

FORMULAIRE 45-106F2
Note d'information pour les émetteurs non qualifiés

UNE CIRCULAIRE D'OFFRE REGULATION A, TIER II - FORM I-A DATÉE DU 15 FÉVRIER 2023 (LA "CIRCULAIRE REG A"), CONCERNANT L'OFFRE DE VENTE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES AUX ÉTATS-UNIS ET EN DEHORS DE CEUX-CI, EST JOINTE À LA PRÉSENTE NOTE D'INFORMATION ET EN FAIT PARTIE INTÉGRANTE. LA CIRCULAIRE REG A EST INCORPORÉE PAR RÉFÉRENCE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, CE QUI SIGNIFIE QU'ELLE EN FAIT LÉGALEMENT PARTIE INTÉGRANTE, COMME SI ELLE AVAIT ÉTÉ IMPRIMÉE EN TANT QUE TELLE. LORSQUE LA CIRCULAIRE REG A RESTE SOUS RESERVE D'ETRE COMPLÉTEE ET MODIFIÉE, LA PRÉSENTE NOTICE D'OFFRE RESTE ELLE AUSSI SOUS RESERVE D'ETRE COMPLÉTEE ET MODIFIÉE. L'OFFRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES AU CANADA EST FAITE UNIQUEMENT PAR LE BIAIS DE LA PRÉSENTE NOTICE D'OFFRE ET TOUTE DECISION D'ACHETER CES TITRES DOIT ETRE FONDÉE UNIQUEMENT SUR LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT. PERSONNE N'A ETE AUTORISÉE A DONNER DES INFORMATIONS OU A FAIRE DES DECLARATIONS CONCERNANT CETTE OFFRE AUTRES QUE CELLES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

Date: 21 septembre 2023.

L'émetteur

Nom : Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc.

Siège social: Adresse: 1919 Commerce Drive, Suite #120, Hampton, Virginia, USA

Numéro de téléphone: 1 (757) 788-8765

Adresse du site web : <https://wi-gl.com/>

Adresse électronique : info@wiglinc.com

Ces titres sont-ils actuellement inscrits ou cotés ? Non. Ces titres ne sont négociés sur aucune bourse ni aucun marché.

Émetteur assujetti ? Non

L'offre

Titres offerts : Actions ordinaires

Prix par titre : 1.58 \$ USD

Offre minimale : 10 001,40 \$ USD (6 330 actions ordinaires)

Offre maximale : 20 000 000,24 \$ USD (12 658 228 actions ordinaires)

Montant minimum de la souscription : 500,86 \$ USD (317 actions ordinaires)

Modalités de paiement : En espèces par l'intermédiaire de la plateforme en ligne de l'agent de vente.

Date(s) de clôture proposée(s) : Aux dates choisies par l'émetteur.

Fonds insuffisants

Les fonds disponibles dans le cadre de l'offre peuvent ne pas être suffisants pour atteindre les objectifs proposés.

Voir la rubrique 2.6.

Rémunération des vendeurs et des démarcheurs

Une personne a reçu ou recevra une rémunération pour la vente de titres dans le cadre de la présente offre. Voir Item 9.

Preneur(s) ferme(s)

Il n'y a pas de "preneur ferme" pour cette offre. Toutes les ventes d'actions ordinaires se font uniquement dans la mesure du possible.

Restrictions à la revente

Vous ne pourrez pas vendre vos titres pendant une période indéterminée. Voir Item 12.

Insuffisance du fonds de roulement

L'émetteur n'a pas de fonds de roulement déficitaire à la date de la présente notice d'offre.

Paiements à des parties liées

L'utilisation du produit de la présente offre ne comprend aucun paiement à des parties liées.

Certaines transactions avec des parties liées

La présente notice d'offre contient des informations relatives à une ou plusieurs transactions entre Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc. et une partie liée. Il n'y a pas de différences significatives entre le montant de la contrepartie payée par l'émetteur et le montant de la contrepartie payée par une partie liée pour l'entreprise ou l'actif. Voir la rubrique 2.9.

Certains dividendes ou distributions

L'émetteur n'a jamais versé de dividendes ni effectué de distributions depuis sa création.

Conditions de rachat

Vous n'aurez pas le droit d'exiger de l'émetteur qu'il vous rachète les titres. Voir la rubrique 5.

Droits de l'acquéreur

Vous disposez de deux jours ouvrables pour annuler votre contrat d'achat de ces titres. Si la présente notice d'offre contient des informations fausses ou trompeuses, vous avez le droit d'obtenir des dommages-intérêts ou d'annuler le contrat. Voir Item 13.

Aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières n'a évalué les mérites de ces valeurs mobilières ni examiné la présente notice d'offre. Toute déclaration contraire constitue une infraction.

IL S'AGIT D'UN INVESTISSEMENT RISQUÉ. Voir Item 10.

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE CETTE NOTE D'INFORMATION	i
Informations prospectives	ii
Documents de commercialisation et documents incorporés par référence	iii
Monnaie	iv
TABLE DE CONCORDANCE	v
Item 1 Utilisation des fonds disponibles	1
1.1 <i>Fonds</i>	1
Tableau 1,1.	1
1.2 <i>Utilisation des fonds disponibles</i>	1
Tableau 1,2.	1
1.3 <i>Produits transférés à d'autres émetteurs</i>	2
Item 2 Activités de l'émetteur et autres informations et transactions	2
2.1 <i>Structure de l'entreprise</i>	2
2.2 <i>L'activité</i>	2
2.3 <i>Développement de l'activité</i>	2
2.4 <i>Objectifs à long terme</i>	2
2.5 <i>Objectifs à court terme</i>	3
Tableau 2,5	4
2.6 <i>Fonds insuffisants</i>	5
2.7 <i>Informations supplémentaires pour les émetteurs sans revenus significatifs</i>	5
Tableau 2,7.	5
2.8 <i>Contrats de matériaux</i>	6
2.9 <i>Transactions entre parties liées</i>	14
Tableau 2,9.	14
Item 3 Rémunération et titres détenus par certaines parties	15
3.1 <i>Rémunération et titres détenus</i>	15
Tableau 3,1.	16
3.2 <i>Expérience de la direction</i>	17
Tableau 3,2	17
3.3 <i>Pénalités, sanctions, faillite, , insolvabilité et affaires criminelles ou quasi criminelles</i>	17
3.4 <i>Certains prêts</i>	18
Item 4 Structure du capital	18
4.1 <i>Titres à l'exception des titres de créance</i>	18
Tableau 4,1	19
4.2 <i>Dette à long terme</i>	20
4.3 <i>Ventes antérieures</i>	20
Tableau 4,3.	20

Item 5 Titres offerts.....	20
5.1 <i>Conditions des titres.....</i>	20
5.2 <i>Procédure de souscription.....</i>	22
Item 6 Demandes de rachat.....	23
Item 7 Certains dividendes ou distributions	23
Item 8 Conséquences fiscales et admissibilité aux REER	23
Item 9 Rémunération des vendeurs et des démarcheurs	23
Item 10 Facteurs de risque.....	24
Item 11 Obligations de déclaration.....	24
Item 12 Restrictions relatives à la revente	25
Item 13 Droits des acquéreurs.....	26
Règlement A, Niveau II – Formulaire 1-A Circulaire d'offre du 15 février 2023	36
Item 14 États financiers.....	37
<i>ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022.....</i>	37
<i>ÉTATS FINANCIERS POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023.....</i>	38
Item 15 Date et certificat.....	39

[Le reste de la page est laissé en blanc pour des raisons de formatage].

À PROPOS DE CETTE NOTE D'INFORMATION

Le présent placement d'actions ordinaires (les " **titres offerts** ") dans le capital autorisé de Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc. (faisant affaire sous le nom de " **WiGL** " et ci-après également appelée la " **société** ", l'" **émetteur** ", et à la première personne, par exemple " **nous** ", " **notre** " ; les références à la deuxième personne, par exemple " **vous** ", " **vos** ", désignent l'acheteur éventuel), tel que décrit dans le présent formulaire 45-106F2 Notice d'offre pour les émetteurs non admissibles (la " **notice d'offre** " ou " **la présente notice d'offre** "), " **vous** ", " **vos** ", désignent l'acquéreur potentiel) décrite dans le présent formulaire 45-106F2 Notice d'offre pour les émetteurs non admissibles (la " **notice d'offre** " ou " **la présente notice d'offre** ") est effectuée en vertu de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 (l'" **offre de notice d'offre** ") du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (le " **Règlement 45-106** "). En outre, comme le décrit le document de référence de la notice d'offre, la société procède à une offre concomitante de ses actions ordinaires aux États-Unis et en dehors des États-Unis conformément au règlement A de la loi américaine sur les valeurs mobilières (l'" **offre Reg A** " et, avec l'offre de la notice d'offre, l'" **offre** ").

La présente note d'information constitue une offre de titres uniquement dans ces juridictions et uniquement aux personnes auxquelles ils peuvent être légalement offerts à la vente (l'" **offre** "). La présente note d'information n'est pas, et ne doit en aucun cas être interprétée comme, un prospectus ou une publicité ou une offre publique de ces titres. Toutes les offres de souscription des Titres Offerts (une " **Souscription** " faite par tout acheteur potentiel, l'" **Acheteur** ") reçues par l'Émetteur dans le cadre de la présente Offre Publique de Vente sont susceptibles d'être rejetées ou acceptées en tout ou en partie par l'Émetteur. L'Émetteur n'est pas obligé d'accepter une souscription. Les souscriptions rejetées seront retournées à l'acheteur sans intérêt ni déduction. Toute vente de titres offerts est soumise aux dispositions de la convention d'achat contraignante, y compris les adhésions, les reconnaissances, les certificats et les annexes qui y sont apposés, signés et livrés par l'acquéreur, et sous réserve de l'acceptation de celle-ci par l'émetteur.

Les acquéreurs ne doivent se fier qu'aux informations contenues dans le présent Offering Memorandum et ne doivent pas se fier à certaines parties du présent Offering Memorandum à l'exclusion d'autres. Personne n'est autorisé à donner des informations ou à faire des déclarations qui ne sont pas contenues dans la présente note d'information, et toute information ou déclaration autre que celles contenues dans la présente note d'information ne doit pas être prise en compte. Toute information ou déclaration autre que celles contenues dans le présent document ne doit pas être prise au sérieux. Toute information ou déclaration donnée ou reçue ne doit pas être prise au sérieux. La présente note d'information contient des résumés des conditions proposées pour cette offre et de certains documents liés à cette offre. Il convient de se référer aux documents proprement dits pour obtenir des informations complètes sur les droits et obligations des parties, et tous ces résumés sont qualifiés dans leur intégralité en conséquence. Des copies de certains accords et documents mentionnés dans le présent document sont disponibles sur demande par courriel auprès de l'Émetteur à l'adresse info@wiglinc.com ou auprès de l'agent de vente canadien à l'adresse support@frontfundr.com.

Chaque acheteur doit consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux, commerciaux, financiers et autres de tout achat de titres offerts.

Informations prospectives

La présente notice d'offre contient des informations et des déclarations prospectives (collectivement, les "**informations prospectives**") concernant l'émetteur. Toutes les déclarations qui expriment ou impliquent des discussions concernant des prédictions, des attentes, des croyances, des plans, des projections, des objectifs, des hypothèses ou des événements ou performances futurs (souvent, mais pas toujours, en utilisant des mots ou des phrases incluant, mais sans s'y limiter, "s'attend à", "ne s'attend pas à", "est attendu", "anticipe", "n'anticipe pas", "planifie", "estime", "croit", "ne croit pas" ou "a l'intention", ou déclarant que certaines actions, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient, seraient, pourraient ou seront pris, se produiront ou seront atteints) ne sont pas des déclarations de faits historiques et peuvent constituer des "informations prospectives". Ces informations représentent des prédictions et les événements ou résultats réels peuvent être sensiblement différents.

Les informations prospectives peuvent concerner les perspectives et les événements ou résultats anticipés de l'émetteur et peuvent inclure des déclarations concernant les résultats financiers de l'émetteur, sa situation financière future, la croissance attendue des flux de trésorerie, sa stratégie commerciale, ses budgets, ses coûts prévisionnels, ses dépenses d'investissement prévisionnelles, ses impôts, ses plans, ses objectifs, les tendances de son secteur et ses opportunités de croissance. Les informations prospectives contenues dans le présent Offering Memorandum sont basées sur certaines hypothèses concernant la croissance attendue, les résultats d'exploitation, les performances, les tendances du secteur et les opportunités de croissance.

Bien que la direction considère ces hypothèses comme raisonnables, sur la base des informations disponibles, elles peuvent s'avérer incorrectes. Les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations de l'émetteur soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, sans s'y limiter, les risques liés à la conjoncture économique générale, aux événements défavorables dans le secteur, aux coûts de commercialisation, à la perte de marchés, à l'incapacité d'accéder à des capitaux suffisants provenant de sources internes et externes, et/ou à l'incapacité d'accéder à des capitaux suffisants à des conditions favorables, au secteur en général, à l'impôt sur le revenu et aux questions réglementaires, à la capacité de l'émetteur à mettre en œuvre ses stratégies commerciales, à la concurrence, aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt, et aux autres risques décrits Item 10 dans la présente note d'information. Les facteurs susmentionnés ne sont pas exhaustifs.

Bien que l'émetteur ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont faites à la date du présent document et l'émetteur et ses administrateurs, dirigeants et employés déclinent toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou pour toute autre raison. Il n'y a aucune garantie que les déclarations prospectives se révèlent

exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. En conséquence, vous ne devriez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles en raison de l'incertitude inhérente à ces dernières. Toutes les informations prospectives sont expressément qualifiées dans leur intégralité par cette mise en garde. Les informations prospectives et autres informations contenues dans le présent document concernant les attentes générales de la direction à l'égard de l'industrie technologique sont basées sur des estimations préparées par la direction à partir de données provenant de sources industrielles accessibles au public ainsi que d'études de marché et d'analyses industrielles, et sur des hypothèses fondées sur des données et des connaissances de cette industrie que la direction juge raisonnables. Toutefois, ces données sont intrinsèquement imprécises, bien qu'elles soient généralement indicatives des positions relatives sur le marché, des parts de marché et des caractéristiques de performance. Bien que la direction n'ait pas connaissance d'inexactitudes concernant les données sectorielles ou les éléments de comparaison présentés ici, les données sectorielles et les éléments de comparaison sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs. L'émetteur n'a pas vérifié ces données auprès de sources tierces indépendantes.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans la présente Note d'information sont faites à la date de la présente Note d'information et l'émetteur ne s'engage pas à les mettre à jour ou à les réviser, sauf si la législation applicable en matière de valeurs mobilières l'exige.

Documents de commercialisation et documents incorporés par référence

Les informations écrites fournies par la Société sur la plateforme de l'agent de vente, accessible à l'adresse www.frontfundr.com/wigl (la "Deal Page") en ce qui concerne l'offre de la Note d'information, et tout autre document de marketing écrit relatif à la distribution des titres offerts dans le cadre de cette Note d'information et remis ou mis raisonnablement à la disposition des acheteurs potentiels avant la fin de la distribution des actions ordinaires dans le cadre de la Note d'information, sont par la présente spécifiquement incorporés par référence à cette Note d'information et en font partie intégrante. Toute déclaration contenue dans un document incorporé ou réputé incorporé par référence aux présentes est réputée modifiée ou remplacée aux fins de la présente note d'information dans la mesure où une déclaration contenue dans les présentes ou dans tout autre document ultérieur qui est également incorporé ou réputé incorporé par référence aux présentes modifie ou remplace cette déclaration. La déclaration qui modifie ou remplace une déclaration antérieure ne doit pas nécessairement indiquer qu'elle la modifie ou la remplace, ni inclure d'autres informations figurant dans le document qu'elle modifie ou remplace. Le fait de modifier ou de remplacer une déclaration n'est pas considéré comme une admission, à quelque fin que ce soit, que la déclaration modifiée ou remplacée, lorsqu'elle a été faite, constituait une information fausse ou trompeuse, une déclaration erronée d'un fait important ou une omission de déclarer un fait important qui devait être déclaré ou qui était nécessaire pour qu'une déclaration ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée, sauf dans la mesure où elle est ainsi modifiée ou remplacée, faire partie de la présente notice d'offre.

Monnaie

Tous les montants en dollars mentionnés dans le présent document (par exemple, "\$", "US\$") sont libellés dans la monnaie légale des États-Unis d'Amérique, sauf disposition contraire expresse.

[Le reste de la page est laissé en blanc pour des raisons de formatage].

TABLE DE CONCORDANCE

Ce tableau indique les numéros de section et de page correspondants entre le formulaire d'information requis par la présente notice d'offre et les informations contenues dans le formulaire requis par le Reg A Circular.

En-tête et informations requises par le présent formulaire de notice d'offre NI 45-106F2 pour les émetteurs non qualifiés	En-tête correspondant dans la circulaire du Reg A (si N/A, la rubrique est uniquement décrite dans la présente notice d'offre)	Numéro de page de l'élément correspondant dans le Reg A Circular s'il ne figure pas dans la présente notice.
1.1 Fonds	N/A	
1.2 Utilisation des fonds disponibles	Utilisation du produit par l'émetteur	18
1.3 Produits transférés à d'autres émetteurs	N/A	
2.1 Structure de l'entreprise		
2.2 L'activité	Les activités de la société	1-3; 19-27
2.3 Développement des activités	Les activités de la société	1-3; 19-27
2.4 Objectifs à long terme	N/A	
2.5 Objectifs à court terme	Feuille de route pour le développement, Les affaires : Comment nous comptons gagner de l'argent, Marketing	22-25
2.6 Fonds insuffisants	Utilisation du produit par l'émetteur	18
2.7 Informations supplémentaires pour les émetteurs ne disposant pas de revenus importants	Utilisation du produit par l'émetteur	
2.8 Contrats importants	N/A	
2.9 Opérations avec des parties liées	Intérêt de la direction et d'autres personnes dans certaines transactions	36
3.1 Rémunération et titres détenus	Rémunération des administrateurs et des dirigeants et détention de titres par la direction et certains actionnaires	34-35

En-tête et informations requises par le présent formulaire de notice d'offre NI 45-106F2 pour les émetteurs non qualifiés	En-tête correspondant dans la circulaire du Reg A (si N/A, la rubrique est uniquement décrite dans la présente notice d'offre)	Numéro de page de l'élément correspondant dans le Reg A Circular s'il ne figure pas dans la présente notice.
3.2 Expérience de la direction	Administrateurs, membres de la direction et principaux employés	33
3.3 Pénalités, sanctions, faillite, insolvabilité et affaires pénales ou quasi-pénales	N/A	
3.4 Certains prêts		
4.1 Titres, à l'exception des titres de créance		
4.2 Dettes à long terme		
4.3 Ventes antérieures		
5.1 Conditions des titres	Titres offerts	37
5.2 Procédure de souscription	N/A	
6 Demandes de rachat		
7 Certains dividendes ou distributions		
8 Conséquences fiscales et éligibilité aux REER		
9 Rémunération des vendeurs et des démarcheurs		
10 Facteurs de risque	Facteurs de risque	5-10
11 Obligations de déclaration	Rapports continus et suppléments au présent prospectus	38
12 Restrictions à la revente	N/A	
13 Droits des acheteurs		
14 États financiers		
15 Date et certificat		

[Le reste de la page est laissé en blanc pour des raisons de formatage].

Item 1 Utilisation des fonds disponibles

1.1 Fonds

Le tableau 1.1 présente les fonds dont dispose l'émetteur à la suite du placement.

Tableau 1.1.

		Dans l'hypothèse d'un placement minimum	Offre maximale présumée
A	Montant à lever dans le cadre de la présente offre ⁽¹⁾	10 001 \$	20 000 000 \$
M	Commissions et frais de vente ⁽²⁾	450 \$	900 000 \$
C	Estimation des coûts de l'offre (y compris les frais juridiques, comptables et d'audit) ⁽³⁾	85 000 \$	100 000 \$
D	Fonds disponibles : D = A – (B + C)	(-75 449) \$	19 000 000 \$
E	Sources de financement supplémentaires requises	0 \$	0 \$
F	Fonds de roulement déficitaire	0 \$	0 \$
G	Total: G = (D + E) – F	(-75 449) \$	19 000 000 \$

(1) La Société procède à une offre concomitante du titre offert au prix indiqué dans le présent document aux États-Unis et en dehors des États-Unis en vertu de la réglementation A, offre de niveau II, comme décrit dans la feuille de modalités de la notice d'offre et dans la section "À propos de cette notice d'offre". Le montant brut levé par la société dans le cadre de l'offre n'excédera pas 20 000 000 \$.

(2) Comme décrit dans le point 2.8, la société a engagé FrontFundr Financial Services Inc. et StartEngine Primary, LLC, en tant qu'agents de vente pour l'offre de la notice d'offre et l'offre du Reg A, respectivement. Les commissions de vente et les frais décrits à la ligne B supposent que la totalité de l'offre minimale ou maximale, selon le cas, est facilitée dans le cadre de l'offre de la notice d'information. Les commissions de vente et les frais décrits à la ligne B supposent que la totalité de l'offre minimale ou maximale, selon le cas, est facilitée dans le cadre de l'offre de la notice d'information.

(3) 85 000 \$ du coût de l'offre (ligne C) ont déjà été engagés et payés par l'Émetteur. Le coût réel de l'offre différera en fonction de la composition des investissements entre les offres et les juridictions dans lesquelles la transaction a lieu.

1.2 Utilisation des fonds disponibles

Le tableau 1.2 indique comment l'émetteur a l'intention d'utiliser les fonds disponibles dans le cadre de l'offre.

Tableau 1.2.

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles,	Dans l'hypothèse d'un placement minimum	Offre maximale présumée
Recherche et développement	0 \$	2 050 825 \$
Frais généraux et administratifs	0 \$	11 697 669 \$
Ventes et marketing ⁽¹⁾	0 \$	4 753 733 \$
Réserve de fonds de roulement ⁽²⁾	0 \$	497 773 \$

Total: Égale à G dans le tableau des fonds ci-dessus	(-75 449) \$	19 000 000 \$
--	--------------	---------------

- (1) Nous prévoyons que les ventes et le marketing comprendront un plan de déploiement marketing pour développer la sensibilisation du marché à la marque WiGL par le biais de stratégies de marketing telles que le site Web et le marketing numérique, les médias sociaux, les salons professionnels et la publicité payée en ligne. Utiliser les influenceurs des médias sociaux pour inciter l'utilisateur final à demander des offres compatibles WiGL dans leurs appareils IoT alimentés par batterie existants.
- (2) Nous prévoyons d'utiliser le fonds de roulement provenant du produit de cette offre pour collaborer avec des partenaires externes afin de miniaturiser les émetteurs ("Tx") et les récepteurs ("Rx") dans les appareils, d'acquérir des sociétés pour intégrer des récepteurs compatibles WiGL dans les téléphones, les ordinateurs portables et les appareils mobiles existants.

Voir page 18 de la circulaire Reg A.

1.3 Produits transférés à d'autres émetteurs

L'émetteur n'a pas l'intention d'utiliser les fonds disponibles dans le cadre du présent placement pour investir dans un autre émetteur, lui prêter de l'argent ou le transférer de toute autre manière à un autre émetteur. Comme indiqué dans la note de bas de page (2) du tableau 1.2, la Société a l'intention d'utiliser une partie du présent placement pour son fonds de roulement et pour constituer une réserve, qui pourra ensuite, à un moment donné, être consacrée à l'acquisition de sociétés ou d'actifs qui nous aideraient à intégrer nos récepteurs dans des téléphones existants et dans d'autres produits matériels. Cependant, à l'heure actuelle, la société n'a pas identifié de cibles potentielles et n'a pas non plus réalisé d'étude de marché préliminaire sur d'éventuelles acquisitions.

Item 2 Activités de l'émetteur et autres informations et transactions

2.1 Structure de l'entreprise

L'émetteur a été constitué le 26 février 2020, conformément à la loi sur les sociétés anonymes de Virginie (la "loi") du Commonwealth de Virginie.

2.2 L'activité

Voir les pages 1-3 et 22-27 de la circulaire Reg A.

2.3 Développement de l'activité

Voir les pages 1-3 et 22-27 de la circulaire Reg A.

2.4 Objectifs à long terme

Sous réserve de la réussite de l'Offre, WiGL a l'intention de devenir le nom et l'iconographie prééminents de ou liés à l'énergie sans fil en champ proche et en champ lointain. Nous avons commencé à développer et à fabriquer notre générateur d'eau salée, également connu sous le nom de WiGL eENERGY, au cours de l'année 2022, ainsi que d'autres produits minimalement viables. Nous prévoyons de commercialiser ces produits entre 2024 et 2026. Nous prévoyons des coûts de vente et de marketing d'environ 4 000 000 \$ pour commercialiser nos produits aux États-Unis et au Canada, ainsi que pour les développer en Europe, en Asie et en Amérique du Sud.

Dans le monde entier, plus de 31 milliards d'appareils sont connectés à l'Internet des objets (IoT) et le marché devrait atteindre 75 milliards de dollars d'ici 2027. WiGL prévoit d'étendre le marché de

la transmission sans fil, dans le but de remplacer le segment câblé traditionnel, représentant un marché total disponible de 49 milliards de dollars. Nous prévoyons des travaux de recherche et développement (R&D) pour créer de nouvelles versions de nos produits, des mises à jour technologiques, des systèmes et des améliorations de processus pour un montant approximatif de 2 000 000 \$ afin d'être compétitifs sur le marché et d'atteindre notre objectif de commercialisation à partir de 2024.

Notre plan d'extension des ventes futures comporte deux phases. Au cours de la première phase, qui s'étendra de décembre 2021 à décembre 2024, nous ciblerons des entreprises de matériel technologique telles que Belkin, Dell, GE et Cubic, tandis qu'au cours de la deuxième phase, qui s'étendra de décembre 2024 à décembre 2030, nous ciblerons des entreprises telles que Sony, Apple et Applied Materials. Notre force de vente sera composée d'employés chargés de l'octroi de licences ("LE") et d'employés chargés du développement et de l'intégration de produits ("PDIE") qui seront formés et chargés d'établir des partenariats avec des sociétés de matériel électronique existantes qui ont déjà des bases de clients. Chaque LE essaiera d'atteindre les entreprises qui ont la capacité de vendre 10 000 comptes d'abonnement par mois et chaque PDIE cherchera à atteindre les entreprises qui ont la capacité d'acheter et/ou de coproduire plus d'un million de licences d'émetteurs et de récepteurs par mois. Le modèle de vente de WiGL consiste à approcher chaque partenaire potentiel avec WiGL déjà développé et démontré par la PDIE sur ou dans les offres de produits de la cible de vente. L'objectif de l'entreprise est d'obtenir du partenaire potentiel une licence ou une marque blanche. L'objectif global sera d'être associé à la fourniture d'énergie sans fil, quel que soit le fournisseur du produit final au consommateur final.

2.5 Objectifs à court terme

Au cours des 12 mois suivant la clôture de l'Offre, nous avons l'intention d'atteindre trois objectifs principaux décrits ci-dessous et dans le tableau 2.5. WiGL en est encore aux premiers stades de développement et, en tant que tel, nous avons besoin d'efforts continus en matière de recherche et développement pour atteindre un certain nombre d'étapes clés.

WiGL a l'intention d'atteindre un lancement commercial à l'avenir qui, nous l'espérons, conduira à la recharge de dispositifs IoT plus importants à ou près de 5V (tension) à 1W (wattage). Afin d'atteindre le lancement commercial, nous avons l'intention de réaliser les objectifs suivants : acquérir un espace de travail, acquérir des sites de démonstration pour le changement de paradigme commercial et résidentiel vers l'alimentation sans fil, acquérir des actifs pour renforcer notre bilan et notre évaluation potentielle du marché, et acquérir des capacités de fabrication internes. Nous prévoyons que ces éléments seront terminés d'ici décembre 2023 et que cela coûtera 9 000 000 \$.

Au cours des 18 prochains mois, nous avons l'intention de faire la démonstration de 3 produits minimums viables ("PMV"), car nous en sommes actuellement aux étapes de développement et de déploiement. Dans le cadre de notre contrat avec la base aérienne d'Altus, tel que défini ci-dessous, nous faisons la démonstration des prototypes d'émetteurs de WiGL sur un réseau maillé contrôlé par logiciel, la démonstration du réseau maillé de WiGL en utilisant des émetteurs concurrents (compatibles avec WiGL), et la démonstration d'au moins deux iPhones d'Apple rechargés en mouvement et en fonctionnement (voir la rubrique 2.8). Nos prochaines étapes requièrent de la recherche et du développement afin d'atteindre les MVPs d'émetteurs compatibles WiGL sur un

réseau maillé contrôlé par logiciel pour les lumières de Noël, de démontrer un réseau compatible WiGL en utilisant des émetteurs concurrents, et d'acquérir des entreprises et des sites afin de démontrer la recharge en déplacement via WiGL et des produits compatibles WiGL.

Voir les pages 22 à 25 de la circulaire Reg A.

Tableau 2.5

Actions à entreprendre	Date d'achèvement prévue / nombre de mois pour l'achèvement	Coût de réalisation
<p>Nous avons l'intention d'atteindre le lancement commercial, ce qui permettra de recharger des appareils IoT de plus grande taille à une tension de 5 V ou presque, à une puissance de 1 W. Nous avons l'intention de faire ce qui suit pour atteindre le lancement commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir un espace de travail. • Acquérir des sites de démonstration pour le changement de paradigme commercial et résidentiel vers l'alimentation sans fil. • Acquérir des actifs pour renforcer le bilan de WiGL et l'évaluation potentielle du marché. • Acquérir des capacités de fabrication internes. 	Décembre 2023	9 000 000 \$
<p>Nous avons l'intention de réaliser 3 MVP de développement. WiGL est encore actuellement en phase de développement et de déploiement dans le cadre de notre contrat avec la base aérienne d'Altus. Cela nécessitera de la recherche et du développement pour atteindre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer les transmetteurs MVP compatibles WiGL sur un réseau maillé contrôlé par logiciel pour les lumières de Noël. • Faire la démonstration d'un réseau compatible WiGL en utilisant des émetteurs concurrents (compatibles WiGL). • Acquérir des entreprises et des sites pour faire la démonstration de la recharge en déplacement grâce à la technologie WiGL et aux produits compatibles WiGL. 	18 mois	500 000 \$

2.6 **Fonds insuffisants**

Les fonds disponibles à la suite de l'Offre peuvent ne pas être suffisants pour atteindre tous les objectifs proposés par l'Émetteur et il n'y a aucune garantie qu'un financement alternatif sera disponible.

Voir page 18 de la circulaire Reg A.

2.7 **Informations supplémentaires pour les émetteurs sans revenus significatifs**

Le tableau 2.7 présente les éléments importants de chacun des montants composant les rubriques (a), (b), (c), (d) et (e), tels qu'ils y sont décrits, pour chaque période pour laquelle des états financiers sont inclus dans la rubrique 14 de la présente notice d'offre.

Tableau 2.7.

Rubrique	État financier intermédiaire (6 mois se terminant le 30 juin 2023)		États financiers annuels (année se terminant le 31 décembre 2022)	
Période	Actuelle	Comparatif	Actuelle	Comparatif
(a) Actifs ou dépenses de prospection et d'évaluation				
Montant	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(b) Frais de recherche et de développement passés en charges				
Montant	815 720 \$	686 344 \$	1 433 511 \$	249 842 \$
Composante s matérielles	Comprend les salaires, le matériel de recherche et les coûts administratifs.	Comprend les salaires, le matériel de recherche et les coûts administratifs.	Comprend les salaires, le matériel de recherche et les coûts administratifs.	Comprend les salaires, le matériel de recherche et les coûts administratifs.
(c) Immobilisations incorporelles issues du développement				
Montant	252 594 \$	204 993 \$	204 164 \$	84 202 \$
Composante s matérielles	Brevets (197 383 \$, net), marques de commerce (65 212 \$) et amortissement (- 9 995 \$)	Brevets (164 901 \$, net) et marques de commerce (46 263 \$), amortissement (- 6 171 \$)	Brevets (164 901 \$ net) ; marques de commerce (46 163 \$) ; et amortissement (- 6 717 \$)	Brevets (62 569 \$ net) ; marques de commerce (21 633 \$) ; et amortissement (- 3 199 \$)
(d) Frais généraux et administratifs				
Montant	141 817 \$	39 712 \$	111 902 \$	502 434 \$
Composante s matérielles	Frais généraux de l'entreprise (à l'exclusion du loyer, des déplacements, des services de	Frais généraux de l'entreprise (à l'exclusion du loyer, des déplacements, des services de	Frais généraux de l'entreprise (à l'exclusion du loyer, des déplacements, des services de	Frais généraux de l'entreprise (à l'exclusion du loyer, des déplacements, des services de

	conseil, de la masse salariale, de la dépréciation / de l'amortissement et des honoraires professionnels)	conseil, de la masse salariale, de la dépréciation / de l'amortissement et des honoraires professionnels)	conseil, de la masse salariale, de la dépréciation / de l'amortissement et des honoraires professionnels)	conseil, de la masse salariale, de la dépréciation / de l'amortissement et des honoraires professionnels)
(e) Autres coûts matériels, comptabilisés en tant que charges ou actifs, non visés aux paragraphes (a) - (d)				
Montant	349 157 \$	478 370 \$	1 032 697 \$	1 014 371 \$
Composantes matérielles	Publicité et marketing (53 122 \$) ; conseil et sous-traitance (19 901 \$) ; et salaires et charges sociales (276 134 \$)	Publicité et marketing (74 335 \$) ; conseil et sous-traitance (143 256 \$) ; et salaires et charges sociales (260 779 \$)	Publicité et marketing (112 344 \$) ; conseil et sous-traitance (385 229 \$) ; et salaires et charges sociales (535 124 \$)	Publicité et marketing (354 852 \$) ; conseil et sous-traitance (152 545 \$) ; et salaires et charges sociales (506 974 \$)

2.8 Contrats de matériaux

PROJETS ACTIFS

Contrat de phase II du DOD

Le 8 mars 2022, la Société a conclu un contrat de phase II avec le Département de la Défense ("DOD") et l'Armée de l'Air des États-Unis ("USAF") par le biais du processus de contrat de phase II de la proposition de petite entreprise d'innovation ("SBIR") de l'USAF (le **"Contrat de phase II du DOD"**). Dans le cadre de ce contrat, nous avions l'intention de poursuivre le développement, le déploiement et l'intégration de la technologie de WiGL au sein de l'USAF. Le contrat était divisé en huit tâches différentes, et WiGL a reçu un total de 749 999 \$ en paiement de ses services. Le paiement a été fractionné en plusieurs versements variant en fonction de la tâche à accomplir. À la date de la présente note d'information, les huit phases du contrat ont été achevées. On trouvera ci-dessous une description des huit tâches ainsi que la contrepartie versée à l'achèvement de chacune d'entre elles :

Tâche	Description de la tâche	Paiement	État d'avancement
1	Créer des prototypes de Tx et de Rx	50 000 \$	Complet
2	Poursuivre le prototypage des Tx et Rx	100 000 \$	Complet
3	Achever le prototypage Tx et Rx	100 000 \$	Complet
4	Les ingénieurs de WiGL démontrent à la DOD un réseau Tx et un Rx itinérant dans le laboratoire. Réaliser un essai fictif de la tâche 6. Réaliser un essai fictif de la tâche 6.	100 000 \$	Complet

Tâche	Description de la tâche	Paiement	État d'avancement
5	Mettre à jour et concevoir l'exposition universelle 2.0 de WiGL ("WWF 2.0") sur la base des informations fournies par la DOD dans le cadre de la tâche 4. Les informations requises par la DOD pour décrire WWF 2.0 comprennent : la taille de la foire, le nombre d'appareils à inclure dans la foire, l'emplacement des démonstrations, les participants, etc.	100 000 \$	Complet
6	Démonstration de WWF 2.0 : Lieu : Base de la Défense. Participants : Individus en service actif. Les ingénieurs de WiGL ne participeront pas à la démonstration. Dispositif utilisé par les participants : Appareils critiques utilisés par les participants.	100 000 \$	Complet
7	Feuille de route pour l'achat par le ministère de la défense de dispositifs eENERGY Tx, Rx et WiGL supplémentaires. Demande de financement supplémentaire.	100 000 \$	Complet
8	Rapport final	99 000 \$	Complet

L'achèvement de ce contrat a permis de mettre au point un dispositif fonctionnel utilisable par d'autres branches du ministère de la défense et du gouvernement des États-Unis. Ce que nous avons appris au cours de ce processus permettra également à l'entreprise de mieux atteindre le marché des consommateurs en ayant démontré la viabilité de notre technologie. Le fait d'avoir mené à bien 8 des 8 tâches prévues par le contrat avec le ministère de la défense a ouvert la voie à notre dernière réalisation, un contrat pluriannuel de suivi. Ce nouveau contrat porte sur la conception et la fourniture au ministère de la défense de capacités de pointe en matière de transfert d'énergie sans fil et sans contact (tWPT).

Energous Corporation et WiGL ont l'intention de soutenir le développement de la première génération d'éclairage, avec des produits tWPT de deuxième et troisième générations à suivre. Le contrat de suivi du ministère de la Défense permet de continuer à finaliser la ligne de produits et de développer de nouveaux produits et des applications IoT à l'avenir. Par exemple, WiGL envisage de lancer un système d'éclairage LED tWPT grand public cette année.

Contrat avec la base aérienne d'Altus

Le 4 avril 2023, WiGL a conclu un contrat avec la base aérienne américaine d'Altus (le "**contrat de la base aérienne d'Altus**") par lequel le prototype de WiGL développé au cours du contrat DOD SBIR Phase II sera modifié pour de multiples environnements au sein du DOD. Différents bureaux et centres du Département de l'Armée de l'Air ("**DAF**") disposeront d'un système de recharge sans fil adhoc pour maintenir et accroître l'avantage du DAF et du DoD en matière de létalité. WiGL améliorera la disponibilité de la charge des batteries pour une large gamme d'appareils électroniques grâce au déploiement rapide d'un système de charge sans fil. Les équipements de

maintenance des aéronefs, les communications radio ou tout autre système de communication, y compris les téléphones portables, bénéficieront de la solution de WiGL. La technologie WiGL développée dans le cadre du thème SBIR/Transfert de technologie des petites entreprises contribuera à combler une lacune en matière de capacité de mission et de durabilité. Le contrat est destiné à générer un revenu prévisionnel d'environ 800 000 \$ pour WiGL à travers les 8 tâches suivantes :

Tâche	Description de la tâche	Paiement	État de la batterie
1	<p>Découverte :</p> <p>Adaptation de la démonstration #4 du SBIR II de l'USAF pour permettre la technologie pour les iPhones, l'éclairage expéditionnaire et la charge des batteries de véhicules (démonstration #6).</p> <p>Produit livrable :</p> <p>Plan de conception d'une démonstration TRL-7 du système de produit minimum viable (MVP) dans un environnement opérationnel à la base aérienne d'Altus (conception d'une amélioration / expansion de la phase II du SBIR).</p>	150 000 \$	En cours
2	<p>Produit livrable :</p> <p>Démonstration TRL-7 du système MVP achevé dans un environnement opérationnel sur une base aérienne d'Altus sélectionnée.</p>	150 000 \$	En cours
3	<p>Produit livrable :</p> <p>Plan de déploiement rapide pour passer des tests MVP au déploiement rapide de la production initiale à faible taux ("LRIP"). Le contractant soumettra au gouvernement un rapport de synthèse et de conclusions pour des dispositifs spécifiques.</p>	100 000 \$	En cours
4	<p>Produit livrable :</p> <p>Plan de déploiement rapide pour passer des tests MVP au déploiement rapide du LRIP. Le contractant soumettra au gouvernement un rapport de synthèse et de conclusions pour des dispositifs spécifiques.</p>	100 000 \$	En cours
5	<p>Produit livrable :</p> <p>Plan de déploiement rapide pour passer des tests MVP au déploiement rapide du LRIP. Le contractant soumettra au gouvernement un rapport de synthèse et de conclusions pour des dispositifs spécifiques.</p>	100 000 \$	En cours

Tâche	Description de la tâche	Paiement	État de la batterie
6	Produit livrable : Plan de déploiement rapide pour passer des tests MVP au déploiement rapide du LRIP. Le contractant soumettra au gouvernement un rapport de synthèse et de conclusions pour des dispositifs spécifiques.	100 000 \$	En cours
7	Produit livrable : Plan de déploiement rapide pour passer des tests MVP au déploiement rapide du LRIP. Le contractant soumettra au gouvernement un rapport de synthèse et de conclusions pour des dispositifs spécifiques.	75 000 \$	En cours
8	Produit livrable : Compléter l'ensemble des objectifs, des mesures d'évaluation et des étapes d'intégration pour l'intégration à long terme de l'alimentation sans fil dans l'infrastructure de la FA. Soumettre le plan final d'actualisation technique à l'approbation du gouvernement.	24 000 \$	En cours

Les principaux objectifs du projet sont les suivants

1. Créer un réseau local sans fil, agile et prêt à être déployé, pour l'alimentation électrique des appareils mobiles et des batteries des véhicules militaires. WiGL fournit de l'énergie sans fil de la même manière que WiFi fournit de l'internet sans fil.
2. Réduire le poids moyen et le nombre de batteries utilisées quotidiennement et d'équipements de soutien tels que les blocs d'alimentation utilisés sur le champ de bataille. Augmenter le temps de fonctionnement moyen des batteries et réduire les cycles de recharge/remplacement des appareils mobiles de garnison et de combat.
3. Réaliser les points précédents (1-2) en tant que démonstration de capacité pour les utilisateurs finaux des organisations suivantes : le 97e AMW, le 97e groupe d'opérations et le 97e groupe de soutien de mission à la base aérienne d'Altus, en Oklahoma ; le commandant du 6e groupe de maintenance et le chef de l'innovation du 6e escadron de ravitaillement en vol à la base aérienne de MacDill, en Floride ; l'AF Installation and Mission Support Center, l'AF Security Forces Center et l'AF Civil Engineering Center, tous situés à Joint Base San Antonio, Texas ; l'Air Force Special Operations Command à Hurlburt Field, Floride ; l'Air Force Research Lab's Information Directorate à Rome, New York ; et l'United States Army Special Operations Command à Fort Bragg, Caroline du Nord.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Accord de cession

Le 26 février 2020, la Société a conclu un accord de cession avec Glover 38th Street Holdings, LLC, une entité détenue à 100 % par Ahmad Glover (Chief Executive Officer ("CEO") de l'Émetteur) et constituée en vertu des lois de Virginie avec son siège social au 204 Salisbury Court, Smithfield, Virginie ("G38 Holdings"), et Ahmad Glover (CEO de l'Emetteur) (ensemble, les "Vendeurs") pour acquérir le brevet américain intitulé "SYSTEMES, DISPOSITIFS, ET/OU METHODES POUR GERER L'ENERGIE ELECTRIQUE" (brevet #9,985,465) (le "Brevet") et la marque verbale enregistrée "WIGL" (marque enregistrée #6,124,530) (l'"**Accord de Cession**"). En contrepartie, la société a émis 83 600 000 actions ordinaires de WiGL à Ahmad Glover en tant qu'actions de fondateurs.

Accord de cession de brevet

Le 3 mars 2021, conformément à l'Accord de cession, la Société a conclu un accord de cession de brevet avec Ahmad Glover (PDG de l'Émetteur) et G38 Holdings (ensemble, les "Cédants") par lequel les Cédants ont cédé, vendu et transféré le Brevet et tout intérêt ou association avec celui-ci à la Société (l'"**Accord de cession de brevet**"). En contrepartie, la Société a fourni les actions susmentionnées (voir l'accord de cession).

Accord de conseil avec Guinn Partners

La Société a conclu un accord de consultance en date du 1er novembre 2020 avec Guinn Partners LLC ("Guinn Partners Consulting"). Partners LLC ("Guinn Partners Consulting Agreement"), un entrepreneur indépendant dont le siège social est situé au 10533 Bevo Trail Austin, Texas, États-Unis ("Guinn Partners"), pour construire trois nouveaux prototypes de développement dans le cadre du contrat de phase II du ministère de la Défense:

- Un petit émetteur compatible WiGL qui se branche sur une prise électrique domestique ou professionnelle ou, plus précisément, 10 Tx PowerCast compatibles WiGL + 10 Tx commerciaux prêts à l'emploi d'Energous Corporation. Ce prototype a été livré lors du WiGL's Word Fair 2.0 en avril 2023.
- Récepteurs WiGL pour étuis de téléphone qui rechargent votre batterie en mouvement ou plus spécifiquement, six WiGL Rx et Powerbank de génération 1 ; trois versions pour étuis de téléphone et trois versions DOD DBIDS. Ce prototype a été livré lors du WiGL's Word Fair 2.0 en avril 2023.
- WiGL a activé des récepteurs pour les robots autonomes et les drones ou plus spécifiquement, 10 générateurs d'eau salée pour recharger les véhicules autonomes et les VE pendant le déplacement. Ce prototype a été livré lors du WiGL's Word Fair 2.0 en avril 2023.

La nature de cet accord était de fournir à WiGL un soutien dans le développement d'un prototype et un soutien à la collecte de fonds. La Société a accepté de payer 200 000 \$ à Guinn Partners en échange de ces services. Guinn Partners possède une expertise dans le domaine du développement technologique de l'IdO et de la robotique, du développement commercial, de la création de contenu vidéo, du marketing, des ventes, de la fabrication et de la distribution.

OFFRE

Accord avec FrontFundr

En vertu d'un contrat de représentation daté du 31 janvier 2023, qui peut être modifié conformément à ses conditions (le "**Contrat FrontFundr**"), la Société a engagé FrontFundr Financial Services Inc, une entité constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ayant son siège social au 505 Burrard Street, 1st Floor, Vancouver, Colombie-Britannique, V7X 1M5 ("**FrontFundr**"), pour agir en tant qu'agent de vente canadien dans le cadre de l'Offre et fournir d'autres services, y compris des services d'administration et de marketing, en relation avec celle-ci. FrontFundr agit en tant qu'agent dans le cadre de l'offre, mais uniquement dans le cadre de ses meilleurs efforts, ce qui signifie que FrontFundr n'est pas obligé d'acheter des titres dans le cadre de l'offre. FrontFundr est une filiale à part entière de Silver Maple Ventures Inc, une entité constituée en vertu du *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) et dont le siège social est situé au 505 Burrard Street, 1st Floor, Vancouver, Colombie-Britannique, V7X 1M5, et qui est enregistrée auprès de l'autorité de réglementation des valeurs mobilières des provinces d'Alberta, de Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan et du Yukon en tant que " courtier sur le marché dispensé ", au sens du Règlement 31-103 sur *les obligations et dispenses d'inscription et les obligations permanentes des personnes inscrites*. En vertu de la convention FrontFundr, la société a versé à FrontFundr 17 341,78 \$ pour le contrôle préalable, les services initiaux et la rédaction de certains documents d'offre et peut verser jusqu'à 2 588,77 \$ pour les services de clôture lors de toute clôture, sous réserve du taux de change en vigueur à ce moment-là. Lors d'une distribution de titres offerts dans le cadre de cette offre, la société paiera à FrontFundr une commission de transaction égale à quatre et demi pour cent (4,50 %) des fonds bruts traités par FrontFundr. Pour plus d'informations, voir le point 9.

Accord StartEngine

En vertu d'un accord de détachement daté du 23 novembre 2021, tel qu'il peut être modifié conformément à ses termes (l'"**Accord StartEngine**"), la Société a engagé StartEngine Primary LLC, une entité constituée en vertu de la loi de l'État de Californie et ayant son siège social au 3900 W Alameda Avenue, Suite 1200, Burbank, Californie ("**StartEngine**") pour agir en tant qu'agent de vente américain dans le cadre de l'offre Reg A à travers sa plateforme, exploitée par son affilié StartEngine Crowdfunding Inc. et pour fournir d'autres services, y compris des services d'administration et de marketing dans le cadre de cette offre. StartEngine agit en tant qu'agent pour l'offre sur une base de "best-efforts" seulement, ce qui signifie que StartEngine n'est pas obligé d'acheter des titres dans le cadre de l'offre RegA. StartEngine est enregistré en tant que "broker-dealer" conformément aux exigences de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA). Conformément à l'accord StartEngine, la Société a payé à StartEngine une commission de 15 000,00 \$ pour toutes les dépenses encourues, avec tout solde restant après la réalisation de l'offre à rembourser à la Société. Lors d'une distribution de titres offerts dans le cadre de l'offre Reg A, la Société paiera à StartEngine une commission non monétaire, payable en actions ordinaires, égale à deux pour cent (2,00 %) du total des titres émis dans le cadre de l'offre Reg A. En outre, la société a choisi de choisir l'option "split fee" de StartEngine, ce qui signifie que les investisseurs dans le cadre de l'offre Reg A paieront une commission égale à trois et demi pour cent (3,50%) du montant de l'investissement à StartEngine, jusqu'à concurrence de 700,00 \$. Pour les investissements supérieurs à 20 000,00 \$, dans lesquels les frais payables dépasseront 700,00 \$, la Société paiera

le solde de la commission restante payable à StartEngine. Voir le plan de distribution dans la circulaire Reg A pour plus d'informations.

Contrat d'entiercement

La Société a conclu un accord de services d'entiercement daté du 7 février 2022 (l"**"Accord d'entiercement"**), avec The Bryn Mawr Trust Company of Delaware, une société fiduciaire à but limité du Delaware, située au 20 Montchanin Road, Suite 100, Greenville, Delaware (l"**"Agent d'entiercement"**). Les fonds des investisseurs dans le cadre de l'offre Reg A seront détenus par l'agent de séquestration jusqu'à la clôture ou la fin de l'offre Reg A. Conformément à l'Accord StartEngine, la Société accepte que six pour cent (6,00 %) du total des fonds reçus en dépôt fiduciaire dans le cadre de l'Offre Réglementaire A soient retenus comme dépôt en cas de remboursements ACH ou de rétrofacturations de cartes de crédit. La retenue restera en vigueur pendant 180 jours après la clôture de l'offre Reg A. 60 jours après la clôture de l'offre Reg A, quatre pour cent (4,00 %) de la retenue de garantie seront libérés en faveur de la société. Les deux pour cent restants (2,00 %) seront conservés pendant les 120 derniers jours de la retenue de garantie et seront ensuite libérés pour la société. Si la société lève le montant maximum de l'offre dans le cadre de l'offre Reg A, elle estime que la retenue de garantie pourrait s'élever à 84 000,00 \$. En contrepartie des services fournis, la société paiera à l'agent de séquestration des frais d'administration de 100 dollars pour chaque lettre de rupture après les quatre premières, 750 \$ par an de frais de compte séquestration et, en outre, remboursera à l'agent de séquestration toutes ses dépenses raisonnables approuvées au préalable, y compris les honoraires d'avocat, les frais de déplacement, les frais de téléphone et de télécopie, les frais d'affranchissement (y compris les frais de courrier express et de livraison de nuit), les frais de photocopie et autres frais similaires.

ACTIONNAIRES

Convention de fiducie avec droit de vote

La Société et Ahmad Glover, PDG de l'Émetteur, ont conclu une déclaration de fiducie et une convention de vote fiduciaire datées du 23 février 2023, telles qu'elles peuvent être modifiées, mises à jour ou complétées (la "**convention de vote fiduciaire**"), dans laquelle Ahmad Glover est le "**fiduciaire du vote**" (tel que défini dans la convention) aux fins d'établir une fiducie de vote à laquelle les futurs actionnaires seraient tenus de se conformer. Comme le prévoit le contrat de vote fiduciaire, les actionnaires doivent déposer toutes les actions qu'ils détiennent auprès du fiduciaire chargé du vote (les "**actions déposées**") au moyen d'un instrument de transfert dûment signé et valide, et en vertu de celui-ci, le fiduciaire chargé du vote sera le détenteur enregistré des actions déposées, sous réserve des conditions du contrat de vote fiduciaire et à condition que le fiduciaire chargé du vote et un dirigeant de la société remettent au détenteur bénéficiaire de ces actions un certificat de vote fiduciaire dûment signé et valide. Le fiduciaire chargé du vote, en vertu d'une procuration qui lui a été accordée par chaque actionnaire partie à l'accord, doit exercer les droits de vote afférents à toutes les actions déposées conformément à cet accord, et notamment aux instructions de vote énoncées à la section 3.6.2 et décrites ci-dessous (les termes en majuscules utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans l'accord de fiducie avec droit de vote) :

- (1) la renonciation annuelle à l'obligation pour la société de nommer un auditeur conformément à la loi;

- (2) l'obligation pour le conseil d'administration de produire et de publier des états financiers conformément à la loi, ou l'approbation annuelle de ces états financiers, selon le cas ;
- (3) tout financement par emprunt ou par actions de la Société (y compris tout premier appel public à l'épargne)

dont le Conseil d'administration a estimé qu'il était dans l'intérêt de la Société d'y procéder, y compris, sans s'y limiter, toute modification des droits, priviléges, restrictions et conditions attachés aux actions ou aux documents constitutifs de la Société qui, de l'avis du Conseil d'administration, peut être nécessaire ou souhaitable pour faciliter un tel financement par emprunt ou par actions de la Société (y compris un premier appel public à l'épargne) ; et

- (4) si une Vente de la Société doit avoir lieu, pour laquelle l'approbation de Drag-Along (telle que définie ci-dessous) a été obtenue, et que cette Vente de la Société nécessite l'approbation des Actionnaires, le Fiduciaire de Vote votera toutes les Actions en faveur de cette vente de la Société et l'adoptera (ainsi que toute modification connexe des statuts de la Société nécessaire pour mettre en œuvre cette Vente de la Société) et votera en opposition à toutes les autres propositions qui pourraient retarder ou compromettre la capacité de la Société à réaliser cette vente de la Société ;
- (5) si une vente de la Société doit avoir lieu pour laquelle l'approbation de longue durée a été obtenue et si les investisseurs vendeurs (tels que définis ci-dessous), dans le cadre de cette vente de la Société, nomment un représentant des actionnaires (le "**représentant des actionnaires**") en ce qui concerne les questions touchant les actionnaires en vertu des accords de transaction définitifs applicables après la conclusion de cette vente de la Société, le fiduciaire votant votera en faveur de cette vente et y consentira : (A) la nomination de ce représentant des Actionnaires ; (B) l'établissement de tout dépôt fiduciaire, de toute dépense ou de tout fonds similaire applicable en rapport avec toute indemnisation ou obligation similaire ; et (C) le paiement de la partie proportionnelle de cet Actionnaire (à partir du dépôt fiduciaire ou du fonds de dépenses applicable ou autrement) de tous les honoraires et dépenses raisonnables de ce représentant des Actionnaires en rapport avec les services et les fonctions de ce dernier dans le cadre de cette Vente de la Société et de son service connexe en tant que représentant des Actionnaires ; et
- (6) Toute autre question pour laquelle il est demandé aux actionnaires de la Société de voter, de consentir, d'approuver, de refuser ou d'annuler la vente de la Société. De voter, de consentir, d'approuver, de renoncer, de ratifier ou d'autoriser de toute autre manière, uniquement dans la mesure où le conseil d'administration a notifié au fiduciaire votant que cette question a été approuvée par les détenteurs d'au moins 50,1 % des actions ordinaires du capital de la société (présents et votant ou représentés par procuration lors d'une assemblée des actionnaires de la société ou par le biais de résolutions écrites ou de consentements, d'approbations et de renonciations par écrit signés par ces actionnaires de la société), à condition toutefois que, s'agissant de la question à approuver conformément à l'article 3.6.2(f) de la convention de vote fiduciaire, le conseil d'administration ait notifié à l'administrateur du vote que cette question n'a pas reçu l'approbation des détenteurs d'au moins 50,1 % des actions ordinaires du capital de la société (présents et votant ou représentés par procuration lors d'une assemblée des actionnaires de la société ou par le

biais de résolutions écrites ou de consentements, d'approbations et de renonciations écrits signés par ces actionnaires de la société), le fiduciaire votant est par les présentes irrévocablement chargé et autorisé par chaque actionnaire à exercer tous les droits de vote du fiduciaire à l'encontre de cette question.

Comme condition de souscription dans le cadre du présent appel d'offres, sauf renonciation de la part de la société, les acheteurs doivent remettre un instrument d'adhésion à l'accord de vote fiduciaire, par lequel chaque acheteur accepte de devenir partie et d'être lié par les conditions de l'accord de vote fiduciaire comme si l'acheteur avait été un signataire original de l'accord et un actionnaire (tel que défini dans l'accord) en vertu de l'accord.

2.9 ***Transactions entre parties liées***

En ce qui concerne toute transaction d'achat et de vente entre l'émetteur et une partie liée qui ne concerne pas un bien immobilier, voir (a) pour les informations et (b) pour les informations applicables.

(a) Le tableau 2.9 contient des informations spécifiques pour les transactions applicables.

Tableau 2.9.

Description de l'entreprise ou de l'actif	Date de la cession	Nom légal du vendeur	Nom légal de l'acheteur	Montant et forme de la contrepartie échangée dans le cadre du transfert
Avance de 130 566 \$ pour les dépenses encourues par Ahmad Glover et G38 Holdings	31 décembre 2022.	Émetteur	Ahmad Glover et G38 Holdings	L'acheteur est redevable de 64 004 \$ et 305 407 actions ordinaires détenues par l'acheteur ont été annulées pour rembourser la totalité de la dette par le biais d'un transfert d'actions d'Ahmad Glover à WiGL.
Avance de 351 978 \$ pour les dépenses encourues par Ahmad Glover et G38 Holdings	31 décembre 2021.			
Avance de 100 000 \$ au titre du salaire payable à Ahmad Glover	30 juin 2021.	Émetteur	Ahmad Glover	L'acheteur a remboursé 34 375 \$ et 41 534 actions ordinaires détenues par l'acheteur ont été annulées. Le solde a été réglé au 31 décembre 2022, car la dette a été payée en totalité par un transfert d'actions d'Ahmad Glover à WiGL.
Ligne de crédit non garantie d'un montant maximum de 90 000 \$	1 janvier 2021.	Émetteur	G38 Holdings	Taux d'intérêt de 7 % sur les montants tirés (0,00 \$ tiré à la date des présentes)
4 999 267 actions en vertu d'un billet à ordre	1 février 2021.	Émetteur	Marie Wise	Émises lors de l'embauche de l'acheteur (Marie Wise) à titre de chef de l'innovation du vendeur (Émetteur) pour une contrepartie de 5 000 \$.

Description de l'entreprise ou de l'actif	Date de la cession	Nom légal du vendeur	Nom légal de l'acheteur	Montant et forme de la contrepartie échangée dans le cadre du transfert
Accord de prêt pour 24 054 \$	26 février 2020.	Émetteur	G38 Holdings	L'acheteur a remboursé la totalité des 24 054 \$ dus le 30 juin 2021.
Accord de service	26 février 2020.	Émetteur	RCG Holdings, LLC ⁽¹⁾	60 000 \$ reçus par WiGL
Cession du brevet	26 février 2020.	G38 Holdings	Émetteur	Les contributions et la cession des brevets ont été échangées contre 83 600 000 actions ordinaires et la reconnaissance assumée de 30 368 \$ en coûts de brevets (voir la rubrique 2.8 - Accord de cession et Accord de cession de brevets) ⁽²⁾ .
Cession de la marque et contribution de 56 650 \$ pour les opérations		Ahmad Glover		

- (1) Robert Rickard était le Chief Software Officer, anciennement COO de la société et propriétaire de RCG Holdings, LLC. Le 26 février 2020, la Société a conclu un contrat avec RCG Holdings pour des revenus d'un montant de 60 000 \$. En avril 2020, M. Rickard a été engagé par l'entreprise pour occuper le poste de directeur des opérations par intérim. En avril 2021, M. Rickard est devenu directeur des logiciels ("CSO"). En décembre 2021, M. Rickard a continué à exercer la fonction de CSO sous contrat via RCG Holdings. À partir d'août 2022, RCG Holdings, LLC n'a plus soutenu la société en tant que CSO.
- (2) Une partie des 83 600 000 actions a été émise pour les employés clés qui ont été embauchés en 2021.
- (b) (b) Il n'y a pas de différences significatives entre le montant de la contrepartie payée par l'émetteur et le montant de la contrepartie payée par une partie liée pour l'entreprise ou l'actif.

Voir page 36 de la circulaire Reg A.

Item 3 Rémunération et titres détenus par certaines parties

3.1 Rémunération et titres détenus

Le tableau 3.1 fournit les informations spécifiées pour :

- (a) chaque administrateur, dirigeant et promoteur de l'émetteur ;
- (b) chaque personne ayant la propriété effective ou le contrôle direct ou indirect, ou une combinaison de propriété effective et de contrôle direct ou indirect, de 10 % ou plus de toute catégorie de titres avec droit de vote de l'émetteur ; et
- (c) toute partie liée non spécifiée aux paragraphes (a) ou (b) qui a reçu une rémunération au cours du dernier exercice clos ou dont l'émetteur s'attend à ce qu'elle reçoive une rémunération au cours de l'exercice en cours.

Tableau 3.1.

Nom légal complet et lieu de résidence ou, s'il ne s'agit pas d'une personne physique, juridiction de l'organisation	<i>Si les points a) ou b) s'appliquent, préciser si la personne est un administrateur, un dirigeant, un promoteur ou une personne visée au point b) ; si le point c) s'applique, préciser la relation de la personne avec l'émetteur ; dans tous les cas, préciser la date à laquelle la personne est devenue une personne visée aux points a), b) ou c).</i>	Rémunération versée par l'émetteur ou la partie liée au cours du dernier exercice et rémunération prévue pour l'exercice en cours	Nombre, type et pourcentage de titres de l'émetteur détenus après l'achèvement de l'opération :	
			Minimum offre ⁽¹⁾	Offre maximale ⁽²⁾
Ahmad Le Land Darvelle Glover <i>Hampton, Virginie</i>	PDG, administrateur et personne décrite au paragraphe (b) à partir de février 2020	2022 : 323 718 \$ 2023 : 300 000 \$	74 012 549 actions ordinaires (66,0 %)	74 012 549 actions ordinaires (59,3 %)
Cherif Chibane <i>Bridgewater, New Jersey</i>	Chief Technology Officer à partir d'avril 2020	2022 : 282 500 \$ 2023 : 250 000 \$	7 999 973 actions ordinaires (7,1 %)	7 999 973 actions ordinaires (6,4 %)
Marie Wise <i>Shenandoah, Texas</i>	Chief Innovation Officer à partir d'avril 2020	2022 : 16 444 \$ 2023 : 200 000 \$	4 999 267 actions ordinaires (4,5 %)	4 999 267 actions ordinaires (4,0 %)
Craig R Baker <i>Cave Creek, Arizona</i>	Chef des opérations à partir de juin 2021	2022 : 142 127 \$ 2023 : 100 000 \$	1 000 000 actions ordinaires (0,9 %)	1 000 000 actions ordinaires (0,8 %)

(1) Le pourcentage de titres détenus par chaque personne après la réalisation de l'offre minimale est composé du total des actions ordinaires en circulation à la date des présentes, soit 112 162 695 actions, et du total des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de l'offre minimale, soit 6 330 actions, comme décrit à la rubrique 4.1, et ne comprend pas les titres de participation ou les bons de souscription pouvant être émis aux agents de vente après la réalisation de l'offre minimale.

(2) Le pourcentage de titres détenus par chaque personne après la réalisation de l'offre maximale est composé du total des actions ordinaires en circulation à la date des présentes, soit 112 162 695 actions, et du total des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de l'offre maximale, soit 12 658 228 actions, comme décrit à la rubrique 4.1, et n'inclut pas les titres de participation ou les bons de souscription pouvant être émis aux agents de vente après la réalisation de l'offre maximale.

Voir les pages 34 à 35 de la circulaire Reg A.

3.2 **Expérience de la direction**

Le tableau 3.2 contient les informations spécifiées pour les administrateurs et les cadres dirigeants de l'émetteur pour les cinq années précédant la date du présent Offering Memorandum.

Tableau 3.2

Nom légal complet	Fonction principale et description de l'expérience associée à la profession
Ahmad Le Land Darvelle Glover	<p>Directeur général, administrateur, fondateur et président ; Émetteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doctorat en administration des affaires, gestion du changement, Trident University (2001-2006) • Maîtrise en administration des affaires, marketing et stratégie d'entreprise, Université Cameron (1998-2001) • 22 ans passés au sein du ministère de la défense et de l'armée de l'air des États-Unis
Cherif Chibane	<p>Directeur de la technologie ; Émetteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PDG et DSI, AuresTech (communications et informatique sans fil) (2018-aujourd'hui) • Licence et maîtrise en génie électrique, Fairleigh Dickinson University (1978-1982, 1982-1986, respectivement)
Marie Wise	<p>Chef de l'Innovation; Émetteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directrice du développement des affaires, LVB Consulting (2018-aujourd'hui) • Responsable du développement commercial régional OEM, Materion Corporation (2013-2018) • Directeur stratégique mondial, MDC Vacuum Products LLC (2010-2013) • Diplôme en droit des contrats et études parajuridiques, Université de Santa Clara (1982-1984)
Craig R Baker	<p>Directeur des opérations ; Émetteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur de l'exploitation/vice-commandant, 12th Air Force Southern (2018-aujourd'hui) • 30 ans passés au sein de l'armée de l'air des États-Unis • Licence en génie mécanique, Académie militaire des États-Unis à West Point (1988-1992) • Master of Science en intelligence stratégique et études stratégiques, The National Intelligence University (2002-2006) et The United States Army War College (2008-2012), respectivement.

Voir page 33 de la circulaire Reg A.

3.3 **Pénalités, sanctions, faillite, , insolvabilité et affaires criminelles ou quasi criminelles**

- (a) Aucun des administrateurs, dirigeants ou personnes de contrôle de l'émetteur, ni aucun des émetteurs dont ils étaient administrateurs, dirigeants ou personnes de contrôle à l'époque,

n'a fait l'objet, à quelque moment que ce soit au cours des dix dernières années, d'une pénalité ou d'une autre sanction imposée par un organisme public ou privé :

- (i) d'une pénalité ou d'une autre sanction imposée par un tribunal en raison d'une infraction à la législation sur les valeurs mobilières ;
 - (ii) d'une pénalité ou d'une autre sanction imposée par un organisme de réglementation en raison d'une infraction à la législation sur les valeurs mobilières ; ou
 - (iii) d'une ordonnance restreignant la négociation de titres, à l'exclusion d'une ordonnance ayant été en vigueur pendant moins de 30 jours consécutifs.
- (b) Aucun des administrateurs, dirigeants ou personnes de contrôle de l'émetteur, ni aucun des émetteurs dont ils étaient administrateurs, dirigeants ou personnes de contrôle à l'époque, n'a fait l'objet, à quelque moment que ce soit au cours des dix dernières années, d'une pénalité ou d'une autre sanction imposée par un organisme public ou privé :
- (i) d'une déclaration de faillite ;
 - (ii) d'une cession volontaire dans le cadre d'une faillite ;
 - (iii) d'une proposition en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ; ou
 - (iv) d'une procédure, d'un arrangement ou d'un compromis avec des créanciers ou de la nomination d'un administrateur judiciaire, d'un gestionnaire de séquestre ou d'un fiduciaire pour détenir des actifs.
- (c) Aucun administrateur, dirigeant ou personne détenant le contrôle de l'émetteur, ni l'émetteur, n'a jamais plaidé coupable ou n'a été reconnu coupable de l'une des infractions suivantes :
- (i) une déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou un acte criminel en vertu du Code criminel (Canada) ;
 - (ii) d'une infraction quasi-criminelle dans une juridiction du Canada ou d'une juridiction étrangère ;
 - (iii) un délit ou un crime en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire des États-Unis d'Amérique ; ou
 - (iv) une infraction à la législation criminelle de toute autre juridiction.

3.4 *Certains prêts*

L'émetteur n'a pas de dette envers une partie liée et n'est pas le détenteur d'une dette envers une partie liée.

Item 4 Structure du capital

4.1 *Titres à l'exception des titres de créance*

Le tableau 4.1 contient les informations spécifiées sur les titres en circulation de l'émetteur, à l'exception des titres de créance.

Tableau 4.1

Description de la de sécurité	Nombre de titres à émettre	Prix par titre	Nombre de titres en circulation au 21 septembre 2023	Nombre en circulation après l'offre minimale	Nombre en circulation après l'offre maximale
Actions ordinaires ^{(1) (2)}	500 000 000	1,58 \$	112 162 695	112 169 025 ^{(3) (4)}	124 820 923 ^{(4) (5)}

(1) Le titre offert - voir la rubrique 5.1 pour des informations sur les conditions essentielles.

(2) Les distributions antérieures d'actions ordinaires aux États-Unis effectuées en vertu de la Reg A ou de la Regulation Crowdfunding ("Reg CF") ont inclus l'émission d'actions gratuites d'actions ordinaires à environ 5 310 acheteurs sans frais supplémentaires (les "actions gratuites"). Les actions gratuites sont émises en tant que pourcentage du nombre d'actions ordinaires pouvant être achetées par un investisseur avant toute attribution d'actions gratuites. Le mécanisme permettant de déterminer le pourcentage d'Actions de Bonus pouvant être émises à chaque acheteur est calculable au moment de l'investissement et dépend de plusieurs critères, qui incluent toutefois généralement les critères exclusifs (c'est-à-dire qu'un seul critère est autorisé) indiqués dans le tableau 4.1.2, qui est fourni pour des raisons de commodité et qualifié dans son intégralité par les structures d'Actions de Bonus faisant autorité, telles qu'elles sont décrites dans les documents d'offre applicables.

Tableau 4.1.2

Critères d'attribution des actions gratuites	Actions gratuites %	
	Reg CF	Reg A
<i>Investissement supérieur à</i>	500 \$	3 %
	1 000 \$	5 %
	2 500 \$	10 %
	5 000 \$	15 %
	50 000 \$	30 %
	90 000 \$	50 %
<i>Investissement réalisé dans les __ jours suivant l'ouverture de l'offre</i>	2 jours	20 %
	7 jours	15 %
	14 jours	10 %
<i>L'investisseur est un "propriétaire de StartEngine".</i>	Oui	10 %
		10 %

- (a) Ces informations sont basées sur des rapports de gestion non vérifiés.
- (3) Dans le cadre de l'offre minimale, la société émettra 6 330 actions ordinaires.
- (4) Les agents de vente dans le cadre de l'offre Reg A ont droit à une rémunération à base d'actions à chaque clôture égale à deux pour cent (2,00 %) du nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'offre Reg A. Dans le cadre de l'offre minimale, cela représenterait 127 actions ordinaires et dans le cadre de l'offre maximale, 127 actions ordinaires seraient émises. Dans le cadre de l'offre minimale, il s'agirait de 127 actions ordinaires et dans le cadre de l'offre maximale, de 253 165 actions ordinaires. Le nombre d'actions ordinaires indiqué dans le tableau 4.1 ne comprend pas les rémunérations à base d'actions susceptibles d'être émises. Les agents-vendeurs dans le cadre de l'offre de la notice d'information n'ont droit à aucune rémunération à base d'actions. Voir les points 2.8 et 9.
- (5) Dans le cadre de l'offre maximale, la société émettra 12 658 228 actions ordinaires.

4.2 Dette à long terme

L'émetteur n'a pas de dette en cours à la date de la présente notice.

4.3 Ventes antérieures

Le tableau 4.3 fournit les informations spécifiées pour toutes les émissions d'actions ordinaires (ou de titres convertibles ou échangeables en actions ordinaires) au cours des 12 mois précédant la date de la présente note d'information.

Tableau 4.3.

Date d'émission	Type de titre émis	Nombre de titres émis ⁽¹⁾	Prix par titre ⁽²⁾ ⁽³⁾	Total des fonds reçus
17 mai 2023.	Actions ordinaires	311 298	1,472 \$	458 244,24 \$
14 avril 2023	Actions ordinaires	242 147	1,468 \$	355 351,48 \$
17 mars 2023	Actions ordinaires	285 984	1,479 \$	422 934,40 \$
9 février 2023	Actions ordinaires	241 741	1,479 \$	357 650,38 \$
16 décembre 2022	Actions ordinaires	258 973	1,496 \$	387 434,96 \$
22 octobre 2022	Actions ordinaires	184 772	1,484 \$	274 270,62 \$

- (1) Les distributions antérieures de titres aux États-Unis ont inclus l'émission d'actions ordinaires gratuites soit au moment de l'investissement, soit au moment de la conversion, sans frais supplémentaires. D'actions ordinaires, soit au moment de l'investissement, soit au moment de la conversion, sans frais supplémentaires. Les actions gratuites peuvent être émises en tant que pourcentage du nombre de titres pouvant être achetés par un investisseur avant toute attribution d'actions gratuites ou en tant que nombre fixe de titres dépendant du montant de l'investissement. Le mécanisme permettant de déterminer le pourcentage d'actions de bonus pouvant être émises à chaque acheteur est calculable au moment de l'investissement et dépend de plusieurs conditions ; il est décrit dans les documents d'offre applicables.
- (2) Le prix présenté dans ce tableau est le prix effectif par titre ou, dans le cas d'un SAFE, le prix de conversion, arrondi à deux (2) décimales, après l'émission des actions de bonus et la déduction des frais de courtage pour l'investisseur.
- (3) Les différences entre le total des fonds reçus déterminé en multipliant (x), le nombre de titres émis par (y), le prix par titre et le total des fonds reçus présentés dans cette colonne sont dues aux arrondis.

Item 5 Titres offerts

5.1 Conditions des titres

- (a) Le texte qui suit est un résumé de certaines des conditions importantes des titres offerts, conformément aux documents constitutifs de la société et à la convention de vote fiduciaire. Pour une description complète du capital social de l'émetteur, vous devez vous référer à son certificat de modification des statuts, à ses statuts et à ses règlements, au certificat de modification des règlements, au certificat de modification des règlements daté du 19 novembre 2021 et aux dispositions applicables de la Loi.

(i) **Droits de vote**

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit d'être convoqués, d'assister et de voter une (1) fois pour chaque action ordinaire détenue à toutes les assemblées des actionnaires de la société, à l'exception des assemblées auxquelles seuls les détenteurs d'une autre catégorie d'actions de la société ont le droit de voter.

Conformément aux dispositions de l'accord de fiducie avec droit de vote, les acquéreurs dans le cadre du présent placement déposeront leurs titres dans la fiducie créée par l'accord de fiducie avec droit de vote et transféreront la propriété légale de leurs titres au fiduciaire avec droit de vote (Ahmad Glover), qui détiendra ces titres en fiducie pour ces acquéreurs et aura le droit légal d'exercer les droits de vote afférents à ces titres conformément à l'accord de fiducie avec droit de vote. Les acquéreurs conserveront tous les droits économiques et commerciaux qui leur sont accordés par ailleurs (tels que toute distribution lors de la vente ou le paiement de dividendes). Voir l'accord de vote fiduciaire à la rubrique 2.8 pour de plus amples informations.

(ii) **Droits de conversion**

Aucune.

(iii) **Droits aux dividendes**

Sous réserve des droits antérieurs des détenteurs de toutes les catégories d'actions alors en circulation ayant des droits antérieurs en matière de dividendes, les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir, sur une base pari passu, lorsque et comme déclaré par les administrateurs de la Société, à partir de tout actif de la Société légalement disponible à cet effet, les dividendes qui peuvent être déclarés de temps à autre par les administrateurs de la Société ; à condition, toutefois, que si ces dividendes sont payés sous forme d'actions ordinaires ou de droits d'acquisition d'actions ordinaires, les détenteurs d'actions ordinaires reçoivent des actions ordinaires ou des droits d'acquisition d'actions ordinaires, selon le cas.

(iv) **Droits de dissolution**

En cas de liquidation ou de dissolution de l'émetteur ou d'une autre distribution des actifs de l'émetteur entre ses détenteurs de titres dans le but de liquider ses affaires, et sous réserve des droits antérieurs attachés aux détenteurs d'actions de l'émetteur ayant des droits ou des priviléges supérieurs aux titres offerts à l'égard de cet événement, les détenteurs auront le droit de recevoir proportionnellement le reste des biens de l'émetteur.

(v) **Droits de rachat ou de remboursement**

Les actions ordinaires ne sont pas remboursables et ne sont pas assorties de droits de rachat ou de remboursement.

(vi) **Transfert de titres**

Les titres du capital de l'émetteur sont soumis aux restrictions de revente prévues par la législation sur les valeurs mobilières applicable à l'émetteur, à l'acheteur et à tout cessionnaire proposé, ainsi qu'aux restrictions et conditions énoncées dans l'accord de vote fiduciaire, si le détenteur du transfert y est partie.

(vii) **Droits d'entraînement**

Pour les acquéreurs qui ont remis un instrument d'adhésion, comme indiqué dans le contrat de vote fiduciaire, si une vente de la société, comme ce terme est défini dans le contrat, a reçu l'approbation (i) des actionnaires détenant des titres représentant 50,1 % des actions ordinaires et (ii) des administrateurs de la société, les actionnaires vendeurs auront le droit d'exiger de tous les autres actionnaires qu'ils vendent leurs titres selon les conditions de la vente de la société.

Voir page 37 de la circulaire Reg A.

5.2 Procédure de souscription

- (a) Les acheteurs peuvent souscrire en visitant la Deal Page (www.frontfundr.com/wigl) et en soumettant un investissement pour le nombre de titres offerts qu'ils souhaitent acheter (une "**souscription**"). Dans le cadre de la souscription, les acheteurs doivent compléter, signer et remettre à FrontFundr ou à l'émetteur les documents suivants :
- (i) L'accord de souscription d'actions ordinaires, y compris toutes les annexes jointes et applicables (l"**"accord de souscription"**) ;
 - (ii) Le formulaire 45-106F4 Risk Acknowledgement ;
 - (iii) le récépissé de la notice d'offre ;
 - (iv) l'instrument d'adhésion à la convention de vote fiduciaire ;
 - (v) Tout autre document justificatif que l'Émetteur, son conseiller juridique ou son agent de vente peut demander afin d'établir que l'Acheteur peut se prévaloir d'une dispense de prospectus ; et
 - (vi) La contrepartie du nombre d'actions ordinaires souscrites par l'Acquéreur (le "**Montant de la souscription**") payée en espèces dans la monnaie légale des États-Unis par prélèvement automatique, dépôt direct, virement bancaire ou toute autre méthode expressément convenue par les parties.

Une fois signé et remis par l'acquéreur, l'accord de souscription constitue une offre d'achat des titres décrits dans l'accord de souscription à la société.

- (b) Sous réserve du point (i) ci-dessous, le montant de la souscription sera conservé par FrontFundr jusqu'à la plus tardive des deux dates suivantes : (a) minuit le deuxième jour ouvrable suivant le jour où l'acquéreur a remis la souscription, ou (b) une clôture dans le cadre de l'offre de la notice d'offre.
- (i) En cas de modification de la présente notice d'offre, FrontFundr, ou l'Émetteur, notifiera l'Acheteur de cette modification, et l'Acheteur aura jusqu'à minuit le deuxième jour ouvrable suivant la notification de la modification pour annuler sa souscription et recevoir le montant de la souscription remboursé, sans intérêts.
- (c) Toute émission d'actions ordinaires dans le cadre de l'Offre est soumise aux conditions de clôture suivantes :
- (i) l'Émetteur a reçu le montant de la souscription de l'Acheteur ;
 - (ii) l'Émetteur a reçu un total de souscriptions pour l'achat d'un nombre d'actions ordinaires qui n'est pas inférieur à l'offre minimale, telle que décrite à la rubrique 1.1 ;

- (iii) l'Émetteur a obtenu toutes les approbations, renonciations et consentements nécessaires ;
- (iv) l'émission et la vente des Actions ordinaires sont exemptées de l'obligation de déposer un prospectus relatif à la vente des titres, ou l'Émetteur a reçu les ordres, consentements ou approbations nécessaires pour permettre une telle vente sans l'obligation de déposer un prospectus ;
- (v) l'Acquéreur a remis tous les documents requis énoncés à l'article 5.2(a) ci-dessus ;
- (vi) l'Acquéreur a effectué le Paiement ; et
- (vii) l'Émetteur a accepté la souscription effectuée par l'Acquéreur, comme en témoigne uniquement la signature de sa personne autorisée sur la première page de la présente Convention.

Une fois les conditions énoncées dans le présent point 5.2(c) remplies et sous réserve du point 5.2(b), la clôture aura lieu à la date ou aux dates déterminées par l'émetteur à sa seule discrétion. L'offre minimale a été satisfaite dans le cadre de l'offre Reg A. Par conséquent, aucune contrepartie ne sera retournée aux acheteurs si le minimum n'est pas atteint.

Item 6 Demandes de rachat

À la date de la présente notice d'offre, l'émetteur n'a jamais reçu de demande de remboursement ou de rachat de la part de l'un des actionnaires de la société.

Item 7 Certains dividendes ou distributions

L'émetteur n'a versé aucun dividende ni effectué aucune distribution sur les titres en circulation ou autorisés à quelque moment que ce soit depuis sa création.

Item 8 Conséquences fiscales et admissibilité aux REER

- 8.1** Vous devriez consulter vos propres conseillers professionnels pour obtenir des conseils sur les conséquences fiscales qui s'appliquent à vous.
- 8.2** Sans objet.
- 8.3** Tous les titres ne sont pas admissibles à un investissement dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Vous devriez consulter vos propres conseillers professionnels pour obtenir des conseils sur l'admissibilité de ces titres à un REER.

Item 9 Rémunération des vendeurs et des démarcheurs

La Société a l'intention de verser la rémunération suivante aux agents vendeurs dans le cadre de cette offre facilitée par la présente notice d'offre. Pour la rémunération payable aux agents vendeurs dans le cadre de l'offre Reg A facilitée par la circulaire Reg A, voir le plan de distribution qui s'y trouve.

La rémunération et les frais décrits dans la présente rubrique 9 sont conformes à la convention FrontFundr décrite à la rubrique 2.8.

- (a) Types de rémunérations payables par l'émetteur à un vendeur ou à un intermédiaire :

Type de Commission	Montant estimé ou réel payable par l'émetteur à FrontFundr
Frais de travail et de service	17 341,78 \$ ont été versés pour le contrôle préalable, les services initiaux et la rédaction de certains documents d'offre.
Frais de transaction	La commission est payable comme décrit dans la rubrique 9(b) ci-dessous.
Commission de clôture	Jusqu'à 2 588,77 \$ pour les services de clôture lors de toute clôture, sous réserve du taux de change en vigueur à ce moment-là.

- (b) Pourcentage que toute commission représentera dans l'offre minimale ou maximale : ⁽¹⁾

Type de Commission	Pourcentage dans l'offre minimale	Pourcentage dans l'offre maximale
Commission de négociation	4,50 %	4,50 %

(1) L'émetteur devra payer à FrontFundr le plus élevé des deux montants suivants : 17,50 \$ par souscripteur individuel ou 100,00 \$ par souscripteur non individuel.

- (c) Warrants du courtier ou options de l'agent : Aucune.

- (d) Rémunération payée en titres : Aucune.

Item 10 Facteurs de risque

Voir les pages 5 à 10 de la circulaire Reg A.

Item 11 Obligations de déclaration

- 11.1 Nous ne sommes pas, et nous ne serons pas après la réalisation du présent placement, un "émetteur assujetti" au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable dans toute juridiction au Canada et, par conséquent, nous ne sommes pas soumis aux obligations d'information continue imposées aux émetteurs assujettis par cette législation. Nous sommes tenus de remplir et de remettre le formulaire 45-106F1 Report of Exempt Distribution lors de tout placement de titres en vertu d'une dispense de prospectus prévue par la législation sur les sociétés ou les valeurs mobilières et par nos actes constitutifs, et en cas de placement dans le cadre du présent placement conformément à la présente notice d'offre, nous serions tenus de déposer (i) le formulaire 45-106F16 Notice of Use of Proceeds chaque année au cours de laquelle les fonds reçus dans le cadre du placement sont utilisés par la société, et (ii) les états financiers vérifiés dans les cent vingt (120) jours qui suivent la fin de chaque exercice financier. En outre, pour les acquéreurs de l'offre résidant en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et

en Saskatchewan, nous notifierons tout changement de plus de 14 jours dans la date de clôture de notre exercice financier, et pour les acquéreurs de l'offre résidant au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Ontario, nous notifierons (i) la cessation de nos activités, (ii) un changement dans notre secteur d'activité, ou (iii) un changement de contrôle de la Société.

Conformément à nos offres antérieures réalisées en vertu du règlement A, niveau 2, de la loi américaine sur les valeurs mobilières, nous sommes tenus d'effectuer des dépôts annuels et semestriels auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la "SEC"). Nous effectuerons des dépôts annuels sur le formulaire 1-K, qui devront être déposés avant la fin du mois d'avril de chaque année et qui comprendront les états financiers audités de l'exercice précédent. Nous effectuerons des dépôts semestriels sur le formulaire 1-SA, qui devra être déposé avant le 28 septembre de chaque année, et qui comprendra des états financiers non vérifiés pour les six mois précédant le 30 juin. Nous déposerons également un formulaire 1-U pour annoncer des événements importants tels que la perte d'un cadre supérieur, un changement d'auditeur ou certains types de levées de fonds. Nous devrons continuer à faire ces déclarations à moins de déposer un formulaire 1-Z pour sortir du système de déclaration, ce que nous ne pourrons faire que si nous avons moins de 300 actionnaires inscrits et que nous avons déposé au moins un formulaire 1-K.

Il n'y a pas d'autres exigences de remise de documents aux acheteurs sur une base annuelle ou continue imposées par la législation sur les sociétés, les actes constitutifs ou d'autres documents d'organisation de la société.

- 11.2** Les documents requis en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières et mentionnés à la rubrique 11.1 qui doivent être mis à la disposition du public peuvent être consultés sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), accessible à l'adresse suivante : www.sedar.ca.

Les matériaux et documents requis par la SEC et visés à la rubrique 11.1 qui doivent être mis à la disposition du public peuvent être trouvés sur le système EDGAR (Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval system), accessible à l'adresse suivante : <https://www.sec.gov/edgar/search-and-access>.

Voir page 38 de la circulaire Reg A.

Item 12 Restrictions relatives à la revente

- 12.1** Période de restriction pour toutes les transactions

SAUF SI LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES LE PERMET, VOUS NE POUVEZ PAS NÉGOCIER LES TITRES AVANT LA DATE QUI EST 4 MOIS ET UN JOUR APRÈS LA DATE À LAQUELLE WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL INC. EST DEVENU UN ÉMETTEUR ASSUJETTI DANS UNE PROVINCE OU UN TERRITOIRE DU CANADA.

LES TITRES OFFERTS N'ONT PAS ÉTÉ ENREGISTRÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (SECURITIES ACT) OU DE TOUTE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT OU D'UN PAYS ÉTRANGER ET NE PEUVENT ÊTRE TRANSFÉRÉS PAR LE DÉTENTEUR, SAUF (A) À LA SOCIÉTÉ, (B) EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS CONFORMÉMENT À LA RÈGLE 904 DU

RÈGLEMENTS DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (SECURITIES ACT), (C) AUX ÉTATS-UNIS CONFORMÉMENT À (1) LA RÈGLE 144A DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (SECURITIES ACT) OU (2) LA RÈGLE 144 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (SECURITIES ACT), OU (2) À LA RÈGLE 144 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ÉTAT CONCERNÉ OU (D) DANS LE CADRE D'UNE AUTRE TRANSACTION NE NÉCESSITANT PAS D'ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES OU DE TOUTE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ÉTAT CONCERNÉ, ÉTANT ENTENDU QUE DANS LE CAS DES TRANSFERTS VISÉS AUX POINTS (C) OU (D) CI-DESSUS, UN AVIS JURIDIQUE SATISFAISANT POUR L'ENTREPRISE DOIT D'ABORD ÊTRE FOURNI.

12.2 Restrictions de revente au Manitoba pour les opérations effectuées au Manitoba

SAUF SI LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES LE PERMET, VOUS NE DEVEZ PAS NÉGOCIER LES TITRES AU MANITOBA SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT PRÉALABLE DE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DU MANITOBA, À MOINS QUE LES CONDITIONS SUIVANTES NE SOIENT REMPLIES

- a) WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL INC. N'AIT DÉPOSÉ UN PROSPECTUS AUPRÈS DE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DU MANITOBA CONCERNANT LES TITRES QUE VOUS AVEZ ACHETÉS ET QUE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DU MANITOBA N'AIT DÉLIVRÉ UN VISA POUR CE PROSPECTUS, OU QUE
- b) VOUS DÉTENEZ LES TITRES DEPUIS AU MOINS 12 MOIS.

L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DU MANITOBA CONSENTRA À VOTRE TRANSACTION S'IL ESTIME QUE CELA N'EST PAS PRÉJUDICIALE À L'INTÉRÊT PUBLIC.

Item 13 Droits des acquéreurs

13.1 Déclarations concernant les droits des acquéreurs

Si vous achetez ces titres, vous aurez certains droits, dont certains sont décrits ci-dessous. Pour obtenir des informations sur vos droits, nous vous conseillons de consulter un avocat.

Ce qui suit est soumis aux dispositions expresses de la législation sur les valeurs mobilières applicable dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada, ainsi qu'aux règlements, règles et déclarations de principe qui en découlent. Les acheteurs sont invités à se référer à la législation sur les valeurs mobilières applicable dans leur province ou territoire ainsi qu'aux règlements, règles et déclarations d'intention qui en découlent pour le texte intégral de ces dispositions ou à consulter leur conseiller juridique. Les droits d'action décrits ci-après s'ajoutent et ne dérogent pas à tout autre droit ou recours dont l'acheteur peut disposer en vertu de la loi.

(1) Droit d'annulation de deux jours - Vous pouvez annuler votre accord d'achat de ces titres. Pour ce faire, vous devez envoyer un avis à la Société avant minuit le deuxième jour ouvrable suivant la signature de l'accord d'achat des titres.

(2) Droits d'action légaux en cas de fausse déclaration

Les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les juridictions concernées par l'offre vous donnent le droit d'intenter une action en annulation de votre contrat d'achat des titres offerts ou en dommages-intérêts si la présente notice d'offre, ou toute modification de celle-ci, contient une information fausse ou trompeuse.

Sauf indication contraire, dans la présente section, on entend par "information fausse ou trompeuse" une déclaration erronée ou l'omission d'un fait important dont la mention est obligatoire ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration contenue dans la présente note d'information ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Ces recours vous sont ouverts, que vous vous soyez ou non fié à la présentation inexacte des faits. Toutefois, les personnes ou sociétés que vous avez le droit de poursuivre disposent de plusieurs moyens de défense. En particulier, elles disposent d'un moyen de défense si vous aviez connaissance de la fausse déclaration au moment où vous avez acheté les titres. En outre, ces recours, ou la notification y afférente, doivent être exercés ou remis, selon le cas, dans les délais stricts prescrits par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les droits contractuels et statutaires applicables sont résumés ci-dessous. En signant l'accord de souscription, la société sera réputée vous avoir accordé ces droits. Les acheteurs doivent se référer aux lois sur les valeurs mobilières applicables dans leur juridiction d'offre respective pour connaître les détails de ces droits ou consulter des conseillers professionnels.

Droits d'action statutaires des acheteurs en Alberta

Si la présente notice d'offre contient des informations fausses ou trompeuses et que vous résidez en Alberta, vous avez le droit légal d'intenter une action en justice contre (a) la société pour annuler votre accord d'achat des titres offerts ; ou b) pour obtenir des dommages-intérêts contre la société, chaque personne qui était un administrateur ou qui agissait dans une capacité similaire de la société à la date de la présente notice d'offre et chaque personne ou société qui a signé la présente notice d'offre.

Ce droit légal d'intenter une action en justice vous est ouvert, que vous vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Toutefois, les personnes ou sociétés que vous avez le droit de poursuivre disposent de plusieurs moyens de défense. En particulier, elles disposent d'un moyen de défense si vous aviez connaissance de la fausse déclaration lorsque vous avez acheté les titres offerts. En outre, si vous choisissez d'exercer un droit de résiliation à l'encontre de la Société, vous n'aurez aucun droit d'action à l'encontre des personnes décrites au point (b) ci-dessus.

En outre, dans le cadre d'une action en dommages et intérêts, le défendeur ne sera pas responsable de la totalité ou d'une partie des dommages et intérêts dont il prouve qu'ils ne représentent pas la dépréciation de la valeur de vos titres offerts à la suite de la fausse déclaration. En outre, le montant recouvrable dans le cadre d'une action en dommages-intérêts ne dépassera pas le prix auquel les titres offerts ont été offerts. Le défendeur ne sera pas responsable d'une fausse déclaration dans des informations prospectives si la Société prouve que : (a) la présente notice d'offre contenait, à proximité des informations prospectives, une mise en garde raisonnable identifiant les informations prospectives en tant que telles et identifiant les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections

contenues dans les informations prospectives, ainsi qu'une déclaration des facteurs ou hypothèses importants qui ont été appliqués pour tirer une conclusion ou faire une prévision ou une projection contenue dans les informations prospectives ; et (b) la société dispose d'une base raisonnable pour tirer les conclusions ou faire les prévisions et les projections contenues dans les informations prospectives. Toutefois, ce moyen de défense n'exonère pas une personne de sa responsabilité en ce qui concerne les informations prospectives contenues dans un état financier.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux points (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts. Vous devez entamer votre action en annulation de l'accord dans un délai de 180 jours à compter de la date à laquelle la transaction qui a donné lieu à la cause d'action a été réalisée. Vous devez intenter votre action en dommages et intérêts dans un délai de 180 jours à compter de la date à laquelle vous avez eu connaissance des faits à l'origine de l'action ou, si elle est antérieure, dans un délai de trois ans à compter de la date à laquelle la transaction, la contravention ou la prétendue contravention, selon le cas, à l'origine de l'action a été réalisée ou commise, selon le cas.

Droits d'action légaux des acheteurs en Colombie-Britannique

Si la présente notice d'offre contient des informations fausses ou trompeuses et que vous résidez en Colombie-Britannique, vous avez le droit légal d'intenter une action en justice : (a) la société pour annuler votre accord d'achat des titres offerts ; ou b) pour obtenir des dommages-intérêts contre la société, chaque personne qui était un administrateur ou qui agissait dans une capacité similaire de la société à la date de la présente notice d'offre et chaque personne ou société qui a signé la présente notice d'offre.

Ce droit légal d'intenter une action en justice vous est ouvert, que vous vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Toutefois, les personnes ou sociétés que vous avez le droit de poursuivre disposent de plusieurs moyens de défense. En particulier, elles disposent d'un moyen de défense si vous aviez connaissance de la fausse déclaration lorsque vous avez acheté les titres offerts. En outre, si vous choisissez d'exercer un droit de résiliation à l'encontre de la Société, vous n'aurez aucun droit d'action à l'encontre des personnes décrites au point (b) ci-dessus.

En outre, dans le cadre d'une action en dommages et intérêts, le défendeur ne sera pas responsable de la totalité ou d'une partie des dommages et intérêts dont il prouve qu'ils ne représentent pas la dépréciation de la valeur de vos titres offerts à la suite de la fausse déclaration. En outre, le montant recouvrable dans le cadre d'une action en dommages-intérêts ne dépassera pas le prix auquel les titres offerts ont été offerts. Le défendeur ne sera pas responsable d'une fausse déclaration dans des informations prospectives si la Société prouve que : (a) la présente notice d'offre contenait, à proximité des informations prospectives, une mise en garde raisonnable identifiant les informations prospectives en tant que telles et identifiant les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections contenues dans les informations prospectives, ainsi qu'une déclaration des facteurs ou hypothèses importants qui ont été appliqués pour tirer une conclusion ou faire une prévision ou une projection contenue dans les informations prospectives ; et (b) la société dispose d'une base raisonnable pour tirer les conclusions ou faire les prévisions et les projections contenues dans les informations prospectives.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux points (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts. Vous devez entamer votre action en annulation de l'accord dans les 180 jours suivant la date de la transaction qui a donné lieu à la cause d'action. Vous devez intenter votre action en dommages et intérêts dans les 180 jours suivant la date à laquelle vous avez eu connaissance des faits à l'origine de l'action ou dans les trois ans suivant la date de la transaction à l'origine de l'action, selon la première de ces éventualités.

Droits d'action statutaires des acheteurs au Manitoba

Si la présente notice d'offre contient des informations fausses ou trompeuses et que vous résidez au Manitoba, vous avez le droit d'intenter une action en justice : (a) à la Société d'annuler votre accord d'achat des titres offerts ; ou (b) à des dommages-intérêts contre la Société, toute personne qui était un administrateur ou qui agissait dans une capacité similaire de la Société à la date de la notice d'offre, et toute autre personne qui a signé cette notice d'offre.

Ce droit légal d'intenter une action en justice vous est ouvert, que vous vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Toutefois, les personnes ou sociétés que vous avez le droit de poursuivre disposent de plusieurs moyens de défense. En particulier, elles disposent d'un moyen de défense si vous aviez connaissance de la fausse déclaration lorsque vous avez acheté les titres offerts. En outre, si vous choisissez d'exercer un droit de résiliation à l'encontre de la Société, vous n'aurez aucun droit d'action à l'encontre des personnes décrites au point (b) ci-dessus.

En outre, dans le cadre d'une action en dommages et intérêts, le défendeur ne sera pas responsable de la totalité ou d'une partie des dommages et intérêts dont il prouve qu'ils ne représentent pas la dépréciation de la valeur de vos titres offerts à la suite de la fausse déclaration. En outre, le montant recouvrable dans le cadre d'une action en dommages-intérêts ne dépassera pas le prix auquel les titres offerts ont été offerts. Le défendeur ne sera pas responsable d'une fausse déclaration dans des informations prospectives si la Société prouve que : (a) la présente notice d'offre contenait, à proximité des informations prospectives, une mise en garde raisonnable identifiant les informations prospectives en tant que telles et identifiant les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections contenues dans les informations prospectives, ainsi qu'une déclaration des facteurs ou hypothèses importants qui ont été appliqués pour tirer une conclusion ou faire une prévision ou une projection contenue dans les informations prospectives ; et (b) la société dispose d'une base raisonnable pour tirer les conclusions ou faire les prévisions et les projections contenues dans les informations prospectives.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux points (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts. Vous devez entamer votre action en annulation de l'accord dans les 180 jours suivant la date de la transaction qui a donné lieu à la cause d'action. Vous devez intenter votre action en dommages et intérêts dans les 180 jours suivant le jour où vous avez eu connaissance des faits à l'origine de l'action ou dans les deux ans suivant la date de la transaction à l'origine de l'action, le délai le plus court étant retenu.

Droits d'action statutaires des acheteurs au Nouveau-Brunswick

Si la présente notice d'offre contient des informations fausses ou trompeuses et que vous résidez au Nouveau-Brunswick, vous avez le droit d'intenter une action en justice : (a) à la Société d'annuler

otre accord d'achat des titres offerts ; ou (b) à des dommages-intérêts contre la Société, toute personne qui était administrateur ou qui agissait dans une capacité similaire de la Société à la date de la notice d'offre, et toute personne qui a signé cette notice d'offre.

Ce droit légal d'intenter une action en justice vous est ouvert, que vous vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Toutefois, les personnes ou sociétés que vous avez le droit de poursuivre disposent de plusieurs moyens de défense. En particulier, elles disposent d'un moyen de défense si vous aviez connaissance de la fausse déclaration lorsque vous avez acheté les titres offerts. En outre, si vous choisissez d'exercer un droit de résiliation à l'encontre de la Société, vous n'aurez aucun droit d'action à l'encontre des personnes décrites au point (b) ci-dessus.

En outre, dans le cadre d'une action en dommages et intérêts, le défendeur ne sera pas responsable de la totalité ou d'une partie des dommages et intérêts dont il prouve qu'ils ne représentent pas la dépréciation de la valeur de vos titres offerts à la suite de la fausse déclaration. En outre, le montant recouvrable dans le cadre d'une action en dommages-intérêts ne dépassera pas le prix auquel les titres offerts ont été offerts. Le défendeur ne sera pas responsable d'une fausse déclaration dans des informations prospectives si la Société prouve que : (a) la présente notice d'offre contenait, à proximité des informations prospectives, une mise en garde raisonnable identifiant les informations prospectives en tant que telles et identifiant les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections contenues dans les informations prospectives, ainsi qu'une déclaration des facteurs ou hypothèses importants qui ont été appliqués pour tirer une conclusion ou faire une prévision ou une projection contenue dans les informations prospectives ; et (b) la société dispose d'une base raisonnable pour tirer les conclusions ou faire les prévisions et les projections contenues dans les informations prospectives. Toutefois, ce moyen de défense n'exonère pas une personne de sa responsabilité en ce qui concerne les informations prospectives contenues dans un état financier.

En outre, vous avez le droit, en vertu de la loi, de poursuivre en dommages-intérêts toute personne qui a fait des déclarations verbales inexactes concernant les titres offerts achetés, soit avant l'achat des titres offerts, soit au moment de l'achat.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux points (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts. Vous devez entamer votre action en annulation de l'accord dans les 180 jours suivant la date de la transaction qui a donné lieu à la cause d'action. Vous devez intenter votre action en dommages et intérêts dans un délai d'un an à compter du jour où vous avez eu connaissance pour la première fois des faits qui ont donné lieu à la cause d'action, ou dans un délai de six ans à compter de la date de la transaction qui a donné lieu à la cause d'action, selon la première de ces deux éventualités.

Droits d'action statutaires des acheteurs en Nouvelle-Écosse

Si la présente notice d'offre contient des informations fausses ou trompeuses et que vous résidez en Nouvelle-Écosse, vous avez le droit légal d'intenter une action en justice : (a) à la Société d'annuler votre accord d'achat des titres offerts ; ou (b) à des dommages-intérêts contre la Société, toute personne qui était administrateur ou qui agissait dans une capacité similaire de la Société à la date de la notice d'offre, et toute personne qui a signé cette notice d'offre.

Ce droit légal d'intenter une action en justice vous est ouvert, que vous vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Toutefois, les personnes ou sociétés que vous avez le droit de poursuivre disposent de plusieurs moyens de défense. En particulier, elles disposent d'un moyen de défense si vous aviez connaissance de la fausse déclaration lorsque vous avez acheté les titres offerts. En outre, si vous choisissez d'exercer un droit de résiliation à l'encontre de la Société, vous n'aurez aucun droit d'action à l'encontre des personnes décrites au point (b) ci-dessus.

En outre, dans le cadre d'une action en dommages et intérêts, le défendeur ne sera pas responsable de la totalité ou d'une partie des dommages et intérêts dont il prouve qu'ils ne représentent pas la dépréciation de la valeur de vos titres offerts à la suite de la fausse déclaration. En outre, le montant recouvrable dans le cadre d'une action en dommages-intérêts ne dépassera pas le prix auquel les titres offerts ont été offerts. Le défendeur ne sera pas responsable d'une fausse déclaration dans des informations prospectives si la Société prouve que : (a) la présente notice d'offre contenait, à proximité des informations prospectives, une mise en garde raisonnable identifiant les informations prospectives en tant que telles et identifiant les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections contenues dans les informations prospectives, ainsi qu'une déclaration des facteurs ou hypothèses importants qui ont été appliqués pour tirer une conclusion ou faire une prévision ou une projection contenue dans les informations prospectives ; et (b) la société dispose d'une base raisonnable pour tirer les conclusions ou faire les prévisions et les projections contenues dans les informations prospectives.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux points (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts. Vous devez entamer votre action en annulation de l'accord dans les 180 jours suivant la date de la transaction qui a donné lieu à la cause d'action. Vous devez intenter votre action en dommages et intérêts dans les 180 jours suivant la date à laquelle vous avez eu connaissance des faits à l'origine de l'action ou dans les trois ans suivant la date de la transaction à l'origine de l'action, le délai le plus court étant retenu.

Droits d'action statutaires des acheteurs en Ontario

Si la présente notice d'offre contient des informations fausses ou trompeuses et que vous résidez en Ontario, vous avez le droit légal d'intenter une action en justice contre (a) la Compagnie pour annuler votre accord d'achat de ces titres offerts; ou (b) pour des dommages contre la Compagnie et tout détenteur de titres vendeur au nom duquel le placement est effectué.

Ce droit légal d'intenter une action en justice vous est ouvert, que vous vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Toutefois, les personnes ou sociétés que vous avez le droit de poursuivre disposent de plusieurs moyens de défense. En particulier, elles disposent d'un moyen de défense si vous aviez connaissance de la fausse déclaration lorsque vous avez acheté les titres offerts. En outre, si vous choisissez d'exercer un droit de résiliation à l'encontre de la Société, vous n'aurez aucun droit d'action à l'encontre des personnes décrites au point (b) ci-dessus.

En outre, dans le cadre d'une action en dommages et intérêts, le défendeur ne sera pas responsable de la totalité ou d'une partie des dommages et intérêts dont il prouve qu'ils ne représentent pas la dépréciation de la valeur de vos titres offerts à la suite de la fausse déclaration. En outre, le montant recouvrable dans le cadre d'une action en dommages-intérêts ne dépassera pas le prix auquel les titres offerts ont été offerts. Le défendeur ne sera pas responsable d'une fausse déclaration dans

des informations prospectives si la Société prouve que : (a) la présente notice d'offre contenait, à proximité des informations prospectives, une mise en garde raisonnable identifiant les informations prospectives en tant que telles et identifiant les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections contenues dans les informations prospectives, ainsi qu'une déclaration des facteurs ou hypothèses importants qui ont été appliqués pour tirer une conclusion ou faire une prévision ou une projection contenue dans les informations prospectives ; et (b) la société dispose d'une base raisonnable pour tirer les conclusions ou faire les prévisions et les projections contenues dans les informations prospectives. Toutefois, le moyen de défense susmentionné ne décharge pas une personne de sa responsabilité en ce qui concerne les informations prospectives contenues dans un état financier.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux points (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts. Vous devez entamer votre action en annulation de l'accord dans les 180 jours suivant la date de la transaction qui a donné lieu à la cause d'action. Vous devez intenter votre action en dommages et intérêts dans les 180 jours suivant le jour où vous avez eu connaissance des faits à l'origine de l'action ou dans les trois ans suivant la date de la transaction à l'origine de l'action, selon la première de ces éventualités.

Droits d'action légaux des acheteurs au Québec

Si vous êtes un résident du Québec, en vertu de la *loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la "LVMQ"), si la présente notice d'offre vous est remise au Québec et qu'elle contient une information fausse ou trompeuse, vous disposez d'un droit légal d'intenter une action en justice : (a) à la Compagnie pour la résolution du contrat d'achat ou la révision du prix auquel les Titres Offerts vous ont été vendus, sans préjudice d'une demande de dommages-intérêts, et (b) pour des dommages-intérêts contre (i) la Compagnie, (ii) toute personne agissant à l'égard de la Compagnie dans une capacité similaire à celle d'un administrateur ou d'un dirigeant d'une société, (iii) tout expert dont l'opinion, contenant une fausse déclaration, est apparue, avec leur consentement, dans la présente notice d'offre, (iv) le courtier (le cas échéant) sous contrat avec la Société, et (v) toute personne qui doit signer le certificat d'attestation dans la présente notice d'offre.

Ce droit légal d'intenter une action en justice vous est ouvert, que vous vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux points (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts. Vous devez engager votre action en annulation ou en révision du prix dans un délai de trois ans à compter de la date de l'achat. Vous devez intenter votre action en dommages-intérêts dans les trois ans suivant la date à laquelle l'acheteur a eu connaissance des faits à l'origine de l'action, sauf sur preuve d'une connaissance tardive imputable à la négligence de l'acheteur, ou dans les cinq ans suivant le dépôt de la présente notice d'offre auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec, selon la première de ces éventualités.

La QSA prévoit plusieurs moyens de défense pour les personnes ou les entreprises que vous avez le droit de poursuivre. En particulier, elles disposent d'un moyen de défense si (a) elles prouvent que l'acheteur a acheté les titres offerts en ayant connaissance de la fausse déclaration ; ou (b) dans une action en dommages-intérêts, elles prouvent qu'elles ont agi avec prudence et diligence (sauf dans une action intentée contre la Compagnie).

Nul ne peut être tenu pour responsable d'une fausse déclaration contenue dans des informations prospectives s'il prouve que : (a) la présente notice d'offre contient, à proximité de l'information

prospective, i) une mise en garde raisonnable identifiant l'information prospective en tant que telle et identifiant les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement d'une conclusion, d'une prévision ou d'une projection contenue dans l'information prospective, et ii) un énoncé des facteurs ou des hypothèses importants qui ont été appliqués pour tirer une conclusion ou faire une prévision ou une projection ; et b) la personne avait une base raisonnable pour tirer la conclusion ou faire les prévisions et projections énoncées dans l'information prospective.

Un acheteur résidant au Québec peut acheter des titres offerts dans le cadre du placement en se prévalant d'une dispense de prospectus qui lui confère les droits statutaires décrits ci-dessus. Toutefois, si vous achetez des titres offerts dans le cadre du placement en vous fondant sur une dispense de prospectus qui ne vous confère pas ces droits statutaires, la société vous accorde par les présentes les mêmes droits, sur une base contractuelle, que les droits statutaires décrits ci-dessus.

Droits d'action statutaires des acheteurs en Saskatchewan

Si la présente notice d'offre contient des informations fausses ou trompeuses et que vous résidez en Saskatchewan, vous avez le droit légal d'intenter une action : (a) la société pour annuler votre accord d'achat de ces titres offerts ; ou (b) pour des dommages contre : (i) la Compagnie, (ii) un administrateur (ou qui agit dans une capacité similaire de la Compagnie) ou un promoteur de la Compagnie, selon le cas, au moment où la notice d'offre a été envoyée ou livrée ; (iii) chaque personne ou Compagnie dont le consentement a été déposé concernant l'offre, mais seulement en ce qui concerne les rapports, les opinions ou les déclarations qui ont été faits par eux ; (iv) toute personne ou société qui, outre les personnes ou sociétés mentionnées aux points i), ii) et iii), a signé la notice d'offre ; et v) toute personne ou société qui vend des titres offerts pour le compte de la société dans le cadre de la notice d'offre.

Ce droit légal d'intenter une action en justice vous est ouvert, que vous vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Toutefois, les personnes ou sociétés que vous avez le droit de poursuivre disposent de plusieurs moyens de défense. En particulier, elles disposent d'un moyen de défense si vous aviez connaissance de la fausse déclaration lorsque vous avez acheté les titres offerts. En outre, le montant recouvrable ne dépassera pas le prix auquel les titres ont été offerts dans le cadre de la présente notice d'offre et tout défendeur ne sera pas responsable de la totalité ou d'une partie des dommages dont il prouve qu'ils ne représentent pas la dépréciation de la valeur du titre à la suite de la fausse déclaration. En outre, si vous choisissez d'exercer un droit de résiliation à l'encontre de la Société, vous n'aurez aucun droit d'action à l'encontre des personnes décrites au point (b) ci-dessus.

En outre, dans le cadre d'une action en dommages et intérêts, le défendeur ne sera pas responsable de la totalité ou d'une partie des dommages et intérêts dont il prouve qu'ils ne représentent pas la dépréciation de la valeur de vos titres offerts à la suite de la fausse déclaration. En outre, le montant recouvrable dans le cadre d'une action en dommages-intérêts ne dépassera pas le prix auquel les titres offerts ont été offerts. Le défendeur ne sera pas responsable d'une fausse déclaration dans des informations prospectives si la Société prouve que : (a) la présente notice d'offre contenait, à proximité des informations prospectives, une mise en garde raisonnable identifiant les informations prospectives en tant que telles et identifiant les facteurs importants susceptibles d'entraîner une

différence significative entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections contenues dans les informations prospectives, ainsi qu'une déclaration des facteurs ou hypothèses importants appliqués pour tirer une conclusion ou effectuer une prévision ou une projection figurant dans les informations prospectives ; et b) la société dispose d'une base raisonnable pour tirer la conclusion ou effectuer les prévisions et projections figurant dans les informations prospectives.

En outre, vous avez le droit légal de poursuivre en dommages-intérêts toute personne qui a fait des déclarations verbales inexactes concernant les titres offerts achetés, soit avant, soit en même temps que l'achat des titres offerts.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux points (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts. Vous devez entamer votre action en annulation de l'accord dans les 180 jours suivant la date de la transaction qui a donné lieu à la cause d'action. Vous devez intenter votre action en dommages et intérêts dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle vous avez eu connaissance des faits à l'origine de l'action, ou dans un délai de six ans à compter de la date de la transaction à l'origine de l'action, le délai le plus court étant retenu.

Droits d'action statutaires des acheteurs au Yukon

En plus de tout autre droit ou recours dont vous disposez en vertu de la loi, si la présente notice d'offre contient une information fausse ou trompeuse, vous avez le droit, en vertu de la loi, d'intenter une action en justice au Yukon : (a) la Compagnie pour annuler votre accord d'achat des titres offerts ; ou b) pour obtenir des dommages-intérêts contre la Compagnie, toute personne qui était administrateur de la Compagnie à la date de la présente notice d'offre et toute autre personne qui a signé la présente notice d'offre.

Ce droit légal d'intenter une action en justice vous est ouvert, que vous vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Si vous décidez d'annuler votre achat, vous ne pouvez pas intenter une action en dommages et intérêts. En outre, dans une action en dommages-intérêts, le défendeur ne sera pas responsable de la totalité ou d'une partie des dommages-intérêts dont il prouve qu'ils ne représentent pas la dépréciation de la valeur de vos titres à la suite de la présentation inexacte des faits. En outre, le montant recouvrable dans le cadre d'une action en dommages-intérêts ne dépassera pas le prix auquel les titres ont été offerts. Les personnes ou sociétés que vous avez le droit de poursuivre disposent de plusieurs moyens de défense. Par exemple, elles disposent d'un moyen de défense si vous aviez connaissance de la fausse déclaration au moment où vous avez acheté les titres.

Le défendeur ne sera pas responsable d'une fausse déclaration dans des informations prospectives si la Société prouve que : (a) que la notice d'offre contient une mise en garde raisonnable identifiant les informations prospectives en tant que telles et identifiant les facteurs importants susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections contenues dans les informations prospectives, ainsi qu'un énoncé des facteurs ou hypothèses importants appliqués pour tirer une conclusion ou faire une prévision ou une projection dans les informations prospectives ; et b) que la Compagnie dispose d'une base raisonnable pour tirer la conclusion ou faire les prévisions et projections énoncées dans les informations prospectives.

Toutefois, au Yukon, le moyen de défense susmentionné ne dégage pas une personne de sa responsabilité en ce qui concerne les informations prospectives contenues dans un état financier devant être déposé en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Yukon.

Si vous avez l'intention de vous prévaloir du droit légal de poursuivre décrit ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts. Au Yukon, vous devez entamer votre action en annulation du contrat dans les 180 jours suivant la transaction ou entamer votre action en dommages-intérêts dans le premier des délais suivants (a) 180 jours après avoir pris connaissance de la fausse déclaration, ou (b) trois ans après la transaction.

Droits statutaires en cas de défaut de remise de la notice d'offre au Yukon

Si vous résidez au Yukon et que vous n'avez pas reçu une copie de cette notice d'offre avant de signer votre contrat de souscription, vous avez le droit d'intenter une action en dommages-intérêts ou, si vous possédez toujours vos titres, vous pouvez choisir d'annuler votre contrat au lieu d'intenter une action en dommages-intérêts.

(3) Droits d'action contractuels en cas de fausse déclaration

Sans objet.

LES POINTS (2) ET (3) QUI PRÉCÈDENT NE SONT QU'UN RÉSUMÉ ET SONT SOUMIS À L'INTERPRÉTATION ET AUX MODIFICATIONS DES LÉGISLATIONS PERTINENTES. IL CONVIENT DE SE RÉFÉRER À LA LÉGISLATION APPLICABLE EN MATIÈRE DE VALEURS MOBILIÈRES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX RÈGLES QUI EN DÉCOULENT POUR OBTENIR LE TEXTE COMPLET DES DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES LES DROITS SUSMENTIONNÉS SONT CONFÉRÉS. LE RÉSUMÉ QUI PRÉCÈDE EST SOUMIS AUX DISPOSITIONS EXPRESSES DE LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES MENTIONNÉE CI-DESSUS ET AUX RÈGLES, RÈGLEMENTS ET AUTRES INSTRUMENTS QUI EN DÉCOULENT, ET IL CONVIENT DE SE RÉFÉRER AU TEXTE COMPLET DE CES DISPOSITIONS. CES DISPOSITIONS PEUVENT CONTENIR DES LIMITATIONS ET DES MOYENS DE DÉFENSE STATUTAIRES SUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ PEUT S'APPUYER.

Les droits d'action en dommages-intérêts ou en annulation mentionnés ci-dessus s'ajoutent, sans y déroger, à tout autre droit ou recours dont les acquéreurs peuvent disposer en vertu de la loi.

Il est recommandé aux acheteurs de consulter leurs propres conseillers juridiques en ce qui concerne leurs droits et les recours dont ils disposent. Les acheteurs doivent prêter une attention particulière aux délais prescrits par la législation applicable en matière de valeurs mobilières.

13.2 Mise en garde concernant le rapport, la déclaration ou l'avis d'un expert

La présente notice d'offre comprend, dans la première annexe des états financiers de la rubrique 14, un rapport d'audit indépendant préparé par ND LLP le 28 juillet 2023, concernant les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Nous vous conseillons de consulter un conseiller juridique pour de plus amples informations concernant votre droit d'action légal contre cette partie pour une fausse déclaration dans la notice d'offre.

[Le reste de la page est laissé en blanc pour des raisons de formatage - les montages et le certificat suivent].

Règlement A, Niveau II – Formulaire 1-A Circulaire d'offre du 15 février 2023

[Joint directement après cette page].

PARTIE II ET III 2 wirelesselectrical_1apos.htm PARTIE II ET III

Note explicative : Cet amendement est déposé pour fournir une mise à jour annuelle de l'offre en cours de la société. Depuis la qualification initiale de cette offre jusqu'au 31 décembre 2022, la société a vendu 1 199 323 actions ordinaires, recevant un produit brut d'environ 1 939 851,04 \$ et a émis 84 055 actions gratuites.

CIRCULAIRE D'OFFRE DATÉE DU 15 FÉVRIER 2023

Wireless electrical Grid LAN, d/b/a WiGL Inc

1919 Commerce Drive, Suite # 120
Hampton, VA 23666

www.Wi-GL.com

**JUSQU'À 12 658 228 ACTIONS ORDINAIRES PLUS JUSQU'À 3 797 468 ACTIONS GRATUITES ⁽¹⁾
MONTANT MAXIMUM DE L'OFFRE : \$20000000**

	Prix pour le public	Décote et commissions de prise ferme ⁽²⁾	Produit pour l'émetteur avant dépenses
Prix par action	1,58 \$(3)	\$ 0,055	\$ 1,525 \$
Frais de traitement du moteur de démarrage par action ⁽⁴⁾	0,055 \$	-- \$	-- \$
Prix par action plus frais de traitement	1,64 \$	-- \$	-- \$
Total minimum avec frais de traitement	10 350 \$	350 \$	9 650 \$
Total maximum avec frais de traitement ⁽⁵⁾	26 000 000 \$	700 000 \$	24 600 000 \$

- 1) La société offre jusqu'à 12 658 228 actions ordinaires, plus jusqu'à 3 797 468 actions ordinaires supplémentaires pouvant être émises en tant qu'actions gratuites (les "actions gratuites") aux investisseurs en fonction du niveau d'investissement de l'investisseur. La société ne recevra aucune contrepartie supplémentaire pour l'émission des actions gratuites et absorbera le coût de l'émission des actions gratuites. S'ils sont éligibles aux Actions de Bonus, les investisseurs recevront le montant le plus élevé d'Actions de Bonus auquel ils sont éligibles et qui n'est pas cumulatif même si les investisseurs se qualifient pour plusieurs catégories d'éligibilité pour la réception d'Actions de Bonus. Voir "Plan de distribution" pour plus de détails.
- 2) La société a engagé StartEngine Primary, LLC ("StartEngine Primary") pour agir en tant que preneur ferme de cette offre comme indiqué dans le "Plan de Distribution" et son affilié StartEngine Crowdfunding, Inc. pour effectuer des fonctions administratives et technologiques en relation avec cette offre. La société paiera une commission en espèces de 3,5 % à StartEngine Primary sur les ventes d'actions ordinaires. En outre, StartEngine Primary recevra un nombre d'actions ordinaires égal à 1% du produit brut vendu dans le cadre de cette offre (à l'exclusion des actions gratuites), arrondi à l'action entière la plus proche. Enfin, la société paiera une avance de 15 000 \$ pour les dépenses raisonnables et justifiables réellement anticipées par StartEngine Primary. Toute partie non utilisée de ces frais et non effectivement encourue par StartEngine Primary sera retournée à la société. Les frais FINRA seront payés par l'entreprise. Ceci n'inclut pas les frais de traitement payés directement à StartEngine Primary par les investisseurs. Voir "Plan de distribution" à la page 14 pour le détail des rémunérations payables à des tiers dans le cadre de l'offre.
- 3) Ne comprend pas la décote effective qui résulterait de l'émission d'Actions de Bonus. Pour les détails de la décote effective, voir "Plan de distribution".

- 4) Les investisseurs devront payer directement à StartEngine Primary une commission de traitement égale à 3,5 % du montant de l'investissement au moment de la souscription des investisseurs (hors Actions de Bonus). Cette commission sera remboursée dans le cas où la société ne lève pas le montant minimum de 10 350 \$, composé du produit brut minimum de 10 000 \$ pour la société et de la commission de traitement de 3,5 %, (le "Montant Minimum Cible") dans cette offre. Voir "Plan de distribution" pour plus de détails sur cette commission de traitement. En supposant que l'offre soit entièrement souscrite (à l'exclusion des Actions de Bonus), les investisseurs paieraient à StartEngine Primary des frais de traitement totaux de 700 000 \$. Ce montant est inclus dans le montant total maximum de l'offre puisqu'il compte pour le montant maximum de l'offre sur 12 mois glissants que la société est autorisée à lever en vertu de la Réglementation A. Cependant, il n'est pas inclus dans le produit brut reçu par la société.
- 5) Les colonnes "Total maximum avec frais de traitement pour le public" et "Total maximum avec frais de traitement pour l'émetteur avant dépenses" incluent 6 000 000 \$, la valeur des Actions de Bonus (en supposant que le nombre maximum d'Actions de Bonus soit émis dans cette Offre) ; à condition, cependant, que la société ne reçoive pas ces montants parce que les investisseurs ne paient pas le prix d'achat de ces Actions de Bonus.

La société prévoit que le montant des frais de l'offre qu'elle paiera s'élèvera à environ 85 000 \$, sans compter les commissions ou les frais d'enregistrement au niveau de l'État.

L'offre prendra fin à la première des deux dates suivantes : (i) la date à laquelle le montant maximum de l'offre aura été vendu (ii) la date à laquelle le montant maximum de l'offre a été vendu (iii) la date à laquelle l'offre est interrompue par la société à sa seule discrétion ou (iii) la date qui se situe trois ans après le 1er mars 2022, date à laquelle cette offre est qualifiée par la United States Securities and Exchange Commission (la "Commission"). La société a engagé The Bryn Mawr Trust Company en tant qu'agent de séquestre (l'"agent de séquestre") pour détenir les fonds apportés par les investisseurs. Si la société atteint son montant minimum cible, l'agent fiduciaire peut organiser une série de clôtures sur une base continue, au cours desquelles la société recevra les fonds de l'agent fiduciaire et émettra les actions aux investisseurs. Si le montant minimum cible n'est pas atteint d'ici le 28 février 2025, tous les fonds apportés par les investisseurs seront rapidement retournés aux investisseurs de cette offre. La société peut entreprendre une ou plusieurs clôtures sur une base continue une fois que le montant minimum cible est vendu. Après chaque clôture, les fonds apportés par les investisseurs seront mis à la disposition de la société. Après la clôture initiale de l'offre, la société prévoit d'organiser des clôtures au moins une fois par mois.

LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES ET DES CHANGES DES ÉTATS-UNIS NE SE PRONONCE PAS SUR LE BIEN-FONDÉ NI N'APPROUVE LES TITRES OFFERTS OU LES CONDITIONS DE L'OFFRE, PAS PLUS QU'ELLE NE SE PRONONCE SUR L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ D'UNE CIRCULAIRE D'OFFRE OU D'AUTRES DOCUMENTS DE SOLICITATION. CES TITRES SONT OFFERTS EN VERTU D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT AUPRÈS DE LA COMMISSION ; TOUTEFOIS, LA COMMISSION N'A PAS DÉTERMINÉ DE MANIÈRE INDÉPENDANTE QUE LES TITRES OFFERTS SONT EXEMPTÉS D'ENREGISTREMENT

EN GÉNÉRAL, AUCUNE VENTE NE PEUT VOUS ÊTRE FAITE DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE SI LE PRIX D'ACHAT TOTAL QUE VOUS PAYEZ EST SUPÉRIEUR À 10 % DE VOTRE REVENU ANNUEL OU DE VOTRE PATRIMOINE NET, SELON LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ. DES RÈGLES DIFFÉRENTES S'APPLIQUENT AUX INVESTISSEURS ACCRÉDITÉS ET AUX PERSONNES NON PHYSIQUES. AVANT DE FAIRE TOUTE DECLARATION SELON LAQUELLE VOTRE INVESTISSEMENT NE DEPASSE PAS LES SEUILS APPLICABLES, LA SOCIETE VOUS ENCOURAGE A EXAMINER LA REGLE 251(D)(2)(I)(C) DE LA REGLEMENTATION A. POUR DES INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'INVESTISSEMENT, LA SOCIETE VOUS ENCOURAGE A CONSULTER LE SITE www.investor.gov.

Cette offre est intrinsèquement risquée. Voir "Facteurs de risque" à la page 5.

La vente de ces titres a commencé vers le 1er mars 2022.

La société suit le format " Offering Circular " de divulgation en vertu de la Réglementation A.

Dans l'éventualité où la société deviendrait une société déclarante en vertu du Securities Exchange Act de 1934, la société a l'intention de tirer parti des dispositions relatives aux "sociétés de croissance émergentes" en vertu du JOBS Act de 2012. Voir "Résumé -- Implications du statut d'entreprise émergente de croissance".

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
Facteurs de risque	5
Dilution	11
Plan de distribution	14
Utilisation du produit par l'émetteur	18
L'activité de la société	19
Les biens de l'entreprise	27
Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation	28
Administrateurs, cadres dirigeants et employés importants	33
Rémunération des administrateurs et des dirigeants	34
<hr style="border: 1px solid black; margin: 5px 0;"/>	
Propriété des titres de la direction et de certains détenteurs de titres	35
Intérêt de la direction et d'autres personnes dans certaines transactions	36
Titres offerts	37
États financiers	F-1

Dans le présent prospectus, les termes "WiGL" ou "la société" désignent Wireless Electrical LAN, WIGL Inc.

LE PRÉSENT PROSPECTUS PEUT CONTENIR DES DÉCLARATIONS ET DES INFORMATIONS PROSPECTIVES CONCERNANT, ENTRE AUTRES, LA SOCIÉTÉ, SON PLAN D'AFFAIRES ET SA STRATÉGIE, AINSI QUE SON SECTEUR D'ACTIVITÉ. CES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES SONT FONDÉES SUR LES CONVICTIONS, LES HYPOTHÈSES ET LES INFORMATIONS DONT DISPOSE ACTUELLEMENT LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE. LORSQU'ILS SONT UTILISÉS DANS LES DOCUMENTS D'OFFRE, LES MOTS "ESTIMER", "PROJETER", "CROIRE", "ANTICIPER", "AVOIR L'INTENTION", "S'ATTENDRE À" ET AUTRES EXPRESSIONS SIMILAIRES SONT DESTINÉS À IDENTIFIER LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES, QUI CONSTITUENT DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS. CES DÉCLARATIONS REFLÈTENT L'OPINION ACTUELLE DE LA DIRECTION QUANT AUX ÉVÉNEMENTS FUTURS ET SONT SOUMISES À DES RISQUES ET INCERTITUDES QUI POURRAIENT FAIRE EN SORTE QUE LES RÉSULTATS RÉELS DE L'ENTREPRISE DIFFÈRENT MATÉRIELLEMENT DE CEUX CONTENUS DANS LES DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES. LES INVESTISSEURS SONT INVITÉS À NE PAS ACCORDER UNE CONFIANCE EXCESSIVE À CES DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES, QUI NE SONT VALABLES QU'À LA DATE À LAQUELLE ELLES ONT ÉTÉ FAITES. L'ENTREPRISE NE S'ENGAGE PAS À RÉVISER OU À METTRE À JOUR CES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES POUR TENIR COMPTE D'ÉVÉNEMENTS OU DE CIRCONSTANCES POSTÉRIEURS À CETTE DATE OU POUR REFLÉTER LA SURVENANCE D'ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS.

Implications du statut d'entreprise émergente de croissance

La société n'est pas soumise aux obligations d'information permanente du Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (l'"Exchange Act"), car elle n'enregistre pas ses titres en vertu de l'Exchange Act. Elle sera plutôt soumise aux obligations d'information plus limitées prévues par la réglementation A, y compris l'obligation de déposer ses documents par voie électronique :

- les rapports annuels (comprenant des informations relatives aux activités de la société au cours des trois derniers exercices ou, si elle existe depuis moins de trois ans, depuis sa création, aux transactions avec des parties liées, à la propriété effective des titres de l'émetteur, aux dirigeants et administrateurs et à certaines informations relatives à la rémunération des dirigeants, au rapport de gestion sur les liquidités, les ressources en capital et les résultats d'exploitation de l'émetteur, ainsi qu'aux états financiers vérifiés sur deux ans),
- les rapports semestriels (y compris les informations concernant principalement les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion de l'émetteur) et
- les rapports actuels pour certains événements importants.

En outre, à tout moment après l'achèvement des rapports pour l'exercice au cours duquel le présent document d'offre a été qualifié, si les titres de chaque catégorie à laquelle le présent document d'offre se rapporte sont détenus par moins de 300 personnes et que les offres ou les ventes ne sont pas en cours, la société peut immédiatement suspendre ses obligations d'information continue en vertu de la réglementation A.

Si et quand la société sera soumise aux obligations d'information continue de l'Exchange Act, en tant qu'émetteur ayant réalisé moins de 1,07 milliard de \$ de recettes brutes annuelles totales au cours de son dernier exercice fiscal, elle se qualifiera en tant que "société de croissance émergente" en vertu de la loi Jumpstart Our Business Startups Act de 2012 (la "loi JOBS") et ce statut sera significatif. Une société de croissance émergente peut bénéficier de certaines exigences réduites en matière d'information et est dispensée de certaines autres exigences importantes qui s'appliquent généralement aux sociétés publiques. En particulier, en tant que société de croissance émergente, elle :

- ne sera pas tenue d'obtenir une attestation de l'auditeur sur ses contrôles internes sur l'information financière conformément à la loi Sarbanes-Oxley de 2002 ;
- ne sera pas tenue de fournir une information narrative détaillée sur ses principes, objectifs et éléments de rémunération et d'analyser la manière dont ces éléments correspondent à ses principes et objectifs (communément appelée "discussion et analyse de la rémunération") ;
- ne sera pas tenue d'obtenir un vote consultatif non contraignant de ses actionnaires sur la rémunération des dirigeants ou les accords de parachute doré (communément appelés votes "say-on-pay", "say-on-frequency" et "say-on-golden-parachute") ;
- seront exemptées de certaines dispositions relatives à la divulgation de la rémunération des dirigeants, qui exigent un graphique de la rémunération en fonction des performances et la divulgation du ratio de rémunération du PDG ;
- ne pourra présenter que deux années d'états financiers vérifiés et seulement deux années de rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation ; et
- pourront prétendre à des périodes de transition plus longues pour l'adoption de normes comptables nouvelles ou révisées.

L'entreprise a l'intention de profiter de toutes ces exigences réduites en matière d'information et de toutes ces exemptions, y compris les périodes plus longues de mise en œuvre progressive pour l'adoption de normes comptables nouvelles ou révisées en vertu de l'article 107 du JOBS Act. Le choix de la société d'utiliser les périodes d'introduction progressive peut rendre difficile la comparaison de ses états financiers avec ceux de sociétés de croissance non émergentes et d'autres sociétés de croissance émergentes qui ont choisi de ne pas appliquer les périodes d'introduction progressive en vertu de la section 107 du JOBS Act.

En vertu du JOBS Act, la société peut bénéficier des exigences réduites de déclaration et des exemptions décrites ci-dessus pendant une période maximale de cinq ans après la première vente d'actions ordinaires de la société conformément à une déclaration d'enregistrement déclarée effective en vertu du Securities Act de 1933, tel que modifié, ou à une date antérieure si elle ne répond plus à la définition d'une société de croissance émergente. Il convient de noter que cette offre, bien qu'il s'agisse d'une offre publique, n'est pas une vente d'actions ordinaires en vertu d'une déclaration d'enregistrement, puisque l'offre est réalisée en vertu d'une exemption des exigences d'enregistrement. À cet égard, la loi JOBS prévoit que la société cesse d'être une "société de croissance émergente" si elle a un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1,07 milliard de dollars, si la valeur de marché de ses actions ordinaires détenues par des non-affiliés dépasse 700 millions de dollars ou si elle émet des emprunts non convertibles pour un montant principal supérieur à 1 milliard de dollars sur une période de trois ans.

Certaines de ces obligations d'information réduites et de ces exemptions sont également accessibles à la société du fait qu'elle peut également être qualifiée, une fois cotée, de "petite société déclarante" en vertu des règles de la Commission. Par exemple, les petites sociétés déclarantes ne sont pas tenues d'obtenir une attestation de l'auditeur sur leur évaluation du contrôle interne de l'information financière ; elles ne sont pas tenues de fournir une analyse de la rémunération ; elles ne sont pas tenues de fournir un graphique de rémunération des performances ou un ratio de rémunération du PDG ; et elles ne peuvent présenter que deux années d'états financiers audités et de rapports de gestion connexes.

RÉSUMÉ DE L'OFFERING CIRCULAR

Le présent résumé de l'Offering Circular met en évidence les informations contenues ailleurs et ne contient pas toutes les informations que vous devez prendre en considération pour prendre votre décision d'investissement. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la société, vous devez lire attentivement l'intégralité de l'Offering Circular, y compris les états financiers de la société et les notes y afférentes. Vous devez également prendre en considération, entre autres, les éléments décrits dans les rubriques "Facteurs de risque" et "Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation".

L'entreprise

Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc. (prononcé "wiggle") a été constituée le 26 février 2020 en vertu des lois de l'État de Virginie et son siège social se trouve à Hampton, en Virginie. La société conçoit les technologies permettant aux consommateurs d'abandonner les cordons et les fils et d'alimenter leurs appareils en déplacement ou de recharger leur batterie pendant qu'ils utilisent leur appareil sans fil. En développant l'ingénierie qui sous-tend ses brevets, l'entreprise, grâce à son rôle de pionnier dans le domaine de l'énergie sans fil, offre à ses partenaires B2B la possibilité de synchroniser, de créer et de vendre des produits qui gèrent des appareils alimentés sans fil.

De 2020 à aujourd'hui, nous avons franchi les étapes suivantes :

- WiGL a passé un contrat avec RFD diagnostics pour démontrer l'alimentation sans fil en champ lointain sur 3 pieds avec un seul émetteur et plusieurs récepteurs à diodes électroluminescentes.
- Nous avons obtenu un contrat pour faire la démonstration du WiGL dans un casque de chasseur pour les démonstrations du ministère de la Défense lors de l'exposition mondiale 2.0 du WiGL à la base aérienne d'Altus.
- WiGL a passé un contrat avec l'Université internationale de Floride pour démontrer la puissance sans fil sur 3 pieds avec un seul émetteur et un seul récepteur pour recharger un condensateur connecté à un téléphone portable, démontrant ainsi des capacités similaires à celles du casque de combat.
- Nous avons prouvé que le WiGL peut recharger un téléphone portable lors d'un Tech Talk du VA Tech Research Center, en utilisant des produits disponibles dans le commerce, modifiés de manière à ce qu'ils soient compatibles avec le WiGL.
- WiGL a reçu une proposition d'innovation de petite entreprise (SBIR) pour l'alimentation sans fil AFWERX en 2021.
- WiGL a passé un contrat avec l'Université internationale de Floride pour faire la démonstration de l'alimentation sans fil sur 3 pieds avec un émetteur multiple
- et un récepteur unique pour recharger un condensateur connecté à un téléphone portable, alors que celui-ci est en mouvement.
- WiGL s'associe à des concurrents qui sont depuis devenus des partenaires, avec l'intention que les offres compatibles WiGL puissent commencer à entrer sur le marché du ministère de la Défense d'ici la fin du quatrième trimestre 2022.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, la société a conclu un contrat avec le ministère de la Défense qui comprenait huit tâches pour un montant total de 749 999 \$. Au 31 janvier 2023, cinq phases du contrat ont été achevées. Vous trouverez ci-dessous une description des huit tâches :

TÂCHE #	DESCRIPTION
1-3	Créer des prototypes d'émetteurs (Tx) et de récepteurs (Rx)
4	Les ingénieurs de WiGL font la démonstration au Département de la Défense d'un réseau Tx et d'un Rx itinérant en laboratoire. Réaliser un essai fictif de la tâche 6.
5	Mettre à jour et concevoir l'exposition universelle 2.0 de WiGL ("WWF 2.0") en se basant sur le retour d'information du Département de la Défense de la Tâche 4.
	Les informations requises par le Département de la Défense pour décrire la WiGL's World Fair 2.0 comprennent, mais ne sont pas limitées à ce qui suit : la taille de la foire, le nombre d'appareils à inclure dans la foire, l'emplacement des démonstrations, les participants, etc.
6	Démonstration du WWF 2.0 Location : Base du ministère de la défense. Participants : Individus en service actif. Les ingénieurs de WiGL ne participeront pas à la démonstration. Appareils utilisés par les participants : appareils critiques utilisés par les participants.
7	Feuille de route pour le ministère de la défense en vue de l'achat de dispositifs Tx, Rx et WiGL eENERGY supplémentaires.
8	Demande de financement supplémentaire.
Rapport final.	

- En 2022, WiGL a effectué une démonstration en laboratoire réussie d'un réseau d'émetteurs PowerCast et Energous WiGL pour le Département de la Défense.
- En 2022, WiGL a effectué une démonstration en laboratoire réussie d'un récepteur PowerCast et Energous WiGL, ainsi que de PowerBank pour recharger un téléphone portable Apple et Samsung sur un réseau de transfert d'énergie sans fil sans contact (tWPT).
- En janvier 2023, l'entreprise a fait la démonstration du SWG et du tWPT, en direct, au Centre de soutien à la mission des installations de l'armée de l'air et au Centre des forces de sécurité de l'armée de l'air.
- WiGL est sous contrat pour faire la démonstration du WiGL's World Fair 2.0 à la base aérienne d'Altus au printemps/été 2023.
- En 2022, WiGL a commencé à fabriquer des prototypes SWG et des produits minimalement viables. L'entreprise a l'intention de commercialiser ces produits en 2024-2026.
- En 2022, WiGL a obtenu un contrat de 75 000 \$ avec AFWERX pour son partage de puissance peer-to-peer breveté utilisant tWPT et/ou des ressources câblées.

Les produits de l'entreprise

Le premier produit de WiGL est son nom. WiFi est un nom distinct et reconnaissable dans le monde entier comme le véhicule pour obtenir l'internet sans fil sans contact. L'alimentation sans fil en est à ses débuts et il n'y a pas de nom unique ou de nom dominant qui relie actuellement toutes les formes d'alimentation électrique sans fil et sans contact. L'objectif principal de WiGL, en ce qui concerne le marché de l'énergie sans fil, est de

- créer le nom,
- créer le logo et
- créer le marché de l'abonnement.

Idéalement, d'ici 2030, il devra y avoir un logo sur les portes, une icône sur les téléphones et des instructions sur les ordinateurs portables concernant l'énergie sans fil. WiGL's a l'intention d'être le nom et l'iconographie prééminents de ou liés à l'énergie sans fil en champ proche et en champ lointain.

Les produits compatibles WiGL en sont encore aux premiers stades de développement, car l'entreprise n'en est qu'au tout début de la mise au point de la technologie, mais l'énergie sans fil en champ proche et en champ lointain est connue et se développe. WiGL construit trois nouveaux prototypes de développement pour appuyer sa prochaine démonstration pour le Département de la Défense :

- Un petit émetteur compatible WiGL qui se branche sur une prise électrique de 110V à la maison ou au travail. En juillet 2022, nous avons fait la démonstration de ce prototype pour l'armée de l'air.
- Des récepteurs pour étuis de téléphone compatibles WiGL qui rechargent votre batterie pendant vos déplacements. En juillet 2022, nous avons fait la démonstration de ce prototype pour l'armée de l'air.
- Récepteurs WiGL pour les robots autonomes et les drones. Nous pensons que ce prototype fera l'objet d'une démonstration pour l'armée de l'air d'ici le quatrième trimestre 2023.
- WiGL a l'intention de s'associer avec les leaders de l'industrie de l'alimentation sans fil pour fournir ces produits qui sont compatibles avec WiGL.

L'offre actuelle

Titres offerts	Maximum de 12 658 228 actions ordinaires (20 000 000 \$), plus jusqu'à 3 797 468 actions ordinaires supplémentaires pouvant être émises à titre d'actions de bonification sans contrepartie additionnelle.
Actions ordinaires en circulation avant l'offre	93 001 995 actions
Actions ordinaires en circulation après l'offre	109 231 901 actions, en supposant l'émission de toutes les actions gratuites disponibles pour les investisseurs dans le cadre de cette offre.
Utilisation du produit	Le produit net de cette offre sera principalement utilisé pour la recherche et le développement, les besoins en fonds de roulement, les besoins liés à l'emploi et le marketing. Voir "Utilisation du produit".

Risques sélectionnés

Les activités de la société sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, y compris ceux mis en évidence dans la section intitulée "Facteurs de risque" qui suit immédiatement ce résumé. Ces risques comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- La société a un historique d'exploitation limité sur lequel vous pouvez évaluer ses performances, et n'a pas encore généré de bénéfices. En conséquence, les perspectives de la société doivent être considérées à la lumière des risques auxquels toute nouvelle société est confrontée.
- L'entreprise prévoit de continuer à subir des pertes d'exploitation
- Les projections commerciales de l'entreprise ne sont que des projections.
- Si l'entreprise ne parvient pas à lever des fonds suffisants, elle ne réussira pas.
- Les futures levées de fonds peuvent affecter les droits des investisseurs.
- L'entreprise est confrontée à une concurrence importante sur le marché.
- Toute évaluation à ce stade est difficile à réaliser.
- Les états financiers de l'entreprise comprennent une opinion sur la continuité de l'exploitation.
- Il se peut que nous n'ayons jamais de produit ou de service opérationnel.

- Certains de nos produits sont encore en phase de prototypage et pourraient ne jamais être opérationnels. Le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies comporte des risques et des incertitudes importants.
- Nous dépendrons des contrats et des subventions accordés dans le cadre du programme SBIR pour une part importante de notre chiffre d'affaires prévu pour 2022. Une décision de l'US Air Force selon laquelle nous ne remplissons plus les conditions requises pour recevoir des subventions SBIR pourrait avoir des conséquences négatives sur nos activités.
- Si nous ne sommes pas en mesure d'honorer le contrat SBIR Phase II, la situation financière et la réputation de l'entreprise pourraient en souffrir considérablement.
- Notre nouveau produit pourrait ne pas atteindre les prévisions de vente que nous attendons.
- Vous faites confiance à la direction pour prendre la meilleure décision pour l'entreprise.
- Pouvoir discrétionnaire de la direction quant à l'utilisation du produit.
- La perte d'un ou de plusieurs de nos collaborateurs clés ou notre incapacité à attirer et à retenir d'autres collaborateurs hautement qualifiés à l'avenir pourraient nuire à nos activités.
- L'entreprise dépend de tiers pour la fourniture de services essentiels à la réussite de ses activités.
- La capacité de l'entreprise à vendre ses produits ou services dépend de la réglementation gouvernementale extérieure qui peut être modifiée à tout moment.
- L'entreprise pourrait ne pas être en mesure de protéger sa propriété intellectuelle.
- Nous avons des brevets en cours d'approbation qui pourraient être vulnérables.
- Le succès de l'entreprise dépendra de sa capacité à obtenir une protection supplémentaire par brevet pour ses technologies de base et à faire respecter ces brevets.
- Les marques, droits d'auteur et autres propriétés intellectuelles de l'entreprise pourraient être inapplicables ou inefficaces.
- L'entreprise est vulnérable aux pirates informatiques et aux cyber-attaques.
- Il n'existe actuellement aucun marché pour les actions de l'entreprise.
- Les investisseurs détiendront des intérêts minoritaires dans l'entreprise.
- L'utilisation d'une carte de crédit pour acheter des actions peut avoir une incidence sur le rendement de votre investissement et vous exposer à d'autres risques inhérents à ce mode de paiement.
- L'accord de souscription contient une clause d'élection de for qui exige que les litiges soient résolus devant les tribunaux d'État ou fédéraux de l'État de Virginie, indépendamment de la commodité ou du coût pour vous, l'investisseur. Les investisseurs de cette offre peuvent ne pas avoir droit à un procès avec jury en ce qui concerne les réclamations découlant de l'accord de souscription, ce qui pourrait entraîner des résultats moins favorables pour le(s) plaignant(s) dans toute action en vertu de l'accord de souscription.

FACTEURS DE RISQUE

La SEC exige que la société identifie les risques spécifiques à son activité et à sa situation financière. L'entreprise reste soumise aux mêmes risques que toutes les entreprises de son secteur d'activité et que toutes les entreprises de l'économie. Il s'agit notamment des risques liés aux ralentissements économiques, aux événements politiques et économiques et aux développements technologiques (tels que les cyber-attaques et la capacité à prévenir ces attaques). En outre, les entreprises en phase de démarrage sont intrinsèquement plus risquées que les entreprises plus développées. Vous devez prendre en compte les risques généraux ainsi que les risques spécifiques lorsque vous décidez d'investir ou non.

Risques liés à l'entreprise

La société a un historique d'exploitation limité sur lequel vous pouvez évaluer ses performances, et n'a pas encore généré de bénéfices. En conséquence, les perspectives de la société doivent être considérées à la lumière des risques que toute nouvelle société rencontre. WiGL a été constituée en vertu des lois de l'État de Virginie le 26 février 2020. L'entreprise n'a pas encore généré de bénéfices durables. La probabilité qu'elle crée une entreprise viable doit être considérée à la lumière des problèmes, des dépenses, des difficultés, des complications et des retards fréquemment rencontrés dans le cadre de la croissance d'une entreprise, des activités dans un secteur concurrentiel et du développement continu de sa technologie et de ses produits. La société prévoit que ses dépenses d'exploitation augmenteront dans un avenir proche et rien ne garantit qu'elle sera rentable dans un avenir proche. La société ne pourra verser des dividendes sur ses actions que lorsque ses administrateurs estimeront qu'elle est financièrement en mesure de le faire. WiGL a subi une perte nette et n'a généré que des revenus limités depuis sa création. Rien ne garantit que la société sera rentable dans les trois prochaines années ou qu'elle générera des revenus suffisants pour verser des dividendes aux détenteurs d'actions. Vous devez considérer les activités, les opérations et les perspectives à la lumière des risques, des dépenses et des défis auxquels est confrontée une société de croissance émergente.

La société prévoit de continuer à subir des pertes d'exploitation. Il est prévu que l'entreprise continue à subir des pertes d'exploitation. La capacité de WiGL à devenir rentable dépend du succès de l'octroi de licences et de la vente de produits. Il n'y a aucune garantie que cela se produira. Des problèmes et des dépenses imprévus sont souvent rencontrés lors de l'offre de nouveaux produits, ce qui peut avoir une incidence sur la réussite de l'entreprise. En outre, la société peut être confrontée à des retards importants et à des dépenses inattendues liés au développement, aux changements technologiques, à la commercialisation, aux exigences réglementaires et aux modifications de ces exigences ou à d'autres difficultés imprévues. Rien ne garantit que la société deviendra un jour rentable. Si la société subit des pertes sur une période prolongée, elle pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités.

Les projections commerciales de l'entreprise ne sont que des projections. Rien ne garantit que l'entreprise atteindra ses objectifs. Rien ne garantit que l'entreprise sera en mesure de trouver une demande suffisante pour son produit, que les gens penseront qu'il s'agit d'une meilleure option qu'un produit concurrent, ou que l'entreprise sera en mesure de fournir le service à un niveau qui lui permette de faire des bénéfices tout en continuant à attirer des clients.

Si l'entreprise ne parvient pas à lever des fonds suffisants, elle ne réussira pas. WiGL offre des actions ordinaires pour un montant de 12 658 228 actions et jusqu'à 20 000 000 \$ dans le cadre de cette offre, dans la mesure du possible, et il se peut que le montant total ne soit pas atteint. Même si le montant maximum est levé, la société aura probablement besoin de fonds supplémentaires à l'avenir pour se développer, et si elle ne peut pas lever ces fonds pour quelque raison que ce soit, y compris des raisons liées à la société elle-même ou à l'économie en général, elle pourrait ne pas survivre. Si la société parvient à lever un montant nettement inférieur à la levée de fonds maximale, elle devra trouver d'autres sources de financement pour certains des projets décrits dans la section "Utilisation du produit".

Les futures levées de fonds peuvent affecter les droits des investisseurs. Pour se développer, l'entreprise est susceptible de lever à nouveau des fonds à l'avenir, soit par l'émission de titres, soit par l'emprunt auprès de banques ou d'autres sources. Les conditions des futures levées de fonds, telles que les contrats de prêt, peuvent inclure des clauses qui donnent aux créanciers des droits plus importants sur les ressources financières de l'entreprise.

L'entreprise est confrontée à une concurrence importante sur le marché. La société est en concurrence avec des sociétés plus importantes et bien établies qui disposent actuellement de produits technologiques sur le marché et/ou de divers programmes de développement de produits. Elles peuvent disposer de moyens financiers et de ressources marketing/vente et humaines bien supérieurs à ceux de WiGL. Elles peuvent réussir à développer et à commercialiser des produits concurrents équivalents plus tôt que WiGL, ou des produits supérieurs à ceux développés par l'entreprise. Rien ne garantit que les concurrents rendront la technologie ou les produits de l'entreprise obsolètes ou que les produits développés par l'entreprise seront préférés aux technologies existantes ou nouvellement développées. Il faut en outre s'attendre à ce que la concurrence s'intensifie.

Toute évaluation à ce stade est difficile à réaliser. L'évaluation de cette offre a été établie par l'entreprise. Contrairement aux sociétés cotées en bourse qui sont évaluées publiquement par le biais du cours des actions, l'évaluation des sociétés privées, en particulier des sociétés en phase de démarrage, est difficile à déterminer et vous risquez de surpayer votre investissement.

Les états financiers de l'entreprise comprennent une déclaration de continuité d'exploitation. Les états financiers de l'entreprise ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation. Certaines questions, telles que décrites dans les états financiers ci-joints, indiquent qu'il peut y avoir un doute substantiel quant à la capacité de la société à poursuivre son activité. La société a subi une perte nette de 1 490 394 \$ et a enregistré des flux de trésorerie négatifs pour la période se terminant le 30 juin 2022. Au 30 juin 2022, la société avait un déficit cumulé de 3 426 189 \$ et des liquidités limitées à 452 588 \$. Ces facteurs soulèvent un doute substantiel quant à la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités. La capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités dépend des plans de la direction pour lever des capitaux supplémentaires par l'émission de dettes ou la vente d'actions, de sa capacité à commencer des ventes rentables de son produit phare et de sa capacité à générer un flux de trésorerie opérationnel positif. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réussite de ces efforts. Les états financiers ci-joints n'incluent pas les ajustements qui pourraient être nécessaires si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

Il se peut que nous n'ayons jamais de produit ou de service opérationnel. Il est possible qu'il n'y ait jamais d'appareils compatibles WiGL opérationnels ou que le produit ne soit jamais utilisé pour effectuer des transactions. Il est possible que la non-livraison du produit soit le résultat d'un changement de modèle d'entreprise à la suite d'une décision de l'entreprise selon laquelle le modèle d'entreprise, ou un autre facteur, ne sera pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise et de ses actionnaires/membres/créanciers.

Certains de nos produits sont encore en phase de prototype et pourraient ne jamais être opérationnels. Il est possible qu'il n'y ait jamais de produit opérationnel ou que le produit ne soit jamais utilisé pour effectuer des transactions. Il est possible que l'absence de lancement du produit soit le résultat d'un changement de modèle d'entreprise après que la société ait décidé que le modèle d'entreprise, ou un autre facteur, ne sera pas dans le meilleur intérêt de la société et de ses actionnaires.

Le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies comporte des risques et des incertitudes importants. Nous en sommes actuellement au stade de la recherche et du développement et n'avons fabriqué qu'un prototype de nos appareils compatibles WiGL. Les retards ou les dépassements de coûts dans le développement de nos appareils compatibles WiGL et l'incapacité du produit à répondre à nos estimations de performance peuvent être causés, entre autres, par des obstacles technologiques imprévus, des difficultés de fabrication, des changements de conception et des obstacles réglementaires. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet négatif important sur notre performance opérationnelle et nos résultats d'exploitation.

Nous dépendrons des contrats et des subventions accordés dans le cadre du programme SBIR pour une part importante de notre chiffre d'affaires prévu pour 2022. Une décision de l'US Air Force selon laquelle nous ne remplissons plus les conditions requises pour recevoir des subventions SBIR pourrait avoir des conséquences négatives sur nos activités. Nous prévoyons qu'une part importante de nos revenus anticipés pour 2022 sera le résultat des revenus générés par le contrat SBIR Phase II attribué le 8 mars 2022. À l'avenir, nous pensons que les contrats SBIR représenteront une part importante de notre chiffre d'affaires total dans un avenir prévisible, jusqu'à ce que les consommateurs adoptent notre technologie. Pour pouvoir bénéficier de contrats et de subventions SBIR, nous devons satisfaire à certains critères d'éligibilité en matière de taille et de propriété. Ces critères d'éligibilité sont appliqués au moment de l'attribution d'un contrat ou d'une subvention. Une entreprise peut être déclarée inéligible pour l'attribution d'un contrat à la suite d'une contestation de taille déposée auprès de l'US Air Force par un concurrent ou une agence fédérale. Si nous perdions notre éligibilité aux contrats et subventions SBIR, nos activités prévues pourraient en être affectées.

Si nous ne sommes pas en mesure d'honorer le contrat SBIR Phase II, la situation financière et la réputation de l'entreprise pourraient en souffrir considérablement. Dans le cadre du contrat SBIR Phase II reçu par l'entreprise, nous avons huit livrables distincts à fournir entre le 11 mai 2022 et le 11 mars 2023. Au 31 décembre 2022, 5 livrables ont été réalisés. Si nous ne sommes pas en mesure de fournir ces livrables en temps voulu, nous pourrions ne pas être éligibles pour recevoir la valeur totale du contrat. En outre, si nous ne sommes pas en mesure de respecter ce contrat, la société pourrait voir sa réputation entachée, ce qui entraverait l'adoption de notre technologie à plus grande échelle.

Notre nouveau produit pourrait ne pas atteindre les prévisions de vente que nous attendons. Nos prévisions de croissance sont basées sur l'hypothèse qu'avec un budget de publicité et de marketing accru, nos produits seront capables de gagner du terrain sur le marché à un rythme plus rapide que celui de nos produits actuels. Il est possible que nos nouveaux produits ne soient pas acceptés par le marché pour un certain nombre de raisons. Si les nouveaux produits ne parviennent pas à atteindre des ventes significatives et à être acceptés sur le marché, cela pourrait avoir un impact significatif et négatif sur la valeur de votre investissement.

Vous faites confiance à la direction pour prendre la meilleure décision pour l'entreprise. Vous faites confiance au pouvoir discrétionnaire de la direction. Vous achetez des titres en tant que détenteur minoritaire et devez donc faire confiance à la direction de l'entreprise pour prendre de bonnes décisions commerciales qui feront fructifier votre investissement.

Pouvoir discrétionnaire de la direction quant à l'utilisation du produit. Le succès de l'entreprise dépendra en grande partie de la discréption et du jugement de son équipe de direction en ce qui concerne l'application et l'affectation du produit de la présente offre. L'utilisation du produit décrite dans la section "Utilisation du produit" est une estimation basée sur le plan d'affaires actuel de la société. L'entreprise peut toutefois juger nécessaire ou souhaitable de réaffecter à une autre catégorie une partie du produit net réservé à une autre catégorie, et elle disposera d'un large pouvoir discrétionnaire à cet égard.

La perte d'un ou de plusieurs de nos collaborateurs clés ou notre incapacité à attirer et à retenir d'autres collaborateurs hautement qualifiés à l'avenir pourraient nuire à nos activités. Pour réussir, l'entreprise a besoin de personnes compétentes pour gérer ses activités quotidiennes. Au fur et à mesure de sa croissance, l'entreprise devra attirer et embaucher des employés supplémentaires dans les domaines de la vente, du marketing, de la conception, du développement, des opérations, de la finance, du droit, des ressources humaines et autres. En fonction de l'environnement économique et des performances de l'entreprise, nous pourrions ne pas être en mesure de trouver ou d'attirer des personnes qualifiées pour ces postes lorsque nous en aurons besoin. Nous pouvons également commettre des erreurs d'embauche, qui peuvent être coûteuses en termes de ressources consacrées au recrutement, à l'embauche et à l'investissement dans la mauvaise personne, ainsi qu'en termes de temps nécessaire pour trouver le bon employé. Si nous ne parvenons pas à attirer, embaucher et retenir les bons talents ou si nous commettons trop d'erreurs de recrutement, il est probable que notre entreprise souffrira de ne pas avoir les bons employés aux bons postes et au bon moment. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la valeur de votre investissement.

L'entreprise dépend de tiers pour la fourniture de services essentiels à la réussite de ses activités. L'entreprise fait appel à des tiers pour assurer un certain nombre de fonctions commerciales essentielles, notamment la fabrication, l'expédition, la comptabilité, le travail juridique, les relations publiques, la publicité, la vente au détail et la distribution. Il est possible que certains de ces tiers ne fournissent pas leurs services ou les fournissent de manière inacceptable. Il est possible que l'entreprise subisse des retards, des défauts, des erreurs ou d'autres problèmes dans leur travail qui auront un impact important sur ses opérations et qu'elle n'ait que peu ou pas de recours pour obtenir des dommages-intérêts pour ces pertes. Une interruption des activités de ces fournisseurs clés ou d'autres fournisseurs pourrait avoir un effet négatif important sur les activités de l'entreprise. Par conséquent, votre investissement pourrait être affecté par la dépendance de l'entreprise à l'égard de tiers et par leurs performances.

La capacité de l'entreprise à vendre ses produits ou services dépend de la réglementation gouvernementale extérieure qui peut être modifiée à tout moment. La capacité de l'entreprise à vendre ses produits dépend de la réglementation gouvernementale extérieure, telle que la FCC (Federal Communications Commission) et d'autres lois et réglementations gouvernementales pertinentes. Les lois et réglementations concernant la vente de produits peuvent être modifiées et, si c'est le cas, la vente de produits peut ne plus être dans le meilleur intérêt de l'entreprise. Dans ce cas, la société pourrait ne plus vouloir vendre de produits et votre investissement dans la société pourrait s'en trouver affecté.

L'entreprise peut ne pas être en mesure de protéger sa propriété intellectuelle. Les litiges relatifs aux marques et aux droits d'auteur sont devenus extrêmement coûteux. Même si l'entreprise estime qu'un concurrent enfreint une ou plusieurs de ses marques ou de ses droits d'auteur, elle peut choisir de ne pas intenter de procès parce qu'elle n'a pas les liquidités nécessaires pour mener à bien un litige de plusieurs années à l'issue incertaine, ou parce qu'elle estime que le coût de la mise en œuvre de sa (ses) marque(s) ou de son (ses) droit(s) d'auteur l'emporte sur la valeur d'une victoire au vu des risques et des conséquences d'une défaite, ou pour toute autre raison. Le choix de ne pas faire respecter ses marques ou ses droits d'auteur pourrait avoir des conséquences négatives pour l'entreprise, notamment en sapant la crédibilité de sa propriété intellectuelle, en réduisant sa capacité à conclure des sous-licences et en affaiblissant les tentatives de l'entreprise d'empêcher ses concurrents de pénétrer sur le marché. Par conséquent, si la société n'est pas en mesure de faire respecter ses marques ou ses droits d'auteur en raison du coût de la mise en œuvre, votre investissement dans la société pourrait être affecté de manière significative et défavorable.

Nous avons des brevets en cours d'approbation qui pourraient être vulnérables. L'un des actifs les plus précieux de l'entreprise est sa propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle de l'entreprise, telle que les brevets, les marques, les droits d'auteur, les noms de domaine Internet et les secrets commerciaux, pourrait ne pas être enregistrée auprès des autorités compétentes. Nous pensons que l'un des éléments les plus précieux de l'entreprise est son portefeuille de propriété intellectuelle. En raison de cette valeur, les concurrents peuvent détourner ou violer les droits détenus par la société. L'entreprise a l'intention de continuer à protéger son portefeuille de propriété intellectuelle contre de telles violations. Il est important de noter que les coûts imprévisibles associés à de telles pratiques peuvent envahir le capital de la société en raison de sa propriété intellectuelle non enregistrée.

Le succès de l'entreprise dépendra de sa capacité à obtenir une protection supplémentaire par brevet pour ses technologies de base et à faire respecter ces brevets. Certaines demandes de brevet en cours peuvent ne pas déboucher sur des brevets délivrés. Si une demande de brevet aboutit à la délivrance d'un brevet, ce dernier peut être invalidé ou jugé inapplicable au fur et à mesure de l'évolution du droit des brevets. En outre, l'externalisation de la fabrication des produits de l'entreprise peut entraîner l'exposition non autorisée de la propriété intellectuelle de l'entreprise.

Les marques, droits d'auteur et autres propriétés intellectuelles de l'entreprise pourraient être inapplicables ou inefficaces. La propriété intellectuelle est un domaine juridique complexe dans lequel peu de choses sont certaines. Il est possible que les concurrents soient en mesure de contourner la propriété intellectuelle de l'entreprise, de trouver des antériorités pour l'invalider ou de rendre les brevets inapplicables par un autre mécanisme. Si les concurrents parviennent à contourner la protection des marques et des droits d'auteur de l'entreprise sans obtenir de sous-licence, il est probable que la valeur de l'entreprise en sera sensiblement affectée. Cela pourrait également nuire à la capacité de l'entreprise à être compétitive sur le marché. En outre, si les marques et les droits d'auteur sont jugés inapplicables, l'entreprise perdra presque certainement tout revenu potentiel qu'elle pourrait être en mesure d'obtenir en concluant des sous-licences. La société se verrait ainsi privée d'une importante source de revenus potentiels.

L'entreprise est vulnérable aux pirates informatiques et aux cyber-attaques. En tant qu'entreprise basée sur l'énergie sans fil, nous pouvons être vulnérables aux pirates informatiques qui peuvent accéder aux données de nos investisseurs et des sociétés émettrices qui utilisent notre plateforme. En outre, toute perturbation importante des appareils compatibles WiGL ou de ses systèmes pourrait réduire l'attrait des appareils compatibles WiGL et entraîner une perte d'investisseurs et de sociétés intéressées par l'utilisation de nos appareils. En outre, nous dépendons d'un fournisseur de technologie tiers pour fournir une partie de notre technologie. Toute perturbation des services ou cyber-attaque sur notre fournisseur de technologie ou sur WiGL Inc pourrait nuire à notre réputation et avoir un impact négatif important sur notre situation financière et nos activités.

Risques liés aux titres de la présente offre

Il n'existe actuellement aucun marché pour les actions de l'entreprise. Vous devez être prêt à conserver cet investissement pendant plusieurs années, voire plus. Plus important encore, il n'existe pas de marché établi pour ces titres et il est possible qu'il n'y en ait jamais. Par conséquent, si vous décidez de vendre ces titres à l'avenir, vous risquez de ne pas trouver d'acheteur. Les investisseurs doivent s'attendre à ne pas pouvoir liquider leur investissement avant un certain temps, ou à ne pas pouvoir donner leurs actions en garantie.

Les investisseurs détiendront des intérêts minoritaires dans l'entreprise. Avant le début de cette offre de règlement A, la société a déjà émis 93 001 995 actions ordinaires. Les investisseurs détiendront des intérêts minoritaires dans la société et ne pourront pas diriger ses opérations.

L'utilisation d'une carte de crédit pour acheter des actions peut avoir une incidence sur le rendement de votre investissement et vous exposer à d'autres risques inhérents à ce mode de paiement. Les investisseurs dans cette offre ont la possibilité de payer leur investissement avec une carte de crédit, ce qui n'est pas habituel sur les marchés d'investissement traditionnels. Les frais de transaction facturés par votre société de carte de crédit (qui peuvent atteindre 5 % de la valeur de la transaction s'il s'agit d'une avance de fonds) et les intérêts facturés sur les soldes impayés (qui peuvent atteindre près de 25 % dans certains États) s'ajoutent au prix d'achat effectif des actions que vous achetez. Voir "Plan de distribution". Le coût d'utilisation d'une carte de crédit peut également augmenter si vous n'effectuez pas les paiements mensuels minimums et si vous encourez des frais de retard. L'utilisation d'une carte de crédit est une forme relativement nouvelle de paiement de titres et vous expose à d'autres risques inhérents à cette forme de paiement, notamment le fait que, si vous n'effectuez pas les paiements par carte de crédit (par exemple, les paiements mensuels minimums), vous risquez d'endommager votre cote de crédit et que le paiement par carte de crédit peut être plus susceptible d'abus que d'autres formes de paiement. En outre, lorsqu'un tiers est chargé du traitement des paiements, comme c'est le cas dans cette offre, vos possibilités de recouvrement en cas de litige peuvent être limitées. L'augmentation des coûts due aux frais de transaction et aux intérêts peut réduire le rendement de votre investissement.

L'Office of Investor Education and Advocacy de la SEC a publié une alerte aux investisseurs datée du 14 février 2018 intitulée : Credit Cards and Investments - A Risky Combination, qui explique ces risques et d'autres risques que vous pourriez vouloir prendre en compte avant d'utiliser une carte de crédit pour payer votre investissement.

Risques liés à la sélection du forum et aux renonciations au jury.

L'accord de souscription contient une clause d'élection de for qui exige que les litiges soient résolus devant les tribunaux d'État ou fédéraux de l'État de Virginie, indépendamment de la commodité ou du coût pour vous, l'investisseur. Dans le cadre de cet investissement, chaque investisseur devra accepter les conditions de l'accord de souscription figurant à l'annexe 4,1 de la note d'information dont fait partie le présent prospectus (l'"accord de souscription"). Dans cet accord, les investisseurs acceptent de résoudre les litiges découlant de l'accord de souscription devant les tribunaux d'État ou fédéraux situés dans l'État de Virginie, aux fins de tout procès, action ou autre procédure découlant de l'accord ou fondée sur celui-ci. L'article 22 de la loi sur les valeurs mobilières crée une compétence concurrente pour les tribunaux fédéraux et les tribunaux d'État pour toutes les actions intentées en vue de faire respecter toute obligation ou responsabilité créée par la loi sur les valeurs mobilières ou les règles et réglementations qui en découlent. La société estime que la disposition relative au forum exclusif s'applique aux plaintes déposées en vertu de la loi sur les valeurs mobilières, mais il n'est pas certain qu'un tribunal applique une telle disposition dans ce contexte. L'article 27 de l'Exchange Act crée une juridiction fédérale exclusive pour toutes les actions intentées en vue de faire respecter toute obligation ou responsabilité créée par l'Exchange Act ou les règles et réglementations qui en découlent. Par conséquent, la clause de forum exclusif ne s'appliquera pas aux actions intentées pour faire respecter une obligation ou une responsabilité créée par l'Exchange Act ou toute autre réclamation pour laquelle les tribunaux fédéraux ont une compétence exclusive. Vous ne serez pas réputé avoir renoncé au respect par la société des lois fédérales sur les valeurs mobilières et des règles et règlements qui en découlent. Cette disposition relative au choix du forum peut limiter votre capacité à obtenir un forum judiciaire favorable pour les litiges avec nous. Bien que nous estimions que cette disposition nous est bénéfique en ce qu'elle assure une plus grande cohérence dans l'application de la législation du Wyoming pour les types de litiges auxquels elle s'applique et en ce qu'elle limite nos frais de contentieux, dans la mesure où elle est applicable, la clause d'élection de for peut limiter la capacité des investisseurs à introduire des réclamations dans des forums judiciaires qu'ils jugent favorables à de tels litiges, peut augmenter les coûts d'introduction des réclamations pour les investisseurs et peut décourager les poursuites relatives à de telles réclamations. Par ailleurs, si un tribunal devait juger la disposition inapplicable ou inappliquée à une action, la société pourrait encourir des coûts supplémentaires liés à la résolution de ces questions dans d'autres juridictions, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les investisseurs de cette offre peuvent ne pas avoir droit à un procès avec jury en ce qui concerne les réclamations découlant de l'accord de souscription, ce qui pourrait entraîner des résultats moins favorables pour le(s) plaignant(s) dans toute action en vertu de l'accord de souscription. Les investisseurs de cette offre seront liés par l'accord de souscription, qui comprend une disposition selon laquelle les investisseurs renoncent au droit à un procès devant jury pour toute réclamation qu'ils pourraient avoir contre la société découlant de l'accord ou s'y rapportant, y compris toute réclamation faite en vertu des lois fédérales sur les valeurs mobilières. En signant l'accord, l'investisseur garantit qu'il a examiné cette renonciation avec son conseiller juridique et qu'il renonce sciemment et volontairement à ses droits à un procès devant un jury après avoir consulté son conseiller juridique.

Si l'entreprise s'oppose à une demande de procès devant jury sur la base de la renonciation, un tribunal déterminera si la renonciation est applicable sur la base des faits et des circonstances de l'affaire, conformément à la législation fédérale et étatique applicable. À la connaissance de l'entreprise, le caractère exécutoire d'une renonciation contractuelle à un procès devant jury préalable à une contestation, dans le cadre de plaintes déposées en vertu des lois fédérales sur les valeurs mobilières, n'a pas fait l'objet d'une décision définitive d'un tribunal fédéral. Toutefois, la société estime qu'une disposition contractuelle de renonciation à un procès devant jury préalable à une contestation est généralement applicable, y compris en vertu des lois de l'État de Virginie, qui régit l'accord, par un tribunal fédéral ou d'État dans l'État de Virginie. Pour déterminer s'il convient d'appliquer une clause contractuelle de renonciation à un procès devant jury préalable à un litige, les tribunaux examinent généralement si la visibilité de la clause de renonciation à un procès devant jury dans un accord est suffisamment évidente pour qu'une partie renonce sciemment, intelligemment et volontairement au droit à un procès devant jury. La société estime que c'est le cas en ce qui concerne l'accord de souscription. Il est conseillé de consulter un conseiller juridique au sujet de la clause de renonciation à un procès devant jury avant de conclure le contrat d'abonnement.

Si vous déposez une plainte contre l'entreprise en rapport avec des questions découlant de l'accord de souscription, y compris des plaintes en vertu des lois fédérales sur les valeurs mobilières, il se peut que vous n'ayez pas droit à un procès devant un jury en ce qui concerne ces plaintes, ce qui peut avoir pour effet de limiter et de décourager les poursuites contre l'entreprise. Si un procès est intenté contre l'entreprise en vertu de l'accord, il ne peut être entendu que par un juge ou un magistrat du tribunal de première instance compétent, ce qui se déroulerait selon des procédures civiles différentes et pourrait aboutir à des résultats différents de ceux d'un procès avec jury, y compris des résultats qui pourraient être moins favorables au(x) plaignant(s) dans ce type d'action.

Néanmoins, si la disposition relative à la renonciation au procès devant jury n'est pas autorisée par le droit applicable, une action pourrait se dérouler selon les termes de l'accord avec un procès devant jury. Aucune condition, stipulation ou disposition de l'accord de souscription ne constitue une renonciation par un détenteur de titres de la société ou par la société au respect de toute disposition substantielle des lois fédérales sur les valeurs mobilières et des règles et règlements promulgués en vertu de ces lois.

En outre, lorsque les actions sont transférées, le bénéficiaire du transfert est tenu d'accepter toutes les conditions, obligations et restrictions applicables aux actions ou au cédant en ce qui concerne la propriété des actions, qui étaient en vigueur immédiatement avant le transfert des actions, y compris, mais sans s'y limiter, l'accord de souscription.

Risques liés à Covid-19

Les résultats d'exploitation de la société peuvent être affectés négativement par l'épidémie de coronavirus. En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus, ou COVID-19, a été signalée à Wuhan, en Chine. Le COVID-19 s'est propagé à de nombreux pays, dont les États-Unis, et a été déclaré pandémique par l'Organisation mondiale de la santé. Les efforts pour contenir la propagation du COVID-19 se sont intensifiés et les États-Unis, l'Europe et l'Asie ont mis en place de sévères restrictions de voyage et des mesures de distanciation sociale. Les conséquences de l'épidémie sont inconnues et évoluent rapidement. Une crise sanitaire généralisée a affecté et pourrait continuer à affecter l'économie mondiale, entraînant un ralentissement économique qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des actions et sur la demande des investisseurs pour les actions en général.

La propagation continue du COVID-19 a également entraîné de graves perturbations et une grande volatilité sur les marchés financiers mondiaux, ce qui pourrait augmenter le coût du capital de la société et nuire à sa capacité d'accéder aux marchés financiers à l'avenir. Il est possible que la propagation continue du COVID-19 provoque un nouveau ralentissement économique ou une récession, ou encore d'autres événements imprévisibles, qui pourraient tous avoir un effet négatif sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de WiGL.

La mesure dans laquelle le COVID-19 affecte les résultats financiers de la société dépendra des développements futurs, qui sont très incertains et ne peuvent être prédits, y compris les nouvelles informations qui peuvent émerger concernant la gravité de l'épidémie de COVID-19 et les actions pour contenir l'épidémie ou traiter son impact, entre autres. En outre, l'épidémie de COVID-19 a eu et peut continuer à avoir des effets négatifs indéterminés sur l'activité commerciale générale et l'économie mondiale, et les activités et les résultats d'exploitation de la société pourraient être affectés de manière négative dans la mesure où le COVID-19 ou toute autre pandémie nuit à l'économie mondiale en général.

Les épidémies, pandémies, flambées ou autres crises de santé publique, réelles ou imminentes, peuvent avoir un impact négatif sur les activités de WiGL. Les activités de WiGL pourraient être matériellement et négativement affectées par les risques, ou la perception publique des risques, liés à une épidémie, une pandémie, une flambée ou une autre crise de santé publique, telle que la récente flambée du nouveau coronavirus, ou COVID-19. Le risque, ou la perception publique du risque, d'une pandémie ou la couverture médiatique des maladies infectieuses pourrait avoir un effet négatif sur la valeur des actions ordinaires et sur la situation financière de nos investisseurs ou investisseurs potentiels, ce qui entraînerait une baisse de la demande pour les actions ordinaires en général. "La mise à l'abri ou d'autres ordres de ce type émanant d'entités gouvernementales pourraient également perturber les activités de l'entreprise si les employés, qui ne peuvent pas assumer leurs responsabilités depuis leur domicile, ne sont pas en mesure de se présenter au travail.

Dilution

La dilution est une réduction de la valeur, du contrôle ou des bénéfices des actions détenues par l'investisseur.

Dilution immédiate

Une entreprise en phase de démarrage vend généralement ses actions (ou octroie des options sur ses actions) à ses fondateurs et à ses premiers employés à un coût très faible en termes de liquidités, car ils investissent en fait leur "capital de sueur" dans l'entreprise. Lorsque la société recherche des investissements en espèces auprès d'investisseurs extérieurs, comme vous, les nouveaux investisseurs paient généralement une somme beaucoup plus importante pour leurs actions que les fondateurs ou les investisseurs antérieurs, ce qui signifie que la valeur en espèces de votre participation est diluée parce que toutes les actions valent le même montant, et que vous avez payé plus que les investisseurs antérieurs pour vos actions.

Le tableau suivant compare le prix payé par les nouveaux investisseurs pour leurs actions avec le prix effectif payé par les actionnaires existants, en supposant que les actions soient vendues au prix de 1,58 \$ par action. Le tableau présente les actions et les prix tels qu'ils ont été émis et reflète toutes les transactions depuis le début, ce qui donne aux investisseurs une meilleure idée de ce qu'ils paieront pour leur investissement par rapport aux initiales de la société que si l'on se contente d'inclure ces transactions pour les 12 derniers mois, ce qui est exigé par la SEC.

Le tableau suivant présente le prix effectif approximatif payé pour toutes les actions et les actions potentielles pouvant être émises par la société au 31 décembre 2022.

Catégorie de titres	Dates d'émission	Actions émises	Actions potentiels	Total des actions émises et potentielles	Prix effectif en espèces par action
Actions ordinaires	2020	83 600 000		83 600 000	-
Actions ordinaires	2021	9 401 995		9 401 995	0,53 \$
Actions ordinaires	2022	1 283 378		1 283 378	1,48 \$
Total des équivalents d'actions ordinaires		94 285 373	0	94 285 373	0,07 \$
Investisseurs dans cette offre					
Actions ordinaires (1)(2)			12 658 228	12 658 228	1,58 \$
Total après inclusion de cette offre			12 658 228	106 943 601	0,25 \$

(1) Dans l'hypothèse d'une offre entièrement souscrite.

(2) Ne comprend pas les actions gratuites qui seront émises dans le cadre de l'offre. Voir "Plan de distribution" pour plus d'informations sur les actions gratuites.

Le tableau suivant illustre la dilution que les nouveaux investisseurs subiront en investissant dans la société par rapport aux détenteurs actuels de titres de WiGL. Étant donné que ce calcul est basé sur les actifs corporels nets de la société, WiGL calcule sur la base de sa valeur comptable corporelle nette de 2 362 597 \$ au 31 décembre 2021, telle qu'incluse dans ses états financiers vérifiés.

Les coûts de l'offre pris en charge dans le tableau suivant comprennent jusqu'à 700 000 \$ de commissions à StartEngine Primary, LLC ainsi que les frais juridiques et comptables encourus pour cette offre.

Le tableau présente quatre scénarios pour la commodité du lecteur : une levée de fonds de 5 000 000 \$, une levée de fonds de 10 000 000 \$, une levée de fonds de 15 000 000 \$ et une levée de fonds de 20 000 000 \$ entièrement souscrite dans le cadre de la présente offre (l'" offre maximale ").

	5 millions de dollars Levée	10 millions de dollars Levée	15 millions de dollars Levée de fonds	20 millions de dollars Levée
Prix par action	1,580 \$	1,580 \$	1,580 \$	1,580 \$
Actions émises	3 164 557	6 329 114	9 493 671	12 658 228
Capital levé	5 000 000 \$	10 000 000 \$	15 000 000 \$	20 000 000 \$
Moins : Coûts de l'offre	260 000 \$	435 000 \$	610 000 \$	785 000 \$
Produit net de l'offre	4 740 000 \$	956 5000 \$	14 390 000 \$	19 215 000 \$
Valeur comptable corporelle nette Préfinancement au 31 décembre 2021	2 233 922	2 233 922	2 233 922	2 233 922
Valeur corporelle nette comptable après financement	6 973 922 \$	11 798 922 \$	16 623 922 \$	21 448 922 \$
Actions émises et en circulation au 31 décembre 2021	93 001 995	93 001 995	93 001 995	93 001 995
Total des actions émises et en circulation après le financement (1)	96 166 552	99,331,109	102,495,666	105,660,223
Valeur comptable tangible nette par action au 31 décembre 2021	0,024 \$	0,024 \$	0,024 \$	0,024 \$
Augmentation/(diminution) par action attribuable aux nouveaux investisseurs	0,048 \$	0,095 \$	0,138 \$	0,179 \$
Valeur comptable tangible nette par action après l'offre	0,073 \$	0,119 \$	0,162 \$	0,203 \$
Dilution par action pour les nouveaux investisseurs (\$)	1,507 \$	1,461 \$	1,418 \$	1,377 \$
Dilution par action pour les nouveaux investisseurs (%)	95,41 %	92,48 %	89,73 %	87,15 %

(1) Exclut 1 283 378 actions émises dans le cadre de l'offre Regulation A de la société au 31 décembre 2022.

Dilution future

Une autre façon importante de considérer la dilution est la dilution qui se produit en raison d'actions futures de l'entreprise. La participation de l'investisseur dans une entreprise peut être diluée en raison de l'émission d'actions supplémentaires par l'entreprise. En d'autres termes, lorsque la société émet davantage d'actions, le pourcentage de la société que vous détenez diminue, même si la valeur de la société augmente. Vous détiendrez une plus petite partie d'une entreprise plus grande. Cette augmentation du nombre d'actions en circulation peut résulter d'une offre d'actions (telle qu'une introduction en bourse, un autre tour de crowdfunding, un tour de capital-risque ou un investissement providentiel), de l'exercice d'options d'achat d'actions par les employés ou de la conversion de certains instruments (par exemple, des obligations convertibles, des actions privilégiées ou des bons de souscription) en actions.

Si l'entreprise décide d'émettre davantage d'actions, l'investisseur peut subir une dilution de la valeur, chaque action valant moins qu'auparavant, et une dilution du contrôle, le pourcentage total détenu par l'investisseur étant inférieur à ce qu'il était auparavant. Il peut également y avoir une dilution des bénéfices, avec une réduction du montant gagné par action (bien que cela ne se produise généralement que si l'entreprise offre des dividendes, et la plupart des entreprises en phase de démarrage sont peu susceptibles d'offrir des dividendes, préférant investir tous les bénéfices dans l'entreprise).

Le type de dilution qui nuit le plus aux investisseurs en phase de démarrage se produit lorsque l'entreprise vend davantage d'actions dans le cadre d'un "down round", c'est-à-dire à une évaluation inférieure à celle des offres précédentes. Voici un exemple de ce type de dilution (les chiffres ne sont donnés qu'à titre d'illustration) :

- En juin 2019, Jeanne investit 20 000 \$ dans des actions représentant 2 % d'une entreprise évaluée à 1 million de dollars.
- En décembre 2019, l'entreprise se porte très bien et vend pour 5 millions de dollars d'actions à des investisseurs en capital-risque sur la base d'une évaluation (avant le nouvel investissement) de 10 millions de dollars. Jeanne ne détient plus que 1,3 % de l'entreprise, mais sa participation vaut 200 000 \$.

- En juin 2020, l'entreprise connaît de graves problèmes et, pour rester à flot, elle lève 1 million de dollars pour une valorisation de seulement 2 millions de dollars ("down round"). Jeanne ne détient plus que 0,89 % de l'entreprise et sa participation ne vaut plus que 26 660 \$.

Ce type de dilution peut également se produire lors de la conversion d'obligations convertibles en actions. Généralement, les conditions des obligations convertibles émises par les entreprises en phase de démarrage prévoient qu'en cas de nouveau tour de table, les détenteurs des obligations convertibles peuvent convertir leurs obligations en actions avec une "décote" par rapport au prix payé par les nouveaux investisseurs, c'est-à-dire qu'ils obtiennent plus d'actions que les nouveaux investisseurs ne le feraient pour le même prix. En outre, les obligations convertibles peuvent être assorties d'un "prix plafond" pour le prix de conversion, qui agit effectivement comme un plafond pour le prix de l'action. Quoi qu'il en soit, les détenteurs d'obligations convertibles obtiennent plus d'actions pour leur argent que les nouveaux investisseurs. Si le financement est un "down round", les détenteurs d'obligations convertibles dilueront les détenteurs d'actions existants, et même plus que les nouveaux investisseurs, car ils obtiendront plus d'actions pour leur argent. Les investisseurs doivent être très attentifs au montant des obligations convertibles que l'entreprise a émises (et pourrait émettre à l'avenir), ainsi qu'aux conditions de ces obligations.

Si vous faites un investissement en espérant détenir un certain pourcentage de la société ou en espérant que chaque action détienne une certaine valeur, il est important de comprendre comment la valeur de ces actions peut diminuer en fonction des actions prises par la société. La dilution peut entraîner des changements radicaux dans la valeur de chaque action, le pourcentage de propriété, le contrôle des droits de vote et le bénéfice par action.

PLAN DE DISTRIBUTION

Plan de distribution

La société offre jusqu'à 12 658 228 actions ordinaires, plus jusqu'à 3 797 468 actions ordinaires supplémentaires pouvant être émises en tant qu'actions gratuites aux investisseurs en fonction du niveau d'investissement de l'investisseur, comme décrit dans le présent Offering Circular. La société ne recevra aucune contrepartie supplémentaire pour l'émission des actions gratuites et absorbera le coût de l'émission des actions gratuites. Au 31 décembre 2022, la société a émis 1 199 323 actions ordinaires et 84 055 Actions de Bonus dans le cadre de cette offre. La société a engagé StartEngine Primary, LLC ("StartEngine Primary") en tant qu'agent de placement pour l'assister dans le placement de ses titres dans les états où elle est enregistrée pour entreprendre de telles activités, y compris la sollicitation d'investisseurs potentiels sur une base de meilleurs efforts. En tant que tel, StartEngine Primary est un "underwriter" au sens de la Section 2(a)(11) du Securities Act. StartEngine Primary n'a aucune obligation d'acheter des titres ou d'organiser la vente d'un nombre ou d'un montant spécifique de titres. Les personnes souhaitant obtenir des informations sur l'offre peuvent les trouver à l'adresse suivante : www.startengine.com. Cet Offering Circular sera fourni aux investisseurs potentiels par téléchargement 24 heures par jour, 7 jours par semaine sur le site web startengine.com.

StartEngine Primary, LLC se conformera à la restriction de blocage exigée par la règle FINRA 5110I(1), en ne vendant pas, en ne transférant pas, en ne cédant pas, en ne mettant pas en gage ou en ne soumettant pas à une opération de couverture, de vente à découvert, de dérivé, de vente ou d'achat qui résulterait en une disposition économique effective de la commission des valeurs mobilières pendant une période de 180 jours à compter de la date de début des ventes de l'offre publique d'actions en ce qui concerne la commission des valeurs mobilières, à moins que la règle FINRA 5110(e)(2) ne soit d'application. Conformément à la règle FINRA 5110(g), StartEngine Primary n'acceptera pas de commission en options, warrants ou convertibles qui violent la règle 5110(g), y compris mais non limité à (a) est exerceable ou convertible plus de cinq ans après le début des ventes de l'offre publique ; (b) a plus d'un droit d'enregistrement à la demande aux frais de l'émetteur ; (c) a un droit d'enregistrement à la demande avec une durée de plus de cinq ans après le début des ventes de l'offre publique ; (d) a un droit d'enregistrement piggyback avec une durée de plus de sept ans à partir du début des ventes de l'offre publique ; (e) comporte des clauses anti-dilution qui permettent aux membres participants de recevoir plus d'actions ou d'exercer à un prix inférieur à celui initialement convenu au moment de l'offre publique, lorsque les actionnaires publics n'ont pas été proportionnellement affectés par un fractionnement d'actions, un dividende en actions ou un autre événement similaire ; ou (f) comporte des clauses anti-dilution qui permettent aux membres participants de recevoir ou d'accumuler des dividendes en espèces avant l'exercice ou la conversion de la valeur mobilière.

Commissions, rabais, frais et honoraires

Le tableau suivant indique les remises, commissions et frais maximums payables à StartEngine Primary dans le cadre de cette offre par la société :

StartEngine frais de dossier payés par les investisseurs à StartEngine (1)	700 000 \$
Commission StartEngine payée par la société à StartEngine (2)	700 000 \$
Actions émises à StartEngine (valeur approximative) (3)	200 000 \$
Dépenses personnelles de StartEngine payées par la société (4)	15 000 \$

- (1) Les investisseurs devront payer directement à StartEngine Primary une commission de traitement égale à 3.5 % du montant de l'investissement au moment de la souscription des investisseurs. Ces frais seront remboursés dans le cas où la société ne lève pas le montant minimum de 10 000 \$ (le "Montant Minimum Cible") dans les trois ans à partir de la qualification de cette offre par la Commission ou la date à laquelle l'offre est résiliée plus tôt par la société à sa seule discrétion.
- (2) StartEngine Primary recevra des commissions payées par la société de 3,5 % du produit de l'offre.
- (3) StartEngine Primary recevra un nombre d'actions ordinaires égal à 1 % du produit brut de l'offre (à l'exclusion des actions gratuites), arrondi à l'action entière la plus proche. En supposant que WiGL lève le montant maximum dans cette offre, elle émettra 126 582 actions ordinaires à StartEngine Primary, d'une valeur de 200 000 \$.
- (4) L'entreprise versera également 15 000 \$ à StartEngine Primary pour les frais remboursables payés avant le début de l'opération. Cette redevance sera utilisée pour coordonner les dépôts auprès des autorités de réglementation et pour procéder à un examen de conformité de l'offre de l'entreprise. Toute partie de ce montant qui n'aura pas été dépensée et comptabilisée sera restituée à l'entreprise.

En supposant que le montant total de l'offre soit levé, la société estime que la valeur totale des commissions, remises, dépenses et frais de l'offre payables ou dus par la société et les investisseurs à StartEngine Primary sera d'environ 1 615 000 \$. Aucun frais ou commission ne sera payé en ce qui concerne l'émission d'Actions de Bonus dans le cadre de cette offre.

Autres conditions

StartEngine Primary a également accepté de fournir les services suivants en échange de la rémunération mentionnée ci-dessus :

- concevoir, construire et créer la page de campagne de l'entreprise,
- fournir à l'entreprise un gestionnaire de compte dédié et des services de conseil en marketing,
- fournir un contrat d'achat standard à exécuter entre la société et les investisseurs, qui peut être utilisé à la discrétion de la société et
- coordonner les transferts d'argent à l'entreprise.

StartEngine Primary vous facturera des frais de traitement non remboursables équivalents à 3,5 % du montant que vous investissez au moment où vous souscrivez les titres de la société, équivalant à 0,055 \$ par action. Ces frais seront remboursés dans le cas où la société ne lèverait pas de fonds dans le cadre de cette offre.

StartEngine Primary a l'intention d'utiliser une plateforme en ligne fournie par StartEngine Crowdfunding, Inc. ("StartEngine Crowdfunding"), un affilié de StartEngine Primary, au nom de domaine www.startengine.com (la "Plateforme en ligne") pour fournir des outils technologiques permettant la vente de titres dans le cadre de cette offre. En outre, StartEngine Crowdfunding facilitera les paiements par carte de crédit et de débit par le biais de la plate-forme en ligne. Les frais pour les paiements par carte de crédit et de débit seront répercutés sur les investisseurs au prix coûtant et la société remboursera à StartEngine Crowdfunding les frais de transaction et les frais de retour qu'elle encourt pour les retours et les rétrofacturations, conformément à un accord de services de carte de crédit.

Procédures de souscription

Une fois que le prospectus a été qualifié par la Commission, la société acceptera les offres de fonds pour l'achat d'actions ordinaires. La société peut clôturer les investissements sur une base "roulante" (de sorte que tous les investisseurs ne recevront pas leurs actions à la même date). Les investisseurs peuvent souscrire en déposant des fonds par virement bancaire, carte de crédit ou de débit, ou ACH uniquement, les chèques ne seront pas acceptés, sur le compte séquestre qui sera mis en place par l'agent séquestre. Les fonds déposés resteront sur le compte séquestre jusqu'à ce qu'une clôture ait eu lieu. StartEngine Crowdfunding facilitera les paiements par carte de crédit et de débit à travers la plateforme en ligne. La société estime que les frais de traitement pour les souscriptions par carte de crédit seront d'environ 4% du total des fonds investis par transaction, bien que les frais de traitement des cartes de crédit puissent fluctuer. La société a l'intention de payer ces frais et remboursera StartEngine Crowdfunding pour les frais de transaction et les frais de retour qu'elle encourt pour les retours et les rétrocessions. La société estime qu'environ 100 % du produit brut collecté dans le cadre de cette offre sera payé par carte de crédit. Cette hypothèse a été utilisée pour estimer les frais de traitement des paiements inclus dans les dépenses totales de l'offre présentées dans la section "Utilisation du produit par l'émetteur". À la clôture de l'offre, les fonds apportés par les investisseurs seront mis à la disposition de la société.

L'investissement minimum dans cette offre est de 6 329 actions ordinaires, ou 10 000 \$, plus les frais de traitement de StartEngine de 3,5 %.

Pour investir, il vous sera demandé de souscrire à l'offre via la plateforme en ligne et d'accepter les conditions de l'offre, l'accord de souscription et toute autre pièce pertinente qui y est jointe. Les investisseurs devront remplir un contrat de souscription pour pouvoir investir. Le contrat de souscription comprend une déclaration de l'investisseur selon laquelle, si l'investisseur n'est pas un "investisseur accrédité" au sens de la loi sur les valeurs mobilières, l'investisseur investit un montant, y compris les frais de traitement de StartEngine, qui ne dépasse pas le plus élevé des deux montants suivants : 10% de son revenu annuel ou 10% de votre patrimoine net (à l'exclusion de la résidence principale de l'investisseur).

La société a conclu un contrat d'entiercement avec The Bryn Mawr Trust Company (l'"Agent d'entiercement") et StartEngine Primary. Les fonds des investisseurs seront conservés par l'agent de séquestre jusqu'à la clôture ou l'arrêt de l'offre. Tous les souscripteurs recevront l'instruction de la société ou de ses agents de transférer les fonds par virement bancaire, carte de crédit ou de débit, ou transfert ACH directement sur le compte séquestre établi pour cette offre. La société peut mettre fin à l'offre à tout moment et pour n'importe quelle raison, à sa seule discréction. Les investisseurs doivent comprendre que l'acceptation de leurs fonds sur le compte séquestre ne signifie pas nécessairement qu'ils recevront des actions ; les fonds séquestrés peuvent être retournés.

La Bryn Mawr Trust Company ne participe pas en tant que preneur ferme, agent de placement ou agent de vente de cette offre et ne sollicitera aucun investissement dans la société, ne recommandera pas les titres de la société et ne fournira aucun conseil d'investissement à un investisseur potentiel, et aucune communication par quelque moyen que ce soit, y compris tout site Web, ne doit être interprétée comme telle, ni ne distribuera cette circulaire d'offre ou d'autres documents d'offre à des investisseurs. L'utilisation de la technologie de la Bryn Mawr Trust Company ne doit pas être interprétée comme une approbation ou une recommandation de la société ou de cette offre. Toutes les demandes de renseignements concernant cette offre ou l'entiercement doivent être adressées directement à la société.

Si la société met fin à l'offre alors que les fonds des investisseurs sont bloqués, ces fonds seront rapidement remboursés à chaque investisseur sans déduction ni intérêt et conformément à la règle 10b-9 de l'Exchange Act.

Conformément à l'accord de la société avec StartEngine Primary, la société accepte que 6 % du total des fonds reçus en dépôt fiduciaire soient retenus comme dépôt en cas de remboursements ACH ou de rétrocessions de cartes de crédit. La retenue restera en vigueur pendant 180 jours après la clôture de l'offre. 60 jours après la clôture de l'offre, 4 % de la retenue de garantie seront libérés pour l'entreprise. Les 2 % restants seront conservés pendant les 120 derniers jours du dépôt. Après ces 120 jours supplémentaires, les 2 % restants seront libérés pour la société. Sur la base du montant maximum supposé que WiGL pourrait devoir à StartEngine Primary, elle estime que la retenue de garantie pourrait s'élever jusqu'à 84 000 \$.

StartEngine Secure LLC, une société affiliée à StartEngine Primary, servira d'agent de transfert pour maintenir les informations relatives aux actionnaires sur la base d'une inscription en compte. L'entreprise n'émettra pas d'actions sous forme physique ou papier. Au lieu de cela, ses actions seront enregistrées et conservées dans le registre des actionnaires de la société.

S'il lui faut un certain temps pour lever des fonds dans le cadre de la présente offre, la société s'appuiera sur le produit des ventes et sur les fonds levés dans le cadre de toute offre auprès d'investisseurs accrédités.

Aucun actionnaire vendeur

Aucun titre n'est vendu pour le compte des détenteurs de titres ; tous les produits nets de cette offre iront à la société.

Actions gratuites pour les détenteurs de StartEngine

Certains investisseurs dans cette offre ont droit à 10 % d'actions gratuites de l'action ordinaire de la société (en fait une réduction sur le prix payé par action). Par exemple, tout membre du programme de bonus StartEngine OWNers recevra 110 actions pour 100 actions achetées dans le cadre de l'offre. Les actions fractionnaires ne seront pas distribuées et les primes seront déterminées en arrondissant à l'action entière la plus proche. Le grand public peut devenir membre du programme de bonus StartEngine OWNers sur le site web de StartEngine pour 275 \$ par an. L'adhésion sera renouvelée automatiquement chaque année. Un membre du programme peut annuler son renouvellement à tout moment. Une fois que l'individu annule, son adhésion expirera au prochain anniversaire de son adhésion. Avec le OWNer's Bonus, l'investisseur gagnera 10 % d'actions bonus sur tous les investissements qu'il fait dans les campagnes participantes sur StartEngine. StartEngine Crowdfunding, Inc. déterminera si un investisseur se qualifie en tant que Guichet unique StartEngine.

La réception d'Actions de Bonus dans le cadre du programme de bonus des Guichets uniques n'est pas cumulable avec les Actions de Bonus éligibles à être reçues dans le cadre des Avantages du Règlement CF et des Avantages de Volume décrits ci-dessous.

Avantages et actions gratuites supplémentaires

Certains investisseurs dans cette offre sont éligibles pour recevoir des actions gratuites d'actions ordinaires, ce qui leur donne effectivement un rabais sur leur investissement. Ces investisseurs recevront, dans le cadre de leur investissement, des actions supplémentaires pour les actions qu'ils ont achetées ("actions gratuites") correspondant à 20 % des actions qu'ils achètent, en fonction des avantages décrits ci-dessous. Les investisseurs recevant le bonus de 20 % paieront un prix effectif d'environ 0,95 \$ par action avant les frais de traitement de StartEngine. Les frais de traitement de StartEngine seront évalués sur le prix total de l'action de 1,58 \$ pour les actions achetées, et non sur les actions de bonus.

Avantages liés au volume

5 000 \$ +: WiGL Platinum

- 5 % d'actions gratuites
- Accès anticipé exclusif aux produits compatibles WiGL

50 000 \$ +: WiGL Angel

- 15 % d'actions gratuites
- Accès anticipé exclusif aux produits compatibles WiGL

90 000 \$ +: WiGL Angel

- Recevez une chemise exclusive WiGL "Angels".
- 20 % d'actions gratuites
- Accès anticipé exclusif aux produits compatibles WiGL

***Tous les avantages sont offerts lorsque l'offre est complétée.*

Nous sommes d'avis que ces avantages n'ont pas de valeur monétaire et ne modifient pas le prix de vente ou le coût de base des titres de cette offre. Il s'agit plutôt d'un "remerciement" aux investisseurs qui nous aident à accomplir notre mission. Toutefois, il est recommandé aux investisseurs de consulter un fiscaliste afin de bien comprendre les implications fiscales liées à la réception d'avantages avant d'investir.

Dispositions à noter dans l'accord de souscription de la société

Disposition relative à la sélection du forum

L'accord de souscription que les investisseurs signeront dans le cadre de l'offre comprend une clause d'élection de for qui exige que toute réclamation à l'encontre de la société fondée sur l'accord soit portée devant un tribunal d'État ou fédéral compétent dans l'État de Virginie, aux fins de tout procès, action ou autre procédure découlant de l'accord ou fondée sur celui-ci. Bien que la société estime que cette disposition lui est bénéfique en ce qu'elle assure une plus grande cohérence dans l'application de la loi de Virginie aux types de litiges auxquels elle s'applique et en ce qu'elle limite les frais de contentieux de la société, dans la mesure où elle est applicable, la disposition relative au choix du for peut limiter la capacité des investisseurs à introduire des réclamations dans des forums judiciaires qu'ils jugent favorables à de tels litiges et peut décourager les poursuites relatives à de telles réclamations. L'entreprise a adopté cette disposition afin de limiter le temps et les dépenses consacrés par sa direction à la contestation de ces réclamations. L'entreprise ayant une petite équipe de direction, cette disposition permet à ses dirigeants de ne pas perdre un temps considérable à se rendre dans un forum particulier, afin qu'ils puissent continuer à se concentrer sur les activités de l'entreprise. L'article 22 de la loi sur les valeurs mobilières prévoit une compétence concurrente des tribunaux fédéraux et des tribunaux d'État pour toutes les actions intentées en vue de faire respecter une obligation ou une responsabilité créée par la loi sur les valeurs mobilières ou les règles et réglementations qui en découlent. La société estime que la disposition relative au forum exclusif s'applique aux plaintes déposées en vertu de la loi sur les valeurs mobilières, mais il n'est pas certain qu'un tribunal applique une telle disposition dans ce contexte. L'article 27 de l'Exchange Act crée une juridiction fédérale exclusive pour toutes les actions intentées en vue de faire respecter toute obligation ou responsabilité créée par l'Exchange Act ou les règles et réglementations qui en découlent. Par conséquent, la clause de forum exclusif ne s'appliquera pas aux actions intentées pour faire respecter une obligation ou une responsabilité créée par l'Exchange Act ou toute autre réclamation pour laquelle les tribunaux fédéraux ont une compétence exclusive. Les investisseurs ne seront pas réputés avoir renoncé au respect par la société des lois fédérales sur les valeurs mobilières et des règles et règlements qui en découlent.

Renonciation au procès avec jury

L'accord de souscription que les investisseurs signeront dans le cadre de l'offre prévoit que les souscripteurs renoncent au droit à un procès devant jury pour toute réclamation qu'ils pourraient avoir contre nous découlant de l'accord ou s'y rapportant, y compris toute réclamation en vertu des lois fédérales sur les valeurs mobilières. En signant l'accord de souscription, l'investisseur garantit qu'il a examiné cette renonciation avec son conseiller juridique et qu'il renonce sciemment et volontairement à ses droits à un procès devant jury après avoir consulté son conseiller juridique. Si l'entreprise s'oppose à une demande de procès devant jury sur la base de la renonciation, un tribunal déterminera si la renonciation est applicable compte tenu des faits et des circonstances de l'affaire, conformément à la jurisprudence applicable. En outre, en acceptant cette disposition, les souscripteurs

ne seront pas considérés comme ayant renoncé au respect par la société des lois fédérales sur les valeurs mobilières et des règles et règlements promulgués en vertu de celles-ci.

UTILISATION DU PRODUIT PAR L'ÉMETTEUR

Dans l'hypothèse d'une levée de fonds maximale de 20 000 000 \$, le produit net de cette offre serait d'environ 18 515 000 \$ après soustraction des frais fixes de 85 000 \$ pour couvrir les frais juridiques, comptables et d'Edgarisation de l'offre, en plus de toute commission due. Si WiGL réussit à lever le montant maximum dans le cadre de cette offre, la société a l'intention d'utiliser le produit pour la recherche et le développement, les besoins en fonds de roulement, les besoins liés à l'emploi et le marketing.

Dans l'hypothèse d'une levée de fonds de 15 000 000 \$, représentant 75 % du montant maximum de l'offre, le produit net serait d'environ 13 865 000 \$ après soustraction des frais fixes de 85 000 \$ pour couvrir les frais juridiques, comptables et d'Edgarisation de l'offre en plus de toutes les commissions dues. Si WiGL réussit à lever le montant maximum dans le cadre de cette offre, la société a l'intention d'utiliser le produit pour la recherche et le développement, les besoins en fonds de roulement, les besoins liés à l'emploi et le marketing.

Dans l'hypothèse d'une levée de fonds de 10 000 000 \$, représentant 50 % du montant maximum de l'offre, le produit net serait d'environ 9 215 000 \$ après soustraction des frais fixes de 85 000 \$ pour couvrir les frais juridiques, comptables et d'Edgarisation de l'offre en plus de toutes les commissions dues. Si WiGL réussit à lever le montant maximum dans le cadre de cette offre, la société a l'intention d'utiliser le produit pour la recherche et le développement, les besoins en fonds de roulement, les besoins liés à l'emploi et le marketing.

Dans l'hypothèse d'une levée de fonds de 5 000 000 \$, représentant 25 % du montant maximum de l'offre, le produit net serait d'environ 4 565 000 \$ après soustraction des frais fixes de 85 000 \$ pour couvrir les frais juridiques, comptables et d'Edgarisation de l'offre en plus de toutes les commissions dues. Si WiGL réussit à lever le montant maximum dans le cadre de cette offre, la société a l'intention d'utiliser le produit pour la recherche et le développement, les besoins en fonds de roulement, les besoins liés à l'emploi et le marketing.

Au cours de l'offre, la société peut émettre des actions gratuites comme décrit dans la section "Plan de distribution". L'émission d'actions gratuites n'affecte pas le produit potentiel qui peut être reçu par la société.

Le tableau ci-dessous résume l'utilisation prévue par la société du produit de cette offre :

	5 millions de dollars Levée	10 millions de dollars Levée	15 millions de dollars Levée	20 millions de dollars Levée
Produit de l'offre				
Produit brut	5 000 000	\$ 10 000 000	\$ 15 000 000	\$ 20 000 000
Frais d'offre (1)	260 000	\$ 435 000	\$ 610 000	\$ 785 000
Commission de l'investisseur	175 000	\$ 350 000	\$ 525 000	\$ 700 000
Total du produit disponible pour utilisation	4 565 000,00 \$	9 215 000,00 \$	13 865 000,00 \$	18 515 000,00 \$
Estimation des dépenses				
Recherche et développement	520 312,50 \$	1 040 625,00 \$	1 560 937,50 \$	2 081 250,00 \$
Frais généraux et administratifs	2 923 925,00 \$	5 878 930,00 \$	8 834 675,00 \$	11 790 050,00 \$
Ventes et marketing	1 040 625,00 \$	2 081 620,00 \$	3 121 875,00 \$	4 162 500,00 \$
Total des dépenses	4 484 862,50 \$	9 001 175,00 \$	13 517 487,50 \$	18 033 800,00 \$
Réserves de fonds de roulement	80 137,50 \$	213 825,00 \$	347 512,50 \$	481 200,00 \$

(1) Comprend des frais fixes de 85 000 \$ pour couvrir les frais juridiques, comptables et d'Edgarisation de l'offre, en plus des commissions dues.

La société se réserve le droit de modifier l'utilisation du produit ci-dessus si la direction estime qu'il en va de l'intérêt de la société.

ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

Contexte

Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc. a été constituée le 26 février 2020 en vertu des lois de l'État de Virginie et son siège social se trouve à Hampton, en Virginie. L'entreprise conçoit la technologie pour permettre aux consommateurs de se débarrasser des cordons et des fils et de faire fonctionner leurs appareils en déplacement ou de recharger leur batterie pendant qu'ils utilisent leur appareil sans fil. En développant l'ingénierie qui sous-tend son brevet, la société, pionnière en matière d'énergie sans fil, entend donner aux consommateurs la possibilité de synchroniser, de créer et de vendre des produits qui gèrent et réduisent les coûts associés à l'alimentation sans fil des appareils.

L'idée de WiGL est née du travail de notre fondateur avec des entités antérieures, en particulier Glover 38th St Holdings, LLC ("G38"). G38 est une société de conseil gouvernementale créée en 2012. Le Dr Glover est le PDG de G38. G38 a aidé le laboratoire de recherche de l'armée de l'air américaine à développer la 5G pour les formes d'onde de formation avancée ("5G ATW").

Au cours des tests gouvernementaux 5GATW, le Dr Glover s'est rendu compte qu'en plus des données fournies par les technologies 5G, il y avait également un besoin d'alimentation pour ces mêmes appareils. En 2017, le Dr Glover et Cherif Chibane, sous contrat avec G38, ont commencé à résoudre ce qu'ils ont appelé "le défi de l'alimentation électrique sans fil". En mai 2018, un brevet d'utilité a été accordé au Dr Glover et à M. Chibane par l'Office américain des brevets.

Glover et Chibane par l'Office américain des brevets.

En 2019, le brevet a été attribué à G38 afin que WiGL puisse poursuivre le prototypage et l'avancement de la technologie. Le 3 mars 2021, le brevet et la marque associée ont été cédés à WiGL.

Jalons

Nous croyons en nos technologies brevetées, en nos initiatives de recherche fructueuses et en la traction du marché. Vous trouverez ci-dessous une liste des étapes que nous avons franchies depuis notre création.

De 2020 à aujourd'hui, nous avons franchi les étapes suivantes :

- WiGL a passé un contrat avec RFD diagnostics pour démontrer la puissance sans fil en champ lointain sur 3 pieds avec un seul émetteur et plusieurs récepteurs de diodes électroluminescentes.
- Nous avons obtenu un contrat pour faire la démonstration du WiGL dans un casque de chasseur pour les démonstrations du ministère de la Défense lors de l'exposition mondiale 2.0 du WiGL à la base aérienne d'Altus.
- WiGL a passé un contrat avec l'Université internationale de Floride pour faire la démonstration de l'alimentation sans fil sur 3 pieds avec un seul émetteur et un seul récepteur pour recharger un condensateur connecté à un téléphone portable, démontrant ainsi des capacités similaires à celles du casque de combat. Nous avons prouvé que le WiGL peut recharger un téléphone portable lors d'un Tech Talk du VA Tech Research Center en utilisant des produits commerciaux
- disponibles sur le marché, modifiés de manière à ce qu'ils soient compatibles avec le WiGL.
- WiGL a reçu une proposition d'innovation de petite entreprise (SBIR) pour l'alimentation sans fil AFWERX en 2021.
- WiGL a passé un contrat avec l'Université internationale de Floride pour faire la démonstration de l'alimentation sans fil sur 3 pieds avec des émetteurs multiples et un récepteur unique pour recharger un condensateur connecté à un téléphone portable, alors que le téléphone portable est en mouvement.
- WiGL s'associe à des concurrents qui sont depuis devenus des partenaires, avec l'intention que les offres compatibles WiGL puissent commencer à entrer sur le marché du ministère de la Défense d'ici la fin du quatrième trimestre 2022.
- Au cours de l'intérim 2022, la Société a conclu un contrat avec le ministère de la Défense qui comprenait huit tâches pour un montant total de contrat de 749 999 \$. Au 31 janvier 2023, 2022, cinq phases du contrat ont été achevées. Vous trouverez ci-dessous une description des huit tâches :

TÂCHE #	DESCRIPTION
1-3	Créer des prototypes d'émetteurs (Tx) et de récepteurs (Rx)
4	Les ingénieurs de WiGL font la démonstration au Département de la Défense d'un réseau Tx et d'un Rx itinérant en laboratoire. Réaliser un essai fictif de la tâche 6.
5	Mettre à jour et concevoir l'exposition universelle 2.0 de WiGL ("WWF 2.0") en se basant sur le retour d'information du Département de la Défense de la Tâche 4. Les informations requises par le Département de la Défense pour décrire la WiGL's World Fair 2.0 comprennent, mais ne sont pas limitées à ce qui suit : la taille de la foire, le nombre d'appareils à inclure dans la foire, l'emplacement des démonstrations, les participants, etc.
6	Démonstration du WWF 2.0 Location : Base du ministère de la défense. Participants : Individus en service actif. Les ingénieurs de WiGL ne participeront pas à la démonstration. Appareils utilisés par les participants : appareils critiques utilisés par les participants.
7	Feuille de route pour le ministère de la défense en vue de l'achat de dispositifs Tx, Rx et WiGL eNERGY supplémentaires. Demande de financement supplémentaire.
8	Rapport final.

- En 2022, WiGL a effectué une démonstration en laboratoire réussie d'un réseau d'émetteurs PowerCast et Energous WiGL pour le Département de la Défense.
- En 2022, WiGL a effectué une démonstration en laboratoire réussie d'un récepteur PowerCast et Energous WiGL, ainsi que de PowerBank pour recharger un téléphone portable Apple et Samsung sur un réseau de transfert d'énergie sans fil sans contact (tWPT).
- En 2022, WiGL a effectué une démonstration en laboratoire du générateur d'eau salée (" SWG ") : WiGL eNERGY.
- En janvier 2023, l'entreprise a fait une démonstration en direct du SWG et du tWPT au Centre de soutien à la mission des installations de l'armée de l'air et au Centre des forces de sécurité de l'armée de l'air.
- WiGL est sous contrat pour faire la démonstration du WiGL's World Fair 2.0 à la base aérienne d'Altus au printemps/été 2023.
- En 2022, WiGL a commencé à fabriquer des prototypes SWG et des produits minimalement viables. L'entreprise a l'intention de commercialiser ces produits en 2024-2026.
- En 2022, WiGL a obtenu un contrat de 75 000 \$ avec AFWERX pour son partage de puissance peer-to-peer breveté utilisant tWPT et/ou des ressources câblées.

Vision

Imaginez que vous obtenez de l'énergie électrique de la même manière que vous accédez sans fil à l'internet. WiGL permet d'alimenter ou de recharger des appareils à l'aide de notre réseau électrique sans fil. Notre objectif est d'alimenter les consommateurs, les entreprises et les appareils techniques en déplacement, ou de recharger les batteries pendant l'utilisation de ces appareils. Notre vision est que les gens à travers le monde demandent simplement : "Comment puis-je accéder à votre réseau WiGL ?" WiGL a l'intention d'être la marque la plus largement reconnue pour tout ce qui concerne la fourniture d'énergie sans fil.

Nous envisageons un avenir où WiGL sera présent partout, de la cuisine à l'hôtel de ville. Imaginez un monde où l'énergie essentielle est disponible dans le monde entier grâce aux transmetteurs WiGL installés dans les rues, sur les poteaux d'éclairage et les téléviseurs, alimentant tout, de votre arbre de Noël aux étuis de téléphone portable en passant par les appareils militaires. Imaginez un monde où les concurrents de WiGL deviennent des partenaires qui fabriquent et vendent des produits compatibles avec WiGL pour permettre des réseaux maillés sans faille d'alimentation sans fil sans contact WiGL en mouvement.

Aperçu du marché

Le marché des solutions de recharge sans fil et filaire est estimé à 25 milliards de dollars en 2022. L'adoption massive d'appareils physiques dans le monde entier qui sont maintenant connectés à l'internet, tous collectant et partageant des données ("l'Internet des objets ou "IoT"), avec 31 milliards d'appareils déjà connectés et 75 milliards estimés d'ici 2027, est à l'origine de cette croissance remarquable. WiGL prévoit d'étendre considérablement le marché de la transmission sans fil, même au-delà des prévisions actuelles. Notre objectif est de remplacer le segment filaire traditionnel, qui représente un marché total disponible de plus de 49 milliards de dollars.

Comment fonctionne WiGL

WiGL fonctionne comme le WiFi traditionnel, mais au lieu de transmettre et de recevoir des données WiFi, un transmetteur compatible WiGL ("Tx") utilise la même radiofréquence brute ("RF") ou la même lumière que le bruit, mais récolte l'énergie-bruit sous forme d'énergie brute.

- WiGL convertit l'alimentation intelligente en courant alternatif ou continu ("P/LAN") en un signal bidirectionnel par l'intermédiaire d'un Tx.
- Le Tx achemine ensuite un signal WiGL dirigé vers un récepteur connu connecté à un appareil intelligent ou à l'intérieur de celui-ci.
- Le récepteur convertit alors le signal EMR ou RF en courant continu pour récolter l'énergie.
- L'énergie du récepteur est ensuite stockée ou utilisée pour alimenter l'appareil.

Comme les tours de téléphonie cellulaire, les émetteurs WiGL sont intelligemment connectés, ce qui permet une distance presque infinie.

Pour soutenir une énergie plus intelligente et plus verte, nous avons l'intention de produire une offre supplémentaire - les Unités WiGL eENERGY ("Unités WiGL eENERGY"). Les unités WiGL eENERGY fonctionneront comme un routeur d'énergie autogénéré pour la transmission d'énergie qui permet des réseaux maillés à distance. En d'autres termes, si vous quittez le réseau, vous pouvez emporter WiGL avec vous.

Nous pensons que nos technologies brevetées peuvent apporter une plus grande sécurité, une énergie plus propre et moins gaspillée, et augmenter l'efficacité en utilisant les mêmes signaux que ceux qui fournissent votre WiFi.

Récemment, nos services en développement ont fait l'objet d'une démonstration réussie lors de l'événement "Tech Talk" organisé par le centre de recherche VA Tech en collaboration avec l'université internationale de Floride. Cette démonstration a porté à la fois sur l'utilisation d'un casque pilote pour le ministère de la défense et sur un téléphone portable ordinaire. WiGL a utilisé des produits de série modifiés pour montrer que les technologies WiGL pourraient être bientôt disponibles, par le biais de partenariats.

Le problème résolu par WiGL

Les technologies de batteries limitées ne peuvent pas suivre l'IdO. Les appareils IdO fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et sont principalement alimentés par des batteries. Cependant, même les technologies de batterie les plus récentes ont une autonomie limitée, des temps de charge longs, des coûts élevés, un impact environnemental sévère et des risques d'accident. Tous ces problèmes peuvent limiter la puissance et le potentiel de mise en œuvre de l'IdO dans nos vies. Aujourd'hui, la définition du sans fil doit également inclure l'alimentation électrique sans fil pour surmonter les limitations des batteries ou les besoins d'alimentation mobile 24/7.

Nous pensons que les appareils électroniques portables sont au cœur de la révolution de l'IdO. Chez WiGL, nous visons à changer le paradigme pour que les appareils IoT ne dépendent plus des batteries et de leurs inconvénients. De cette façon, nos clients peuvent réaliser le plein potentiel de l'IdO, avec des avantages inestimables pour les personnes, les entreprises et les gouvernements, collectivement, notre base d'utilisateurs cible. WiGL vise à devenir un service mobile essentiel pour les petits appareils qui utilisent des piles, jusqu'aux appareils plus grands qui peuvent être rechargeés via un étui compatible WiGL (par exemple, un étui de téléphone portable).

Feuille de route du développement

Le WiGL en est encore aux premiers stades de développement. Actuellement, il y a des leaders dans l'industrie de l'alimentation sans fil que WiGL a l'intention d'exploiter par le biais d'un partenariat B2B pour créer des produits compatibles avec WiGL. Plus précisément, le 1er novembre 2020, nous avons conclu un accord de conseil avec Guinn Partners pour construire trois nouveaux prototypes de développement à l'appui des démonstrations à venir pour le ministère de la Défense par l'intermédiaire de nos concurrents (concurrents transformés en partenaires) :

- Un petit émetteur compatible WiGL qui se branche sur une prise électrique domestique ou professionnelle. Nous pensons que ce prototype sera livré à l'armée de l'air d'ici août 2022.
- Des récepteurs pour étuis de téléphone compatibles WiGL qui rechargent votre batterie pendant vos déplacements. Nous pensons que ce prototype sera livré à l'armée de l'air d'ici août 2022..
- Récepteurs WiGL pour les robots autonomes et les drones. Nous pensons que ce prototype sera livré à l'armée de l'air d'ici août 2022.

À partir de février 2021, WiGL a été sélectionné par AFWERX et la National Science Foundation pour présenter et faire progresser la technologie d'une utilisation gouvernementale à des applications commerciales.

Au cours de l'année 2022, nous avons poursuivi les actions suivantes :

- Accords de licence avec des concurrents.
- Création de produits destinés aux utilisateurs finaux grâce à l'expertise de nos concurrents en matière de fabrication de petits appareils alimentés par des piles.
- Formation de partenariats solides avec les leaders du marché par le biais de démonstrations stratégiques et réussies de Tx et Rx compatibles WiGL sur les produits existants des fabricants.
- Nous avons renforcé notre équipe de vente.

D'ici le 31 décembre 2023, nous avons l'intention de procéder à un lancement commercial, ce qui permettra de recharger des appareils IoT de plus grande taille à une tension de 5V ou presque et à une puissance de 1W. Nous avons l'intention de faire ce qui suit pour atteindre le lancement commercial :

- Acquérir un espace de travail.
- Acquérir des sites de démonstration pour le changement de paradigme commercial et résidentiel vers l'alimentation sans fil.
- Acquérir des actifs pour renforcer le bilan et l'évaluation du marché de WiGL.
- Acquérir des capacités de fabrication internes.

Contrat SBIR Phase II

En mars 2022, nous avons obtenu un contrat avec l'US Air Force (USAF) par le biais du processus de contrat SBIR Phase II de l'USAF. Dans le cadre de ce contrat, nous avons l'intention de poursuivre le développement, le déploiement et l'intégration de la technologie de WiGL avec l'armée de l'air américaine. Les éléments livrables et leur calendrier de livraison sont décrits ci-dessous :

Description des produits livrables	Date de livraison
1. Achever la conception préliminaire du réseau maillé d'émetteurs. Déterminer les dispositifs récepteurs applicables et le nombre de Tx nécessaires pour prendre en charge la ou les zones de couverture.	11 mai 2022.
2. Analyse du taux de récolte des récepteurs	11 juillet 2022
3. Analyse expérimentale des récepteurs sur le réseau d'émetteurs	11 août 2022
4. Validation des modèles numériques	11 septembre 2022
5. Achever la conception finale d'un réseau électrique sans fil de 1 000 pieds x 1 000 pieds comprenant au moins 3 dongles Rx.	11 novembre 2022
6. Fabrication et déploiement des nœuds d'émission	11 janvier 2022
7. Production initiale à faible taux (LRIP), déploiement rapide d'appareils compatibles WiGL pour le personnel de l'armée de l'air	11 février 2023
8. Finalisation du plan client pour la mise à jour technologique.	11 mars 2023

L'achèvement de ce calendrier de 12 mois permettrait d'obtenir des appareils fonctionnels adaptés à d'autres branches du ministère de la défense et du gouvernement des États-Unis. Ce que nous apprendrons au cours de ce processus permettra également à l'entreprise d'atteindre le marché des consommateurs en ayant démontré la viabilité de notre technologie.

Au 31 janvier 2023, nous avons achevé 5 des 8 éléments livrables.

Produit SWG

Au cours de l'année 2022, WiGL a commencé à fabriquer le prototype de SWG. L'entreprise a l'intention de commercialiser ce produit pour le ministère de la Défense entre 2023 et 2026.

Au début de 2023, l'entreprise a fait la démonstration du premier produit minimum viable ("MVP") au ministère de la Défense. Après modifications, deux versions sont sur le point d'être achevées au stade de la "construction du matériel", de sorte que nous pouvons commencer à fabriquer les produits. Nous prévoyons que le premier produit fabriqué sera un sac à dos SWG. Le sac à dos a répondu aux exigences des tests initiaux et peut fournir jusqu'à 24V à 50W de sortie pendant une semaine. Le deuxième produit que nous avons l'intention de fabriquer est la bouteille d'eau SWG. La bouteille d'eau peut fournir jusqu'à 12V à 1-10W pendant 24 heures.

L'activité : Comment nous comptons gagner de l'argent

Nous avons l'intention d'utiliser un modèle business-to-business ("B2B") d'abonnement à un logiciel et de matériel informatique tout compris. Nous avons l'intention de générer des revenus par le biais des différents piliers énumérés ci-dessous.

- Frais d'abonnement au logiciel
 - Les particuliers par l'intermédiaire de leur fournisseur de services de téléphonie mobile ou d'alimentation électrique éclectique : De 6,99 \$ à 29,99 \$ par mois pour les abonnés individuels. WiGL Inc recevra une partie partagée des frais de soumission mensuels des fournisseurs de services.
 - Fournisseurs de services de l'abonné au logiciel : Pour le canal B2B, WiGL gagnera 10-20% de chaque facture mensuelle pour les licences logicielles.

- Licences de matériel

- Nous avons l'intention de facturer environ 0,20 \$ pour chaque appareil contenant des technologies d'émission compatibles avec WiGL et 0,10 \$ supplémentaire pour chaque technologie de réception compatible avec WiGL intégrée ou externe.

- Ventes directes d'équipements

- Les ventes directes potentielles d'équipement comprennent les appareils que WiGL peut fabriquer pour produire de l'énergie électrique de façon autonome.
 - Nous avons l'intention de commercialiser nos produits dotés de la technologie WiGL sous le nom de "WiGL eENERGY".
 - Les appareils tels que notre générateur d'eau salée, qui convertit l'énergie chimique créée par la réaction de l'eau salée en énergie électrique utilisable pour une gamme d'appareils IoT, peuvent varier de 10 \$ à 250 \$.

- Licences de marques et de normes

- Nous avons l'intention de négocier des accords de licence de marque et/ou de norme, afin que d'autres entreprises puissent intégrer le WiGL dans tous les produits rechargeables sans fil qui sont des modèles non exclusifs.
- Nous avons également l'intention de commercialiser, de licencier et de vendre la marque WiGL aux fabricants, aux hôtels, aux compagnies aériennes et aux aéroports, sous forme d'autocollants ou de marquages "compatibles WiGL".
- WiGL a également l'intention de guider et d'accorder des licences pour les normes futures, les cours de formation et les certifications des praticiens.

Stratégie de vente

La stratégie de vente de WiGL repose sur l'embauche et l'utilisation d'une équipe à temps plein d'employés chargés de l'octroi des licences (" LE ") et d'employés chargés du développement et de l'intégration des produits (" PDIE ") qui seront formés et chargés d'établir des partenariats avec les entreprises de matériel technologique électronique existantes qui ont des bases de clients existantes.

La phase 1 de la prospection commerciale s'étendra de décembre 2021 à décembre 2024. WiGL a l'intention de cibler des entreprises de matériel technologique telles que Belkin, Dell, GE et Cubic. En s'appuyant sur les contacts du Dr Glover au sein du Département de la Défense, la société a également entamé des discussions avec certaines entreprises fournissant des systèmes et des services diversifiés aux marchés du transport et de la défense dans le monde entier.

La phase 2 de la prospection commerciale s'étendra de décembre 2024 à décembre 2030. L'entreprise a l'intention de cibler des sociétés telles que Sony, Apple et Applied Materials. La structure de la force de vente est composée de LE et de PDIE et sera dirigée par le directeur de l'innovation et des partenariats. Nous pensons que notre produit peut devenir omniprésent et, par conséquent, chaque LE essaiera d'atteindre les entreprises qui ont la capacité de vendre 10 000 comptes d'abonnement par mois et chaque PDIE cherchera à atteindre les entreprises qui ont la capacité d'acheter et/ou de coproduire plus d'un million de licences d'émetteurs et de récepteurs par mois.

En outre, le modèle de vente de WiGL consiste à approcher chaque partenaire potentiel avec WiGL déjà développé et démontré par la PDIE sur ou dans les offres de produits de la cible de vente. L'objectif de l'entreprise est d'obtenir du partenaire potentiel une licence ou une marque blanche.

Marketing

Nous voulons que WiGL soit associé à la fourniture d'énergie sans fil, quel que soit le produit, le service, le concurrent ou le fabricant. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise a l'intention d'utiliser une variété de stratégies de marketing.

Site web et marketing numérique

WiGL dispose de sites web où les visiteurs peuvent trouver des informations sur l'entreprise, sa technologie, ses partenariats et ses coordonnées. L'entreprise a engagé une agence professionnelle pour concevoir le site web et l'optimiser pour un meilleur classement dans les moteurs de recherche. L'optimisation du site web pour les moteurs de recherche permet de s'assurer que les titres, les métadescriptions et les mots-clés, courts et longs, sont présents sur toutes les pages du site web. Le site web comprendra également un blog où des sujets liés à l'industrie seront régulièrement abordés.

WiGL consacrera également une partie de son budget annuel au marketing numérique afin de faire connaître la marque par le biais d'activités telles que les vidéos YouTube et les concours en ligne. Le marketing numérique se concentre principalement sur les campagnes publicitaires par mots clés Google Ads et sur le réseau d'affichage.

L'entreprise mènera également des campagnes publicitaires sur les médias sociaux afin d'attirer des visiteurs et des clients potentiels sur son site web. En plus d'attirer directement les visiteurs sur le site web, les campagnes de marketing numérique permettront également de faire connaître la marque en affichant le logo et les annonces de l'entreprise sur de nombreux sites web dont les visiteurs s'intéressent à la puissance sans fil illimitée. Une bonne optimisation des moteurs de recherche et des campagnes de marketing numérique réussies feront partie des facteurs clés de la croissance et du développement de l'entreprise. Nous pensons que le marketing en ligne et les efforts promotionnels aideront l'entreprise à mieux se classer dans les pages de résultats des moteurs de recherche, ce qui entraînera une augmentation du nombre de visiteurs et, par conséquent, des clients B2B, en raison de la demande des utilisateurs finaux pour des produits compatibles avec la technologie WiGL.

Publicité payante en ligne

L'entreprise investira également dans la publicité en ligne pour inciter les partenaires B2B potentiels à conclure des accords de licence. Il s'agira notamment de publicité au clic en utilisant Google Ads, YouTube, Chat Apps et éventuellement d'autres plateformes publicitaires telles que les systèmes de paiement à l'impression comme les posts sponsorisés sur Facebook. WiGL ciblera ces publicités en ligne sur des groupes démographiques et d'intérêt spécifiques en utilisant des mots-clés et des phrases de recherche conçus pour susciter une réponse de la part des entreprises ciblées.

Médias sociaux

WiGL aura une image de marque forte et toujours présente sur les pages des médias sociaux, y compris Facebook, Instagram et LinkedIn. L'entreprise communiquera ses mises à jour et ses nouvelles sur ces sites de médias sociaux influents. En raison de son orientation B2B, la page LinkedIn de l'entreprise sera la manifestation la plus active de sa présence sur les médias sociaux pour l'octroi de licences. Toutes les autres plateformes de médias sociaux seront utilisées pour s'assurer que WiGL est synonyme d'énergie sans fil. Nous pensons qu'une présence toujours croissante sur les médias sociaux est considérée comme bénéfique dans l'environnement commercial moderne. Par conséquent, WiGL envisagera d'étendre ses efforts de communication à d'autres sites de médias sociaux et de nouvelles tendances et plateformes émergeront.

Salons professionnels

L'entreprise identifiera les événements commerciaux pertinents, les foires commerciales locales et les conférences dans l'industrie. Elle ciblera les principaux acteurs de chaque salon et cherchera à établir des partenariats pour participer à plusieurs expositions. WiGL a également l'intention de co-sponsoriser des événements et d'aménager de vastes zones dans les salons professionnels en spots de tir compatibles WiGL. En participant à ces activités, l'entreprise peut se tenir au courant des tendances de l'industrie tout en cultivant de nouveaux contacts, en développant des alliances commerciales, en faisant connaître sa marque et en rencontrant des partenaires potentiels en personne.

Compétition

Les principaux avantages de WiGL sont sa portée de charge sans fil brevetée et ses capacités de réseau maillé. Bien qu'Energous et Huawei soient les concurrents les plus proches de WiGL, ils n'ont pas les capacités de portée à longue distance de WiGL. Notre autre avantage direct et breveté par rapport aux concurrents existants est notre approche des réseaux maillés, que nous avons conçue pour des applications militaires.

Nous pensons que WiGL a un délai de développement technologique de 3 ans pour l'ingénierie et le prototypage pour les applications du Département de la Défense.

Production/fournisseurs

L'entreprise n'est pas actuellement en phase de production de masse, mais lorsqu'elle commencera à produire à plein régime, elle pense que ses principaux composants seront fournis par quatre entreprises américaines.

Recherche et développement

Les coûts de recherche et de développement comprennent les partenariats avec les universités pour faire progresser les capacités des réseaux maillés Ad Hoc, telles que l'amélioration de la récolte de la formation de faisceaux RF par le récepteur compatible WiGL, l'amélioration du suivi du récepteur par les émetteurs compatibles WiGL, l'amélioration de la gestion des condensateurs en fonction de la nécessité de recharger l'appareil IoT.

Employés

WiGL compte actuellement 6 employés à temps plein et 5 employés à temps partiel.

Propriété intellectuelle

L'entreprise s'appuie sur sa propriété intellectuelle. Au 31 janvier 2023, l'entreprise possède les brevets ou marques de commerce suivants, accordés ou en attente :

- Le brevet américain #11557927 a été délivré le 17 janvier 2023.
- Le brevet américain #11557928 a été délivré le 17 janvier 2023.
- Le brevet américain #11557926 a été délivré le 17 janvier 2023.
- Le brevet américain #11462949 a été délivré le 4 octobre 2022. Le brevet américain #9985465 a été délivré le 29 mai 2018. La durée de vie utile du brevet est de 20 ans à compter de la date de la demande.
 - Le brevet mondial a été délivré en janvier 2021.

- Le brevet américain #10992158 a été délivré le 27 avril 2021. La durée de vie utile du brevet est de 20 ans à compter de la date de la demande.
 - Le brevet mondial est en cours d'examen.
- Numéro de marque déposée WiGL : 6 124 530
- Numéro de marque déposée WiGL : 88 799 689
- Numéro de marque déposée WiGL : 88 799 209
- Numéro de marque déposée WiGL : 88 799 704

Réglementation

Nous sommes soumis à la partie 15 ou à la partie 18 des règles de la FCC parce que nous sommes une entreprise qui produit des dispositifs de transfert d'énergie sans fil (WPT) fonctionnant à des fréquences supérieures à 9 kHz et qui sont des radiateurs intentionnels. La partie spécifique de la réglementation applicable dépend du mode de fonctionnement de l'appareil et de l'existence d'une communication entre le chargeur et l'appareil en cours de chargement.

Les appareils spécifiquement destinés à être utilisés pour le transfert d'énergie sans fil ou la charge par induction nécessitent des conseils de la FCC pour l'examen de l'exposition aux fréquences. Il s'agit notamment des appareils relevant de la partie 18. Il peut être nécessaire pour la partie responsable (fabricant) de demander des conseils à la FCC sur des dispositifs spécifiques de transfert d'énergie sans fil en soumettant une demande de renseignements à la KDB, à l'adresse <http://www.fcc.gov/labhelp>.

Enfin, il est possible que la fonction de recharge électrique soit approuvée en vertu de la partie 15 plutôt que de la partie 18 si le dispositif répond à toutes les exigences de la règle appropriée de la partie 15.

L'annexe 680106 D01 RF Exposure Wireless Charging Apps v03r01 fournit des orientations générales sur les informations nécessaires pour déterminer l'évaluation de l'exposition aux radiofréquences et les exigences de conformité lors de la soumission d'une demande d'application de chargement sans fil.

En outre, nous avons l'intention de traiter, de stocker, de transférer et d'utiliser des données provenant de nos clients ou les concernant, y compris certaines informations personnellement identifiables et des informations confidentielles. Ces activités nous soumettent, ou pourraient nous soumettre, à diverses lois et réglementations fédérales, nationales, locales et internationales concernant la confidentialité, la protection et la sécurité des données.

Litiges

La société n'a été partie à aucun litige.

LA PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE

La société a initialement conclu un contrat de location le 11 décembre 2017 pour la propriété située à 1919 Commerce Drive, Suite 120, Hampton, Virginie 23666. Le quatrième amendement au contrat de bail a débuté le 1er février 2023 et expire le 31 janvier 2024.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Nous vous invitons à lire l'analyse suivante des états financiers et de la situation financière de WiGL, ainsi que les résultats de ses activités, conjointement avec ses états financiers et les notes y afférentes figurant à la fin de la présente circulaire d'offre. Cette discussion contient des déclarations prospectives qui reflètent les attentes actuelles de la société et qui impliquent des risques et des incertitudes. Les résultats réels et le calendrier des événements peuvent différer matériellement de ceux contenus dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris ceux discutés dans la section intitulée "Facteurs de risque" et ailleurs dans cet Offering Circular.

Vue d'ensemble

WiGL a été constituée le 26 février 2020 en vertu des lois de l'État de Virginie, et son siège social est situé à Hampton, en Virginie. La société conçoit une technologie qui permet aux consommateurs de se débarrasser des cordons et des fils et d'utiliser leurs appareils en déplacement ou de recharger leur batterie pendant qu'ils utilisent leur appareil sans fil.

Les états financiers figurant dans le présent document ont été établis au (i) 30 juin 2022 ("Interim 2022") 30 juin 2021 ("Interim 2021") ne sont pas audités et peuvent ne pas inclure les ajustements de fin d'année nécessaires pour rendre ces états financiers comparables aux résultats audités, bien que, de l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires pour que les états intermédiaires des opérations ne soient pas trompeurs aient été inclus.

Résultats d'exploitation

Exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, et périodes de six mois closes le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021

WiGL a généré 49 894 \$ de revenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les dépenses d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont consisté en : (i) les honoraires professionnels, (ii) la publicité et le marketing, (iii) les frais généraux et administratifs, (iv) le loyer, (v) les déplacements, (vi) les frais de conseil et d'entrepreneur, (vii) la masse salariale et les dépenses connexes et (ix) la dépréciation et l'amortissement. Les dépenses d'exploitation ont totalisé 1 835 926 \$, comparativement à 135 994 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2020. L'augmentation des dépenses d'exploitation est principalement due aux coûts associés à la création d'une nouvelle entreprise. L'augmentation des coûts est incluse ci-dessous :

- La société a dépensé 171 876 \$ en honoraires professionnels pour la période terminée le 31 décembre 2021, contre 7 299 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2020. L'augmentation est due aux dépenses liées aux efforts de financement de l'entreprise.
- La société a dépensé 354 852 \$ en publicité et marketing pour la période close le 31 décembre 2021, contre 1 044 \$ pour la période close le 31 décembre 2020. L'augmentation résulte de la préparation du lancement de l'offre de règlement CF de la société.
- La société a dépensé 348 562 \$ en frais généraux et administratifs pour la période terminée le 31 décembre 2021, contre 46 144 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2020. L'augmentation est due aux coûts associés à la croissance d'une nouvelle entreprise.
- La société a dépensé 402 387 \$ en frais de consultation et d'entrepreneur pour la période terminée le 31 décembre 2021, comparativement à 11 847 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2020. Cette augmentation est due aux coûts associés à la croissance d'une nouvelle entreprise.
- La société a dépensé 506 974 \$ en salaires et dépenses connexes pour la période terminée le 31 décembre 2021, contre 63 110 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2020. Cette augmentation est due à l'embauche de personnel supplémentaire.

En conséquence de ce qui précède, la société a généré une perte nette de (1 859 309) \$ pour la période close le 31 décembre 2021.

Les revenus nets de la société pour l'Interim 2022 étaient de 50 000 \$ et pour l'Interim 2021 de 24 946 \$. Au cours de la période intermédiaire 2022, l'entreprise a conclu un contrat comprenant huit phases du contrat pour un montant total de 749 999 \$. Pour la période se terminant le 30 juin 2022, l'entreprise a achevé la première phase pour un revenu gagné de 50 000 \$. La partie restante du contrat sera gagnée au fur et à mesure de l'achèvement des sept autres phases.

Pour la période intermédiaire 2022, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 1 336 264 \$, tandis que pour la période intermédiaire 2021, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 847 445 \$, soit une augmentation de 488 819 \$. Les dépenses d'exploitation se composent de : (i) les honoraires professionnels, (ii) la publicité et le marketing, (iii) les frais généraux et administratifs, (iv) le loyer, (v) les frais de déplacement, (vi) les frais de consultation et de sous-traitance, (vii) la masse salariale et les frais connexes et (viii) l'amortissement. Pour la période intermédiaire 2022, les charges d'exploitation liées à la recherche et au développement sont passées de 129 261 \$ pour la période intermédiaire 2021 à 686 344 \$ pour la période intermédiaire 2022, soit une augmentation de 557 083 \$ ou 431 %. Comme décrit dans la note 1 des états financiers pour la période se terminant le 30 juin 2022, les coûts de recherche et de développement comprennent les salaires, le matériel de recherche et les coûts administratifs. Les salaires des dirigeants inclus dans les frais de recherche et de développement pour l'Interim 2022 s'élèvent à 417 361,92 \$.

PÉRIODE	CADRES	SALAIRE
Intérim 2022	Ahmad Glover	155 559,98 \$
Intérim 2022	Craig Baker	66 996,10 \$
Intérim 2022	Cherif Chibane	78 987,73 \$
Intérim 2022	Robert Rickard	37 566,88 \$
Intérim 2022	Marie Wise	78 251,23 \$

La société a dépensé 74 335 \$ en publicité et en marketing pour l'Interim 2022, contre 179 761 \$ pour l'Interim 2021. La diminution des dépenses est principalement liée à l'offre de règlement CF qui a eu lieu au cours de l'Interim 2021. Enfin, la masse salariale et les dépenses connexes ont totalisé 260 779 \$ pour l'Interim 2022, contre 85 460 \$ pour l'Interim 2021. De janvier 2021 à avril 2021, aucun salaire n'a été versé aux employés. Au cours de l'Interim 2022, notre équipe s'est agrandie pour atteindre 12 employés et une rémunération a été due à ces employés. En conséquence, la masse salariale et les dépenses connexes ont augmenté de 175 319 \$, soit 205 %, pour l'Interim 2022.

En conséquence de ce qui précède, la société a généré une perte nette de (1 490 394) \$ pour l'Interim 2022, contre une perte nette de (789 082) \$ pour l'Interim 2021.

Liquidité et ressources en capital

Exercice clos le 31 décembre 2021 et périodes de six mois closes le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021

Les ressources en capital actuelles de la société proviennent de fonds levés lors d'une campagne de crowdfunding réussie, une offre de règlement CF, qui a permis à la société de disposer de liquidités pour ses besoins opérationnels généraux. Les frais généraux de la société sont relativement faibles. Au fur et à mesure de la transition de l'entreprise vers la livraison de produits aux clients, les lignes de crédit traditionnelles et le financement des stocks devraient être garantis en fonction des besoins.

Le 31 décembre 2021, les liquidités de l'entreprise s'élevaient à 300 669 \$. Pour l'Interim 2022, la trésorerie de l'entreprise était de 452 588 \$. L'entreprise a besoin d'un apport continu de nouveaux capitaux pour poursuivre ses activités. L'entreprise a enregistré des pertes depuis sa création. Au premier semestre 2022, elle affichait une perte nette de (1 490 394) \$ et un déficit cumulé de (3 426 189) \$.

La société prévoit de continuer à essayer de lever des capitaux supplémentaires par le biais d'offres de crowdfunding, d'émissions d'actions ou de toute autre méthode disponible pour la société. En l'absence de capitaux supplémentaires, la société pourrait être contrainte de réduire considérablement ses dépenses et pourrait devenir insolvable.

La société estime que si elle lève le montant maximum demandé dans le cadre de cette offre, elle pourrait poursuivre son rythme d'exploitation actuel pendant 12 à 18 mois sans lever de capitaux supplémentaires. Le taux d'absorption actuel de la société est d'environ 100 000 \$ par mois.

Au 22 décembre 2022, la société a réalisé l'activité de levée de fonds suivante :

- Au cours de l'année 2020, la société a conclu un accord d'effet à payer avec G38 et a reçu 24 054 \$ en vertu de cet accord. Cet effet à payer est assorti d'un taux d'intérêt de 7 %. La société a utilisé le produit de cet accord pour ses opérations générales. Au cours de la période se terminant le 30 juin 2021, la société a payé la totalité du montant dû de 24 054 \$.
- Le 26 février 2020 et modifié le 1er janvier 2021, la société et Glover 38 Holdings, LLC ont conclu une ligne de crédit d'un montant maximal de 90 000 \$. La société a l'intention d'utiliser cette ligne de crédit pour ses opérations générales. Au 22 décembre 2021, cette ligne de crédit n'a pas été utilisée.
- Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2021, la société a ouvert une levée de fonds en vertu du règlement CF et a vendu 9 232 512 actions ordinaires pour un produit brut de 4 837 428 \$. Il y a eu 773 721 \$ de frais nets liés à la levée ainsi que 169 283 actions émises à StartEngine pour des services rendus d'une valeur de 99 995 \$. Du produit brut, 207 079 \$ ont été placés en dépôt fiduciaire et ont été distribués à la société le 18 février 2022.
- Le 1er mars 2022, l'entreprise a lancé une offre de type Regulation A. Au cours de la période du 1er mars 2022 au 31 décembre 2022, la société a vendu 1 199 323 actions ordinaires et émis 84 055 actions gratuites pour un produit brut de 1 894 930 \$. Sur le produit brut, 106 147 \$ ont été placés sous séquestre et seront distribués à la société dans un avenir proche. La société a l'intention d'utiliser le produit de cette offre pour les opérations décrites dans sa déclaration d'offre qualifiée le 1er mars 2022.

En plus de ce qui précède, la société investit périodiquement dans des titres de participation de sociétés publiques et non publiques à des fins commerciales et stratégiques. Les investissements dans des sociétés publiques sont comptabilisés à leur juste valeur sur la base des prix du marché et ont totalisé 375 298 \$ au cours de l'Interim 2022. Les investissements dans des titres de participation d'entités non publiques dont la juste valeur n'est pas facilement déterminable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation, le cas échéant, plus ou moins les variations résultant de changements de prix observables dans des transactions ordonnées pour un investissement identique ou similaire du même émetteur et totalisaient 6 257 \$ au cours de l'Interim 2022.

En outre, au cours de l'Interim 2022, la société a reçu 752 973 \$ en produits de la vente de placements et a réinvesti 4 448 \$ de dividendes dans des placements. Au cours de la période intermédiaire de 2022, l'entreprise a également enregistré des pertes non réalisées de 133 677 \$ et une perte sur la vente d'actions de 74 901 \$.

Enfin, au cours de l'Interim 2022, l'entreprise a investi 1 710 \$ supplémentaires dans trois entreprises par le biais du crowd funding. Étant donné que ces entreprises ne sont pas publiques et qu'elles n'ont pas de juste valeur facilement déterminable, l'entreprise comptabilise ces investissements au coût, moins la dépréciation, conformément à l'ASC 321.

Plan de Fonctionnement

WiGL a l'intention de dominer le marché de la recharge sans fil. Dans le cadre de son plan d'exploitation, l'entreprise a l'intention de franchir les étapes suivantes au cours des 12 prochains mois :

- Recherche et développement :
 - Démontrer les prototypes de transmetteurs de WiGL sur un réseau maillé contrôlé par logiciel.
 - Démonstration du réseau maillé de WiGL en utilisant des émetteurs concurrents (compatibles avec WiGL).
 - Acquérir des entreprises et des lieux pour démontrer la recharge en déplacement via le réseau maillé.
 - Démonstration de la recharge d'au moins deux téléphones Apple en mouvement et en fonctionnement.

- Démontrer le réseau maillé de WiGL dans un environnement opérationnel pertinent pour le ministère de la défense.
- Démonstration de la capacité brevetée de WiGL à recharger une PowerBank à l'aide du tWPT.
- Utiliser le fonds de roulement provenant du produit de cette offre pour :
 - Collaborer avec des partenaires externes pour miniaturiser les émetteurs et les récepteurs dans leurs appareils.
 - Acquérir des entreprises pour intégrer des récepteurs compatibles WiGL dans les téléphones, les ordinateurs portables et les appareils mobiles existants (porte-clés, télécommandes de télévision, etc.).
 - Travailler avec et/ou acquérir des concurrents pour transformer leurs émetteurs en récepteurs compatibles WiGL pour une mobilité quasi infinie.
- Emploi dans l'entreprise
 - Embaucher jusqu'à 50 experts en la matière.
- Déploiement du marketing
 - Développer la notoriété de la marque WiGL par le biais de stratégies de marketing telles que le site web et le marketing numérique, les médias sociaux, les salons professionnels et la publicité payante en ligne.
 - Utiliser les influenceurs des médias sociaux pour inciter l'utilisateur final à demander des offres compatibles WiGL dans leurs appareils IoT alimentés par batterie existants.
- Acquisitions stratégiques
 - Acquérir des entreprises et/ou des propriétés liées à l'énergie câblée, solaire et sans fil. WiGL modifiera les produits offerts par les cibles d'acquisition afin que ces produits puissent être compatibles avec WiGL.

Contrat SBIR Phase II

Au cours des 12 prochains mois, nous nous efforcerons également de respecter le contrat SBIR Phase II attribué à l'entreprise le 8 mars 2022. Ce contrat comprend huit éléments livrables distincts au cours des 12 mois. Chaque produit livrable générera des revenus pour l'entreprise selon le calendrier suivant :

Produit livrable	Date de livraison
1	11 Mai 2022
2	11 juillet 2022.
3	11 août 2022.
4	11 septembre 2022.
5	11 novembre 2022.
6	11 janvier 2022.
7	11 février 2023.
8	11 mars 2023.

Cela représente un chiffre d'affaires potentiel total de 749 999 \$ pour l'entreprise. Les montants ne seront considérés comme des recettes qu'à partir du moment où ils seront livrés à l'U.S. Air Force dans les délais impartis.

Au 31 janvier 2023, l'entreprise a respecté 5 des 8 engagements.

Informations sur les tendances

Historiquement, la technologie a été coûteuse à intégrer. Cependant, en raison de l'intégration relativement peu coûteuse des composants de WiGL, nous pensons que WiGL est prête à entrer sur le marché et à le perturber.

Les facteurs les plus importants qui stimulent la croissance du marché de la recharge sans fil sont les suivants :

- Augmentation du nombre d'appareils mobiles connectés via l'internet des objets ;
- l'augmentation des ventes de véhicules électriques
- l'évolution constante de l'électronique portable; et
- le marché des appareils portables.

La taille du marché mondial de l'électronique de puissance devrait passer de 35,1 milliards USD en 2020 à 44,2 milliards USD d'ici 2025, avec un taux de croissance annuel moyen de 4,7 %. L'importance croissante accordée à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans le monde entier, l'adoption croissante de l'électronique de puissance dans la fabrication de véhicules électriques et l'utilisation croissante de l'électronique de puissance dans l'électronique grand public sont les principaux facteurs qui stimulent la croissance du marché de l'électronique de puissance.

Inversement, à l'instar de la plupart des fabricants d'équipements d'origine ("OEM"), le marché de l'électronique de puissance en 2020 a été affecté par l'impact de COVID-19. Les OEM ont généralement connu une baisse de la demande de produits finis, ce qui, en fin de compte, affectera la croissance du marché de l'électronique de puissance.

Dans l'ensemble, nous pensons que WiGL, malgré les effets de COVID-19 sur le marché dans son ensemble, est prête à devenir un leader sur le marché de la recharge sans fil.

Offres récentes de titres et dettes en cours

- En janvier 2021, la société a conclu une ligne de crédit avec G38 d'un montant de 90 000 \$. La société a l'intention d'utiliser cette ligne de crédit pour ses opérations générales. Au 22 décembre 2021, cette ligne de crédit n'a pas été utilisée.
- En 2020, l'entreprise a conclu un accord d'effets à payer avec G38 et a reçu 24 054 \$ en vertu de cet accord. L'effet à payer était assorti d'un taux d'intérêt de 7 %. Au cours de la période se terminant le 30 juin 2021, la société a payé la totalité du montant dû de 24 054 \$. La société a utilisé le produit de cet accord pour ses opérations générales.
- Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2021, la société a ouvert une levée de fonds en vertu du règlement CF et a vendu 9 232 512 actions ordinaires pour un produit brut de 4 837 428 \$. Il y a eu 773 721 \$ de frais nets liés à la levée ainsi que 169 283 actions émises à StartEngine pour des services rendus d'une valeur de 99 995 \$. Du produit brut, 207 079 \$ ont été placés en dépôt fiduciaire et ont été distribués à la société le 18 février 2022.
- Le 1er mars 2022, l'entreprise a lancé une offre de type Regulation A. Au cours de la période du 1er mars 2022 au 31 décembre 2022, la société a vendu 1 199 323 actions ordinaires et émis 84 055 actions gratuites pour un produit brut de 1 894 930 \$. Sur le produit brut, 106 147 \$ ont été placés sous séquestre et seront distribués à la société dans un avenir proche. La société a l'intention d'utiliser le produit de cette offre pour les opérations décrites dans sa déclaration d'offre qualifiée le 1er mars 2022.

ADMINISTRATEURS, CADRES DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS IMPORTANTS

Le tableau suivant présente les dirigeants et les administrateurs de l'entreprise au 31 décembre 2022. Tous les dirigeants et administrateurs travaillent à temps plein pour l'entreprise.

Nom	Fonction	Âge	Durée du mandat (si indéterminée, indiquer la date de nomination)	Temps Plein / temps partiel
Responsables exécutifs :				
Directeurs :				
Dr. Ahmad Glover	Directeur général	52	26 février 2020 jusqu'à présent.	40
Administrateurs :Directeur				
Dr. Ahmad Glover	Directeur	52	26 février 2020 jusqu'à présent.	10
Employés clés				
Craig Baker	Chef des opérations	52	Juin 2021 à ce jour (1-an prorogeable)	40
Cherif Chibane	Directeur de la technologie	63	Avril 2020 - aujourd'hui (1-an prorogeable)	40
Marie Wise	Responsable de l'innovation	61	Avril 2020 - aujourd'hui (1-an prorogeable)	40

Dr. Ahmad Glover : Fondateur, PDG et administrateur

Ahmad Glover est président et fondateur de WiGL Inc. et directeur général par intérim. Il est PDG de Glover 38th St Holdings, LLC depuis avril 2012. M. Glover a dirigé et géré avec succès des programmes de transfert d'énergie à grande échelle pour l'armée américaine depuis 1988. Il a été conseiller technique stratégique auprès de la Federal Aviation Administration, de nombreuses administrations municipales et d'entreprises privées. M. Glover a servi 23 ans dans l'armée de l'air américaine, de 1988 à 2011, où il a dirigé des programmes d'acquisition de haute technologie, supervisant des programmes spatiaux et d'opérations spéciales d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. Il a contribué avec succès à la création de nombreuses start-ups et spin off pour l'armée de l'air. Après sa retraite, il a positionné avec succès des entreprises telles que CPS Professional Services en vue de leur acquisition en 2014.

Cherif Chibane: Directeur de la technologie

M. Chibane est le principal scientifique et responsable de la technologie depuis avril 2020. En outre, il est actuellement directeur de la technologie pour Aurostech depuis avril 2018. M. Chibane est un chercheur de renommée mondiale et un expert reconnu qui possède plus de 30 ans d'expérience dans le domaine du transfert d'énergie par radiofréquence, qu'il a commencé en mars 1983 en tant qu'ingénieur chez Tech Labs. En tant que cadre, M. Chibane a géré avec succès des programmes de haute technologie chez Draper Laboratories de juillet 2010 à janvier 2014, au Massachusetts Institute of Technology (MIT) de février 2014 à avril 2018, chez BAE Systems de février 2002 à juillet 2010, et chez AuresTech d'avril 2018 à aujourd'hui. M. Chibane a participé au développement de WiGL et connaît la technologie et sa portée. Il a positionné avec succès de nombreuses start-ups en vue d'une acquisition.

Marie Wise: Chef de l'innovation et des partenariats

Mme Wise occupe le poste de responsable du développement commercial depuis avril 2020. En tant que directrice, Mme Wise a plus de 20 ans d'expérience dans le développement des affaires pour l'industrie des semi-conducteurs depuis avril 2002, en commençant par Fujikin of America, jusqu'en avril 2018 avec Materion Corporation. Mme Wise a participé à l'élaboration du plan stratégique de WiGL et sait comment identifier de nouvelles opportunités de développement et mettre en œuvre des initiatives innovantes liées à la croissance.

Craig Baker: Chef des opérations

M. Baker est directeur de l'exploitation depuis juin 2021. M. Baker dirige le développement des produits et des besoins commerciaux

de WiGL pour le ministère de la Défense. M. Baker a pris sa retraite de l'armée de l'air américaine avec le grade de général de brigade en 2021. Sa carrière s'est étendue sur trois décennies et six continents, de 1992 à 2021. Pendant son service dans l'armée de l'air américaine, il a réalisé l'importance de l'ouverture aux nouvelles technologies pour maintenir la supériorité de l'armée de l'air sur le champ de bataille dans le monde.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a rémunéré ses trois administrateurs et membres de la direction les mieux payés comme suit :

Nom	Capacités dans lesquelles la rémunération a été perçue	Rémunération en espèces (\$)	Autres rémunérations (\$)	Rémunération totale (\$)
Dr. Ahmad Glover	Fondateur, PDG et administrateur	323 718,11 \$	0 \$	323 718,11 \$
Cherif Chibane (1)	Directeur de la technologie	78 987,73 \$	203 512 \$	282 499,73 \$
Marie Wise	Chef de l'innovation et des partenariats	16 444,39 \$	0 \$	16 444,39 \$
Robert Rickard (2)	Directeur des logiciels	66 475,88 \$	140 164,59 \$	206 640,47 \$
Craig Baker	Chef des opérations	142 126,77 \$	0 \$	142 126,77 \$

(1) La société de Cherif Chibane, AuresTech, a reçu une "autre compensation" pour le développement du matériel.

(2) La société de Robert Rickard, RCG, a reçu une "autre compensation" pour le développement de logiciels.

PROPRIÉTÉ DES TITRES DE LA DIRECTION ET DE CERTAINS PORTEURS DE TITRES

Le tableau suivant indique, en date de la présente circulaire d'offre, les titres avec droit de vote détenus en propriété effective par (1) tout administrateur ou dirigeant individuel qui détient en propriété effective plus de 10 % de toute catégorie du capital-actions de la société, (2) tous les cadres dirigeants et administrateurs en tant que groupe et (3) tout autre détenteur qui détient en propriété effective plus de 10 % de toute catégorie du capital-actions de la société :

Bénéficiaire effectif	Titre de la catégorie	Nom et adresse du bénéficiaire effectif	Montant et nature de la propriété effective	Montant et nature de la propriété effective acquise	Pourcentage de la catégorie (1)
Dr Ahmad Glover	Actions ordinaires	Dr A. Glover 1919 Commerce Dr Ste 120 Hampton, VA, 23666	74 012549 Actions	--	72,39%

- 1) La colonne "Pourcentage de la catégorie" comprend un calcul du montant que la personne possède actuellement, plus le montant qu'elle a le droit d'acquérir. Ce montant est ensuite exprimé en pourcentage de l'encours des titres de cette catégorie si aucune autre personne n'exerçait son droit d'acquérir ces titres. Le résultat est un calcul du montant maximum que cette personne pourrait jamais posséder sur la base de sa propriété actuelle et de celle qu'elle pourrait acquérir, ce qui explique pourquoi les montants dans cette colonne ne totalisent pas 100 %.

INTÉRÊTS DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS CERTAINES TRANSACTIONS

Dr. Ahmad Glover : Bénéficiaire effectif, fondateur et directeur général par intérim

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, depuis la création de l'entreprise, le Dr Ahmad Glover a contribué au financement des activités de l'entreprise. Ces contributions ont totalisé 56 650 \$ et sont comptabilisées dans le poste "Actions ordinaires" du bilan.
- Le Dr Ahmad Glover a cédé les éléments suivants à WiGL Inc :
 - Marque(s) déposée(s) de WiGL ; noms et marques
 - Numéro de marque déposée WiGL : 6 1245 30.
 - Numéro de brevet américain : 9 985 465, daté du 29 mai 2019.
 - Attribué par une deuxième entité, dont le Dr Glover est l'actionnaire majoritaire, Glover 38th St Holdings, LLC ("G38").
 - Le Dr Glover, a reçu 83 600 000 actions de fondateur de WiGL Inc en contrepartie des cessions énumérées ci-dessus.
 - Note : une partie de ces actions a été émise aux employés clés qui ont été embauchés en 2021.
 - L'apport des brevets et des brevets en instance a été comptabilisé au coût pour un montant de 30 368 \$.
- Au cours de la période se terminant le 30 juin 2021, l'entreprise a avancé 100 000 \$ au PDG de l'entreprise, en avance sur son salaire annuel. Ce solde a été réglé au 31 décembre 2022. Cette dette a été payée en totalité par le biais d'un transfert d'actions du PDG à WiGL Inc.

Au cours de la période et de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a avancé des fonds pour des dépenses au nom du PDG et de l'autre société du PDG, Glover 38th St Holdings, LLC (" G38 "). Le solde de la créance sur la partie liée était de 371 846 \$ au 30 juin 2022 et de 351 978 \$ au 31 décembre 2021. Il n'y a pas de date d'échéance pour l'avance, et le remboursement est dû à la demande de la Société. Cette dette a été payée en totalité par le biais d'un transfert d'actions du PDG à WiGL Inc.

Glover 38th St Holdings, LLC : Le Dr Ahmad Glover est l'actionnaire de contrôle de G38

- Le 26 février 2020, G38 et la société ont conclu un accord de prêt. En vertu de ce contrat de prêt, l'entreprise a accepté de payer à G38 24 054 \$ à un taux d'intérêt annuel de 7 %. Au cours de la période se terminant le 30 juin 2021, l'entreprise a payé la totalité du montant restant dû de 24,054 \$.
- En janvier 2021, l'entreprise a conclu avec G38 une ligne de crédit d'un montant de 90 000 \$. Au 22 décembre 2021, la ligne de crédit n'a pas été utilisée.

RCG Holdings, LLC ("RCG Holdings") et Robert Rickard

- Robert Rickard était le Chief Software Officer, anciennement COO de la société et propriétaire de RCG Holdings.
- Le 26 février 2020, l'entreprise a conclu un contrat avec RCG Holdings pour des revenus d'un montant de 60 000 \$.
- En avril 2020, M. Rickard a été engagé par l'entreprise pour occuper le poste de directeur des opérations par intérim.
- En avril 2021, M. Rickard est devenu Chief Software Officer ("CSO"). En décembre 2021, M. Rickard a continué à exercer la fonction de CSO sous contrat via RCG Holdings. En août 2022, RCG Holdings n'a plus soutenu la société en tant que CSO.

TITRES OFFERTS

Généralités

La société propose des actions ordinaires aux investisseurs dans le cadre de la présente offre. Ainsi, dans le cadre de cet Offering Statement, dont cet Offering Circular fait partie, la société qualifie jusqu'à 12 658 228 actions ordinaires, plus jusqu'à 3 797 468 actions ordinaires à émettre en tant qu'actions gratuites, et jusqu'à 253 165 actions ordinaires à émettre à StartEngine Primary, LLC en tant que commission.

La description suivante résume les termes importants du capital social de la société. Ce résumé ne prétend pas être complet et est qualifié dans son intégralité par les dispositions du certificat de modification des statuts, des statuts et de son règlement intérieur, du certificat de modification du règlement intérieur et du certificat de modification du règlement intérieur daté du 19 novembre 2021, dont des copies seront déposées en tant que pièces jointes à l'Offering Statement dont le présent Offering Circular fait partie. Pour une description complète du capital social de WiGL, vous devez vous référer à son certificat de modification des statuts, aux statuts et à son règlement intérieur, au certificat de modification du règlement intérieur, au certificat de modification du règlement intérieur daté du 19 novembre 2021 et aux dispositions applicables de la loi sur les sociétés de Virginie (Virginia Corporation Law).

Immédiatement après la réalisation de cette offre, le capital social autorisé de WiGL se composera de 500 000 000 d'actions ordinaires, sans valeur nominale par action.

Au 31 décembre 2022, les actions en circulation de WiGL comprenaient :

- 94 285 373 actions ordinaires.

Actions ordinaires

La société a autorisé 500 000 000 d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2022, 94 285 373 actions ordinaires sont en circulation.

Droits de vote

Chaque détenteur d'actions ordinaires a droit à une voix par action ordinaire et a le droit de recevoir un avis de convocation à toute assemblée des actionnaires conformément aux statuts de la société, et a le droit de voter sur les questions et de la manière prévues par la loi. L'intégralité de la convention de souscription figure à l'annexe 4 de l'Offering Statement dont le présent Offering Circular fait partie.

Élection des administrateurs

L'élection des administrateurs ne doit pas se faire par vote écrit, sauf si les statuts de la société le prévoient.

Droits aux dividendes

Sous réserve des droits antérieurs des détenteurs de toutes les catégories d'actions alors en circulation ayant des droits antérieurs en matière de dividendes, les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir, sur une base pari passu, lorsque et comme déclaré par le conseil d'administration, à partir de tout actif de la société légalement disponible à cet effet, les dividendes qui peuvent être déclarés de temps à autre par le conseil d'administration ; à condition, toutefois, que si ces dividendes sont payés sous forme d'actions ordinaires ou de droits d'acquisition d'actions ordinaires, les détenteurs d'actions ordinaires reçoivent des actions ordinaires ou des droits d'acquisition d'actions ordinaires, selon le cas.

Droits de liquidation

En cas de liquidation, volontaire ou involontaire, la totalité des actifs et des fonds de la Société légalement disponibles pour la distribution sera répartie entre les détenteurs d'actions ordinaires au prorata du nombre d'actions ordinaires détenues par chacun d'entre eux.

Autres droits

Les actions ordinaires sont rachetables par tout détenteur.

RAPPORTS CONTINUS ET SUPPLÉMENTS AU PRÉSENT PROSPECTUS

La société sera tenue d'effectuer des dépôts annuels et semestriels auprès de la SEC. La société effectuera des dépôts annuels sur le formulaire 1-K, qui devra être déposé avant la fin du mois d'avril de chaque année et qui comprendra les états financiers audités de l'exercice précédent. La société effectuera des dépôts semestriels sur le formulaire 1-SA, qui devra être déposé au plus tard le 28 septembre de chaque année, et qui comprendra des états financiers non vérifiés pour les six mois se terminant le 30 juin. La société déposera également un formulaire 1-U pour annoncer des événements importants tels que la perte d'un cadre supérieur, un changement d'auditeur ou certains types de levées de fonds. La société devra continuer à faire ces déclarations à moins qu'elle ne dépose un formulaire 1-Z pour sortir du système de déclaration, ce qu'elle ne pourra faire que si elle a moins de 300 actionnaires inscrits et qu'elle a déposé au moins un formulaire 1-K.

Au moins tous les 12 mois, l'entreprise déposera une modification post-qualification de l'Offering Statement, dont le présent Offering Circular fait partie, afin d'y inclure ses derniers états financiers.

L'entreprise peut compléter les informations contenues dans le présent Offering Circular en déposant un supplément auprès de la SEC.

Tous ces documents seront disponibles sur le système d'archivage EDGAR de la SEC. Vous devez lire toutes les informations disponibles avant d'investir.

Assouplissement des obligations d'information permanente

Si la société devient une société cotée en bourse à l'avenir, elle sera tenue de publier des rapports réguliers en tant que "société de croissance émergente" (telle que définie dans la loi Jumpstart Our Business Startups Act de 2012, que la société désigne sous le nom de JOBS Act) en vertu des règles de déclaration énoncées dans la loi sur les bourses (Exchange Act). Tant que la société reste une "société de croissance émergente", elle peut bénéficier de certaines exemptions à diverses obligations d'information applicables à d'autres sociétés assujetties à l'Exchange Act qui ne sont pas des "sociétés de croissance émergente", y compris, mais sans s'y limiter, les suivantes :

- ne pas être tenue de se conformer aux exigences de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley en matière d'attestation des auditeurs ;
- bénéficier de délais supplémentaires pour se conformer à certaines normes comptables nouvelles ou révisées ;
- être autorisé à se conformer à des obligations de divulgation réduites concernant la rémunération des dirigeants dans les rapports périodiques et les circulaires de sollicitation de procurations de l'entreprise ; et
- être exemptée de l'obligation d'organiser un vote consultatif non contraignant sur la rémunération des dirigeants et l'approbation par les actionnaires de tout parachute doré qui n'aurait pas été approuvé précédemment.

Si la société devient une société cotée en bourse à l'avenir, elle prévoit de profiter de ces exemptions de déclaration jusqu'à ce qu'elle ne soit plus une société émergente de croissance. La société resterait une "société émergente de croissance" pendant cinq ans au maximum, mais si la valeur de marché de ses actions ordinaires détenues par des non-affiliés dépasse 700 millions de dollars au 30 juin précédent cette période, la société cesserait d'être une "société émergente de croissance" à compter du 31 décembre suivant.

Si, pour quelque raison que ce soit, la société ne devient pas une société publique au sens de l'Exchange Act, elle sera tenue de publier des informations sur une base continue en vertu des règles de publication énoncées dans le règlement A pour les émetteurs de niveau 2. Les obligations d'information permanente prévues par la réglementation A sont plus souples que celles applicables aux "sociétés émergentes de croissance" en vertu de l'Exchange Act. Les différences comprennent, entre autres, l'obligation de déposer uniquement des rapports annuels et semestriels, plutôt que des rapports annuels et trimestriels. Les rapports annuels doivent être déposés dans les 120 jours civils suivant la fin de l'exercice fiscal de l'émetteur, et les rapports semestriels dans les 90 jours civils suivant la fin du premier semestre de l'exercice fiscal de l'émetteur.

Dans les deux cas, la société sera soumise à des obligations d'information continue moins rigoureuses que les règles de l'Exchange Act applicables aux sociétés qui ne sont pas des "sociétés émergentes de croissance", et ses actionnaires pourraient recevoir moins d'informations que celles qu'ils pourraient s'attendre à recevoir de la part de sociétés cotées en bourse plus matures.



Wireless Electrical GRID LAN, WiGL Inc.
Une société de Virginie

États financiers

30 juin 2022.

F-1

Wireless Electrical GRID LAN, WiGL Inc.

ÉTATS FINANCIERS 30
juin 2022

Table des matières

États financiers

Bilans F-3

États des résultats F-4

État des capitaux propres F-5

États des flux de trésorerie F-6

Notes sur les états financiers F-7

F-2

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.**BILANS**

30 juin 2022 et 31 décembre 2021

	30 juin 2022	31 décembre 2021
	(non audité)	_____
Actifs		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	452 588 \$	300 669 \$
Avance au personnel	68 750	100 000
Fonds bloqués	44 496	207 079
Investissements en titres	375 298	1 332 401
Stocks et en-cours	3 911	3 911
Total de l'actif circulant	945 043	1 944 060
Immobilisations corporelles, nettes	46 711	62 012
Placements en actions	6 257	4 547
Créances sur les parties liées	371 846	351 978
Brevets, nets	133 275	59 370
Marques déposées	28 623	21 633
Total des actifs	<u>1 531 755 \$</u>	<u>2 443 600 \$</u>
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme :		
Comptes à payer et charges à payer	10 921 \$	128 675
Total du passif à court terme	<u>10 921</u>	<u>128 675</u>
Passif à long terme	-	-
Total des passifs	<u>10 921</u>	<u>128 675</u>
Engagements et éventualités	-	-
Capitaux propres :		
Actions ordinaires, 500 000 000 d'actions autorisées, 93 547 389 et 93 001 995 actions sans valeur nominale émises et en circulation au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, respectivement.	4 947 023	4 250 720
Déficit cumulé	(3 426 189)	(1 935 795)
Total des capitaux propres	<u>1 520 834</u>	<u>2 314 925</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>1 531 755 \$</u>	<u>2 443 600 \$</u>

De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires pour que les états financiers intermédiaires ne soient pas trompeurs ont été inclus. Aucune assurance n'est fournie.

Voir les notes annexes aux états financiers.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.**ÉTATS DES RÉSULTATS**

Pour les semestres se terminant les 30 juin 2022 et 2021 (non vérifié)

	30 juin 2022	30 juin 2021
Revenus	<u>50 000 \$</u>	<u>24 946 \$</u>
Total des revenus	50 000	24 946
 Dépenses		
d'exploitation :	81 566	88 807
Honoraires		
professionnels		
Publicité et marketing	74 335	179 761
Frais généraux et administratifs	39 712	90 981
Loyer	13 422	6 200
Voyage	20 330	14 637
Frais de conseil et de sous-traitance	143 256	248 983
Salaires et charges connexes	260 779	85 460
Recherche et développement	686 344	129 261
Dépréciation et amortissement	16 520	3 355
Total des charges d'exploitation	<u>1 336 264</u>	<u>847 445</u>
 Perte d'exploitation	(1 286 264)	(822 499)
 Autres produits		
(charges) Gain (perte)	(133 677)	30 442
non réalisé(e)		
Autres produits	-	3 000
Perte sur ventes d'actions	(74 901)	-
Revenus de dividendes	4 448	-
Frais de pénalité	-	(25)
Total des autres produits (charges)	<u>(204 130)</u>	<u>33 417</u>
 Perte nette avant impôts sur le revenu	(1 490 394)	(789 082)
Provision pour impôts sur le revenu	-	-
Perte nette	<u>(1 490 394) \$</u>	<u>(789 082) \$</u>
 Perte de base et diluée par action	(0,02) \$	(0,0) \$
 Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base et dilué	<u>93 131 531</u>	<u>86 436 894</u>

De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires pour que les états financiers intermédiaires ne soient pas trompeurs ont été inclus. Aucune assurance n'est fournie.

Voir les notes annexes aux états financiers.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.**ÉTATS DES CAPITAUX PROPRES**

Pour les semestres se terminant les 30 juin 2022 et 2021 (non vérifié)

	Actions	Montant	Total des actions ordinaires		Cumul des actions Capitaux propres
			Déficit		
Solde au 31 décembre 2020	83 600 000	87 018 \$	(76 486) \$		10 532 \$
Émission d'actions ordinaires en contrepartie d'espèces	7 252 940	4 212 032	-	4 212 032	
Émission d'actions ordinaires pour le compte d'un courtier Frais d'offre	132 205	(454 145)	-	(454 145)	
Perte nette	-	-	(789,082)	(789 082)	
Solde au 30 juin 2021	90 985 145	3 844 905	(865 568)	2 979 337	
Solde au 31 décembre 2021	93 001 995	4 250 720	(1 935 795)	2 314 925	
Émission d'actions ordinaires en contrepartie d'espèces	545 394	800 247	-	800 247	
Frais d'émission	-	(103 944)	-	(103 944)	
Perte nette	-	-	(1 490 394)	(1 490 394)	
Solde au 30 juin 2022	93 547 389	4 947 023 \$	(3 426 189) \$	1 520 834 \$	

De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires pour que les états financiers intermédiaires ne soient pas trompeurs ont été inclus. Aucune assurance n'est fournie.

Voir les notes annexes aux états financiers.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour les semestres se terminant les 30 juin 2022 et 2021 (non vérifié)

	30 juin 2022 2022	30 juin 2022 2021
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Perte nette	(1 490 394) \$	(789 082) \$
Ajustements pour réconcilier la perte nette avec la trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation :		
Dépréciation et amortissement	16 520	3 355
(Gain) perte non réalisé(e) sur les investissements	133 677	(30 442)
Perte réalisée sur les titres	74 901	-
Variations des actifs et passifs d'exploitation :		
Dépôt fiduciaire et autres créances	162 583	(148 636)
Avance sur salaire à l'employé	11 382	-
Comptes à payer et charges à payer	(117 754)	11 185
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	<u>(1 209 085)</u>	<u>(953 620)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'investissements	-	(500 000)
Produits de la vente d'investissements	752 973	-
Réinvestissement des dividendes et des plus-values en investissements	(4 448)	-
Achat de participations	(1 710)	(4 547)
Dépenses d'application incorporelles	(82 114)	(12 655)
Acquisition d'actifs immobilisés	-	(65 826)
Trésorerie nette provenant (utilisée) des activités d'investissement	<u>664 701</u>	<u>(583 028)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission d'actions ordinaires	800 247	-
Frais d'émission	(103 944)	-
Paiements sur les effets à payer des parties liées	-	(24 054)
Apports en capital	-	3 094 785
Trésorerie nette provenant des activités de financement	<u>696 303</u>	<u>3 070 731</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	151 919	1 534 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début	300 669	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>452 588 \$</u>	<u>1 534 083 \$</u>
Informations complémentaires sur les flux de trésorerie :		
Liquidités versées au cours de la période pour :		
Intérêts	- \$	-
Impôts sur le revenu	- \$	-
Transactions sans effet de trésorerie :		
Apport de brevet par le propriétaire	- \$	12 655 \$
Produit de l'émission d'actions ordinaires détenues en mains tierces	<u>44 496 \$</u>	<u>663 102 \$</u>

De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires pour que les états financiers intermédiaires ne soient pas trompeurs ont été inclus. Aucune assurance n'est fournie.

Voir les notes annexes aux états financiers.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
30 juin 2022 (non audité)

NOTE 1 - NATURE DES ACTIVITES ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Nature de l'activité

Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc. ("la Société") a été constituée le 26 février 2020 en vertu des lois de l'État de Virginie, et son siège social est situé à Hampton, VA. La société conçoit une technologie qui permet aux consommateurs d'alimenter leurs appareils en déplacement ou de recharger leur batterie pendant qu'ils utilisent leur appareil sans fil. En développant l'ingénierie qui sous-tend ses brevets, la société offre aux consommateurs la possibilité de synchroniser, de créer et de vendre des produits qui gèrent et réduisent les coûts associés à l'alimentation sans fil des appareils.

Base de présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis d'Amérique ("GAAP"). L'exercice fiscal de la société se termine le 31 décembre. La monnaie fonctionnelle de l'entreprise est le dollar des États-Unis et les états financiers sont présentés en dollars des États-Unis. De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires pour que les états financiers ne soient pas trompeurs ont été inclus.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés de l'actif et du passif et les informations sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période de référence. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

L'ASC Topic 606, "Revenue from Contracts with Customers", établit des principes pour la présentation d'informations sur la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des recettes et des flux de trésorerie découlant des contrats conclus par l'entité pour fournir des biens ou des services à ses clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services promis est transféré au client, pour un montant qui reflète la contrepartie que l'entreprise s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Les normes de la politique de comptabilisation des produits de la société comprennent les éléments suivants :

- Identification du contrat avec un client ;
- Identification des obligations de performance dans le contrat ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix de la transaction aux obligations de performance du contrat ; et
- Comptabilisation des produits lorsque, ou au fur et à mesure que, la société satisfait aux obligations de performance.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, la société a conclu un contrat unique de 49 894 \$ qui comprenait deux phases. La première phase comprenait un rapport technique préliminaire qui a été achevé au cours de la période. Le revenu gagné pour l'achèvement de la première phase était de 24 946 \$. La partie restante du contrat a été gagnée au cours du second semestre de l'exercice se terminant en 2021. Les produits sont comptabilisés selon la méthode des extrants en fonction de l'atteinte de certaines étapes.

Au cours du semestre se terminant le 30 juin 2022, la société a conclu un contrat comprenant huit phases du contrat pour un montant total de 749 999 \$. Pour la période se terminant le 30 juin 2022, la Société a achevé la première phase pour un revenu gagné de 50 000 \$. La partie restante du contrat sera gagnée au fur et à mesure de l'achèvement des sept autres phases.

Voir les états financiers ci-joints.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 juin 2022 (non audité)

Risques et incertitudes

Les activités et les opérations de la société sont sensibles aux conditions commerciales et économiques générales aux États-Unis. Une série de facteurs indépendants de la volonté de la société peuvent entraîner des fluctuations de ces conditions. Les conditions défavorables peuvent inclure une récession, un ralentissement ou autre, une concurrence locale ou des changements dans les goûts des consommateurs. Ces conditions défavorables pourraient affecter la situation financière de la société et les résultats de ses activités.

La société est soumise aux risques et incertitudes habituels, y compris, mais sans s'y limiter, la nécessité de protéger les technologies brevetées, la dépendance à l'égard du personnel clé, les coûts des services fournis par des tiers, la nécessité d'obtenir un financement supplémentaire et un historique d'exploitation limité.

Notre objectif est d'obtenir, de maintenir et de faire respecter la protection par brevet de nos produits, formulations, procédés, méthodes et autres technologies propriétaires, de préserver nos secrets commerciaux et d'opérer sans enfreindre les droits de propriété d'autres parties, à la fois aux États-Unis et dans d'autres pays. Notre politique consiste à chercher activement à obtenir, le cas échéant, la protection la plus large possible de la propriété intellectuelle pour nos produits candidats actuels et tout produit candidat futur, nos informations exclusives et notre technologie exclusive par une combinaison d'accords contractuels et de brevets, tant aux États-Unis qu'à l'étranger. Cependant, même la protection par brevet peut ne pas toujours nous offrir une protection complète contre les concurrents qui cherchent à contourner nos brevets. Nos droits de propriété peuvent ne pas protéger adéquatement notre propriété intellectuelle et nos produits potentiels, et si nous ne pouvons pas obtenir une protection adéquate de notre propriété intellectuelle et de nos produits potentiels, nous pourrions ne pas être en mesure de commercialiser avec succès nos produits potentiels".

Nous dépendrons des compétences, des connaissances et de l'expérience de notre personnel scientifique et technique, ainsi que de celles de nos conseillers, consultants et autres contractants, dont aucune n'est brevetable. Pour protéger notre savoir-faire exclusif, qui n'est pas brevetable, et les inventions pour lesquelles il peut être difficile d'obtenir ou de faire respecter des brevets, nous nous appuierons à l'avenir sur la protection du secret commercial et sur des accords de confidentialité pour protéger nos intérêts. À cette fin, nous demandons à tous nos employés, consultants, conseillers et autres contractants de conclure des accords de confidentialité qui interdisent la divulgation d'informations confidentielles et, le cas échéant, exigent la divulgation et la cession à notre profit des idées, développements, découvertes et inventions importants pour notre activité.

Au 30 juin 2022, la société n'a pas encore commencé les opérations principales prévues ni généré de revenus significatifs. Les activités de la Société depuis sa création ont consisté en des activités de formation, de développement de produits et d'efforts pour lever des capitaux supplémentaires.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a été signalée à Wuhan, en Chine, et s'est propagée aux États-Unis et dans le reste du monde. L'Organisation mondiale de la santé a déclaré que cette épidémie constituait une "urgence de santé publique de portée internationale". Cette épidémie de maladie contagieuse, qui n'a pas été endiguée, perturbe les chaînes d'approvisionnement et affecte la production et les ventes dans toute une série de secteurs aux États-Unis et dans d'autres entreprises en raison des quarantaines, des fermetures d'installations et des restrictions de voyage et de logistique liées à l'épidémie, ainsi que de l'effet négatif mondial sur la main-d'œuvre, les économies et les marchés financiers, ce qui a conduit à un ralentissement économique mondial. En conséquence, la société a subi un impact négatif sur ses résultats d'exploitation. En ce qui concerne les opérations futures, l'impact financier et la durée ne peuvent être raisonnablement estimés à l'heure actuelle.

Voir les états financiers ci-joints.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 juin 2022 (non audité)

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme un prix de sortie, représentant le montant qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché. En tant que telle, la juste valeur est une mesure fondée sur le marché, déterminée sur la base d'hypothèses que les acteurs du marché utiliseraient pour fixer le prix d'un actif ou d'un passif. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur sont classées en trois niveaux :

- Niveau 1 : Données de marché observables, telles que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Données de marché observables, autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il existe peu ou pas de données de marché et qui obligent l'entité déclarante à élaborer ses propres hypothèses.

Tous les instruments financiers figurant dans les bilans sont proches de leur juste valeur, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous.

	31 décembre 2021.			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	745 871 \$	\$ -	\$ -	745 871
Fonds négociés en bourse et fonds à capital fixe	15 544	-	-	15 544
Fonds communs de placement	570 986	-	-	570 986
Investissements des sociétés non publiques	-	-	4 547	4 547
	<u>1 332 401 \$</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 4 547</u>	<u>1 336 948 \$</u>

	30 juin 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	361 014 \$	\$ -	\$ -	361 014 \$
Fonds négociés en bourse et fonds à capital fixe	14 284	-	-	14 284
Investissements des sociétés non publiques	-	-	6257	6 257
	<u>375 298 \$</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 6,257</u>	<u>381 555 \$</u>

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La société considère tous les investissements très liquides ayant une échéance initiale de 90 jours ou moins comme des équivalents de trésorerie. Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la société n'avait pas d'éléments qui seraient considérés comme des équivalents de trésorerie. La société conserve ses liquidités dans des comptes de dépôt bancaires qui peuvent parfois dépasser les limites assurées par le gouvernement fédéral. Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, les liquidités dépassant les limites assurées par le gouvernement fédéral s'élevaient respectivement à 202 588 \$ et 50 669 \$. Aucune perte n'a été constatée en raison de ces montants excédentaires.

Voir les états financiers ci-joints.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

30 juin 2022 (non audité)

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur de marché et sont comptabilisés selon la méthode du premier entré, premier sorti ("FIFO"). La société analyse les stocks pour détecter toute obsolescence potentielle et comptabilise une provision pour dépréciation et obsolescence sur les stocks si elle le juge nécessaire. Au cours des périodes closes le 30 juin 2022 et le 31 décembre 2021, la société a déterminé qu'aucune charge de dépréciation n'était nécessaire. Les stocks de la société s'élevaient à 3 911 \$ au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, respectivement, et étaient constitués de matières premières.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimée des actifs concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire aux fins des états financiers. Tous les équipements ont une durée de vie utile de 5 à 10 ans. Les acquisitions et les améliorations sont capitalisées, tandis que les réparations et l'entretien de routine sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Lors de la vente ou de la cession, le coût de l'actif enregistré et l'amortissement cumulé sont retirés des comptes et le montant net, moins les produits reçus de la cession, est imputé ou crédité aux autres produits ou charges. La société examine la recouvrabilité de tous les actifs à long terme, y compris les durées d'utilité correspondantes, lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif à long terme pourrait ne pas être recouvrable. Aucune dépréciation n'a été jugée nécessaire au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles achetées ou développées par la société sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé sur la durée de vie utile estimée de l'actif en utilisant la méthode linéaire pour les besoins des états financiers. La durée de vie utile des brevets est de 20 ans à compter de la date d'application. La direction a déterminé que les marques commerciales acquises sont des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et ne comptabilise donc aucune charge d'amortissement, mais les soumet à un test de dépréciation chaque année. L'entreprise examine la recouvrabilité des immobilisations incorporelles, y compris leur durée de vie utile, chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aucune dépréciation n'a été jugée nécessaire au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

Investissements

La société investit dans des titres de participation de sociétés publiques et non publiques à des fins commerciales et stratégiques. Les investissements dans des sociétés publiques sont comptabilisés à la juste valeur sur la base des prix du marché et totalisaient respectivement 375 298 \$ et 1 332 401 \$ au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats en tant que composante des gains ou pertes sur investissements.

Les investissements en titres de participation d'entités non publiques dont la juste valeur n'est pas facilement déterminable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation, le cas échéant, plus ou moins les variations résultant de changements de prix observables dans des transactions ordonnées pour un investissement identique ou similaire du même émetteur et totalisaient 6 257 \$ et 4 547 \$ au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, respectivement. La société examine régulièrement ses titres de participation dont la juste valeur n'est pas facilement déterminable afin de déterminer si l'investissement a subi une perte de valeur. Aux fins de cette évaluation, la société tient compte de la situation de trésorerie de l'entreprise détenue, de ses perspectives de bénéfices et de revenus, de ses liquidités et de la participation de la direction, entre autres facteurs, dans le cadre de son examen. Si l'évaluation de la direction indique qu'il existe une dépréciation, la société estime la juste valeur de la participation et comptabilise dans le résultat courant une perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur de la participation et sa valeur comptable.

Voir les états financiers ci-joints.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 juin 2022 (non audité)

Frais de publicité

Les frais de publicité de la Société sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Au cours des périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021, la Société a encouru 74 335 \$ et 179 761 \$ en frais de publicité, respectivement, comptabilisés sous la rubrique " Publicité et marketing " dans l'état des résultats.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement, y compris les salaires, le matériel de recherche et les frais administratifs, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Bénéfice/(perte) par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de la période. Aucun ajustement n'a été inclus dans le calcul de la perte nette diluée par action, car leur effet aurait été antidilutif.

Prises de position comptables récentes

En octobre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-16, "Income Taxes (Topic 740) : Intra-Entity Transfers of Assets Other than Inventory", qui élimine l'exception interdisant la comptabilisation des effets fiscaux courants et différés pour les transferts intra-entités d'actifs autres que les stocks jusqu'à ce que l'actif ait été vendu à une partie extérieure. Les directives mises à jour s'appliquent aux exercices commençant après le 15 décembre 2019, y compris les périodes intermédiaires au sein de ces exercices. L'adoption anticipée de la mise à jour est autorisée. La direction estime que l'adoption de l'ASU 2016-16 n'a pas d'incidence sur les états financiers et les informations à fournir de la société.

En janvier 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-04, Intangibles - Goodwill and Other (Topic 350), simplifiant la comptabilisation de la dépréciation du goodwill (" ASU 2017-04 "). L'ASU 2017-04 supprime l'obligation d'effectuer une répartition hypothétique du prix d'achat pour mesurer la dépréciation du goodwill. Une dépréciation du goodwill correspondra désormais au montant par lequel la valeur comptable d'une unité d'exploitation dépasse sa juste valeur, sans dépasser la valeur comptable du goodwill. Les modifications contenues dans cette mise à jour s'appliquent aux entités publiques pour les exercices, et les périodes intermédiaires de ces exercices, commençant après le 15 décembre 2020. Pour toutes les autres entités, l'amendement est applicable aux exercices ouverts après le 15 décembre 2022, y compris les périodes intermédiaires au sein de ces exercices. La société évalue actuellement l'impact que l'adoption de l'ASU 2017-04 aura sur ses états financiers.

En août 2020, le FASB a publié l'ASU 2020-06, Accounting for Convertible Instruments and Contracts in an Entity's Own Equity ("ASU 2020-06"), dans le cadre de son initiative globale de simplification visant à réduire les coûts et la complexité de l'application des normes comptables tout en maintenant ou en améliorant l'utilité des informations fournies aux utilisateurs des états financiers. Entre autres changements, les nouvelles orientations suppriment des GAAP les modèles de séparation des dettes convertibles qui exigent que la dette convertible soit séparée en une composante dette et une composante capitaux propres, sauf si l'élément de conversion doit être bifurqué et comptabilisé comme un dérivé ou si la dette est émise avec une prime substantielle. Par conséquent, après l'adoption de ces orientations, les entités ne présenteront plus séparément ces éléments de conversion incorporés dans les capitaux propres et comptabiliseront la dette convertible entièrement comme une dette. La nouvelle directive exige également l'utilisation de la méthode "si converti" lors du calcul de l'impact dilutif de la dette convertible sur le résultat par action, ce qui est cohérent avec le traitement comptable actuel de la société en vertu de la directive actuelle. La directive s'applique aux états financiers publiés pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2023, ainsi qu'aux périodes intermédiaires de ces exercices, l'adoption anticipée étant autorisée, mais uniquement au début de l'exercice. La direction estime que l'adoption de l'ASU 2020-06 n'aura aucune incidence sur les états financiers et les informations à fournir de la société.

Voir les états financiers ci-joints.

**WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL,
INC. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**
30 juin 2022 (non audité)

La direction ne pense pas que d'autres normes comptables récemment publiées, mais non encore entrées en vigueur, pourraient avoir un effet important sur les états financiers de la société. Au fur et à mesure de l'entrée en vigueur des nouvelles prises de position comptables, la société adoptera celles qui sont applicables dans les circonstances.

Reclassements

Certains montants de la période précédente ont été reclassés afin de les rendre conformes au mode de présentation de la période actuelle. Ces reclassements n'ont eu aucun effet sur la perte nette ou les capitaux propres.

Événements postérieurs à la date du bilan

La société a évalué les événements ultérieurs jusqu'au 19 septembre 2022, date à laquelle ces états financiers pouvaient être publiés, et n'a relevé aucun événement ultérieur important à divulguer, à l'exception de ceux décrits ci-dessous.

Le 1er août 2022, la créance sur l'employé de 68 750 \$ a été réglée par le retour de 43 513 actions de la société par le chef de la direction. Les actions ont été évaluées à 1,58 \$ par action.

En août 2022, la société a vendu 295 513 actions supplémentaires pour 455 559 \$.

NOTE 2 - CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ci-joints ont été préparés en supposant que la société poursuivra son activité, ce qui suppose que les actifs pourront être recouvrés et les passifs réglés dans le cours normal des affaires.

La Société a subi une perte nette de 1 490 394 \$ et a enregistré des flux de trésorerie négatifs pour la période se terminant le 30 juin 2022. Au 30 juin 2022, la société avait un déficit cumulé de 3 426 189 \$ et des liquidités limitées à 452 588 \$. Ces facteurs soulèvent un doute substantiel quant à la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités. La capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités dépend des plans de la direction pour lever des capitaux supplémentaires par l'émission de dettes ou la vente d'actions, de sa capacité à commencer des ventes rentables de son produit phare et de sa capacité à générer un flux de trésorerie opérationnel positif. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réussite de ces efforts. Les états financiers ci-joints n'incluent pas les ajustements qui pourraient être nécessaires si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent des éléments suivants au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Brevets délivrés	43 023 \$	43 023 \$
Brevets en attente	94 670	19 546
Marques déposées	28 623	21 633
Total des immobilisations incorporelles	166 316	84 202
Amortissement cumulé	(4 418)	(3 199)
Immobilisations incorporelles, nettes	<u>161 898 \$</u>	<u>81 003 \$</u>

Voir les états financiers ci-joints.

**WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL,
INC. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**
30 juin 2022 (non audité)

Le brevet américain #9985465 a été délivré le 29 mai 2018. La durée de vie utile du brevet d'utilité est de 20 ans à compter de la date d'application. En janvier 2021, un brevet mondial a été délivré sur la base du brevet d'utilité américain délivré en mai 2018. La société a commencé à amortir les brevets mondiaux sur la durée de vie utile restante du brevet d'utilité sous-jacent. La charge d'amortissement s'est élevée à 1 219 \$ et 1 219 \$ pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021, respectivement.

La société continue de déposer et de travailler sur d'autres brevets. Les frais d'avocat correspondants sont comptabilisés en tant que brevets en instance et l'amortissement commencera une fois que les brevets auront été délivrés. La société a également déposé plusieurs demandes de marques. Étant donné que la société est en mesure de prolonger indéfiniment la durée de vie des marques, celles-ci sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont pas amorties. Si la société laisse l'une des marques tomber en déchéance, elle la comptabilisera en charges au cours de la période concernée.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Matériel d'essai et EPI	9 287 \$	9 287 \$
Véhicule électronique	62 728	62 728
Amortissements cumulés	72 015	72 015
Immobilisations corporelles, nettes	(25 304)	(10 003)
	<u>46 711 \$</u>	<u>62 012 \$</u>

La charge d'amortissement pour la période et l'exercice clos le 30 juin 2022 et le 31 décembre 2021 s'est élevée respectivement à 15 301 \$ et 9 932 \$.

NOTE 5 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a avancé 100 000 \$ au PDG de la Société en guise d'avance sur son salaire annuel et cette somme reste impayée au 31 décembre 2021. Au 30 juin 2022, le solde impayé s'élève à 68 750 \$.

En outre, au cours de la période et de l'exercice clos le 30 juin 2022 et le 31 décembre 2021, la Société a avancé des fonds pour des dépenses au nom du PDG et de l'autre société du PDG. Le solde de la créance sur les parties liées était de 371 846 \$ et 351 978 \$ au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le PDG a augmenté la ligne de crédit disponible pour la Société à 90 000 \$. Au 31 décembre 2020, la Société avait un solde impayé de 24 054 \$ dû au PDG. Au 31 décembre 2021, aucun montant n'a été utilisé sur la ligne. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a prélevé un montant supplémentaire de 3 825 \$ sur le prêt et a ensuite effectué des paiements de 27 879 \$ pour ramener le solde à zéro.

Voir les états financiers ci-joints.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
30 juin 2022 (non audité)

NOTE 6 - INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a investi dans des titres de participation composés de fonds communs de placement et a adopté l'ASU 2016-01, qui exige que les placements en actions soient évalués à la juste valeur et que les variations de la juste valeur soient comptabilisées en résultat net. Les fonds sont cotés sur un marché actif, ce qui les place au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a investi 1 759 399 \$ dans un compte Edwards Jones, reçu 502 878 \$ de produits de la vente de placements et réinvesti 21 861 \$ de dividendes et de gains en capital dans des placements. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, la société a enregistré des gains non réalisés de 78 909 \$ et une perte sur la vente d'actions de 24 890 \$.

Au cours de la période se terminant le 30 juin 2022, la Société a reçu 752 973 \$ de produits de la vente d'investissements et a réinvesti 4 448 \$ de dividendes dans des investissements. Au cours de la période se terminant le 30 juin 2022, la Société a enregistré des pertes non réalisées de 133 677 \$ et une perte sur la vente d'actions de 74 901 \$.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, la Société a investi 4 547 \$ dans 14 entreprises par le biais du financement participatif. Au cours de la période se terminant le 30 juin 2022, la Société a investi 1 710 \$ supplémentaires dans trois entreprises par le biais du financement participatif. Étant donné que les sociétés ne sont pas publiques et qu'elles n'ont pas de juste valeur facilement déterminable, la Société comptabilise ces investissements au coût, moins la dépréciation conformément à l'ASC 321.

NOTE 7 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La société évalue ses positions fiscales et comptabilise les avantages fiscaux pour tous les exercices faisant l'objet d'un examen sur la base de son évaluation des faits, des circonstances et des informations disponibles à la date de clôture. Conformément à l'ASC 740-10, pour les positions fiscales pour lesquelles il existe une probabilité supérieure à 50 % qu'un avantage fiscal soit maintenu, la politique de la société consiste à enregistrer le montant le plus élevé de l'avantage fiscal qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser lors du règlement final avec une autorité fiscale qui a une connaissance complète de toutes les informations pertinentes. Pour les positions fiscales dont la probabilité de réalisation est inférieure à 50 %, aucune économie d'impôt ne sera comptabilisée dans les états financiers. La société a déterminé qu'il n'y a pas de positions fiscales incertaines significatives.

La société comptabilise les impôts sur le revenu sur la base des dispositions promulguées par l'Internal Revenue Service ("IRS"), qui dispose d'un délai de prescription de trois ans à compter de la date d'échéance de la déclaration. Ainsi, tous les exercices fiscaux sont ouverts depuis la création de la société. La société a achevé sa première année d'activité et une évaluation complète de l'actif d'impôt différé projeté a été enregistrée.

La société dispose actuellement d'un report en avant de pertes d'exploitation nettes d'un montant d'environ 4 800 000 \$, pour lequel elle pourrait bénéficier d'avantages fiscaux futurs. Toutefois, au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, aucun avantage de ce type ne devrait être comptabilisé à court terme et, par conséquent, une provision pour dépréciation a été constituée pour tout avantage fiscal potentiel. Sur la base du taux fédéral de 21 % et du taux de l'État de Virginie de 6 %, ce qui donne un taux d'imposition combiné effectif de 26 %, l'actif d'impôt différé est de 1 259 079 \$ et la provision pour moins-value est de 1 259 079 \$, ce qui donne un actif d'impôt différé de 0 \$ au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, soit un taux d'imposition effectif de 0 %. La variation de l'évaluation au cours de la période se terminant le 30 juin 2022 a été de 535 325 \$.

Voir les états financiers ci-joints.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
30 juin 2022 (non audité)

Les composantes des actifs d'impôts différés de la société sont les suivantes :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Pertes d'exploitation nettes reportées	4 842 611 \$	2 783 668 \$
Total des pertes d'exploitation nettes reportées	<u>4 842 611 \$</u>	<u>2 783 668 \$</u>
Actif d'impôt différé sur les pertes d'exploitation nettes	1 259 079 \$	723 754 \$
Moins : Provision pour dépréciation	(1 259 079)	(723 754)
Actif d'impôt différé, net	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

NOTE 8 - ACTIONS ORDINAIRES

La société a autorisé 500 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, 93 547 389 et 93 001 995 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2021, la société a ouvert une levée de fonds en vertu du règlement CF et a vendu 9 232 512 actions ordinaires pour un produit brut de 4 837 428 \$. Il y a eu 773 721 \$ de frais nets liés à la levée ainsi que 169 283 actions émises à StartEngine pour des services rendus d'une valeur de 99 995 \$. Du produit brut, 207 079 \$ ont été placés en dépôt fiduciaire et ont été distribués à la société le 18 février 2022.

Dans le cadre de la levée de fonds, StartEngine a approuvé un montant maximum d'avances par StartEngine pour le compte de la Société d'un montant de 276.000 \$. De ce montant, 155 000 \$ ont été utilisés par la Société, mais ont été remboursés à partir des fonds levés, résultant en un solde dû nul au 31 décembre 2021.

Au cours de la période se terminant le 30 juin, 2022 a vendu 545 394 actions ordinaires supplémentaires pour un produit brut de 800 247 \$. Les frais nets se sont élevés à 103 944 \$ de frais nets liés à la levée de fonds. Sur le produit brut, 44 496 \$ ont été placés sous séquestre et seront distribués à la société dans un avenir proche.

Voir les états financiers ci-joints.



Wireless Electrical GRID LAN, WiGL Inc.

Une société de Virginie

États financiers

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021
et période allant du 26 février 2020 (création) au 31 décembre 2020

Wireless Electrical GRID LAN, WiGL Inc.**ÉTATS FINANCIERS**
Aux 31 décembre 2021 et 2020

Table of Contents

États financiers

<u>Rapport de l'auditeur indépendant</u>	F-18
<u>Bilans</u>	F-20
<u>États des résultats</u>	F-21
<u>État des variations des capitaux propres</u>	F-22
<u>Tableau des flux de trésorerie</u>	F-23
<u>Notes sur les états financiers</u>	F-24

F-17



Au conseil d'administration de
Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc.
Hampton, Virginie

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc. (la "société"), qui comprennent les bilans aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que les états des résultats, des capitaux propres (déficit) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant du 26 février 2020 (date de création) au 31 décembre 2020, ainsi que les notes annexes aux états financiers.

notre avis, les états financiers susmentionnés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant du 26 février 2020 (date de création) au 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis d'Amérique.

Base de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement acceptées aux États-Unis d'Amérique (GAAS). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section "Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers" de notre rapport. Nous sommes tenus d'être indépendants de la société et de nous acquitter de nos autres responsabilités éthiques conformément aux exigences éthiques pertinentes relatives à nos audits. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Doute substantiel sur la capacité de la société à poursuivre son activité

Les états financiers ci-joints ont été préparés sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la société. Comme décrit dans la note 2 des états financiers, la Société a subi des pertes nettes de 1 859 309 \$ et 76 486 \$ et a eu des flux de trésorerie opérationnels négatifs pour les périodes closes les 31 décembre 2021 et 2020, respectivement. Au 31 décembre 2021, la Société avait un déficit cumulé de 1 935 795 \$ et des liquidités limitées à 300 669 \$. Ces facteurs, parmi d'autres, soulèvent un doute substantiel quant à la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité. Les plans de la direction concernant ces questions sont également décrits dans la note 2. Les états financiers n'incluent pas les ajustements qui pourraient résulter de l'issue de cette incertitude. Notre opinion n'est pas modifiée en ce qui concerne cette question.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis d'Amérique, ainsi que de la conception, de la mise en œuvre et du maintien du contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Artesian CPA, LLC
1624 Market Street, Suite 202 | Denver, CO 80202
p : 877.968.3330 f : 720.634.0905
info@ArtesianCPA.com | www.ArtesianCPA.com

Lors de la préparation des états financiers, la direction est tenue d'évaluer s'il existe des conditions ou des événements, considérés dans leur ensemble, qui soulèvent un doute substantiel quant à la capacité de la société à poursuivre son activité dans l'année qui suit la date à laquelle les états financiers sont prêts à être publiés.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle n'est pas absolue et ne garantit donc pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement admises détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne. Les inexactitudes, y compris les omissions, sont considérées comme significatives s'il existe une forte probabilité que, individuellement ou dans leur ensemble, elles influencent le jugement porté par un utilisateur raisonnable sur la base des états financiers.

Lors de la réalisation d'un audit conformément aux normes d'audit généralement admises, nous :

- Exercer un jugement professionnel et maintenir un scepticisme professionnel tout au long de l'audit.
- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques. Ces procédures comprennent l'examen, par sondage, des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. En conséquence, aucun avis de ce type n'est exprimé.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des principales estimations comptables faites par la direction, ainsi que la présentation générale des états financiers.
- Conclure si, à notre avis, il existe des conditions ou des événements, considérés dans leur ensemble, qui soulèvent un doute substantiel quant à la capacité de la société à poursuivre son activité pendant une période raisonnable.

Nous sommes tenus de communiquer avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit, les constatations d'audit importantes et certaines questions liées au contrôle interne que nous avons identifiées au cours de l'audit.

/s/ Artesian CPA, LLC

Denver, Colorado Le
28 avril 2022

Artesian CPA, LLC
1624 Market Street, Suite 202 | Denver, CO 80202
p : 877.968.3330 f : 720.634.0905
info@ArtesianCPA.com | www.ArtesianCPA.com

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.**BILANS**

31 décembre 2021 et 2020

	2021	2020
Actifs		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	300 669 \$	- \$
Avance au personnel	100 000	-
Fonds bloqués	207 079	-
Investissements en titres	1 332 401	
Stocks et en-cours	3 911	\$ 5 911
Total de l'actif circulant	<u>1 944 060</u>	<u>5 911</u>
Immobilisations corporelles, nettes	62 012	5 418
Placements en actions	4 547	-
Créances sur les parties liées	351 978	-
Brevets, nets	59 370	29 607
Marques déposées	21 633	-
Total des actifs	<u>2 443 600 \$</u>	<u>40 936 \$</u>
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme :		
Comptes à payer et charges à payer	128 675 \$	6 350 \$
Dettes envers les parties liées	-	24 054
Total du passif à court terme	<u>128 675</u>	<u>30 404</u>
Passif à long terme	-	-
Total des passifs	<u>128 675</u>	<u>30 404</u>
Engagements et éventualités	-	-
Capitaux propres :		
Actions ordinaires, 500 000 000 d'actions autorisées, 93 001 995 et 83 600 000 actions sans valeur nominale émises et en circulation aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement.	4 250 720	87 018
Déficit cumulé	(1 935 795)	(76 486)
Total des capitaux propres	<u>2 314 925</u>	<u>10 532</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>2 443 600 \$</u>	<u>40 936 \$</u>

Voir le rapport de l'auditeur indépendant et les notes annexes aux états financiers.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.**ÉTATS DES RÉSULTATS**

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et la période allant du 26 février 2020 (date de création) au 31 décembre 2020

	Pour l'exercice se terminant le 31 décembre, 2021	Pour la période du 26 février, 2020
	(création) au 31 décembre, 2020	
Revenus	49 894 \$	60 000 \$
Total des revenus	49 894	60 000
 Dépenses		
d'exploitation :	171 876	7 299
Honoraires		
professionnels		
Publicité et marketing	354 852	1 044
Frais généraux et administratifs	348 562	46 144
Loyer	12 718	1 100
Voyage	26 887	3 918
Frais de conseil et de sous-traitance	402 387	11 847
Salaires et charges connexes	506 974	63 110
Dépréciation et amortissement	11 670	1 532
Total des charges d'exploitation	1 835 926	135 994
Perte d'exploitation	(1 786 032)	(75 994)
 Autres produits		
(charges) Coûts non	(153 872)	-
recouvrables		
Gain (perte) non réalisé(e)	78 909	-
Charges d'intérêts	(119)	(492)
Autres produits	5 000	-
Perte sur ventes d'actions	(24 890)	-
Revenus de dividendes	15 867	-
Distributions de plus-values	5 993	-
Frais de pénalité	(165)	-
Total des autres produits (charges)	(73 277)	(492)
 Perte nette avant impôts sur le revenu	(1 859 309)	(76 486)
Provision pour impôts sur le revenu	-	-
Perte nette	(1 859 309) \$	(76 486) \$
 Perte de base et diluée par action	(0,02) \$	(0,00) \$
 Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base et dilué	89 432 382	83 330 323

Voir le rapport de l'auditeur indépendant et les notes annexes aux états financiers.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.**ÉTATS DES CAPITAUX PROPRES**

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et la période allant du 26 février 2020 (date de création) au 31 décembre 2020

	Actions ordinaires	Accumulé	Total			
			Actions	Montant	Déficit	Actionnaires
						Capitaux propres
Solde au 26 février 2020 (création)	-	- \$	- \$	- \$	- \$	
Émission d'actions ordinaires	83 600 000	87 018	-	87 018		
Perte nette	-	-	(76 486)	(76 486)		
Solde au 31 décembre 2020	<u>83 600 000</u>	<u>87 018</u>	<u>(76 486)</u>	<u>10 532</u>		
Émission d'actions ordinaires	9 232 512	4 837 428	-	4 837 428		
Émission d'actions ordinaires au profit d'un courtier	169 483	99 995	-	99 995		
Frais d'émission	-	(773 721)	-	(773 721)		
Perte nette	-	-	(1 859 309)	(1 859 309)		
Solde au 31 décembre 2021	<u>93 001 995</u>	<u>4 250 720 \$</u>	<u>(1 935 795) \$</u>	<u>2 314 925 \$</u>		

Voir le rapport de l'auditeur indépendant et les notes annexes aux états financiers.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et la période allant du 26 février 2020 (date de création) au 31 décembre 2020

	Pour la période allant du 26 février 2020	Pour l'année se terminant le 31 décembre, 2021	(création) au 31 décembre, 2020
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)	(1 859 309) \$	(76 486) \$	
Ajustements pour réconcilier le revenu net (perte) avec les liquidités nettes fournies (utilisées) par les activités d'exploitation :			
Dépréciation et amortissement	11 670	1 532	
Gain non réalisé sur les investissements	(78 909)	-	
Perte réalisée sur les titres	24 890	-	
Variations des actifs et passifs d'exploitation : Stocks et en-cours	2 000	(5 911)	
Avance sur salaire à l'employé	(100 000)	-	
Comptes à payer et charges à payer	122 325	6 350	
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	(1 877 333)	(74 515)	
Flux de trésorerie liés aux activités			
d'investissement Achat d'investissements	(1 759 399)	-	
Produits de la vente d'investissements	502 878	-	
Réinvestissement des dividendes et des plus-values en investissements	(21 861)	-	
Achat de participations	(4 547)	-	
Dépenses d'application incorporelles	(53 834)	-	
Prêts à des parties liées	(351 978)	-	
Acquisition d'actifs immobilisés	(65 826)	(6 189)	
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	(1 754 567)	(6 189)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions ordinaires	4 837 428	-	
Souscription à recevoir	(207 079)	-	
Frais d'émission	(673 726)	-	
Paiements sur les effets à payer des parties liées	(27 879)	-	
Apports en capital	-	56 650	
Produits des effets à payer, parties liées	3 825	24 054	
Trésorerie nette provenant des activités de financement	3 932 569	80 704	
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	300 669	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	300 669 \$	- \$	
Informations complémentaires sur les flux de trésorerie :			
Liquidités versées au cours de la période pour : Intérêts	- \$	-	
Impôts sur le revenu	- \$	-	
Transactions sans effet de trésorerie :			
Apport de brevet par le propriétaire	- \$	30 368 \$	
Frais d'offre hors trésorerie	99 995 \$	- \$	

Voir le rapport de l'auditeur indépendant et les notes annexes aux états financiers.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
Aux 31 décembre 2021 et 2020

NOTE 1 - NATURE DES ACTIVITES ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Nature de l'activité

Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc. ("la Société") a été constituée le 26 février 2020 en vertu des lois de l'État de Virginie, et son siège social est situé à Hampton, VA. La société conçoit une technologie qui permet aux consommateurs d'alimenter leurs appareils en déplacement ou de recharger leur batterie pendant qu'ils utilisent leur appareil sans fil. En développant l'ingénierie qui sous-tend ses brevets, la société offre aux consommateurs la possibilité de synchroniser, de créer et de vendre des produits qui gèrent et réduisent les coûts associés à l'alimentation sans fil des appareils.

Base de présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis d'Amérique ("GAAP"). L'exercice fiscal de la société se termine le 31 décembre. La monnaie fonctionnelle de l'entreprise est le dollar des États-Unis et les états financiers sont présentés en dollars des États-Unis. De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires pour que les états financiers ne soient pas trompeurs ont été inclus.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés de l'actif et du passif et les informations sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période de référence. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

L'ASC Topic 606, "Revenue from Contracts with Customers", établit des principes pour la présentation d'informations sur la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des recettes et des flux de trésorerie découlant des contrats conclus par l'entité pour fournir des biens ou des services à ses clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services promis est transféré au client, pour un montant qui reflète la contrepartie que l'entreprise s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Les normes de la politique de comptabilisation des produits de la société comprennent les éléments suivants :

- Identification du contrat avec un client ;
- Identification des obligations de performance dans le contrat ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix de la transaction aux obligations de performance du contrat ; et
- Comptabilisation des produits lorsque, ou au fur et à mesure que, la société satisfait aux obligations de performance.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a conclu un contrat unique d'un montant de 49 894 \$ qui comprenait deux phases. La première phase comprenait un rapport technique préliminaire et la deuxième phase était le rapport technique final, qui ont tous deux été achevés au cours de la période. Le revenu gagné pour chaque phase était de 24 947 \$ pour un total de 49 894 \$.

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2020, la Société a conclu un contrat unique de 60 000 \$ avec une partie liée, qui comportait quatre éléments livrables : Conception du système, conception de la gestion de l'énergie, construction du système et démonstration. Au 31 décembre 2020, la Société avait terminé et avait été payée pour les quatre éléments livrables pour des produits gagnés de 60 000 \$.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
Aux 31 décembre 2021 et 2020

Risques et incertitudes

Les activités et les opérations de la société sont sensibles aux conditions commerciales et économiques générales aux États-Unis. Une série de facteurs indépendants de la volonté de la société peuvent entraîner des fluctuations de ces conditions. Les conditions défavorables peuvent inclure une récession, un ralentissement ou autre, une concurrence locale ou des changements dans les goûts des consommateurs. Ces conditions défavorables pourraient affecter la situation financière de la société et les résultats de ses activités.

La société est soumise aux risques et incertitudes habituels, y compris, mais sans s'y limiter, la nécessité de protéger les technologies brevetées, la dépendance à l'égard du personnel clé, les coûts des services fournis par des tiers, la nécessité d'obtenir un financement supplémentaire et un historique d'exploitation limité.

Au 31 décembre 2021, la société n'a pas encore commencé les opérations principales prévues ni généré de revenus significatifs. Les activités de la Société depuis sa création ont consisté en des activités de formation, de développement de produits et d'efforts pour lever des capitaux supplémentaires.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a été signalée à Wuhan, en Chine, et s'est propagée aux États-Unis et dans le reste du monde. L'Organisation mondiale de la santé a déclaré que cette épidémie constituait une "urgence de santé publique de portée internationale". Cette épidémie de maladie contagieuse, qui n'a pas été endiguée, perturbe les chaînes d'approvisionnement et affecte la production et les ventes dans toute une série de secteurs aux États-Unis et dans d'autres entreprises en raison des quarantaines, des fermetures d'installations et des restrictions de voyage et de logistique liées à l'épidémie, ainsi que de l'effet négatif mondial sur la main-d'œuvre, les économies et les marchés financiers, ce qui a conduit à un ralentissement économique mondial. En conséquence, la société a subi un impact négatif sur ses résultats d'exploitation. En ce qui concerne les opérations futures, l'impact financier et la durée ne peuvent être raisonnablement estimés à l'heure actuelle.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme un prix de sortie, représentant le montant qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché. En tant que telle, la juste valeur est une mesure fondée sur le marché, déterminée sur la base d'hypothèses que les acteurs du marché utiliseraient pour fixer le prix d'un actif ou d'un passif. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur sont classées en trois niveaux :

- Niveau 1 : Données de marché observables, telles que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Données de marché observables, autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il existe peu ou pas de données de marché et qui obligent l'entité déclarante à élaborer ses propres hypothèses.

Tous les instruments financiers figurant dans les bilans sont proches de leur juste valeur, à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous.

	31 décembre 2021.			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	745 871 \$	- \$	-\$	745 871 \$
Fonds négociés en bourse et fonds à capital fixe	15 544	-	-	15 544
Fonds communs de placement	570 986	-	-	570 986
Investissements des sociétés non publiques	-	-	4 547	4 547
	<u>1 332 401 \$</u>	<u>\$</u>	<u>4 547 \$</u>	<u>1 336 948 \$</u>

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
Aux 31 décembre 2021 et 2020

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La société considère tous les investissements très liquides ayant une échéance initiale de 90 jours ou moins comme des équivalents de trésorerie. Au 31 décembre 2021 et au 2020, la société n'avait pas d'éléments qui seraient considérés comme des équivalents de trésorerie. La société conserve ses liquidités dans des comptes de dépôt bancaires qui peuvent parfois dépasser les limites assurées par le gouvernement fédéral. Au 31 décembre 2021, les liquidités dépassant les limites assurées par le gouvernement fédéral s'élevaient à 50 669 \$. Aucune perte n'a été constatée en raison de ces montants excédentaires.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur de marché et sont comptabilisés selon la méthode du premier entré, premier sorti ("FIFO"). La société analyse les stocks pour détecter toute obsolescence potentielle et comptabilise une provision pour dépréciation et obsolescence sur les stocks si elle le juge nécessaire. Au cours des périodes closes le 31 décembre 2021 et le 2020, la société a déterminé qu'aucune charge de dépréciation n'était nécessaire. Aux 31 décembre 2021 et 2020, les stocks de la société s'élevaient respectivement à 3 911 et 5 911 \$ et étaient constitués de matières premières.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimée des actifs concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire aux fins des états financiers. Tous les équipements ont une durée de vie utile de 5 à 10 ans. Les acquisitions et les améliorations sont capitalisées, tandis que les réparations et l'entretien de routine sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Lors de la vente ou de la cession, le coût de l'actif enregistré et l'amortissement cumulé sont retirés des comptes et le montant net, moins les produits reçus de la cession, est imputé ou crédité aux autres produits ou charges. La société examine la recouvrabilité de tous les actifs à long terme, y compris les durées d'utilité correspondantes, lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif à long terme pourrait ne pas être recouvrable. Aucune dépréciation n'a été jugée nécessaire au 31 décembre 2021 et 2020.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles achetées ou développées par la société sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé sur la durée de vie utile estimée de l'actif en utilisant la méthode linéaire pour les besoins des états financiers. La durée de vie utile des brevets est de 20 ans à compter de la date d'application. La direction a déterminé que les marques commerciales acquises sont des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et ne comptabilise donc aucune charge d'amortissement, mais les soumet à un test de dépréciation chaque année. L'entreprise examine la recouvrabilité des immobilisations incorporelles, y compris leur durée de vie utile, chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aucune dépréciation n'a été jugée nécessaire au 31 décembre 2021.

Investissements

La société investit dans des titres de participation de sociétés publiques et non publiques à des fins commerciales et stratégiques. Les investissements dans des sociétés publiques sont comptabilisés à la juste valeur sur la base des prix cotés sur le marché et totalisent 1 332 401 \$ et 0 \$ aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats en tant que composante des gains ou pertes sur investissements.

**WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL,
INC. NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS**

Aux 31 décembre 2021 et 2020

Les investissements en titres de participation d'entités non publiques dont la juste valeur n'est pas facilement déterminable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation, le cas échéant, plus ou moins les variations résultant de changements de prix observables dans des transactions ordonnées pour un investissement identique ou similaire du même émetteur et totalisaient 4 547 \$ et 0 \$ au 31 décembre 2021 et au 2020, respectivement. La société examine régulièrement ses titres de participation dont la juste valeur n'est pas facilement déterminable afin de déterminer si l'investissement a subi une perte de valeur. Aux fins de cette évaluation, la société tient compte de la situation de trésorerie de l'entreprise détenue, de ses perspectives de bénéfices et de revenus, de ses liquidités et de la participation de la direction, entre autres facteurs, dans le cadre de son examen. Si l'évaluation de la direction indique qu'il existe une dépréciation, la société estime la juste valeur de la participation et comptabilise dans le résultat courant une perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur de la participation et sa valeur comptable.

Frais de publicité

Les frais de publicité de la Société sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Au cours de l'exercice et de la période clôturées les 31 décembre 2021 et 2020, la Société a encouru respectivement 354 852 \$ et 1 044 \$ de frais de publicité, comptabilisés sous la rubrique "Publicité et marketing" dans l'état des résultats.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement, y compris les salaires, le matériel de recherche et les frais administratifs, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Bénéfice/(perte) par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de la période. Aucun ajustement n'a été inclus dans le calcul de la perte nette diluée par action, car leur effet aurait été antidilutif.

Prises de position comptables récentes

En février 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-02, Leases (Topic 842). Cette ASU exige qu'un preneur comptabilise dans son bilan un actif au titre du droit d'utilisation et un passif au titre de la location pour la plupart des contrats de location simple. L'ASU s'applique aux exercices et aux périodes intermédiaires débutant après le 15 décembre 2021, y compris les périodes intermédiaires au sein de ces exercices. L'adoption anticipée est autorisée. Nous continuons à évaluer l'impact de cette nouvelle norme sur nos rapports financiers et nos informations à fournir.

En octobre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-16, "Income Taxes (Topic 740) : Intra-Entity Transfers of Assets Other than Inventory", qui élimine l'exception interdisant la comptabilisation des effets fiscaux courants et différés pour les transferts intra-entités d'actifs autres que les stocks jusqu'à ce que l'actif ait été vendu à une partie extérieure. Les directives mises à jour s'appliquent aux exercices commençant après le 15 décembre 2019, y compris les périodes intermédiaires au sein de ces exercices. L'adoption anticipée de la mise à jour est autorisée. La direction estime que l'adoption de l'ASU 2016-16 n'a pas d'incidence sur les états financiers et les informations à fournir de la société.

**WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL,
INC. NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS**

Aux 31 décembre 2021 et 2020

En janvier 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-04, Intangibles - Goodwill and Other (Topic 350), simplifiant la comptabilisation de la dépréciation du goodwill (" ASU 2017-04 "). L'ASU 2017-04 supprime l'obligation d'effectuer une répartition hypothétique du prix d'achat pour mesurer la dépréciation du goodwill. Une dépréciation du goodwill correspondra désormais au montant par lequel la valeur comptable d'une unité d'exploitation dépasse sa juste valeur, sans dépasser la valeur comptable du goodwill. Les modifications contenues dans cette mise à jour s'appliquent aux entités publiques pour les exercices, et les périodes intermédiaires de ces exercices, commençant après le 15 décembre 2020. Pour toutes les autres entités, l'amendement est applicable aux exercices ouverts après le 15 décembre 2022, y compris les périodes intermédiaires au sein de ces exercices. La société évalue actuellement l'impact que l'adoption de l'ASU 2017-04 aura sur ses états financiers.

En août 2020, le FASB a publié l'ASU 2020-06, Accounting for Convertible Instruments and Contracts in an Own Equity ("ASU 2020-06"), dans le cadre de son initiative globale de simplification visant à réduire les coûts et la complexité de l'application des normes comptables tout en maintenant ou en améliorant l'utilité des informations fournies aux utilisateurs des états financiers. Entre autres changements, les nouvelles orientations suppriment des GAAP les modèles de séparation des dettes convertibles qui exigent que la dette convertible soit séparée en une composante dette et une composante capitaux propres, sauf si l'élément de conversion doit être bifurqué et comptabilisé comme un dérivé ou si la dette est émise avec une prime substantielle. Par conséquent, après l'adoption de ces orientations, les entités ne présenteront plus séparément ces éléments de conversion incorporés dans les capitaux propres et comptabiliseront la dette convertible entièrement comme une dette. La nouvelle directive exige également l'utilisation de la méthode "si converti" lors du calcul de l'impact dilutif de la dette convertible sur le résultat par action, ce qui est cohérent avec le traitement comptable actuel de la société en vertu de la directive actuelle. La directive s'applique aux états financiers publiés pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2021, ainsi qu'aux périodes intermédiaires de ces exercices, l'adoption anticipée étant autorisée, mais uniquement au début de l'exercice. La société évalue actuellement l'impact que l'adoption de l'ASU 2020-06 aura sur ses états financiers.

La direction ne pense pas que d'autres normes comptables récemment publiées, mais non encore entrées en vigueur, pourraient avoir un effet important sur les états financiers de la société. Au fur et à mesure de l'entrée en vigueur des nouvelles prises de position comptables, la société adoptera celles qui sont applicables dans les circonstances.

Reclassements

Certains montants de la période précédente ont été reclasés afin de les rendre conformes au mode de présentation de la période actuelle. Ces reclassements n'ont eu aucun effet sur la perte nette ou les capitaux propres.

Événements postérieurs à la date du bilan

La société a évalué les événements ultérieurs jusqu'au 28 avril 2022, date à laquelle ces états financiers ont pu être publiés, et n'a relevé aucun événement ultérieur important à divulguer.

NOTE 2 - CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ci-joints ont été préparés en supposant que la société poursuivra son activité, ce qui suppose que les actifs pourront être recouvrés et les passifs réglés dans le cours normal des affaires.

**WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL,
INC. NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS**

Aux 31 décembre 2021 et 2020

La Société a subi une perte nette de 1 859 309 \$ et de 76 486 \$ et a enregistré des flux de trésorerie opérationnels négatifs pour la période close les 31 décembre 2021 et 2020, respectivement. Au 31 décembre 2021, la Société avait un déficit cumulé de 1 935 795 \$ et des liquidités limitées à 300 669 \$. Ces facteurs soulèvent un doute substantiel quant à la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités. La capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités dépend des plans de la direction pour lever des capitaux supplémentaires par l'émission de dettes ou la vente d'actions, de sa capacité à commencer des ventes rentables de son produit phare et de sa capacité à générer un flux de trésorerie opérationnel positif. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réussite de ces efforts. Les états financiers ci-joints n'incluent pas les ajustements qui pourraient être nécessaires si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent des éléments suivants au 31 décembre :

	2021	2020
Brevets délivrés	43 023 \$	13 935 \$
Brevets en attente	19 546	16 433
Marques déposées	21 633	-
Total des immobilisations incorporelles	84 202	30 368
Amortissement cumulé	(3 199)	(761)
Immobilisations incorporelles, nettes	81 003 \$	29 607 \$

Le brevet américain #9985465 a été délivré le 29 mai 2018. La durée de vie utile du brevet d'utilité est de 20 ans à compter de la date de délivrance. En janvier 2021, un brevet mondial a été délivré sur la base du brevet d'utilité américain délivré en mai 2018. La société a commencé à amortir les brevets mondiaux sur la durée de vie utile restante du brevet d'utilité sous-jacent. La charge d'amortissement s'est élevée à 2 438 \$ et 761 \$ pour l'exercice et la période se terminant le 31 décembre 2021 et 2020, respectivement.

La société continue de déposer et de travailler sur d'autres brevets. Les honoraires d'avocats correspondants sont comptabilisés comme des brevets en attente et l'amortissement commencera une fois que les brevets auront été délivrés. La société a également déposé plusieurs demandes de marques au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Étant donné que la société est en mesure de prolonger indéfiniment la durée de vie des marques, celles-ci sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont pas amorties. Si la société laisse l'une des marques tomber en déchéance, elle la comptabilisera en charges au cours de la période concernée.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC.
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
Aux 31 décembre 2021 et 2020

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants au 31 décembre :

	2021	2020
Matériel d'essai et EPI	9 287 \$	6 189 \$
Véhicule électronique	62 728	-
	<hr/>	<hr/>
Amortissements cumulés	72 015	6 189
	<hr/>	<hr/>
Immobilisations corporelles, nettes	(10 003)	(771)
	<hr/>	<hr/>
	62 012 \$	5 418 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice et la période clos les 31 décembre 2021 et 2020 s'est élevée respectivement à 9 232 \$ et 771 \$.

NOTE 5 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, depuis la création, un actionnaire et PDG de la société a apporté des fonds pour les opérations. Ces contributions ont totalisé 56 650 \$ et sont comptabilisées dans le poste "Actions ordinaires" du bilan. En outre, le PDG a apporté le brevet d'utilité du réseau électrique sans fil ainsi que le brevet en instance. L'apport du brevet et du brevet en instance a été comptabilisé aux coûts de dépôt historiques pour un montant de 30 368 \$ au cours de la période se terminant le 31 décembre 2020.

Au cours de la période clôturée le 31 décembre 2020, la Société a conclu un contrat avec une société détenue par le chef des opérations de la Société, pour des revenus d'un montant de 60 000 \$. Voir la discussion sur la reconnaissance des revenus dans la note 1. Le contrat a été conclu avant que le chef de l'exploitation n'occupe ce poste au sein de la société, mais il est devenu chef de l'exploitation avant l'achèvement du contrat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a avancé 100 000 \$ au PDG de la Société en guise d'avance sur son salaire annuel et cette somme reste impayée au 31 décembre 2021. En outre, au cours de l'exercice clos en 2021, la Société a avancé des fonds pour couvrir des dépenses au nom du PDG et de l'autre société du PDG. Le solde de la créance sur les parties liées s'élevait à 351 978 \$ au 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le PDG a augmenté la ligne de crédit disponible pour la Société à 90 000 \$. Au 31 décembre 2020, la Société avait un solde impayé de 24 054 \$ dû au PDG. Au 31 décembre 2021, aucun montant n'a été utilisé sur la ligne. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a prélevé un montant supplémentaire de 3 825 \$ sur le prêt et a ensuite effectué des paiements de 27 879 \$ pour ramener le solde à zéro.

NOTE 6 - INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a investi dans des titres de participation composés de fonds communs de placement et a adopté l'ASU 2016-01, qui exige que les placements en actions soient évalués à la juste valeur et que les variations de la juste valeur soient comptabilisées en résultat net. Les fonds sont cotés sur un marché actif, ce qui les place au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a investi 1 759 399 \$ dans un compte Edwards Jones, reçu 502 878 \$ de produits de la vente de placements et réinvesti 21 861 \$ de dividendes et de gains en capital dans des placements. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, la société a enregistré des gains non réalisés de 78 909 \$ et une perte sur la vente d'actions de 24 890 \$.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL, INC. NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2021 et 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a investi 4 547 \$ dans 14 entreprises par le biais du financement participatif. Étant donné que ces entreprises ne sont pas publiques et qu'elles n'ont pas de juste valeur facilement déterminable, l'entreprise comptabilise ces investissements au coût, moins la dépréciation, conformément à l'ASC 321.

NOTE 7 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La société évalue ses positions fiscales et comptabilise les avantages fiscaux pour tous les exercices faisant l'objet d'un examen sur la base de son évaluation des faits, des circonstances et des informations disponibles à la date de clôture. Conformément à l'ASC 740-10, pour les positions fiscales pour lesquelles il existe une probabilité supérieure à 50 % qu'un avantage fiscal soit maintenu, la politique de la société consiste à enregistrer le montant le plus élevé de l'avantage fiscal qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser lors du règlement final avec une autorité fiscale qui a une connaissance complète de toutes les informations pertinentes. Pour les positions fiscales dont la probabilité de réalisation est inférieure à 50 %, aucune économie d'impôt ne sera comptabilisée dans les états financiers. La société a déterminé qu'il n'y a pas de positions fiscales incertaines significatives.

La société comptabilise les impôts sur le revenu sur la base des dispositions promulguées par l'Internal Revenue Service ("IRS"), qui dispose d'un délai de prescription de trois ans à compter de la date d'échéance de la déclaration. Ainsi, tous les exercices fiscaux sont ouverts depuis la création de la société. La société a achevé sa première année d'activité et une évaluation complète de l'actif d'impôt différé projeté a été enregistrée.

La société dispose actuellement d'un report en avant de pertes d'exploitation nettes d'un montant d'environ 4 800 000 \$, pour lequel elle pourrait bénéficier d'avantages fiscaux futurs. Toutefois, au Décembre 31,2021, aucun avantage de ce type ne devrait être comptabilisé à court terme et, par conséquent, une provision pour dépréciation a été constituée pour tout avantage fiscal potentiel. Sur la base du taux fédéral de 21 % et du taux de l'État de Virginie de 6 %, ce qui donne un taux d'imposition combiné effectif de 26 %, l'actif d'impôt différé est de 723 754 \$ et la provision pour dépréciation est de 723 754 \$.. 723 754 \$, ce qui donne un actif d'impôt différé de 0 \$ au 31 décembre 2021, soit un taux d'imposition effectif de 0 %. La variation de l'évaluation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été de 704 379 \$.

Les composantes des actifs d'impôts différés de la société sont les suivantes :

	2021	2020
Pertes d'exploitation nettes reportées	2 783 668 \$	74 519 \$
Total des pertes d'exploitation nettes reportées	2 783 668 \$	74 519 \$
Actif d'impôt différé sur les pertes d'exploitation nettes	723 754 \$	19 375 \$
Moins : Provision pour dépréciation	(723 754)	(19 375)
Actif d'impôt différé, net	- \$	- \$

NOTE 8 - ACTIONS ORDINAIRES

La société a autorisé 500 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale. Aux 31 décembre 2021 et 2020, 93 001 995 et 83 600 000 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au 31 décembre 2020, la Société a émis 83 600 000 actions ordinaires en échange des contributions discutées dans la Note 5 et totalisant 87 018 \$.

**WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WiGL,
INC. NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS**

Aux 31 décembre 2021 et 2020

Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2021, la société a ouvert une levée de fonds en vertu du règlement CF et a vendu 9 232 512 actions ordinaires pour un produit brut de 4 837 428 \$. Il y a eu 773 721 \$ de frais nets liés à la levée ainsi que 169 283 actions émises à StartEngine pour des services rendus d'une valeur de 99 995 \$. Du produit brut, 207 079 \$ ont été placés en dépôt fiduciaire et ont été distribués à la société le 18 février 2022.

Dans le cadre de la levée de fonds, StartEngine a approuvé un montant maximum d'avances par StartEngine pour le compte de la Société d'un montant de 276 000 \$. De ce montant, 155 000 \$ ont été utilisés par la Société, mais ont été remboursés à partir des fonds levés, résultant en un solde dû nul au 31 décembre 2021.

NOTE 9 - COÛTS NON RECOUVRABLES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a été victime d'une escroquerie consistant à pirater un compte de courrier électronique et à rediriger les paiements des fournisseurs vers un compte bancaire frauduleux. Il en a résulté de faux paiements de fournisseurs d'un montant de 153 872 \$. À ce jour, la société n'a pu recouvrer aucun des paiements frauduleux et, par conséquent, ces paiements sont inclus en tant que coûts irrécouvrables dans les autres produits (charges) de l'état des résultats.

PARTIE III

INDEX DES PIECES A CONVICTION

Les documents énumérés dans l'index des pièces du présent rapport sont incorporés par référence ou sont déposés avec le présent rapport, dans chaque cas comme indiqué ci-dessous.

- 1.1 Contrat d'émission avec StartEngine Primary LLC*
- 2.1 Statuts de la société*
- 2.2 Statuts et certificat de modification des statuts*
- 2.3 Attestation de modification des statuts en date du 19 novembre 2021*
- 2.4 Attestation de modification des statuts en date du 19 novembre 2021*
- 4.1 Forme de l'accord de souscription*
- 6.1 Contrat de conseil de Guinn Partners en date du 1er novembre 2020*
- 6.2 Accord de prêt et billet à ordre daté du 26 février 2020 et amendé le 1er janvier 2021 entre la société et Glover 38 Holdings, LLC*
- 6.3 Cession des droits en date du 26 février 2020*
- 6.4 Contrat de cession daté du 7 janvier 2019*
- 6.5 Cession des droits de brevet en date du 3 mars 2021 à la société du G38*
- 8 Consentement des auditeurs
- 11 Consentement des auditeurs
- 12 Avis de CrowdCheck Law, LLP*

* Déposé avec le formulaire 1-A de la société (dossier n° 024-11732) et incorporé par référence.

SIGNATURE

Conformément aux exigences de la réglementation A, l'émetteur a dûment fait signer le présent rapport en son nom par le soussigné, dûment autorisé à cet effet, à Hampton, dans l'État de Virginie, le 15 février 2023.

Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc.

Par /s/ Ahmad Glover

Dr. Ahmad Glover, fondateur et directeur général de
Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc.

La présente note d'information a été signée par les personnes suivantes, en leur qualité et aux dates indiquées.

/s/ Ahmad Glover

Dr. Ahmad Glover,
Président exécutif du conseil d'administration, directeur général,
Ahmad Glover, président exécutif du conseil d'administration,
directeur général, directeur financier, directeur comptable et
directeur Date : 15 février 2023.

Item 14 États financiers

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

[Joint directement après cette page].

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

Table des matières

Rapport du vérificateur indépendant	2
État de la situation financière	3
États des pertes et du Résultat globale	4
États des variations du déficit des actionnaires	5
États des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7 - 30

2 Sheppard Ave E, 20th Floor
Toronto, Ontario
Canada
Téléphone: +1.844.635.5722

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
INDÉPENDANT**

Aux actionnaires de
WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états de la situation financière, de la variation du déficit des actionnaires, de la perte globale et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, ainsi que les notes afférentes comprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisions les audits de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Avis

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC. au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board.

Accent mis sur la question

Sans remettre en cause notre avis, nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC. à poursuivre son activité.

ND LLP

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Toronto, Ontario
July 28, 2023

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2022 et au 31 DÉCEMBRE 2021

(Exprimé en dollars américains)

	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs			
Actifs à court terme :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	306 950 \$	300 669 \$
Avance aux salariés		-	100 000
Fonds bloqués		106 147	207 079
Investissements en titres	6	147 709	1 332 401
Inventaire		3 911	3 911
Total de l'actif circulant		564 717	1 944 060
Immobilisations corporelles, nettes	7	47 609	62 012
Prises de participation		5 851	4 547
Créances sur les parties liées	8	-	351 978
Brevets, nets	9	158 730	59 370
Marques commerciales	9	46 263	21 633
Total des actifs		823 170 \$	2 443 600 \$
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme :			
Créditeurs et charges à payer		78 021 \$	128 675 \$
Dettes envers les parties liées	8	64 004 \$	
Total des dettes à court terme		142 025	128 675
Passif à long terme		-	-
Total du passif		142 025	128 675
Capitaux propres :			
Actions ordinaires	10	5 190 361	4 250 720
Déficit accumulé		(4 509 216)	(1 935 795)
Total des capitaux propres		681 145	2 314 925
Total du passif et des capitaux propres		823 170 \$	2 443 600 \$

Approuvé par : “Dr. Ahmad Glover”

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS DES PERTES ET DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

	Note	31 décembre, 2022	31 décembre, 2021
Revenu		479 999 \$	49 894 \$
Dépenses courantes :	15		
Honoraires professionnels		136 868	171 876
Publicité et marketing		112 344	354 852
Frais généraux et administratifs		111 902	502 434
Frais d'occupation		27 965	12 718
Voyage		58 390	26 887
Frais de consultation et de sous-traitance		385 229	152 545
Paie et rémunération		535 124	506 974
Recherche et développement	15	1 433 511	249 842
Amortissement	7	17 375	11 670
Total des dépenses courantes		2 818 708	1 989 798
Perte découlant de l'activité		(2 338 709)	(1 939 904)
Autres produits (charges)			
Gain (perte) non réalisé(e)		(129 451)	78 909
Autres revenus		4 886	26 576
Gain (perte) réalisé(e)		(110 147)	(24 890)
Total des autres produits (charges)		(234 712)	80 595
Perte nette avant impôts sur le revenu		(2 573 421)	(1 859 309)
Provision pour impôts sur le revenu		-	-
Perte nette globale		(2 573 421) \$	(1 859 309) \$
Perte de base et diluée par action		(0,03)	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base & dilué		93 627 003	89 432 382

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS DES DÉFICITS DES ACTIONNAIRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET LE 31 DÉCEMBRE 2021

(Exprimé en dollars américains)

	Nombre d'actions ordinaires	Montant	Déficit	Total
Solde au 1er janvier 2021	83 600 000	87 018	(76 486)	10 532
Émission d'actions (Note 10)	9 401 995	4 163 702	-	4 163 702
Total des pertes globales	-	-	(1 859 309)	(1 850 309)
Solde au 31 décembre 2021	90 985 145	4 250 720	(1 935 795)	2 314 925
Émission d'actions (Note 10)	1 283 505	1 551 814	-	1 551 814
Rachat d'actions (Note 10)	(387 451)	(612 173)	-	(612 173)
Total des pertes globales	-	-	(2 573 421)	(2 573 421)
Solde au 31 décembre 2022	93 898 049	5 190 361	(4 509 216)	681 145

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités courantes		
Perte nette	(2 573 421) \$	(1 859 309) \$
Ajustements pour réconcilier la perte nette avec la trésorerie nette utilisée par les activités courantes :		
Dépréciation et amortissement	17 375	11 670
Dépréciation des marques	900	-
(Gain) perte non réalisé(e) sur les investissements	129 451	(78 909)
Perte réalisée sur titres	110 147	24 890
Inventaire	-	2 000
Avance sur salaire au salarié	34 375	(100 000)
Créditeurs et charges à payer	(50 654)	122 325
Trésorerie nette utilisée par les activités courantes	(2 331 827)	(1 877 333)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'investissements	-	(1 759 399)
Produits de la vente d'investissements	950 386	502 878
Réinvestissement des dividendes et des plus-values dans les investissements	(4 886)	(21 861)
Achat de participations	(1 710)	(4 547)
Dépenses d'application incorporelles	(127 862)	(53 834)
Achat d'actifs immobilisés	-	(65 826)
Trésorerie nette provenant (utilisée) des activités d'investissement	815 928	(1 402 589)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission d'actions ordinaires	1 895 605	4 837 428
Prêt d'actionnaire à payer	-	3 825
Frais d'offre	(343 791)	(673 726)
Paitements sur les effets à payer des parties liées	(130 566)	(379 857)
Abonnements à recevoir	100 932	(207 079)
Trésorerie nette provenant des activités de financement	1 522 180	3 580 591
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 281	300 669
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début	300 669	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	306 950 \$	300 669 \$

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc. ("la Société") a été constituée le 26 février 2020 en vertu des lois de l'État de Virginie, et son siège social se trouve à Hampton, VA. La société conçoit une technologie qui permet aux consommateurs d'alimenter leurs appareils en déplacement ou de recharger leur batterie pendant qu'ils utilisent leur appareil sans fil. En développant l'ingénierie qui sous-tend ses brevets, la société offre aux consommateurs la possibilité de synchroniser, de créer et de vendre des produits qui gèrent et réduisent les coûts associés à l'alimentation sans fil des appareils.

2. BASE DE PRÉPARATION

2.1 Déclaration de conformité

Ces états financiers, y compris les données comparatives, ont été préparés en utilisant des méthodes comptables conformes aux normes internationales d'information financière ("IFRS") publiées par l'International Accounting Standards Board ("IASB"). Les états financiers précédents ont été préparés selon les principes généralement acceptés aux États-Unis d'Amérique ("GAAP"). Voir la note 15 pour plus de détails sur la transition vers les IFRS.

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 28 juillet 2023.

2.2 Base de mesure

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle procède à certaines estimations comptables critiques. La direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables de la société.

La société fait des estimations et des hypothèses sur l'avenir qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les prévisions d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances. À l'avenir, l'expérience réelle peut différer de ces estimations et hypothèses.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont incluses dans la note 15.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

2.2 Base de mesure (suite)

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective en l'incluant dans le résultat global de l'exercice du changement, si le changement n'affecte que cet exercice, ou de l'exercice du changement et des exercices futurs, si le changement affecte les deux exercices.

Les domaines impliquant davantage de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers, sont abordés dans la note 4.

Ces états financiers ont été préparés sur la base du coût historique et sont présentés en dollars américains, qui est également la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, sauf indication contraire. Le coût historique est généralement basé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé à l'aide d'une autre technique d'évaluation. Pour estimer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'entreprise a tenu compte des caractéristiques de l'actif ou du passif si les acteurs du marché prenaient ces caractéristiques en considération pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

2.3 Caractère préoccupant de l'activité

La Société a subi des pertes au cours de la période actuelle et des périodes précédentes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a subi une perte nette de 2 573 421 \$ (1 859 309 \$ en 2021). La Société a un déficit cumulé de 4 509 216 \$ (2021 - 1 935 795 \$). Bien que la Société ait réussi à obtenir des financements supplémentaires dans le passé, les conditions actuelles du marché soulèvent des incertitudes importantes qui peuvent jeter un doute significatif sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

Comme la société est en train de passer au stade de la production, le recouvrement des coûts encourus à ce jour pour les immobilisations dépend de la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire pour achever les expositions d'immobilisations et/ou de la rentabilité future des opérations. Bien qu'elle ait réussi à lever des fonds dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir. La société prévoit d'entrer dans sa première année d'activité et de générer des revenus pour couvrir ses dépenses d'exploitation.

Ces états financiers ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui supposent que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. En conséquence, aucun ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs n'a été effectué dans les présents états financiers. Si l'entreprise n'est plus en mesure de poursuivre ses activités, certains actifs et passifs pourraient nécessiter un retraitement sur la base de la liquidation, ce qui pourrait différer sensiblement de la base de la continuité d'exploitation.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

2.4 Normes et interprétations nouvelles et modifiées non encore adoptées

Classification des passifs comme courants ou non courants (amendements à l'IAS 1)

Le 23 janvier 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1 *Présentation des états financiers*, afin de clarifier la classification d'un passif comme courant ou non courant. Le 15 juillet 2021, l'IASB a publié un amendement reportant la date d'entrée en vigueur d'un an.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements ont éliminé l'exigence selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif d'au moins 12 mois doit être inconditionnel pour classer un passif comme non courant. Au lieu de cela, le droit doit être substantiel et exister à la fin de la période de reporting..

Les amendements clarifient également la manière dont une entité classe un passif convertible au gré de la contrepartie. Les amendements précisent que :

Le règlement d'un passif comprend le transfert des instruments de capitaux propres de l'entité à la contrepartie.

Lors de la classification d'un passif comme courant ou non courant, une entité ne peut omettre que les options de conversion comptabilisées en tant que capitaux propres.

Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue (amendements à l'IAS 16)

Le 14 mai 2021, l'IASB a publié *Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue (amendements à l'IAS 16)*.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements fournissent des indications sur la comptabilisation des produits de la vente d'éléments qu'une entité produit et vend dans le cadre du processus de mise à disposition d'une immobilisation corporelle pour son utilisation prévue, ainsi que sur les coûts de production associés. Plus précisément, le produit de la vente d'éléments produits avant que l'actif correspondant ne soit prêt à être utilisé, ainsi que les coûts de production correspondants, doivent être comptabilisés en résultat.

Définition des estimations comptables (amendements à l'IAS 8)

Le 12 février 2022, l'IASB a publié *Définition des estimations comptables - Amendements à l'IAS 8*.

Les amendements s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

2.4 Normes et interprétations nouvelles et modifiées non encore adoptées

Ces amendements introduisent une nouvelle définition des estimations comptables, précisant qu'il s'agit de montants monétaires dans les états financiers qui sont soumis à une incertitude de mesure. Les amendements clarifient également la relation entre les méthodes comptables et les estimations comptables en précisant qu'une société élabore une estimation comptable pour atteindre l'objectif fixé par la méthode comptable.

Classification des passifs comme courants ou non courants (amendements à l'IAS 1)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1 Présentation des états financiers, afin de clarifier le classement d'un passif comme courant ou non courant. Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié un amendement reportant la date d'entrée en vigueur d'un an.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements ont éliminé la condition selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif d'au moins 12 mois doit être inconditionnel pour classer un passif comme non courant. Au lieu de cela, le droit doit être substantiel et exister à la fin de la période de reporting.

Les amendements clarifient également la manière dont une entité classe un passif convertible au gré de la contrepartie. Les amendements précisent que :

Le règlement d'un passif comprend le transfert des instruments de capitaux propres de l'entité à la contrepartie.

Lors de la classification d'un passif comme courant ou non courant, une entité ne peut omettre que les options de conversion comptabilisées en tant que capitaux propres.

Initiative sur les informations à fournir - Informations à fournir sur les méthodes comptables (amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié Disclosure Initiative - Disclosure of Accounting Policies (Amendments to IAS 1 and IFRS Practice Statement 2 Making Materiality Judgements).

Les amendements s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements visent à aider les entreprises à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables. Les principaux amendements :

- imposent aux entreprises de fournir des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables ;
- précisent que les informations sur les méthodes comptables relatives à des transactions, autres événements ou conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et n'ont pas à être divulguées ;
- préciser que toutes les méthodes comptables relatives à des transactions, autres événements ou conditions significatifs ne sont pas elles-mêmes significatives pour les états financiers d'une entreprise.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

Classification des passifs comme courants ou non courants (amendements à l'IAS 1)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1 Présentation des états financiers, afin de clarifier le classement d'un passif comme courant ou non courant. Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié un amendement reportant la date d'entrée en vigueur d'un an.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements ont éliminé la condition selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif d'au moins 12 mois doit être inconditionnel pour classer un passif comme non courant. Au lieu de cela, le droit doit être substantiel et exister à la fin de la période de reporting.

Les amendements clarifient également la manière dont une entité classe un passif convertible au gré de la contrepartie. Les amendements précisent que :

Le règlement d'un passif comprend le transfert des instruments de capitaux propres de l'entité à la contrepartie.

Lors de la classification d'un passif comme courant ou non courant, une entité ne peut omettre que les options de conversion comptabilisées en tant que capitaux propres.

Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue (amendements à IAS 16).

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue (amendements à IAS 16).

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements fournissent des indications sur la comptabilisation des produits de la vente d'éléments qu'une entité produit et vend dans le cadre du processus de mise à disposition d'une immobilisation corporelle pour son utilisation prévue, ainsi que sur les coûts de production associés. Plus précisément, le produit de la vente d'éléments produits avant que l'actif correspondant ne soit prêt à être utilisé, ainsi que les coûts de production correspondants, doivent être comptabilisés dans le compte de résultat

Définition des estimations comptables (amendements à l'IAS 8)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié Définition des estimations comptables - Amendements à l'IAS 8.

Les amendements s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une demande anticipée est autorisée.

Ces amendements introduisent une nouvelle définition des estimations comptables, précisant qu'il s'agit de montants monétaires dans les états financiers qui sont soumis à une incertitude de mesure. Les amendements clarifient également la relation entre les méthodes comptables et les estimations comptables en précisant qu'une entreprise élabore une estimation comptable pour atteindre l'objectif fixé par la méthode comptable.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, sauf indication contraire.

3.1 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composants qui ont une durée de vie utile homogène en utilisant la méthode linéaire afin d'amortir le coût initial jusqu'à la valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Mobilier, agencements et équipements	5 à 10 ans
Véhicule électronique	5 ans

Les autres immobilisations corporelles comprennent le mobilier de bureau, le matériel informatique et les véhicules.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque année. Ce réexamen tient compte de la nature des actifs, de leur utilisation prévue et des changements technologiques.

Les gains ou pertes sur les cessions sont déterminés comme la différence entre le produit et la valeur comptable et sont comptabilisés dans les "Autres produits et charges d'exploitation" dans le compte de résultat.

3.2 Revenus

Les revenus sont évalués sur la base de la contrepartie promise dans le cadre d'un contrat avec un client, à l'exclusion des montants collectés pour le compte de tiers. L'entreprise comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle d'un bien ou d'un service à un client.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.3 Immobilisations incorporelles

Marques et relations avec la clientèle

Les marques commerciales à durée de vie limitée et les relations avec la clientèle sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile, qui est généralement de cinq ans au maximum, et une perte de valeur est comptabilisée en résultat lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette.

Immobilisations incorporelles générées en interne par des dépenses de recherche et de développement Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, l'entité peut démontrer tous les éléments suivants :

- (a) la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle de sorte qu'elle soit disponible à l'utilisation ou à la vente ;
- (b) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- (c) sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- (d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La société peut notamment démontrer l'existence d'un marché pour la production de l'immobilisation incorporelle ou l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si elle doit être utilisée en interne, l'utilité de l'immobilisation incorporelle ;
- (e) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- (f) sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts de développement sont capitalisés dès que les critères ci-dessus sont remplis. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les frais de développement sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ils sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile, qui est généralement de huit ans au maximum, et une perte de valeur est comptabilisée en profit ou la perte de valeur est comptabilisée en résultat lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette.

3.4 Dépréciation des actifs corporels

À chaque date de clôture, l'entreprise examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, la société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée, les actifs de l'entreprise sont également affectés à des unités génératrices de

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.4 Dépréciation des immobilisations corporelles (suite)

trésorerie individuelles ou, dans le cas contraire, ils sont affectés à le plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'usage. Pour évaluer la valeur d'utilisation, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et le risque spécifique à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est estimée inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des autres éléments du résultat global, sauf si l'actif concerné est comptabilisé à un montant réévalué supérieur au coût, auquel cas la perte de valeur est traitée comme une diminution de la réévaluation.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, tant que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des années précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans l'état des résultats et des autres éléments du résultat global, sauf si l'actif concerné est comptabilisé à un montant réévalué supérieur au coût, auquel cas la reprise de la perte de valeur est traitée comme une augmentation de la réévaluation.

3.5 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'entreprise devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages substantiels sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou lorsqu'il arrive à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qui sont évalués initialement à leur juste valeur.

Les actifs et passifs financiers sont évalués ultérieurement comme décrit ci-dessous.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.5 Instruments financiers (suite)

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers autres que ceux désignés et efficaces en tant qu'instruments de couverture sont classés dans les catégories suivantes lors de leur comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie détermine l'évaluation ultérieure et si les produits et charges qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global. Tous les produits et charges relatifs aux actifs financiers sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne remplissent pas les conditions pour être inclus dans l'une des autres catégories d'actifs financiers. L'entreprise n'a pas d'actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2022.

Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, sauf si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans la réserve disponible à la vente dans les capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des écarts de change sur les actifs monétaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. Lorsque l'actif est cédé ou déprécié, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) en résultat et présenté(e) en tant qu'ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global.

Les investissements disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable sont évalués au coût diminué de toute dépréciation identifiée.

Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation des actifs financiers

Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

Les preuves objectives de dépréciation peuvent inclure :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie ;
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal ; ou

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.5 Instruments financiers (suite)

- il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou se réorganise financièrement.

Les créances individuellement significatives font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'elles sont en souffrance ou lorsque d'autres éléments objectifs indiquent qu'une contrepartie spécifique va manquer à ses obligations. Les dépréciations de créances sont présentées en profit ou en perte.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers, en fonction de l'objectif pour lequel le passif a été contracté. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode garantit que toute charge d'intérêt sur la période de remboursement est à un taux constant sur le solde du passif comptabilisé dans l'état de la situation financière. Dans ce contexte, les charges d'intérêt comprennent les coûts de transaction initiaux et les primes payables au moment du remboursement, ainsi que tout intérêt ou coupon payable pendant que le passif est en cours.

Les dettes financières de la société comprennent les dettes commerciales et autres dettes.

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière et dans les états séparés des flux de trésorerie comprennent des éléments de trésorerie qui sont facilement disponibles ou convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque insignifiant de changement de valeur. La trésorerie comprend les dépôts bancaires, les fonds de caisse et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est d'un an et qui sont remboursables à tout moment après 30 jours. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme dont l'échéance est inférieure à douze mois.

3.7 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'entreprise devra s'acquitter de cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Le montant comptabilisé en tant que provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

trésorerie.

Lorsque l'on s'attend à ce qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires au règlement d'une provision soit recouvrée auprès d'un tiers, la créance est comptabilisée en tant qu'actif s'il est quasiment certain que le remboursement sera reçu et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.8 Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts courants sur le revenu sont comptabilisés pour les impôts estimés à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable de l'année en cours et pour tout ajustement des impôts sur le revenu à payer au titre des années précédentes. L'impôt sur le résultat courant est déterminé sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa base fiscale, à l'exception des différences temporelles imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill et des différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte imposable.

La comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporelles déductibles est limitée aux cas où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels l'actif d'impôt différé pourra être imputé. À la fin de chaque exercice, la société réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

3.9 Capitaux propres

Le capital social représente le montant reçu lors de l'émission d'actions. Si des actions sont émises lors de l'exercice d'options et de bons de souscription, le compte de capital social comprend également les coûts de rémunération précédemment enregistrés comme options sur actions et bons de souscription.

Autres éléments des capitaux propres

Le cumul des autres éléments du résultat global comprend la réserve des actifs financiers disponibles à la vente. Les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

comptabilisés dans cette réserve. Tous les éléments du cumul des autres éléments du résultat global seront ou pourront être reclassés en profit ou en perte.

Le surplus d'apport comprend les bons de souscription émis à des parties indépendantes pour des services rendus dans le cadre de la levée de capitaux et les options sur actions émises à l'intention des employés de la société.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.10 Bénéfice/perte par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'année concernée. Le nombre moyen pondéré d'actions est calculé en appliquant une pondération basée sur le moment de l'année où un certain nombre d'actions ont été émises et en circulation.

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation et de toutes les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les instruments potentiellement dilutifs avaient été convertis.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La société fait des estimations et des hypothèses sur l'avenir qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les prévisions d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances. À l'avenir, l'expérience réelle peut différer de ces estimations et hypothèses.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective en l'incluant dans le résultat net et/ou le résultat global de l'année du changement, si le changement n'affecte que cette année, ou de l'année du changement et des années futures, si le changement affecte les deux années.

Les hypothèses importantes concernant l'avenir et les autres sources d'incertitude en matière d'estimation que la direction a formulées à la date d'établissement de la situation financière et qui pourraient entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs concernant, sans s'y limiter, les éléments suivants :

(i) Dépréciation des immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles de la société est examinée par la direction afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La direction estime que la valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'usage et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Pour évaluer la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation approprié.

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour calculer la valeur actuelle nette des flux

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

de trésorerie futurs sont : a) les flux de trésorerie futurs ; b) le calendrier et la quantité des dépenses d'investissement et d'entretien futures ; c) les taux de croissance à long terme, et d) les taux d'actualisation pour refléter les risques encourus. A la date du rapport, il n'y a pas d'indication de perte de valeur.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES (suite)

(ii) Durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles et des immeubles de placement

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont réexaminées à la date de clôture et ajustées le cas échéant, en tenant compte des évolutions technologiques. Des taux d'amortissement uniformes sont établis sur la base de la méthode de l'amortissement dégressif, qui peut ne pas représenter l'utilisation réelle des actifs. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

(iii) Évaluation de la juste valeur et processus d'évaluation

Les actifs et passifs sélectionnés par l'entreprise sont évalués à leur juste valeur à des fins d'information financière. L'entreprise détermine les techniques d'évaluation et les données d'entrée appropriées pour les évaluations de la juste valeur. Pour estimer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société utilise des données observables sur le marché dans la mesure où elles sont disponibles. Lorsque les données de niveau 1 ne sont pas disponibles, l'entreprise fait appel à des évaluateurs tiers pour procéder à l'évaluation. La société travaille en étroite collaboration avec les évaluateurs externes qualifiés afin d'établir les techniques d'évaluation appropriées et les données d'entrée du modèle.

(iv) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Pour estimer la valeur nette de réalisation, la société utilise les valeurs disponibles au moment de l'estimation.

En outre, les activités de la société l'exposent au risque de variation des prix des matières premières. Le risque de prix des matières premières provient principalement des transactions sur les marchés mondiaux pour assurer l'approvisionnement en cacao, café vert et autres matières premières nécessaires à la fabrication de certains produits de la société. Les matières premières détenues pour être utilisées dans la production des stocks ne sont pas dépréciées en dessous du coût si les produits finis dans lesquels elles seront incorporées sont censés être vendus à un prix égal ou supérieur au coût. Toutefois, lorsqu'une baisse du prix des matières premières indique que le coût des produits finis est supérieur à la valeur nette de réalisation, les matières premières sont ramenées à leur valeur nette de réalisation. Dans de telles circonstances, le coût de remplacement des matières premières est la meilleure mesure disponible de leur valeur nette de réalisation.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2022	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	306 950 \$	300 669 \$

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

6. INVESTISSEMENTS EN TITRES

	2022	2022
Actions détenues	147 709 \$	745 871 \$
Fonds négociés en bourse et fonds à capital fixe	-	1 544
Fonds mutuels	-	570 986
Investissements des sociétés non publiques	-	-
	147 709 \$	1 332 401 \$

En plus de ce qui précède, la société investit périodiquement dans des titres de participation de sociétés publiques et non publiques à des fins commerciales et stratégiques. Les investissements dans des sociétés publiques sont comptabilisés à la juste valeur sur la base des prix cotés sur le marché et totalisaient 147 709 \$ au 31 décembre 2022, contre 1 332 401 \$ pour la période close le 31 décembre 2021. Les investissements dans des titres de participation d'entités non publiques dont la juste valeur n'est pas facilement déterminable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation, le cas échéant, plus ou moins les variations résultant de changements de prix observables dans le cadre de transactions ordonnées pour un investissement identique ou similaire du même émetteur et totalisaient 5 851 \$ et 4 547 \$ aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a investi dans des titres de participation composés de fonds communs de placement et d'actions de sociétés individuelles et a adopté l'ASU 2016-01, qui exige que les placements en actions soient évalués à la juste valeur et que les variations de la juste valeur soient comptabilisées dans le résultat net. Les fonds sont négociés publiquement sur un marché actif, ce qui en fait un niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, l'entreprise a investi 1 759 399 \$ dans un compte Edwards Jones, a reçu 502 878 \$ de produits de la vente d'investissements et a réinvesti 21 861 \$ de dividendes et de gains en capital dans des investissements. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'entreprise a enregistré des plus-values latentes de 78 909 \$ et une perte sur la vente d'actions de 24 890 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a reçu 950 386 \$ de produits de la vente d'investissements et a réinvesti 4 886 \$ de dividendes dans des investissements. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la société a enregistré des pertes non réalisées de 129 451 \$ et une perte sur la vente d'actions de \$110,147. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a investi 4 547 \$ dans 14 entreprises via le financement participatif (crowd funding). Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, l'entreprise a investi 1 710 \$ supplémentaires dans trois entreprises par le biais du crowd funding. Étant donné que les entreprises ne sont pas publiques et qu'elles n'ont pas de juste valeur facilement déterminable, l'entreprise comptabilise ces investissements au coût, moins les dépréciations, conformément à l'ASC 321. Au cours de l'exercice, l'entreprise a enregistré une perte de 406 dollars sur l'une des participations. Le solde des participations au 31 décembre 2022 était de 5 851 \$.

Lors de la transition vers les IFRS (note 15), il a été déterminé que les hypothèses adoptées précédemment et les estimations de la juste valeur marchande ne nécessiteraient aucun ajustement lors de la conversion.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

7. BIENS ET ÉQUIPEMENTS

	Test Équipement et PPE	Véhicule électro nique	Total
Coût			
Au 1er janvier 2021	6 189	-	-
Additions	3 098	62 728	-
Au 31 décembre 2021	9 287	62 728	72 015
 Additions			
Au 31 décembre 2022	9 287	62 728	72 015
 Amortissement cumulé			
Au 1er janvier 2021	71	-	71
Amortissement de l'exercice	1 923	8 009	9 932
Au 31 décembre 2021	1 994	8 009	10 003
 Amortissement de l'exercice			
Au 31 décembre 2022	1 857	12 546	14 103
Valeur comptable nette	3 851	20 555	24 106
Au 31 décembre 2021	7 293	54 719	62 012
Au 31 décembre 2022	5 436	42 173	47 609

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a avancé 100 000 \$ au PDG de la société en guise d'avance sur son salaire annuel et cette somme reste impayée au 31 décembre 2021. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le PDG a remboursé 34 375 \$ en espèces et le solde de 65 625 \$ a été réglé par le biais d'un retour d'actions. Au 31 décembre 2022, le solde était de 0 \$.

En outre, au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, la Société a avancé des fonds pour couvrir des dépenses au nom du PDG et de l'autre société du PDG. Le solde de la créance sur les parties liées s'élevait à 351 978 \$ au 31 décembre 2021. Des avances supplémentaires de 130 566 \$ ont été consenties au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. En décembre 2022, le PDG a réglé le solde de 482 544 \$ par le biais d'un retour d'actions. Au 31 décembre 2022, le solde était de 0 \$.

Comme indiqué ci-dessus, le PDG a restitué 387 451 actions, d'une valeur de 1,58 \$ par action, soit une valeur totale de 612 173 \$. En plus de la restitution d'actions réglant les créances entre parties liées ci-dessus, il en résulte un montant dû au PDG de 64 004 \$, comptabilisé en tant que créance entre parties liées au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le PDG a augmenté la ligne de crédit disponible pour la Société à 90 000 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a prélevé un montant supplémentaire de 3 825 euros sur le prêt et a remboursé le solde de la ligne de crédit. 3 825 \$ sur le prêt et a ensuite effectué des paiements de 27 879 \$ pour ramener le solde à zéro.

9. ACTIFS INCORPORELS

	31 décembre 2022	31.2021 décembre,
Brevets délivrés	85 753 \$	43 023 \$
Brevets en instance	79 148	19 546
Marques	46 263	21 633
Total des immobilisations incorporelles	211 164	84 202
Amortissement cumulé	(6 171)	(3 199)
Immobilisations incorporelles, nettes	204 993 \$	81 003 \$

Le brevet américain #9985465 a été délivré le 29 mai 2018. La durée de vie du brevet d'utilité est de 20 ans à compter de la date de la demande. En janvier 2021, un brevet mondial a été délivré sur la base du brevet d'utilité américain délivré en mai 2018. La société a commencé à amortir les brevets mondiaux sur la durée de vie utile restante du brevet d'utilité sous-jacent.

Le brevet américain #11462949 a été délivré le 4 octobre 2022. La durée de vie du brevet d'utilité est de 20 ans à compter de la date de la demande. La société a commencé à amortir le brevet accordé sur la durée de vie utile du brevet sous-jacent.

La charge d'amortissement s'est élevée à 2 972 \$ et 2 438 \$ pour les exercices se terminant les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

9. ACTIFS INTANGIBLES (suite)

La société continue de déposer et de travailler sur d'autres brevets. Les frais d'avocat y afférents sont comptabilisés comme des brevets en instance et l'amortissement commencera lorsque les brevets auront été délivrés. La société a également déposé plusieurs marques. Comme la société est en mesure de prolonger indéfiniment la durée de vie des marques, celles-ci sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Si la société laisse l'une de ces marques tomber en déchéance, elle sera comptabilisée en charges au cours de cette période. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a abandonné une marque dont les frais juridiques capitalisés s'élevaient à 900 \$ et ont été comptabilisés en charges au cours de l'exercice.

10. CAPITAL SOCIAL

10.1 Capital social

autorisé :

- 500 000 000 actions ordinaires sans valeur nominale, votantes, participantes, dividende déclaré par le conseil d'administration.

Émises :

- (i) Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2021, la Société a ouvert une levée de fonds en vertu du Règlement CF et a vendu 9 232 512 actions ordinaires pour un produit brut de 4 837 428 \$. Il y a eu 773 721 \$ de frais nets liés à la levée de fonds ainsi que 169 283 actions émises à StartEngine pour des services rendus d'une valeur de 99 995 \$. Du produit brut, 207 079 \$ ont été placés en dépôt fiduciaire et ont été distribués à la Société le 18 février 2022.
- (ii) Dans le cadre de la levée de fonds, StartEngine a approuvé un montant maximum d'avances par StartEngine pour le compte de la Société d'un montant de 276 000 \$. De ce montant, 155 000 \$ ont été utilisés par la Société, mais ont été remboursés à partir des fonds levés, résultant en un solde dû nul au 31 décembre 2021.
- (iii) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a ouvert une levée de fonds au titre du règlement A et a vendu 1 283 378 actions ordinaires supplémentaires pour un produit brut de 1 894 930 \$. Ce chiffre comprend 1 199 323 actions qui ont été émises à 1,58 \$/action. En outre, 84 055 actions gratuites ont été émises à l'intention de certains investisseurs dans le cadre de cette levée de fonds. Les frais nets liés à la levée de fonds se sont élevés à 343 791 dollars. Sur le produit brut, 106 147 \$ ont été placés sous séquestre pour être distribués à la société après la fin de l'année. Actuellement, 79 610 \$ devraient être libérés en mars 2023 et 26 537 \$ devraient être libérés en juin 2023. Dans le cadre de la levée de fonds, des actions seront émises au profit du courtier à hauteur de 1 % du produit brut de la levée de fonds. Au 31 décembre 2022, ce montant est estimé à 11 993 actions pour une valeur de 18 949 \$.

Les actions en circulation de la société au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Catégorie	Émises et en circulation
Actions ordinaires	93 899 196

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

11. PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte de base par action est basé sur la perte de la période divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Dans le calcul de la perte diluée par action, les actions ordinaires potentielles dilutives telles que les options sur actions n'ont pas été incluses car elles auraient pour effet de diminuer la perte par action. Une diminution de la perte par action serait antidilutive. Les détails des options sur actions émises qui pourraient potentiellement diluer le résultat par action à l'avenir sont donnés.

La perte de base et la perte diluée par action ont été calculées en utilisant la perte nette comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement de la perte nette n'a été nécessaire en 2022 et 2021.

	2022	2021
Perte nette	2 573 421 \$	1 859 309 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	93 627 003	89 432 382
Perte de base par action	(0,03) \$	(0,02) \$

12. IMPÔTS SUR LE REVENU

Le taux d'imposition effectif de la société diffère du taux d'imposition fédéral et étatique combiné aux États-Unis d'Amérique. Cette différence résulte des éléments suivants :

Impôts différés sur le revenu

Les principales composantes des actifs (passifs) d'impôts différés de la société sont les suivantes :

	2022	2021
Montants relatifs aux reports de pertes	4 782 111 \$	2 783 668 \$
Actif d'impôt différé net	1 243 349 \$	723 754 \$

La capacité à réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment de la rentabilité future des opérations. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de l'actif. Par conséquent, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au 31 décembre 2022 ou 2021.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

13. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants

- assurer la capacité de la société à poursuivre son activité ;
- augmenter la valeur des actifs de l'entreprise ; et
- fournir un rendement adéquat aux actionnaires.

Ces objectifs seront atteints en créant des expositions qui pourraient être commercialisées, en ajoutant de la valeur à ces projets et en les menant jusqu'à la construction finale afin d'en tirer des revenus.

La société fixe le montant du capital en proportion de sa structure de financement globale, c'est-à-dire les capitaux propres et les dettes financières. La société gère la structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, politiques et processus de gestion du capital au cours des périodes de référence.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur de tous les instruments financiers est proche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

L'entreprise est exposée, de par ses activités, aux risques financiers suivants :

- Risque de marché
- Risque de crédit
- Risque de liquidité

Comme toutes les autres entreprises, la société est exposée aux risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. La présente note décrit les objectifs, les politiques et les processus de la société en matière de gestion de ces risques, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer. D'autres informations quantitatives concernant ces risques sont présentées tout au long de ces états financiers.

L'exposition de la société aux risques liés aux instruments financiers, ses objectifs, politiques et procédures de gestion de ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer n'ont pas subi de modifications substantielles par rapport aux années précédentes, sauf indication contraire dans la note.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Objectifs, politiques et processus généraux

Le conseil d'administration a la responsabilité générale de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques de l'entreprise et, tout en conservant la responsabilité finale, il a délégué à la fonction financière de l'entreprise le pouvoir de concevoir et d'appliquer des processus qui garantissent la mise en œuvre efficace des objectifs et des politiques.

L'objectif global du conseil d'administration est de définir des politiques visant à réduire les risques autant que possible sans affecter indûment la compétitivité et la flexibilité de l'entreprise. De plus amples détails concernant ces politiques sont présentés ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Les prix du marché comprennent trois types de risques : le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité.

14.1 Risque de change

Le risque de change est le risque qu'une variation des taux de change entre le dollar américain et d'autres devises étrangères affecte les activités et les résultats financiers de la société. La société n'est pas exposée de manière significative aux fluctuations des taux de change.

14.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour l'entreprise si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Les instruments financiers potentiellement soumis au risque de crédit pour la société sont principalement constitués de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les liquidités sont conservées auprès d'institutions financières de bonne réputation et peuvent être remboursées sur demande.

La société n'a pas de comptes commerciaux et n'a pas d'autres abonnements nominaux ; son exposition au risque de crédit est donc limitée. La société surveille en permanence les défaillances des contreparties, le cas échéant. Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours des périodes présentées.

14.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La politique de la société consiste à s'assurer qu'elle disposera toujours d'une trésorerie suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, dans des conditions normales et difficiles, sans subir de pertes

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

inacceptables ou risquer de nuire à sa réputation. La clé du succès en matière de gestion des liquidités est le degré de certitude des projections de flux de trésorerie. Si les flux de trésorerie futurs sont relativement incertains, le risque de liquidité augmente.

L'entreprise surveille son risque de pénurie de fonds en contrôlant les dates d'échéance des dettes commerciales et autres dettes existantes.

Détermination de la juste valeur

Les justes valeurs ont été déterminées à des fins d'évaluation et/ou d'information sur la base des méthodes suivantes. Le cas échéant, des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur sont fournies dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

Les valeurs comptables de l'état de la situation financière pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les dettes commerciales et autres dettes sont proches de la juste valeur en raison de leur nature à court terme. En raison de l'utilisation de jugements subjectifs et d'incertitudes dans la détermination des justes valeurs, ces valeurs ne doivent pas être interprétées comme étant réalisables dans le cadre d'un règlement immédiat des instruments financiers.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur après leur comptabilisation initiale sont regroupés dans les niveaux 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

- Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont dérivées des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont dérivées de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix) ; et
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont dérivées de techniques d'évaluation qui incluent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

15. PLACE AUX NORMES IFRS

15.1 Base de la transition aux IFRS

Application de la norme IFRS 1

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les premiers états financiers annuels à être préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Premiers états financiers annuels à être préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers consolidés ont été préparés comme décrit dans les notes 2 et 3. La société a appliqué la norme IFRS 1 pour préparer ces états financiers consolidés annuels.

La date d'adoption des IFRS par la Société est le 1er janvier 2022 et la fin de la période de reporting pour ces états financiers consolidés est le 31 décembre 2022. Toutefois, la date de transition de la société aux IFRS est le 1er janvier 2021, c'est-à-dire le début de la période comparative la plus ancienne.

Lors de la préparation de ses premiers états financiers consolidés selon les normes IFRS conformément à la norme IFRS 1, la société a choisi d'utiliser certaines des exemptions liées à l'application rétrospective de certaines normes IFRS, tout en tenant compte des exceptions à l'application rétrospective d'autres normes IFRS.

Différences de conversion cumulées

L'entreprise a choisi de remettre à zéro le montant des écarts de conversion cumulés à la date de transition. L'impact de ce choix a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués.

Exceptions obligatoires en vertu des IFRS

Parmi les exceptions prévues par l'IFRS 1 en vigueur à la date de transition du référentiel comptable antérieur aux IFRS, la société a utilisé les suivantes :

Estimations

Les estimations ne doivent pas être faites ou modifiées a posteriori. Les estimations déjà effectuées par la société selon le référentiel comptable antérieur n'ont pas été modifiées pour tenir compte des IFRS, sauf lorsqu'il était nécessaire de refléter une différence de méthode comptable. Aucun ajustement de ce type n'a été effectué lors de la transition.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

15. PLACE AUX IFRS (suite)

15.2 Rapprochement entre les IFRS et les GAAP américains

(a) Instruments financiers

Les IFRS exigent que certains instruments financiers soient évalués à leur juste valeur, alors qu'en vertu des GAAP américains, ils pouvaient être comptabilisés au coût. La présentation antérieure selon les GAAP américains étant évaluée à la juste valeur marchande, aucun ajustement n'a été nécessaire.

(b) Amortissement par composant

Les IFRS exigent que les principales composantes d'une immobilisation corporelle soient amorties séparément. Après examen par la direction de la comptabilisation et des composantes des immobilisations corporelles, il a été déterminé que les composantes étaient correctement séparées. En outre, un examen des hypothèses et estimations sous-jacentes de la juste valeur marchande des immobilisations corporelles a été effectué à la date des états financiers et aucune autre dépréciation n'a été identifiée.

(c) Effet sur les impôts sur le revenu

Étant donné qu'aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé selon les GAAP américains, aucun ajustement n'a été nécessaire lors de la transition vers les IFRS.
aucun ajustement n'a été nécessaire.

(d) Capitalisation des frais de développement

Parmi les dépenses de recherche et de développement qui ont été comptabilisées en tant que charges selon les GAAP américains, l'entreprise ayant commencé à générer des revenus, une partie des dépenses répondait aux exigences de capitalisation des IFRS, en particulier de l'IAS 38. Après examen par la direction des actifs incorporels actuellement capitalisés, il a été déterminé qu'aucun ajustement n'était nécessaire lors de la transition vers les IFRS.

(e) Présentation des dépenses d'exploitation

Selon les GAAP américains, les charges d'exploitation sont présentées selon la méthode de la fonction des charges, en vertu de laquelle les charges sont classées dans le coût des ventes, les frais de vente et les autres catégories en fonction de leur fonction. En vertu des IFRS, les dépenses sont présentées selon la méthode de la nature des dépenses, ce qui a entraîné des différences dans la présentation et la réaffectation des dépenses.

16. VIOLATION DE DONNÉES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a été victime d'une escroquerie consistant à pirater un compte de courrier électronique et à rediriger les paiements des fournisseurs vers un compte bancaire frauduleux. Il en a résulté de faux paiements de fournisseurs d'un montant de 153 872 \$. À ce jour, la société n'a pas été en mesure de recouvrer les paiements frauduleux et, par conséquent, ces paiements sont inclus en tant que coûts irrécouvrables dans les autres produits (charges) de l'état de la perte globale.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

(Exprimé en dollars américains)

17. ÉVÉNEMENTS CONSÉCUTIFS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La société a évalué les événements ultérieurs jusqu'au 2 mars 2023, date à laquelle ces états financiers pouvaient être publiés, et n'a relevé aucun événement ultérieur important à divulguer, à l'exception de ceux décrits ci-dessous.

Les brevets américains #11557927, #11557926 et #11557928 ont été délivrés à la société le 17 janvier 2023. La durée de vie utile du brevet d'utilité est de 20 ans à compter de la date d'application.

Après le 31 décembre 2022, la société a poursuivi la levée de fonds dans le cadre du règlement A et a vendu 241 741 actions ordinaires supplémentaires pour un produit brut de 357 650 \$. Ceci inclut 226 361 actions qui ont été émises à 1,58 \$/action. En outre, 15 380 actions gratuites ont été émises à l'intention de certains investisseurs dans le cadre de cette levée de fonds. Les frais nets liés à la levée de fonds se sont élevés à 36 532 \$. Sur le produit brut, 20 052 \$ ont été placés sous séquestre pour être distribués à une date ultérieure.

ÉTATS FINANCIERS POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023

[Joint directement après cette page].

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

**Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023
et 2022**

Table des matières

État de la situation financière	2
États des pertes et du résultat global	3
États des variations du déficit des actionnaires	4
États des flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6 - 29

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audités)

AU 30 JUIN 2023 et au 31 DÉCEMBRE 2022

(Exprimé en dollars américains)

	Note :	30 Juin, 2023	31 décembre 2022
Actifs			
Actif à court terme :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie Avance au personnel	5	658 467 \$	306 950 \$
Fonds en dépôt		219 647	106 147
Investissements en titres	6	252 676	147 709
Stock		3 911	3 911
Total de l'actif circulant		1 134 701	564 717
Immobilisations corporelles, nettes	7	40 571	47 609
Investissements en actions		5 674	5 851
Créances sur les parties liées	8	-	-
Brevets, nets	9	187 382	158 730
Marques	9	65 212	46 263
Total de l'actif		1 433 540 \$	823 170 \$
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme :			
Dettes et charges à payer		50 675 \$	78 021 \$
Créances sur les parties liées	8	64 108 \$	64 004 \$
Total de l'actif circulant		114 783	142 025
Passif à long terme		-	-
Total du passif		114 783	142 025
Capitaux propres :			
Actions ordinaires	10	6 909 609	5 190 361
Déficit accumulé		(5 590 852)	(4 509 216)
Total des capitaux propres		1 318 757	681 145
Total du passif et des capitaux propres		1 433 540 \$	823 170 \$

Approuvé par : “Dr. Ahmad Glover”

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL (non audités)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

	Note	30 Juin, 2023	30 Juin, 2022
Revenu		245 253 \$	50 000 \$
Dépenses courantes	15		
Honoraires professionnels	139 407		81 566
Publicité et marketing		53 122	74 335
Frais généraux et administratifs		141 817	39 712
Frais d'occupation		13 217	13 422
Voyage		63 554	20 330
Frais de consultation et de sous-traitance		19 901	143 256
Paie et rémunération		276 134	260 779
Recherche et développement	15	815 720	686 344
Amortissement	7	10 862	16 520
Total des dépenses courantes		1 533 734	1 336 264
Perte liée à des opérations		(1 288 481)	(1 286 264)
Autres produits (charges)			
Gain (perte) non réalisé(e)		104 415	(133 677)
Autres revenus		102 430	4 448
Gain (perte) non réalisé(e)		0	(74 901)
Total des autres produits (charges)		206 845	(204 130)
Perte nette avant impôts sur le revenu		(1 081 636)	(1 490 394)
Provision pour impôts sur le revenu		-	-
Perte nette globale		(1 081 636) \$	1 490 394 \$
Perte de base et diluée par action		(0,01)	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base et dilué		94 742 983	93 131 531

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS DU DÉFICIT DES ACTIONNAIRES (non audités)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

	Nombre de Action ordinaires	Montant	Déficit	Total
		\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2021	93 001 995	4 250 720	(1 935 795)	2 314 925
Émission d'actions (Note 10)	545 394	696 303	-	696 303
Total des pertes globales	-	-	(1 490 394)	(1 490 394)
Solde au 30 juin 2022	93 547 389	4 947 023	(3 426 189)	1 520 834
Solde au 31 décembre 2022	93 899 196	5 190 361	(4 509 216)	681 145
Émission d'actions (Note 10)	1 372 232	1 719 248	-	1 719 248
Total des pertes globales	-	-	(1 081 636)	(1 081 636)
Solde au 30 juin 2023	95 271 428	6 909 609	(5 590 852)	1 318 757

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Perte nette	1 081 636 \$	1 490 394 \$
Ajustements pour réconcilier la perte nette avec la trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation :		
Dépréciation et amortissement	10 862	16 520
(Gain) perte non réalisé(e) sur les investissements	(104 415)	133 677
Perte réalisée sur titres	-	74 901
Avance sur salaire au salarié	-	11 382
Fonds en dépôt	-	162 583
Dettes et charges à payer	(27 346)	(117 754)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	(1 202 535)	(1 209 085)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produits de la vente d'investissements	-	752 973
Réinvestissement des dividendes et des plus-values dans des investissements	(375)	(4 448)
Achat de participations	-	(1 710)
Dépenses d'application incorporelles	(51 425)	(82 114)
Trésorerie nette provenant (utilisée) des activités d'investissement	(51 800)	664 701
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission d'actions ordinaires	2 022 650	800 247
Coûts de l'offre	(303 402)	(103 944)
Paitements sur les effets à payer des parties liées	104	-
Abonnement à recevoir	(113 500)	-
Trésorerie nette provenant des activités de financement	1 605 852	696 303
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début	351 517	151 919
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	658 467 \$	452 588 \$

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

1. INFORMATIONS SUR LES SOCIÉTÉS

Wireless Electrical Grid LAN, WiGL Inc. ("la société") a été constituée le 26 février 2020 en vertu des lois de l'État de Virginie et son siège social se trouve à Hampton, en Virginie. La société conçoit une technologie qui permet aux consommateurs d'alimenter leurs appareils en déplacement ou de recharger leur batterie pendant qu'ils utilisent leur appareil sans fil. En développant l'ingénierie qui sous-tend ses brevets, la société offre aux consommateurs la possibilité de synchroniser, de créer et de vendre des produits qui gèrent et réduisent les coûts associés à l'alimentation sans fil des appareils.

2. BASE DE PRÉPARATION

2.1 Déclaration de conformité

Ces états financiers, y compris les données comparatives, ont été préparés en utilisant des méthodes comptables conformes aux normes internationales d'information financière ("IFRS") publiées par l'International Accounting Standards Board ("IASB"). Les états financiers précédents ont été préparés selon les principes généralement acceptés aux États-Unis d'Amérique ("GAAP"). Voir la note 15 pour plus de détails sur la transition vers les IFRS.

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 14 septembre 2023.

2.2 Base de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige de la direction qu'elle procède à certaines estimations comptables critiques. Elle doit également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables de l'entreprise.

L'entreprise fait des estimations et des hypothèses sur l'avenir qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances. À l'avenir, l'expérience réelle peut différer de ces estimations et hypothèses.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont incluses dans la note 15.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

2.2 Base de mesure (suite)

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective en l'incluant dans le résultat global de l'exercice du changement, si le changement n'affecte que cet exercice, ou de l'exercice du changement et des exercices futurs, si le changement affecte les deux exercices.

Les domaines impliquant davantage de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers, sont abordés dans la note 4.

Ces états financiers ont été préparés sur la base du coût historique et sont présentés en dollars américains, qui est également la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, sauf indication contraire. Le coût historique est généralement basé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé à l'aide d'une autre technique d'évaluation. Pour estimer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'entreprise a tenu compte des caractéristiques de l'actif ou du passif si les acteurs du marché prenaient ces caractéristiques en considération pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

2.3 Caractère préoccupant de l'activité

La Société a subi des pertes au cours de la période actuelle et des périodes précédentes. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, la Société a subi une perte nette de 1 081 636 \$ (2022 - 1 490 394 \$). La Société a un déficit cumulé de 5 590 852 \$ (31 décembre 2022 - 4 509 216 \$). Bien que la Société ait réussi à obtenir un financement supplémentaire dans le passé, les conditions actuelles du marché soulèvent des incertitudes importantes qui peuvent jeter un doute significatif sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

Comme la société est en train de passer au stade de l'exploitation, le recouvrement des coûts encourus à ce jour pour les immobilisations dépend de la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire pour achever les expositions d'immobilisations et/ou de l'existence d'une exploitation rentable à l'avenir. Bien qu'elle ait réussi à lever des fonds dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir. La société prévoit d'entrer dans sa première année d'activité et de générer des revenus pour couvrir ses dépenses opérationnelles.

Ces états financiers ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui supposent que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. En conséquence, aucun ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs n'a été effectué dans les présents états financiers. Si l'entreprise n'est plus en mesure de poursuivre ses activités, certains actifs et passifs pourraient nécessiter un retraitement sur la base de la liquidation,

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

ce qui pourrait différer sensiblement de la base de la continuité d'exploitation.

2. BASE DE PREPARATION (suite)

2.4 Normes et interprétations nouvelles et modifiées non encore adoptées

Classification des passifs en tant que courants ou non courants (amendements à l'IAS 1)

Le 23 janvier 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1 *Présentation des états financiers, afin de clarifier la classification d'un passif comme courant ou non courant*. Le 15 juillet 2021, l'IASB a publié un amendement reportant la date d'entrée en vigueur d'un an.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements ont éliminé l'exigence selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif d'au moins 12 mois doit être inconditionnel pour classer un passif comme non courant. Au lieu de cela, le droit doit être substantiel et exister à la fin de la période de reporting.

Les amendements clarifient également la manière dont une entité classe un passif convertible au gré de la contrepartie. Les amendements précisent que :

Le règlement d'un passif comprend le transfert des instruments de capitaux propres de l'entité à la contrepartie.

Lorsqu'elle classe un passif comme courant ou non courant, une entité ne peut omettre que les options de conversion comptabilisées en tant que capitaux propres.

Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue (amendements à IAS 16)

Le 14 mai 2021, l'IASB a publié *Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue (amendements à l'IAS 16)*.

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements fournissent des indications sur la comptabilisation des produits de la vente d'éléments qu'une entité produit et vend dans le cadre du processus de mise à disposition d'une immobilisation corporelle en vue de son utilisation prévue, ainsi que sur les coûts de production associés. Plus précisément, le produit de la vente d'articles produits avant que l'actif correspondant ne soit prêt à être utilisé, ainsi que les coûts de production correspondants, doivent être comptabilisés en résultat.

Définition des estimations comptables (amendements à l'IAS 8)

Le 12 février 2022, l'IASB a publié *Définition des estimations comptables - Amendements à l'IAS 8*.

Les amendements s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

2. BASE DE PREPARATION (suite)

2.4 Normes et interprétations nouvelles et modifiées non encore adoptées

Ces amendements introduisent une nouvelle définition des estimations comptables, précisant qu'il s'agit de montants monétaires figurant dans les états financiers qui sont soumis à une incertitude de mesure. Les amendements clarifient également la relation entre les méthodes comptables et les estimations comptables en précisant qu'une société élabore une estimation comptable pour atteindre l'objectif fixé par la méthode comptable.

Classification des passifs comme courants ou non courants (amendements à l'IAS 1)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1 *Présentation des états financiers, afin de clarifier la classification d'un passif comme courant ou non courant*. Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié un amendement reportant la date d'entrée en vigueur d'un an.

Les amendements s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements ont éliminé la condition selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif d'au moins 12 mois doit être inconditionnel pour classer un passif comme non courant. Au lieu de cela, le droit doit être substantiel et exister à la fin de la période de reporting.

Les amendements clarifient également la manière dont une entité classe un passif convertible au gré de la contrepartie. Les amendements stipulent que :

Le règlement d'un passif comprend le transfert des instruments de capitaux propres de l'entité à la contrepartie.

Lorsqu'elle classe un passif comme courant ou non courant, une entité ne peut omettre que les options de conversion comptabilisées en tant que capitaux propres.

Initiative relative aux informations à fournir - Informations à fournir sur les méthodes comptables (Amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié Disclosure Initiative - Disclosure of Accounting Policies (Amendments to IAS 1 and IFRS Practice Statement 2 Making Materiality Judgements).

Les amendements s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Ces amendements ont pour but d'aider les entreprises à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables. Les principaux amendements :

- obligent les entreprises à fournir des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables ;
- précisent que les informations sur les méthodes comptables relatives à des transactions, autres événements ou conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et ne doivent pas être divulguées ;
- précisent que toutes les méthodes comptables relatives à des transactions, autres événements ou conditions significatifs ne sont pas elles-mêmes significatives pour les états

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

financiers d'une entreprise.

Classification des passifs comme courants ou non courants (amendements à l'IAS 1)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1 *Présentation des états financiers, afin de clarifier la classification d'un passif comme courant ou non courant*. Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié un amendement reportant la date d'entrée en vigueur d'un an.

Les amendements s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements ont éliminé la condition selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif d'au moins 12 mois doit être inconditionnel pour classer un passif comme non courant. Au contraire, le droit doit être substantiel et exister à la fin de la période de référence.

Les amendements clarifient également la manière dont une entité classe un passif convertible au gré de la contrepartie. Les amendements stipulent que :

Le règlement d'un passif comprend le transfert des instruments de capitaux propres de l'entité à la contrepartie.

Lorsqu'elle classe un passif comme courant ou non courant, une entité ne peut omettre que les options de conversion comptabilisées en tant que capitaux propres.

Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue (amendements à l'IAS 16)

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue (amendements à l'IAS 16)*.

Les amendements s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Les amendements fournissent des indications sur la comptabilisation des produits de la vente d'éléments qu'une entité produit et vend dans le cadre du processus de mise à disposition d'une immobilisation corporelle pour son utilisation prévue, ainsi que sur les coûts de production associés. Plus précisément, le produit de la vente d'éléments produits avant que l'actif correspondant ne soit prêt à être utilisé, ainsi que les coûts de production correspondants, doivent être comptabilisés dans le compte de résultat.

Définition des estimations comptables (amendements à l'IAS 8)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *Définition des estimations comptables - Amendements à l'IAS 8*.

Les amendements s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

Ces amendements introduisent une nouvelle définition des estimations comptables, précisant qu'il s'agit de montants monétaires figurant dans les états financiers qui sont soumis à une incertitude de mesure. Les amendements clarifient également la relation entre les méthodes comptables et les estimations comptables en précisant qu'une entreprise élabore une estimation comptable pour

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

atteindre l'objectif fixé par la méthode comptable.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principes comptables décrits ci-dessous ont été appliqués de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, sauf indication contraire.

3.1 Biens immobiliers et équipements

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composants qui ont une durée de vie utile homogène en utilisant la méthode linéaire afin d'amortir le coût initial jusqu'à la valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Mobilier, agencements et équipements	5 à 10 ans
Véhicule électronique	5 ans

Les autres immobilisations corporelles comprennent le mobilier de bureau, le matériel informatique et les véhicules.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque année. Ce réexamen tient compte de la nature des actifs, de leur utilisation prévue et des changements technologiques.

Les gains ou pertes sur les cessions sont déterminés comme la différence entre le produit et la valeur comptable et sont comptabilisés dans les "Autres produits et charges d'exploitation" dans le compte de résultat.

3.2 Revenu

Les revenus sont évalués sur la base de la contrepartie promise dans le cadre d'un contrat avec un client, à l'exclusion des montants collectés pour le compte de tiers. L'entreprise comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle d'un bien ou d'un service à un client.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.3 Actifs incorporels

Marques et relations avec la clientèle

Les marques ayant une durée de vie limitée et les relations avec la clientèle sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile, qui est généralement de cinq ans au maximum, et une perte de valeur est comptabilisée en résultat lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette.

Immobilisations incorporelles générées en interne par des dépenses de recherche et de développement Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, l'entité peut démontrer tous les éléments suivants :

- (a) la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour être utilisée ou vendue ;
- (b) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- (c) sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- (d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. Entre autres, la société peut démontrer l'existence d'un marché pour la production de l'immobilisation incorporelle ou l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si elle doit être utilisée en interne, l'utilité de l'immobilisation incorporelle ;
- (e) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif incorporel ; et
- (f) sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts de développement sont capitalisés dès que les critères ci-dessus sont remplis. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les frais de développement sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile, qui est généralement de huit ans maximum, et une perte de valeur est comptabilisée en résultat lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette.

3.4 Dépréciation des immobilisations corporelles

À chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, la société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'une base raisonnable et cohérente d'affectation peut être identifiée, les

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.4 Dépréciation des immobilisations corporelles (suite)

actifs de l'entreprise sont également affectés à des unités génératrices de trésorerie individuelles ou, dans le cas contraire, ils sont affectés à le plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'usage. Pour évaluer la valeur d'utilisation, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et le risque spécifique à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est estimée inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des autres éléments du résultat global, sauf si l'actif concerné est comptabilisé à un montant réévalué supérieur au coût, auquel cas la perte de valeur est traitée comme une diminution de la réévaluation.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, tant que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des années précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans l'état des résultats et des autres éléments du résultat global, sauf si l'actif concerné est comptabilisé à un montant réévalué supérieur au coût, auquel cas la reprise de la perte de valeur est traitée comme une augmentation de la réévaluation.

3.5 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'entreprise devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages substantiels sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou lorsqu'il arrive à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qui sont évalués initialement à leur juste valeur.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme décrit ci-dessous.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.5 Instruments financiers (suite)

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers autres que ceux désignés et efficaces en tant qu'instruments de couverture sont classés dans les catégories suivantes lors de leur comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie détermine l'évaluation ultérieure et si les produits et charges qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global. Tous les produits et charges relatifs aux actifs financiers sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne remplissent pas les conditions pour être inclus dans l'une des autres catégories d'actifs financiers. La société n'a pas d'actifs financiers disponibles à la vente au 30 juin 2023.

Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, sauf si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans la réserve disponible à la vente dans les capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des écarts de change sur les actifs monétaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. Lorsque l'actif est cédé ou déprécié, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) en résultat et présenté(e) en tant qu'ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global.

Les investissements disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable sont évalués au coût diminué de toute dépréciation identifiée.

Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation des actifs financiers

Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

d'actifs financiers est déprécié.

Les preuves objectives de dépréciation peuvent inclure

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie ;
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal ; ou

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.5 Instruments financiers (suite)

- il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou se réorganise financièrement.

Les créances individuellement significatives font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'elles sont en souffrance ou lorsque d'autres éléments objectifs indiquent qu'une contrepartie spécifique va manquer à ses obligations. Les dépréciations de créances sont présentées dans le compte de résultat.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers, en fonction de l'objectif pour lequel le passif a été contracté. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode garantit que toute charge d'intérêt sur la période de remboursement est à un taux constant sur le solde du passif comptabilisé dans l'état de la situation financière. Dans ce contexte, les charges d'intérêt comprennent les coûts de transaction initiaux et les primes payables au moment du remboursement, ainsi que tout intérêt ou coupon payable pendant que le passif est en cours.

Les dettes financières de la société comprennent les dettes commerciales et autres dettes.

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière et dans les états séparés des flux de trésorerie comprennent des éléments de trésorerie qui sont facilement disponibles ou convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie comprend les dépôts bancaires, les fonds de caisse et les dépôts à court terme d'une durée initiale d'un an, remboursables à tout moment après 30 jours. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme dont l'échéance est inférieure à douze mois.

3.7 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'entreprise devra s'acquitter de cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Le montant comptabilisé en tant que provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

incertitudes entourant l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Lorsque l'on s'attend à ce qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires au règlement d'une provision soit recouvrée auprès d'un tiers, la créance est comptabilisée en tant qu'actif s'il est quasiment certain que le remboursement sera reçu et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.8 Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts courants sur le revenu sont comptabilisés pour les impôts estimés à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable de l'année en cours et pour tout ajustement des impôts sur le revenu à payer au titre des années précédentes. L'impôt sur le revenu courant est déterminé sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa base fiscale, à l'exception des différences temporelles imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill et des différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporelles déductibles est limitée aux cas où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels l'actif d'impôt différé pourra être imputé. À la fin de chaque exercice, l'entreprise réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Elle comptabilise un actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

3.9 Capitaux propres

Le capital social représente le montant reçu lors de l'émission d'actions. Si des actions sont émises lors de l'exercice d'options et de bons de souscription, le compte de capital social comprend également les coûts de rémunération précédemment enregistrés en tant qu'options sur actions et bons de souscription.

Autres éléments des capitaux propres

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

Le cumul des autres éléments du résultat global comprend la réserve des actifs financiers disponibles à la vente. Les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans cette réserve. Tous les éléments du cumul des autres éléments du résultat global seront ou pourront être reclassés dans le compte de résultat.

Le surplus d'apport comprend les bons de souscription émis à des parties indépendantes pour des services rendus dans le cadre de la levée de capitaux et les options sur actions émises à l'intention des employés de la société.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

3.10 Bénéfice / Perte par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'année concernée. Le nombre moyen pondéré d'actions est calculé en appliquant une pondération basée sur le moment de l'année où un certain nombre d'actions ont été émises et en circulation.

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation et de toutes les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les instruments potentiellement dilutifs avaient été convertis.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La société procède à des estimations et formule des hypothèses sur l'avenir qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances. À l'avenir, l'expérience réelle peut différer de ces estimations et hypothèses.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective en l'incluant dans le résultat net et/ou le résultat global de l'année du changement, si le changement n'affecte que cette année, ou de l'année du changement et des années futures, si le changement affecte les deux années.

Les hypothèses importantes concernant l'avenir et les autres sources d'incertitude en matière d'estimation que la direction a formulées à la date d'établissement de la situation financière et qui pourraient entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs concernent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

(i) Dépréciation des immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles de la société est examinée par la direction afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La direction estime que la valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'usage et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Pour évaluer la

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation approprié.

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour calculer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sont : a) les flux de trésorerie futurs ; b) le calendrier et la quantité des dépenses d'investissement et de maintenance futures ; c) les taux de croissance à long terme, et d) les taux d'actualisation pour refléter les risques encourus. À la date de clôture, il n'y a pas d'indication de perte de valeur.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023, LE 30 JUIN 2022

(Exprimé en dollars américains)

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES (suite)

(ii) Estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des immeubles de placement

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile des actifs sont réexaminées à la date de clôture et ajustées le cas échéant, en tenant compte des évolutions technologiques. Des taux d'amortissement uniformes sont établis sur la base de la méthode de l'amortissement dégressif, qui peut ne pas représenter l'utilisation réelle des actifs. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

(iii) Évaluation de la juste valeur et processus d'évaluation

Les actifs et passifs sélectionnés par l'entreprise sont évalués à leur juste valeur à des fins d'information financière. L'entreprise détermine les techniques d'évaluation et les données d'entrée appropriées pour les évaluations de la juste valeur. Pour estimer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société utilise des données observables sur le marché dans la mesure où elles sont disponibles. Lorsque les données de niveau 1 ne sont pas disponibles, l'entreprise fait appel à des évaluateurs tiers pour procéder à l'évaluation. La société travaille en étroite collaboration avec les évaluateurs externes qualifiés afin d'établir les techniques d'évaluation appropriées et les données d'entrée du modèle.

(iv) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Pour estimer la valeur nette de réalisation, la société utilise les valeurs disponibles au moment de l'estimation.

En outre, les activités de la société l'exposent au risque de variation des prix des matières premières. Le risque de prix des matières premières provient principalement des transactions sur les marchés mondiaux pour assurer l'approvisionnement en cacao, café vert et autres matières premières nécessaires à la fabrication de certains produits de la société. Les matières premières détenues pour être utilisées dans la production des stocks ne sont pas dépréciées en dessous du coût si les produits finis dans lesquels elles seront incorporées sont censés être vendus à un prix égal ou supérieur au coût. Toutefois, lorsqu'une baisse du prix des matières premières indique que le coût des produits finis est supérieur à la valeur nette de réalisation, les matières premières sont ramenées à leur valeur nette de réalisation. Dans de telles circonstances, le coût de remplacement des matières premières est la meilleure mesure disponible de leur valeur nette de réalisation.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	30 Juin, 2023	31 Décembre, 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	658 467 \$	306 950 \$

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

6. INVESTISSEMENTS EN TITRES

	30 Juin, 2023	31 Décembre, 2022
Actions détenues	252 676 \$	147 709 \$
Investissements des sociétés non publiques	5 674	5 851
	258 350 \$	153 560 \$

En plus de ce qui précède, l'entreprise investit périodiquement dans des titres de participation de sociétés publiques et non publiques à des fins commerciales et stratégiques. Les investissements dans les sociétés publiques sont comptabilisés à la juste valeur basée sur les prix du marché et totalisent 252 676 \$ au 30 juin 2023, contre 147 709 \$ au 31 décembre 2022. Les investissements dans des titres de participation d'entités non publiques dont la juste valeur n'est pas facilement déterminable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation, le cas échéant, plus ou moins les variations résultant de changements de prix observables dans le cadre de transactions ordonnées pour un investissement identique ou similaire du même émetteur et totalisaient 5 674 \$ et 5 851 \$ au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a investi dans des titres de participation composés de fonds communs de placement et d'actions de sociétés individuelles et a adopté l'ASU 2016-01, qui exige que les placements en actions soient évalués à la juste valeur et que les variations de la juste valeur soient comptabilisées en résultat net. Les fonds sont cotés sur un marché actif, ce qui les place au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Au cours des six mois se terminant le 30 juin 2022, la Société a reçu 752 973 \$ de produits de la vente de placements et a réinvesti 4 448 \$ de dividendes dans des placements. Au cours de la période se terminant le 30 juin 2022, la Société a enregistré des pertes non réalisées de 133 677 \$ et une perte sur les ventes d'actions de 74 901 \$.

Au cours du semestre se terminant le 30 juin 2023, la Société a réinvesti 375 \$ de dividendes dans des investissements. Au cours de la période se terminant le 30 juin 2023, la Société a enregistré des gains non réalisés de 104 415 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a investi 4 547 \$ dans 14 entreprises par le biais du financement participatif. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la Société a investi un montant supplémentaire de 1 710 \$ dans trois entreprises par le biais du financement participatif. Étant donné que les entreprises ne sont pas publiques et qu'elles n'ont pas de juste valeur facilement déterminable, la Société comptabilise ces investissements au coût, moins la dépréciation, conformément à l'ASC 321. Au cours de l'exercice, la société a enregistré une perte de 406 \$ sur l'un des investissements. Le solde des placements en actions au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 s'élevait respectivement à 5 674 \$ et 5 851 \$.

Lors de la transition vers les IFRS (note 15), il a été déterminé que les hypothèses adoptées précédemment et les estimations de la juste valeur marchande ne nécessiteraient aucun ajustement

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

lors de la conversion.

7. BIENS ET ÉQUIPEMENTS

	Test Équipement et EPI	Véhicule électro nique	Total
Coût			
Au 31 décembre 2021	9 287	62 728	72 015
Additions	-	-	-
Au 31 décembre 2022	9 287	62 728	72 015
Additions	-	-	-
Au 30 juin 2023	9 287	62 728	72 015
Amortissement cumulé			
Au 31 décembre 2021	1 994	8 009	10 003
Amortissement de la période	1 857	12 546	14 403
Au 31 décembre 2022	3 851	20 555	24 406
Amortissement de la période	929	6 109	7 038
Au 30 juin 2023	4 780	26 664	31 444
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2022	5 436	42 173	47 609
Au 30 juin 2023	4 507	36 064	40 571

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a avancé 100 000 \$ au PDG de la société en guise d'avance sur son salaire annuel et cette somme reste impayée au 31 décembre 2021. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le PDG a remboursé 34 375 \$ en espèces et le solde de 65 625 \$ a été réglé par le biais d'un retour d'actions. Au 31 décembre 2022, le solde était de 0 \$.

En outre, au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, la Société a avancé des fonds pour couvrir des dépenses au nom du PDG et de l'autre société du PDG. Le solde de la créance sur les parties liées s'élevait à 351 978 \$ au 31 décembre 2021. Des avances supplémentaires de 130 566 \$ ont été consenties au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. En décembre 2022, le PDG a réglé le solde de 482 544 \$ par le biais d'un retour d'actions. Au 31 décembre 2022, le solde était de 0 \$.

Comme indiqué ci-dessus, le PDG a restitué 387 451 actions, d'une valeur de 1,58 \$ par action, soit une valeur totale de 612 173 \$. En plus de la restitution d'actions réglant les créances entre parties liées ci-dessus, il en résulte un montant dû au PDG de 64 004 \$ qui est comptabilisé comme une dette entre parties liées au 31 décembre 2022.

9. ACTIFS INCORPORELS

	30 juin 2023	31, décembre 2022
Brevets délivrés	157 654 \$	85 753 \$
Brevets en instance	39 729	79 148
Marques	65 212	46 263
Total de l'actif circulant	262 589	211 164
Amortissement cumulé	(9 995)	(6 171)
Immobilisations incorporelles, nettes	252 594 \$	204 993 \$

Au 30 juin 2023, la société s'est vu délivrer sept brevets qui ont tous été affectés à la durée de vie utile du brevet et sont en cours d'amortissement. Les brevets délivrés totalisent 157 654 \$ et 85 753 \$ au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement. La charge d'amortissement a été de 3 824 \$ et de 1 219 \$ pour les six mois se terminant les 30 juin 2023 et 2022, respectivement.

La société continue de déposer et de travailler sur d'autres brevets. Les frais d'avocat correspondants sont comptabilisés comme des brevets en attente et l'amortissement commencera lorsque les brevets auront été délivrés. La société a également déposé plusieurs marques. Étant donné que la société est en mesure de prolonger indéfiniment la durée de vie des marques, celles-ci sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont pas amorties. Si la société laisse l'une de ces marques tomber en désuétude, elle sera comptabilisée en charges au cours de cette période.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

9. ACTIFS INCORPORELS (suite)

La société continue de déposer et de travailler sur d'autres brevets. Les frais d'avocat correspondants sont comptabilisés comme des brevets en attente et l'amortissement commencera lorsque les brevets auront été délivrés. La société a également déposé plusieurs marques. Étant donné que la société est en mesure de prolonger indéfiniment la durée de vie des marques, celles-ci sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont pas amorties. Si la société laisse l'une de ces marques tomber en désuétude, elle sera comptabilisée en charges au cours de cette période.

10. CAPITAL SOCIAL

10.1 Capital social

autorisé :

- 500 000 000 actions ordinaires sans valeur nominale, votantes, participantes, dividende déclaré par le conseil d'administration.

Émises :

- (i) Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2021, la Société a ouvert une levée de fonds en vertu du Règlement CF et a vendu 9 232 512 actions ordinaires pour un produit brut de 4 837 428 \$. Il y a eu 773 721 \$ de frais nets liés à la levée de fonds ainsi que 169 283 actions émises à StartEngine pour des services rendus d'une valeur de 99 995 \$. Du produit brut, 207 079 \$ ont été placés en dépôt fiduciaire et ont été distribués à la Société le 18 février 2022.
- (ii) Dans le cadre de la levée de fonds, StartEngine a approuvé un montant maximum d'avances par StartEngine pour le compte de la Société d'un montant de 276 000 \$. De ce montant, 155 000 \$ ont été utilisés par la Société, mais ont été remboursés à partir des fonds levés, résultant en un solde dû nul au 31 décembre 2021.
- (iii) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a ouvert une levée de fonds au titre du règlement A et a vendu 1 283 378 actions ordinaires supplémentaires pour un produit brut de 1 894 930 dollars. Ce chiffre comprend 1 199 323 actions émises à 1,58 \$/action. En outre, 84 055 actions gratuites ont été émises à l'intention de certains investisseurs dans le cadre de cette levée de fonds. Les frais nets liés à la levée de fonds se sont élevés à 343 791 \$. Sur le produit brut, 106 147 \$ ont été placés sous séquestre et seront distribués à la société après la fin de l'année.
- (iv) Au cours du semestre se terminant le 30 juin 2023, la Société a poursuivi la levée de fonds du Règlement A et a vendu 1 372 232 actions ordinaires supplémentaires pour un produit brut de 2 022 650 \$. Les frais nets liés à la levée de fonds se sont élevés à 303 403 \$. Sur le produit brut, 113 500 \$ ont été placés sous séquestre pour être distribués à la société. Le solde total de l'entiercement au 30 juin 2023 était de 219 647 \$

Les actions en circulation de la société au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Catégorie	Émises et en circulation
Action ordinaires	94 742 983

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

11. PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte de base par action est basé sur la perte de la période divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Dans le calcul de la perte diluée par action, les actions ordinaires potentielles dilutives telles que les options sur actions n'ont pas été incluses car elles auraient pour effet de diminuer la perte par action. Une diminution de la perte par action serait antidilutive. Les détails des options sur actions émises qui pourraient potentiellement diluer le résultat par action à l'avenir sont donnés.

La perte de base et la perte diluée par action ont été calculées en utilisant la perte nette comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement de la perte nette n'a été nécessaire en 2023 et 2022.

	2023	2022
Perte nette	1 081 636 \$	1 490 394 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	94 742 983	93 131 531
Bénéfice / Perte par action	0,01 \$	0,02 \$

12. IMPÔTS SUR LE REVENU

Le taux d'imposition effectif de la société diffère du taux d'imposition fédéral et étatique combiné aux États-Unis d'Amérique. Cette différence résulte des éléments suivants :

Impôts sur le revenu différés

Les principales composantes des actifs (passifs) d'impôts différés de la société sont les suivantes :

	30 juin 2023	31 Décembre, 2022
Montants relatifs aux reports de pertes	6 268 328 \$	4 782 111 \$
Actif d'impôt différé net	1 629 765 \$	1 243 349 \$

La capacité à réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment de la rentabilité future des opérations. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de l'actif. Par conséquent, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au 30 juin 2023 ou au 31 décembre 2022

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

13. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants

- assurer la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité ;
- augmenter la valeur des actifs de l'entreprise ; et
- fournir un rendement adéquat aux actionnaires.

Ces objectifs seront atteints en créant des expositions qui pourraient être commercialisées, en ajoutant de la valeur à ces projets et en les menant jusqu'à la construction finale afin d'en tirer des revenus.

La société fixe le montant du capital en proportion de sa structure de financement globale, c'est-à-dire les capitaux propres et les dettes financières. La société gère la structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, politiques et processus de gestion du capital au cours des périodes de référence.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur de tous les instruments financiers est proche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

L'entreprise est exposée, de par ses activités, aux risques financiers suivants :

- Risque de marché
- Risque de crédit
- Risque de liquidité

Comme toutes les autres entreprises, la société est exposée aux risques qui découlent de l'utilisation d'instruments financiers. La présente note décrit les objectifs, les politiques et les processus de gestion de ces risques, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer. D'autres informations quantitatives concernant ces risques sont présentées tout au long de ces états financiers.

L'exposition de la société aux risques liés aux instruments financiers, ses objectifs, politiques et procédures de gestion de ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer n'ont pas subi de modifications substantielles par rapport aux années précédentes, sauf indication contraire dans la note.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Objectifs, politiques et processus généraux

Le conseil d'administration a la responsabilité générale de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques de l'entreprise et, tout en conservant la responsabilité finale, il a délégué à la fonction financière de l'entreprise le pouvoir de concevoir et d'appliquer des processus qui garantissent la mise en œuvre efficace des objectifs et des politiques.

L'objectif global du conseil d'administration est de définir des politiques visant à réduire les risques autant que possible sans affecter indûment la compétitivité et la flexibilité de l'entreprise. De plus amples détails concernant ces politiques sont présentés ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Les prix du marché comprennent trois types de risques : le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité.

14.1 Risque de change

Le risque de change est le risque qu'une variation des taux de change entre le dollar américain et d'autres devises étrangères affecte les activités et les résultats financiers de la société. L'entreprise n'est pas exposée de manière significative aux fluctuations des taux de change.

14.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour l'entreprise si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Les instruments financiers potentiellement soumis au risque de crédit pour la société sont principalement constitués de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les liquidités sont conservées auprès d'institutions financières de bonne réputation et peuvent être remboursées sur demande.

La société n'a pas de comptes commerciaux et n'a pas d'autres abonnements nominaux ; son exposition au risque de crédit est donc limitée. La société surveille en permanence les défaillances des contreparties, le cas échéant. Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours des périodes présentées.

14.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La politique de l'entreprise consiste à s'assurer qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, dans des conditions normales et difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

risquer de nuire à sa réputation. La clé du succès dans la gestion des liquidités est le degré de certitude des projections de flux de trésorerie. Si les flux de trésorerie futurs sont relativement incertains, le risque de liquidité augmente.

L'entreprise surveille son risque de pénurie de fonds en contrôlant les dates d'échéance des dettes commerciales et autres dettes existantes.

Détermination de la juste valeur

Les justes valeurs ont été déterminées à des fins d'évaluation et/ou d'information sur la base des méthodes suivantes. Le cas échéant, des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur sont fournies dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

Les valeurs comptables de l'état de la situation financière pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les dettes commerciales et autres dettes sont proches de la juste valeur en raison de leur nature à court terme. En raison de l'utilisation de jugements subjectifs et d'incertitudes dans la détermination des justes valeurs, ces valeurs ne doivent pas être interprétées comme étant réalisables dans le cadre d'un règlement immédiat des instruments financiers.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont regroupés dans les niveaux 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

- Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont dérivées des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont dérivées de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix) ; et
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont dérivées de techniques d'évaluation qui incluent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

15. Place aux normes IFRS

15.1 Base de la transition aux IFRS

Application de l'IFRS 1

Les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les premiers états financiers annuels à être préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Les premiers états financiers annuels préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers consolidés ont été préparés comme décrit dans les notes 2 et 3. La Société a appliqué la norme IFRS 1 lors de la préparation de ces états financiers consolidés annuels.

La date d'adoption des IFRS par la Société est le 1er janvier 2022 et la fin de la période de reporting pour ces états financiers consolidés est le 31 décembre 2022. Toutefois, la date de transition de la société aux IFRS est le 1er janvier 2021, c'est-à-dire le début de la période comparative la plus ancienne.

Lors de la préparation de ses premiers états financiers consolidés IFRS conformément à la norme IFRS 1, la société a choisi d'utiliser certaines des exemptions liées à l'application rétrospective de certaines normes IFRS, tout en tenant compte des exceptions à l'application rétrospective d'autres normes IFRS.

Différences de conversion cumulées

L'entreprise a choisi de remettre à zéro le montant des écarts de conversion cumulés à la date de transition. L'impact de ce choix a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués.

Exceptions obligatoires en vertu des IFRS

Parmi les exceptions prévues par la norme IFRS 1 en vigueur à la date de transition du référentiel comptable antérieur aux IFRS, la société a utilisé les éléments suivants :

Estimations

Les estimations ne doivent pas être faites ou modifiées a posteriori. Les estimations déjà effectuées par la société selon le référentiel comptable antérieur n'ont pas été modifiées pour tenir compte des IFRS, sauf lorsqu'il était nécessaire de refléter une différence de méthode comptable. Aucun ajustement de ce type n'a été effectué lors de la transition.

WIRELESS ELECTRICAL GRID LAN, WIGL, INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non auditées)

POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 et 2022

(Exprimé en dollars américains)

15. Place aux normes IFRS(suite)

15.2 Rapprochement entre les IFRS et les GAAP américains

(a) Instruments financiers

Les IFRS exigent que certains instruments financiers soient évalués à leur juste valeur, alors qu'en vertu des GAAP américains, ils pouvaient être comptabilisés au coût. La présentation antérieure selon les GAAP américains mesurait la juste valeur marchande et, à ce titre, aucun ajustement n'était nécessaire.

(b) Amortissement par composant

Les IFRS exigent que les principaux composants d'une immobilisation corporelle soient amortis séparément. Après examen par la direction de la comptabilisation et des composantes des immobilisations corporelles, il a été déterminé que les composantes étaient séparées de manière adéquate. En outre, un examen des hypothèses et estimations sous-jacentes de la juste valeur marchande des immobilisations corporelles a été effectué à la date des états financiers et aucune autre dépréciation n'a été identifiée.

(c) Effet sur l'impôt sur le revenu

Étant donné qu'aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé selon les GAAP américains, aucun ajustement n'a été nécessaire lors de la transition vers les IFRS.
aucun ajustement n'a été nécessaire.

(d) Capitalisation des frais de développement

Parmi les dépenses de recherche et de développement qui étaient comptabilisées en tant que charges selon les GAAP américains, la société ayant commencé à générer des revenus, une partie des dépenses répondait aux exigences de capitalisation des IFRS, en particulier de l'IAS 38. Après examen par la direction des actifs incorporels actuellement capitalisés, il a été déterminé qu'aucun ajustement n'était nécessaire lors de la transition vers les IFRS.

(e) Présentation des charges d'exploitation

Selon les GAAP américains, les charges d'exploitation sont présentées selon la méthode des charges par fonction, qui consiste à classer les charges dans les catégories coût des ventes, frais de vente et autres catégories en fonction de leur fonction. Selon les IFRS, les dépenses sont présentées selon la méthode de la nature des dépenses, ce qui a entraîné des différences dans la présentation et la réaffectation des dépenses.

Item 15 Date et certificat

Daté du 21 septembre 2023

La présente notice d'offre et la circulaire Reg A qu'elle contient ne contiennent pas d'informations fausses ou trompeuses.



Ahmad Glover, directeur général et administrateur